

Shelf No. M 971.4. R 24



TORONTO PUBLIC LIBRARY.

Reference Department.

THIS BOOK MUST NOT BE TAKEN OUT OF THE ROOM.

Feb 10 1910

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME QUINZIÈME

LÉVIS

—
1909

158666

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XV

JANVIER 1909

N° 1

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Lettre de M. de la Corne :

“ A Paris, le 8 mars 1752.

“ Messieurs,

“ J'ai eu l'honneur de vous écrire sur la fin de l'automne par l'Angleterre ; je souhaite que la lettre vous soit parvenue. M. Shirley, gouverneur de Boston, s'est lui-même chargé de vous la faire passer à l'adresse de Mme Péan ; il lui avait promis dès l'hiver dernier ; Mme Gauthier, sa nièce, l'en a fait ressouvenir et lui a remise elle-même ; il lui a promis que vous la recevriez certainement.

“ Je n'ai rien de plus consolant à vous marquer par celle-ci. Croiriez-vous que nos papiers ne sont pas encore produits et que malgré toutes mes instances je n'ai pu en venir à bout ? L'arrêt d'évocation ne nous a été remis qu'à la St-Martin ; jamais M. de la Porte n'a voulu le livrer avant. M. Delorme a fait plusieurs voyages à Versailles, cet été, inutilement. J'ai écrit à

M. de la Porte et une fois au ministre, de Maubec et d'Auvergne, tout cela a été inutile. Nous avons connu évidemment que ce retardement était projeté; (1) ce qui m'a déterminé à passer un peu plus de temps en Auvergne et à Maubec, où j'ai fait une visite, ainsi que dans nos deux prieurés, dont vous connaîtrez l'utilité par le compte que je vous rendrai. Longtemps après mon arrivée à Paris, j'ai reçu une de vos lettres par laquelle vous me marquez que vous m'enverrez par les derniers vaisseaux, des papiers nécessaires. Sur cette lettre, M. Varlet n'a pas voulu commencer à écrire ni même à s'instruire à fond de notre affaire, quelque instance que je lui en ai faite, disant que cette affaire était longue, composée de plusieurs points différents, embarrassante par la quantité d'écrits, qu'il lui échapperait bien des choses, qu'il fallait attendre les dernières lettres et qu'il se mettait tout de suite après et s'y livrerait sans réserve.

" M. de Héricourt m'en disait autant. Les dites lettres, du moins les dernières, ne nous sont parvenues que le deux de février par la boîte des RR. PP. Jésuites. Le père Tournois n'est arrivé que vers le commencement de l'année; il était chargé des principales pour le procès; mais messieurs les avocats ne veulent rien faire pendant la quinzaine du jour de l'an, leur étude est fermée. Je vous laisse à penser si tout cela

(1) Dans sa lettre annuelle au Chapitre, M. De L'Orme dit à ce sujet : " Je n'ai pu deviner les raisons que M. de la Porte a eues pour nous faire tant attendre; il n'a jamais voulu me les dire; j'ai pensé que la cause de ces délais ne pouvait venir que de l'attente où l'on était de l'arrivée de Mgr notre Evêque que l'on a toujours cru devoir passer en France l'automne dernier.....

" Vous nous exhortez à continuer nos soins; nous n'avons pas besoin d'être pressés là-dessus, nous y avons notre intérêt, et je peux vous assurer que je suis plus jaloux que personne de voir la fin de cette affaire que je prévois ne devoir pas se terminer si tôt, eu égard aux nouveaux incidents que fait Mgr notre Evêque..... "

m'a causé de la peine et du chagrin, et d'autant plus que pendant ce temps, messieurs des Missions Etrangères ont été à la Cour dire à M. La Porte et même au ministre : qu'ils ne savaient pas ce que nous attendions, qu'ils étaient plus pressés que nous de faire finir cette affaire, qu'ils le prouveraient en ne faisant qu'un mot de réponse à tout ce que nous pourrions dire. Mais par parenthèse, M. de la Galissonnière a été bien instruit de ce tour, ainsi que du premier qu'ils m'ont joué le printemps. Il doit en informer lui-même le ministre. Enfin vos dernières lettres arrivées, je les ai présentées ainsi que les nouveaux écrits et papiers à M. Varlet qui, après les avoir légèrement parcourus, me dit qu'il fallait que M. de Héricourt les vit et dit son sentiment, afin qu'il sût à quoi s'en tenir pour faire quelque chose de solide. Ce dernier accablé de monde et d'ouvrage, ainsi que M. Varlet, a été dix jours sans pouvoir nous donner de réponse ; après laquelle M. Varlet a commencé à travailler. Il a passé près de deux semaines sur nos écrits qu'il a lus et relus plusieurs fois ; il a été obligé de repasser jusqu'à trois fois la grande requête. Voilà, messieurs, comme j'ai été mené jusqu'à ce jour. Je ne vous parle pas de toutes les courses que j'ai faites auprès même des amis de ce dernier, pour l'engager à nous expédier promptement, des visites continuelles que je lui ai aussi faites ainsi qu'à M. de Héricourt, au point même que le premier s'est presque fâché contre moi. Pour le dernier, il est adorable. J'ai eu quatre audiences de lui de plus d'une heure et demie, tandis qu'il y avait dix personnes à l'attendre dans son antichambre. J'ai eu le bonheur de lui plaire, en sorte qu'il prend plus que jamais nos intérêts à cœur. Dieu m'a donné cette petite consolation dans toutes mes traverses.

“ M. Varlet ayant donc fait toutes ses réflexions, me dit, il y a quelque temps, que tout ce qu'il pouvait dire était renfermé dans la requête et bien expliqué dans

les lettres du 23 juin. Sur les représentations que je lui fis que tous ces écrits étaient bien longs et multipliés, il me répondit que M. de Chamousset était très laborieux et en viendrait à bout..... Mme et M. le marquis de Goyon chez qui je mange quelquefois sont intimes de M. Daguesseau et me promettent de ne pas lui donner repos. J'ai fait cette connaissance par le moyen du parent de M. de Boishébert chez qui j'ai passé huit jours, pendant le temps de la grande cérémonie du jour de l'an dans la Normandie. M. de Boishébert m'y a mené en poste dans sa chaise en une journée et ramené de même, sans qu'il m'en ait coûté à peine ma nourriture. J'ai encore M. Clairambault auprès de M. l'abbé de Pomponne, avec le curé de Saint-Gervais, MM. Verdue, Gournay, Monac, toute la famille Péan par eux et leurs amis, beaucoup d'autres dont le détail vous ennuiérait ; tous sont prêts à agir, mais ils le feront avec joie et solidement. Le maréchal de Noailles leur fera fermement recommander nos intérêts. Priez, messieurs, pour que tout ceci réussisse, surtout pour les circonstances et dépendances de notre affaire ; car pour le fond, si l'on doit s'en rapporter à M. de Héricourt, qui ne flatte pas aisément ceux qui le consultent, nous devons certainement gagner. Il croit qu'il sera peut-être difficile d'obtenir du roi une dérogation à son édit, pour jouir en commun du casuel de la cure, mais je ne le crois pas. MM. de Nouailles et de Gèvres nous serviront beaucoup.

“ Revenons à nos conclusions. J'ai bien recommandé à M. Varlet d'appuyer sur ce que les biens de la fabrique soient affectés pour une bonne partie pour les chantres, enfants de chœur, entretien de la sacristie etc., que les députés du Chapitre présidassent aux assemblées des marguilliers qui leur rendraient compte, ainsi qu'à M. l'Evêque ; que le terrain soit donné aux chanoines pour y construire une maison canoniale pour le chanoine curé, ses vicaires et les autres chanoines,

pour un vestiaire, etc. Ce sera une bonne chose si on peut engager messieurs les commissaires à faire un bon règlement là-dessus. Il faudra, dit de Héricourt, qu'ils tranchent un peu pour cela.

“ Voilà à peu près, messieurs, où en sont nos affaires, et si M. Varlet ne me trompe pas, tous nos écrits avec le sien seront produits entre les mains du rapporteur sous huit jours. Il m'en a donné sa parole. Dieu veuille qu'il me la tienne ! MM. les avocats au conseil d'Etat sont surchargés d'affaires ; souvent ils traînent en longueur ; encore faut-il filer doux. S'il avait voulu commencer un bon mémoire dès cet automne, comme il me l'avait promis, je serais encore plus content, mais il ne l'a jamais voulu faire. Aussi me fait-il tourner le sang. Vous serez sans doute bien sensibles, messieurs, à ce long retardement ; mais j'en ressens tous les jours l'amertume ; ce qui ne contribue pas peu à un ennui mortel que je porte partout avec moi. J'aurais été fort à plaindre si tous nos Canadiens ne fussent pas venus loger dans le même endroit où je demeure : cela m'a mis du baume dans le sang, et me flatte infiniment plus que toutes les beautés et les agréments de Paris, que je regarde comme l'enfer de ceux qui y ont des procès. On le dit celui des chevaux ; on a oublié d'ajouter : et des clients. Je vous proteste que les plaisirs de ce pays me sont bien insipides. Il ne m'a pas encore pris envie d'aller à l'opéra ni à la comédie, quoiqu'on m'eût fort pressé et sollicité pour voir cela une fois ; mais je n'ai pas mérité en me privant. Bien loin de me faire à ce pays-ci, il me déplaît plus que jamais et je me m'y ennuie au-delà de ce que je puis exprimer. Si j'étais assez heureux pour d'ici à la fin de mai obtenir un bon arrêt qui nous adjugeât le fond, je ne regretterais pas mes peines et oublierais bien vite tous les désagréments que j'ai eus depuis mon séjour en France ; mais je n'ose m'en flatter. Toutes les traverses que j'ai eues jusqu'à présent me font désespérer

d'un prompt succès ; il s'en trouvera immanquablement de nouvelles à mesure que nous avancerons.

“ J'espère cependant que l'affaire sera assez avancée pour que je puisse la laisser à la fin de mai et m'en aller vous rejoindre cette année. Je vous en avais marqué autant au mois de mars du printemps dernier, et me suis trompé. Dieu veuille que je rencontre plus juste à cette fois ; car il serait cruel pour moi d'être obligé de rester encore un an. Vous savez et devez vous rappeler qu'en acceptant la députation, j'y mis la clause que je n'y resterais que deux ans au plus. Vous me faites l'honneur de me marquer dans l'une de vos lettres de ne pas laisser que tous les papiers ne soient produits. J'espère qu'ils le seront ; je ferai tout le possible pour laisser les choses en bon état et ne quitterai pas légèrement. N'ayez point d'inquiétude, messieurs ; je ne ferai rien sans le conseil de gens prudents, et si on juge que ma présence soit nécessaire, je saurai me sacrifier une seconde fois, quelque chose qu'il m'en coûte ; mais si on pense que l'état actuel de l'affaire me permette de m'en retourner, il serait inutile de multiplier les frais et dépenses du Chapitre, qui n'est guère en état de les soutenir. Pour moi, je me vois endetté ici et au Canada ; ma terre ⁽¹⁾ a manqué, ma bâtisse a coûté 600 frs de plus que je ne m'attendais ; je n'ai pu détourner un sol de mon canonicat que M. Briand m'a envoyé en entier, ainsi que je l'en avais prié. Ainsi, messieurs, je ne puis contribuer d'une manière si forte aux frais que je fais pour le bien commun. J'ai reçu 8 à 9 cents livres de mes frères. Malgré cela, je serai en arrière de mes affaires. J'épargne cependant le plus qu'il est possible. J'attends avec grande impatience la lettre que vous devez m'écrire par l'Angleterre ; ce sera pour moi une vraie consolation si elle me parvient.

(1) Je ne sais où se trouvait cette terre du chanoine de la Corne.

“ Quelque temps après mon arrivée à Paris, je pus voir MM. du Séminaire ; ils ne me tinrent pas tout à fait le langage de ce printemps, mais ils me firent paraître beaucoup d'indifférence pour la cure et d'empressement de voir finir ce procès, qu'ils voulaient la paix, etc., qu'ils se contenteraient de faire une réponse succincte à nos écrits, qu'ils ne feraient aucune réponse, même si l'affaire était jugée au Conseil d'Etat devant le roi, et se contenteraient de dire à Sa Majesté qu'ils n'ambitionnaient pas la cure ; que s'il jugeait qu'elle leur appartint, ils consentaient qu'ils nous l'adjudgeât ; mais que comme ce seraient les commissaires (à ce qu'ils prétendent) qui nous jugeront, ils feraient une réponse succincte. Voilà ce qu'ils m'ont dit en présence de M. de Lotbinière que j'avais emmené exprès avec moi. Depuis ils sont venus me voir et m'ont donné leur parole, sans que je leur demandasse, qu'ils ne feraient qu'une réponse d'une ou deux pages, voulant dire seulement pour la forme. C'est MM. Burgurieux ⁽¹⁾ et Duffault qui m'ont parlé ainsi chez moi. M. Lalanne est dans sa famille depuis le mois de septembre. Ils l'attendaient depuis depuis deux mois de jour en jour ; mais il y sera encore longtemps, dit-on. J'ai appris par M. de l'Isle-Dieu que M. Duffault était parti depuis 15 jours pour s'en aller de son côté ; il m'a ajouté que ce pouvait être pour chercher un faux-fuyant, laissant M. Burgurieux seul. Il ne faut pas le citer. L'événement nous développera cette manœuvre. Veulement-ils retarder leur production, allonger, obtenir des délais ? Je n'en sais rien. S'ils parlent vrai, qu'ils n'aient qu'un mot à répondre, en ce cas le supérieur suffit ; mais nous nous en défions. Je l'ai encore dit à M. de la Galissonnière qui ne put s'empêcher d'en rire.

“ M. l'abbé de l'Isle-Dieu me paraît aller droit. Il m'a assuré que Mgr l'évêque lui marquait être absolument

(1) Supérieur.

indifférent pour le Séminaire ou pour le Chapitre, qu'il ne demandait uniquement que la nomination du curé qu'il s'obligeait de choisir dans le Chapitre, s'il gagnait, ou dans le Séminaire si nous perdions. En conséquence, il lui marque d'intervenir pour ce fait seulement. On le voit venir ainsi que les autres ; mais je le crois dans la bonne foi et qu'il accuse vrai ; car entre nous il condamne trop la manœuvre des prêtres ci-dessus pour tomber dans pareil cas. Il ne paraît aucunement que Mgr l'évêque agisse contre nous, et je crois que cela lui fera plus d'honneur que s'il avait paru partial.

“ Ce 9 mars 1752. J'ai commencé, messieurs, cette lettre hier soir ; je la reprends à mon retour de chez M. Varlet qui m'a assuré qu'il allait produire sous huit jours tous nos écrits et le sien à M. Chamousset. Il m'a ajouté qu'un avocat lui avait signifié le pouvoir qu'il avait des MM. du Séminaire pour plaider en leur lieu et place. Le lendemain, cet avocat nous a signifié l'acte de présentation du Séminaire, de M. Récher à Mgr l'évêque. Il paraît qu'ils veulent se battre contradictoirement. Ils n'en seront pas mieux traités. Si nous en venons là, nous allons aller notre train, produire nos pièces, et poursuivre le jugement. Si nous sommes attaqués, nous riposterons. Je vais faire mon possible pour engager notre rapporteur à avancer. Il ne paraît pas clair que cette prétendue réponse courte doive l'être ainsi qu'ils m'en ont donné leur parole, sans leur demander. J'oubliais de vous dire que ces messieurs ont encore du crédit, mais ils en ont bien perdu, ainsi que de l'estime qu'ils avaient dans Paris. Ils ne sont pas amis de M. de Mirepoix depuis qu'ils ont voulu cesser de servir d'asile aux ecclésiastiques, tant de Paris qu'étrangers, et faire un hôtel d'une partie de leur maison. Ils ont eu plusieurs affaires qui ont fait crier contre eux ; ils ont cependant gagné sur l'évêque d'Erimée, M. de Héricourt était leur conseil. Il m'a dit à cette occasion qu'il doutait que ces messieurs fus-

sent si courts dans leur réponse, qu'ils n'avaient cessé de lui fournir mémoires sur mémoires les plus copieux.

“ J'ai remis la lettre que vous écrivez à M. de Mirepoix; j'ai obtenu une audience particulière d'une heure. Il commença par lire la lettre; il trouva fort l'article où vous lui marquez que tout vaut en Canada le double qu'à Paris. Est-ce que, dit-il, la viande coûte 16 sous, le pain 7 sous, etc. ?—Je trouve aussi que vous aviez trop exagéré, ne vous en déplaie. Je lui répondis qu'il y avait bien des articles sur lesquels j'épargnais ici plus de moitié, sur le bois que je brûlais, quoiqu'il fût commun en Canada, que la main d'œuvre doublait ainsi que les hardes, etc., que je l'assurais que les pensions avaient presque augmenté, depuis plusieurs années, de moitié, même au séminaire où on faisait mauvaise chère. Il en venait à ce que cela ne pouvait pas doubler le prix de Paris. Il me demanda ce que valait nos prébendes. Je lui répondis 500 à 550 livres.—Il y a un tiers des chanoines de France qui n'ont pas plus.—Je lui fis faire attention qu'ils vivaient à bien meilleur compte dans les provinces. Il me dit ensuite que le roi ne pouvait rien faire cette année, qu'il y avait quantité de pauvres curés dans la misère, qu'on lui marquait de province qu'ils pâtissaient à cause de la mauvaise année. Je lui répondis que notre sort serait heureux si nous n'en avions qu'une mauvaise à passer.—Le roi verra, par la suite.—Voilà sa réponse.

“ Je m'avisai, voyant que je n'en mettais pas plus gros pot-au-feu, de lui représenter que j'étais l'unique dans le conseil qui n'avais rien des bienfaits du roi, que j'avais cependant les mêmes peines et frais à faire que les autres. Cela ne me regarde pas, me dit-il, voyez M. Rouillé.—C'est lui, dis-je, Monseigneur, qui m'adresse à Votre Grandeur. N'y aura-t-il que le clergé seul du Canada qui sera privé des bienfaits de Sa Majesté. Cela ne donne guère d'émulation aux prêtres de ce diocèse. Vous êtes cependant informé de leurs pénibles

travaux.—Le roi ne peut rien cette année, on verra par la suite.—Voilà sa réponse elle est commune à tous ceux qu'il refuse. On m'avait prévenu qu'il fallait parler avec fermeté. Aussi, jamais je ne me suis senti tant de courage ; à force d'en avoir eu, je l'ai tout perdu. Cependant j'y retournerai et écrirai ; je vous porterai un autre : "on verra par la suite."

" J'oubliais de vous marquer que je n'avais eu aucune connaissance des *factum* ou mémoires..... que vous me marquez que monsieur l'Evêque a faits, l'été dernier, contre nous. Je crois que c'est tout au plus touchant ce qui concerne la nomination, qu'il n'aura pas selon les avocats ; mais je sais qu'il en a envoyé de fameux à M. l'abbé de L'Isle-Dieu, pour consulter de nouveau et faire mettre le Séminaire sous son autorité. Les dits mémoires n'étaient plus à l'adresse de M. le supérieur du Séminaire en cas d'accident à M. de l'Isle-Dieu, comme étaient toutes ses lettres par le passé, mais à l'adresse de M. de Pontbriand, son frère, en cas d'accident de la part de M. de l'Isle-Dieu. C'est lui qui m'a fait faire cette remarque qu'il faut taire. Ces messieurs n'ignorent pas ces écrits sans doute qu'on leur a marqués. Ils répondent comme à nous qu'ils ne seront pas fâchés que le séminaire dépende de Sa Grandeur, qu'ils le lui laisseront volontiers. Cette réponse est avec leur modestie ordinaire. Je crois qu'il pourra se faire qu'il l'ait, sans que ces messieurs le lui accordent, c'est bien à désirer ; aussi je saisis l'occasion d'y fournir toutes les raisons fortes qui doivent donner lieu à ce changement. Croiriez-vous que dans les circonstances présentes ils m'ont parlé de faire un accommodement avec le Chapitre, de l'abbaye de Maubec avec l'Isle-Jésus. J'ai fait semblant de ne rien sentir, en leur répondant que je ne savais pas ce que le Chapitre en penserait, que peut-être il y consentirait. " La Seigneurie, dit Duffault, avec son air sournois, vaut mieux que l'abbaye ; mais qu'est-ce que cela fait que le bien

soit dans l'église des chanoines ou du Séminaire, il est toujours dans l'église et n'en sort pas ; c'est la même chose. Nous ne sommes pas intéressés, dit-il." N'est-il pas temps, messieurs, de rire ? Ils ont tant fait qu'ils sont venus à bout d'expulser M. Pelet qui est allé à la suite d'un ambassadeur. Je crois que vous savez les tours qu'ils lui ont joués. Dieu les bénisse.

" A l'égard de M. De Lorme, il a été une bonne partie de l'hiver arrêté par une toux continuelle qui ne le laisse point ; il a une abondance de pituite extraordinaire, je crois que c'est le principe de ses infirmités. Cependant il mange ordinairement bien ; il a été deux fois, au commencement de l'automne, chez MM. d'Héricour et Varlet avec moi, mais il n'y a pas retourné depuis ; si cependant cela eût été absolument nécessaire, il aurait pu y aller quelquefois. Il s'est purgé deux fois depuis deux mois, cela l'a soulagé dans ses abondances de pituite. Je ne saurais vous en marquer trop de bien : il est droit, bon, et veut sûrement le bien du Chapitre auquel il est attaché. J'espérais que vous le recommanderiez à M. de Mirepoix ; cela ne peut nous porter préjudice, ni nous tenir lieu de grâce. Il est très infirme, hors d'état de repasser en Canada ; ce serait lui donner la mort ; le changement de climat joint au trajet de la mer, dans la situation où il est, serait dangereux pour lui. Nous ne sommes guère en état de lui faire des gratifications. Il peut venir à manquer tout à fait. Il serait fort à plaindre avec le revenu seul de son canonicat, dans ses infirmités ; voilà la raison qui m'avait engagé à vous marquer de vous intéresser pour lui auprès de M. de Mirepoix. Voilà trente ans qu'il travaille pour le Chapitre dont il a toujours voulu le bien. Je vous rendrai compte par moi-même de l'état de notre abbaye, ce détail serait extrêmement long. J'ai appris tout à coup qu'il partait un vaisseau de Bordeaux le 15 ou le 18 de ce mois. Il faut que j'écrive plusieurs lettres indispensables à

monsieur le Général, L'Evêque, Bigot, qui m'ont fait cet honneur, un mot à ma famille, à vous, messieurs, en particulier, s'il m'est possible ; car après vous avoir parlé d'affaires, je serais flatté de vous marquer mon attachement. J'ai été bien fâché de trouver dans mes papiers une lettre que j'écrivais à M. Poulin, de la Rochelle. En les serrant, elle s'y est trouvée renfermée. Je ne comptais pas en écrire un si grand nombre ; mais à mesure que je trouvais un moment, j'en profitais pour mes amis. Je lui fais mes excuses et vais réparer ma faute ; il doit me la pardonner dans l'embarras et la peine où je me suis trouvé d'être obligé de rester en France et de voir mes projets dérangés. Si je n'ai pas le temps d'écrire à mes amis par cette occasion, ils me le pardonneront ; je le ferai par le vaisseau du roi qui doit partir au commencement d'avril, de Rochefort ; c'est, dit-on, Garnier qui le commande ; d'autres disent Salaberry. Il va vous porter des farines avec deux marchands de Bordeaux qui partent ensemble.....

“ M. Fornel est toujours à Vincennes ; il marque à M. de l'Isle-Dieu qu'il est bien sensible à ce que M. l'Evêque lui marque qu'il n'a pas voulu encore nommer à son canonicat, qu'il fera son possible pour se rendre cette année, mais qu'il a un mal au pied qui le met dans le doute de le pouvoir faire, qu'il se rendra à Paris dans ce mois pour le venir voir, si le mal le lui permet. Je crois qu'il est encore temps de rire. Si mes occupations me le permettent, j'ai envie de l'aller voir ; il n'est qu'à deux lieues. Je ferai mon possible pour le déterminer à nous débarrasser tout à fait de sa peau. Le pauvre bonhomme Miniac est peiné peut-être de la faute qu'il a faite ; il n'est pas douteux qu'il la réparera. Je ne crois pas que nous puissions exiger son retour en Canada ; il est totalement aveugle et rempli de catarrhes et d'infirmités qui le mettent hors d'état de faire la traversée. Sans doute qu'il vous enverra un certificat et qu'il vous écrira, comme ainsi

qu'il le doit ; j'ai été surpris de cette faute d'attention de sa part. Il serait à souhaiter qu'il fit sa démission, cela nous procurerait un chanoine de plus. Je ne manquai pas d'en parler à M. de Mirepoix, lorsqu'il me demanda combien nous étions de chanoines, j'insistai surtout sur la nécessité où on était de se servir de nous. Je lui fis voir qu'éternellement on ne pouvait se passer des chanoines en Canada, attendu le petit nombre de prêtres et l'impossibilité d'en faire un plus grand nombre. J'entrai dans le détail des sujets qui composent le séminaire ; je lui fis voir qu'il fallait un supérieur, un procureur, un éconôme, un au moins pour les conférences, un pour le règlement, un pour aller dans leur bien de la campagne qui était négligé ou mal conduit, trois pour le petit séminaire, trois pour la cure ; qu'ils avaient en outre des missions qu'ils étaient obligés de fournir ; l'hôpital à desservir ; et que pour remplir tout cela, ils n'étaient que six ; je tirai de là que nous avions toujours desservi la cure ; qu'ils ne pouvaient avoir de sujets. Il me demanda pourquoi ; je lui répondis que je n'en savais rien, je le laisse à penser sur bien des choses. Dieu veuille que cela ait effet. Je ne doute nullement du contentement que vous me marquez avoir de M. Perrault et du zèle qu'il fait paraître pour son corps. Il m'a écrit ; je lui ferai réponse et mon compliment sur le rétablissement de sa santé..... qu'il la conserve, car nous en avons tous besoin.

“ J'attends par votre lettre d'Angleterre la demande que nous devons faire à la Cour pour l'établissement de la Petite Nation.... Je n'ai été que deux fois à Versailles, je n'y ai pas actuellement d'autre affaire que de prier le ministre d'accorder sa protection au Chapitre. Il ne peut rien actuellement, mais il pourra beaucoup quand le rapport des commissaires sera fait au conseil, où il sera certainement. Sa voix y prévaudra, attendu qu'il est censé mienx connaître ce qu'il faut faire pour cette colonie. C'est par cette voie que M. l'Evêque pourrait nous nuire, s'il gagne les bonnes grâces du

ministre. Il est mieux que jamais en cette Cour ; M. de la Galissonnière est son intime, mais en même temps il aime le Chapitre et est certainement bien intentionné pour nous... J'ai été obligé d'emprunter de l'argent depuis la fin de juillet, avec intérêt. Il est fort triste d'être réduit à cette extrémité, d'autant plus qu'on en trouve très difficilement. Il m'a fallu écrire lettre sur lettre avec des instances pour en avoir et faire bien des démarches. M. de Lorme, avec toute sa bonne volonté n'a pu m'en donner, attendu qu'il vous donne à tirer tout ce qu'il en a et qu'il ne lui reste rien. Il aurait encore plus de peine à emprunter que moi. D'ailleurs je le crois un peu en arrière de ses affaires, il n'en a pas de reste pour lui... M. de Lavillangevin qui se charge de tous les écrits aurait bien dû dans la lettre qu'il écrit à M. de Lorme m'assigner les onze cents et quelques livres que je vous marquais m'être nécessaires et m'en faire expédier une lettre de change ; j'aurais du moins été payé aussitôt que les autres, au lieu que je toucherai ce qu'il voudra me donner, qu'en mai à ce qu'il m'a dit. Il veut payer avant toutes les lettres de change tirées sur lui. Il craint toujours n'en avoir pas assez ou que le fermier ne tarde les paiements qu'il doit lui faire. Interim je ne puis compter sur rien, et les intérêts de ce que je dois courent toujours. D'ailleurs il est fort triste pour moi de ne pas satisfaire ceux à qui je dois dans le temps que je leur ai promis. Je n'ai cependant pas eu de difficulté avec M. de Lorme ; il me donnera ce qu'il voudra, j'emprunterai le reste de ce qu'il me faudra. J'apprends avec peine à ce moment que monsieur notre gouverneur a été exaucé dans la demande qu'il a faite au roi de le relever. Non seulement nous y perdons en notre particulier, mais tout le pays. On dit que c'est M. Duquesne, capitaine de vaisseau, qui le remplace.....—LACORNE, Ptre."

(A suivre)

M^{re} HENRI TÊTU

NOMS PROPRES AU CANADA-FRANÇAIS

Transformations de noms propres, établies par les signatures autographes ou par les écrits de contemporains où ils sont mentionnés.

Dans ces notes il ne s'agit que des noms qui se trouvent dans le premier volume du "Dictionnaire généalogique" de Tanguay, contenant les noms des familles établies en ce pays jusque vers 1700, et il n'est fait mention que des choses que Tanguay paraît ne pas avoir connues ou qu'il n'a connues qu'imparfaitement. Chaque fois que je rencontre une signature qui diffère de l'orthographe adoptée par Tanguay, j'en note la variante ; quand les signatures sont conformes à celles de Tanguay, ou que les personnes ne signent pas, il n'en est rien dit.

Les noms en lettres majuscules au commencement de chaque article, sont tels que Tanguay les écrits. Chaque fois que nous trouvons un surnom, sobriquet, nom de guerre ou autre variante, que Tanguay n'a pas connue, nous en tenons compte, car un bon nombre de ces surnoms, etc., surtout ceux d'origine canadienne, sont souvent les seuls documents historiques qui nous restent, sur le compte de ceux qui les ont portés.

C'est surtout parmi les régiments de milice française venus au Canada, et parmi les voyageurs et coureurs de bois de l'ancien régime, que les noms se sont altérés en grand nombre ou se sont enrichis de surnoms, que la moindre action, aventure ou qualité personnelle faisait naître.

Le pays d'où le colon était natif a aussi joué un certain rôle dans l'éclosion des surnoms. Comme exemple de ces derniers, on peut citer les suivants : Bourguignon, Lyonnais, Poitevin, Tourangeau, etc., etc.

Souvent le vrai nom disparaît complètement pour faire place à ce surnom fraîchement éclos.

Il règne une grande incertitude dans l'identification des personnes pendant la domination française. Les différents membres d'une même famille, ont souvent des signatures différentes. Ainsi, dans la famille de Charles Lemoyne, il s'en trouve qui signent Longueuil, Ste-Hélène, Bienville, D'Iberville, Maricour, Chateauguay, Serigny, Martigny.

A l'époque qui nous occupe, le nom féodal ou territorial était considéré comme un attribut de noblesse. Ainsi, tous ceux qui possédaient une seigneurie ou le moindre petit fief s'empressaient-ils d'en prendre le nom : laissant souvent disparaître celui de leur famille.

Quoique parmi tous les mots à l'usage de l'homme, on prétende qu'il n'y en a point de plus invariable dans leur orthographe, que les noms de personnes et de lieux ; quoiqu'il paraisse même convenu en thèse grammaticale, que les noms propres n'ont point d'orthographe, c'est-à-dire que leur orthographe traditionnelle et convenue n'est pas sujette à modification, il n'en reste pas moins certain que, dans la Nouvelle-France, où l'instruction n'était pas le partage du grand nombre, et où il n'y avait pas d'imprimerie pour y fixer jusqu'à un certain point, l'orthographe des noms, chacun écrivait un peu comme il croyait entendre. Les membres d'une même famille écrivent souvent le même nom de différentes manières.

Inutile de dire que les noms étrangers y étaient vite apprêtés à la manière française. Personne n'échappait à l'habitude de tout franciser. *Outlaw* devenait " Outlan ", *Wolf* devenait " Loup ", et ainsi de suite.

Puissent ces quelques notes être utiles à ceux qui ont la légitime curiosité de connaître leur véritable nom et ses diverses métamorphoses.

ABEL (Olivier), c'est là le premier nom qui se rencontre dans Tanguay. C'est celui d'un anglais protes-

tant, de Londres, qui abjura à Québec, vers 1713. Il porte indifféremment le nom d' "Olivier Abel" ou "Abel Olivier". Vers le temps de son mariage, en 1718, il signe "Abel Olivier", plus tard il signe "Abel" tout court. Son nom pourrait bien avoir été "Oliver".

ACHIN (André) qui se marie à Trois-Rivières en 1667, est quelquefois appelé "Achin dit André". En 1688 il est à Québec et signe : "André hachin".

AIGRON (Pierre) dit Lamothe, navigateur, signe une expertise en 1694, comme suit : "Lamothe Sr Egron".

ALLAIN (Simon) signe "Allain" en 1670. Un autre du nom de Charles - Louis, signe "Alen" vers le même temps. Un autre du nom de Jean signe "Allin" en 1696.

AMAND (Pierre) chirurgien à la Côte de Beaupré, vers 1670, portait le surnom de "Jolicœur" et signait "P. Amans."

AMYOT. Ce nom devait se prononcer comme *Amio*, et non *Amiotte* comme on le prononce à présent, car on voit des notaires écrire ce nom comme suit : "Amiaut." Tous les membres de cette famille signent "Amiot" et jamais Amyot ni Amiotte. Il y en a d'autres qui signèrent de leurs surnoms de *Villeneuve*, *Neuville*, *Lerpinière*, *Vincelotte*, *Lincour*.

ARCOUET (Jean) dit Lajeunesse, des Trois-Rivières, signait en 1672 "Arcouhet".

ARRIVÉ (Jacques) dit Delisle, sieur Descormiers, qui vint au Canada vers 1664, fut l'ancêtre des *Larrivé* de nos jours. Il signait "Jacque Arrivé".

ASSELIN (David et Jacques) ancêtre de tous les *Asselin* de nos jours, qui arrivèrent au pays vers 1660, ainsi que leurs enfants, se nommaient et signaient *Asseline*. Pierre fils de David signe "Pierre Aceline" en 1688. Dans la suite ils ont

laissé échappée l'e terminal de leur nom, qui par là a pris des allures plus masculines.

AUBERT (Charles) sieur de la Chenay, signait le plus souvent de son surnom seulement. Un de ses fils du nom de Pierre prit le surnom de *De Gaspé* qui supplanta le nom de Aubert dans cette famille. Un autre du nom de Louis signait "Duforillon."

AUBRENAN (Tec Cornelius) qui se marie à Québec, en 1670, n'était autre qu'un O'Brennan qui venait d'Irlande. Ce nom se changea en Aubry, Obry et Tec, dès la seconde génération.

AUBUCHON (René), fils de Jacques, coureur de bois, vers 1675, portait le surnom de "Dulac." On l'appelle "le sieur Dulac."

AUBUCHON (Jean) dit l'Espérance est aussi appelé "dit le loyal" dans la concession qui lui fut faite au Cap de la Madeleine, le 1er juin 1649. Il signe "Jean Obuchon."

AUBUCHON, (Pierre I). Son nom patronymique était *Pluchon*, qui se changea en Aubuchon. Son fils, (Pierre II) fut marié sous le nom de Pluchon.

AUDET (Nicolas), dit Lapointe, devait se prononcer *Audé*, car on le voit ainsi écrit dans l'insinuation de son contrat de mariage, en 1670.

AUDET de Pierre-Cot (Louis) sieur de Bailleul, signait simplement "debailleul" en 1715. Il demeure alors à Lachenaye.

AUDIBERT (Etienne) dit Lajeunesse, ne signait pas, mais on le voit appelé "Audubert", dans les écrits de son temps.

AURIOT (Vital) qui épouse Anne Le Picard en 1687, ne porte pas le nom de Auriot mais bien "Oriol".

AVISSE (Denis) signait "Davisse" en 1671; c'est comme cela que se sont transformés bien des noms.

AYMARD (Pierre), qui épouse la veuve de Gabriel

Gosselin, à Québec, en 1698, était un homme instruit qui signait bien : " Haimard. "

BADAILLAC (Louis) dit Laplante, portait aussi le surnom de " Sagueton " que les Iroquois lui avaient donné dans ses courses de traite chez eux.

BADEAU (Jacques) établi à Beauport vers 1630, ne signe pas ; mais il est curieux de voir ses fils et petits-fils signer Badiau-Badieau-Bediau. Ce nom était-il bien " Badeau " ?

BAILLARGEON (Nicolas II), de Champlain, portait aussi le nom de " du Bocage ", vers 1690. Quelques-uns de cette famille signaient " Balliargeon " vers 1710.

BANLIA (François) qui épouse Marie Pelletier vers 1680, portait le surnom de " Lamontagne. "

BARSOLOU (Gilles) qui se marie à Montréal en 1700 signait bien : " G. Barsalou. "

BARTHELEMY (Thomas I) tailleur, était généralement connu sous le nom de " Belemy. "

BASQUIN (Philippe) marchand chapelier à Québec, en 1691, signait " Basquien " et non *Basquin* ou *Bastien* comme on a écrit ce nom dans la suite.

BAUCHÉ (Guillaume I). La même année qu'eut lieu son mariage à Québec (1656), on le voit mentionné avec le surnom de *Morency*. Il signait des initiales " G. M. " seulement. Son frère René, qui portait aussi le surnom de *Morency* et quelquefois *Montmorency*, signe : " René Boché ". Tanguay avait probablement mal lu quand il donne le surnom de *Sans-soucy* à ce dernier. Martin Bauché fils de Guillaume I signait " Baucher. "

BAUGIS (Michel) qui se maria à Beauport en 1699, signe " Michel baugy " en 1721.

BEAUDOUIN (Gervais), Lieutenant des chirurgiens en ce pays, en 1696, signait " G. Baudouin. "

BEAUDOUIN (Antoine), portant quelquefois le surnom de "dit St-Antoine" signait "Baudouin".

BÉATRIX (Jacques) sieur de Beaupré, signe son nom comme suit: Debeatix " lors de son mariage en 1671.

BÉCHARD (Yves) marié avec Henriette Balan vers 1695, ne signait pas que je sache ; mais était généralement appelé " Béchét ".

BEDARD (Pierre I) se marie sous le nom de *Bidar*, à la Pointe-aux-Trembles, en 1688. Lors d'une concession qui lui est faite à la Rivière Jacques-Cartier, le 10 juin 1700 (Chambalon) il est encore appelé *Bidart*. Il ne signe pas.

BEGNIÉ (Massé) fut marié sous le nom de *Bainier*, en 1668.

BESLAN (Jean) l'ancêtre de tous les gens de ce nom au Canada, qui venait de Rouen, signait "bellan."

BELANGER (François I) signait "françois belenger."

BELLEAU (Blaise) dit La Rose, fut marié sous le nom de Bezon et signait "belot."

BELLIRE (Etienne) le plus souvent appelé *Bellinier*, portait aussi quelquefois le surnom de "dit le Prince de Galles." (Vachon, 26 oct. 1678.)

BÉCARD (Charles) qui fut Procureur du Roy à Québec à partir de 1700, n'était pas sieur de Grandville mais bien "De fonville". C'est ainsi qu'il signait.

BERGERON dit Johiel (Jacques). Son propre nom était "Jacques Jouiel Bergerat" et il signait "Jouiel" en 1693.

BERGEVIN (Jean) portait le surnom de *Langevin*. Il fut marié sous le nom de *Bregevin*, en 1668, et c'est le nom qu'on lui donne tout le temps dans les écrits de son temps. Il ne signait pas. Le nom de sa femme était *Pitau* et non *Piton*.

BERMAN (Claude De) signait généralement "C. De-Bermen" et non *Berman*.

BERTHELOT (Michel) Du Veau dit Des Cormiers. Son nom paraît avoir été seulement *Duvault* dit *Descormiers*. Le 17 avril 1675 (Roy) il achète une terre à Ste-Anne, de Lanouguere, et il n'y est pas question de *Berthelot*. Son fils Michel, qui fut curé à l'Ancienne Lorette en 1711, signait *Duvault Des-cormiers*.

BERTET (Jacques) sergent de la garnison du Château de Québec, et y demeurant en 1685, signait généralement comme ci-haut. Il a aussi signé : "Berté" et "Champagne."

BETUREAU (Louis), habitant de la Pointe Lévis en 1681. Cet individu, signait "Louis Petureau."

BIBAUT (François). Je le vois signer : "bibaud" à Québec en 1700. Il est alors mentionné comme habitant de la Rivière St-François du Lac St-Pierre.

BISSOT (François) de la Rivière, signait "Byssot" lors de son mariage en 1648. Son fils Jean-Baptiste, fondateur de la ville de Vincennes, dans l'Indiana, signe "Vensenne" en 1687. Ses autres fils, Charles et François signent "bissot."

BLAIN (Nicolas) qui se donne comme graveur à Québec, en 1688, signait d'une belle écriture "Bellin." Qui sait si ce Bellin n'est pas le même qui dressa les belles cartes de Charlevoix, en 1744 ?

BLANCHARD (Louis) portait le surnom de "dit dance à l'ombre" vers le temps de son mariage, en 1665. François Blanchard, qui se marie la même année que lui, portait celui de "Sieur de Belleville".

BLANCHET (Pierre) meunier à Ladurantaye vers 1690, qui épousa Marie Françoise Harel, portait le surnom de "Laforest". Ne sait signer.

BLONDEAU (Joseph) qui devint seigneur de la Riv.-du-Loup, en bas, portait le surnom de *Lafranchise*,

en 1684. Ce nom lui fut probablement donné dans ses voyages chez les sauvages Sta8ois où il allait faire la traite avant son mariage en 1686.

BLOUIN (Mederic) portait le surnom de *Luviolette* en 1691. Il signait "*Mery Belloin*". C'est bien là la vraie manière d'écrire ce nom pour en rendre la prononciation exacte et conforme à la tradition conservée jusqu'à nos jours.

BLOYS (Julien) de Montréal, signait de son surnom : "Servigny," en 1694.

BOESME (Jean) signe : "J. Boismé" au Château-Richer, en 1671.

BOIN (Jacques) porta le surnom de *Laforme* et signait "Jacques bounin" vers 1675.

BOUIN (Julien) portait le surnom de *Dufresne* et était plutôt connu par son surnom.

BOIRY (Jean) dit Lavergne. Un Jean Boiry dit Compairon (voir ce nom dans Tanguay) est habitant au Cap Tourmente en 1695. C'est le même ?

BOISSEL (Jacques) boucher à Québec, en 1639, signait "Jacque Boessel."

BOISSEL (Julien) dit La Grillade, est généralement mentionné sous le nom de "Boissy dit Lagrillade." Ne sait signer.

BOISSONNEAU (Nicolas) dit St-Onge, porte le nom de *Vincent* au lieu de Nicolas dans plusieurs actes, entre autres à son contrat de mariage, en 1669, et lors d'une donation à son fils aîné, en 1707.

BOIVIN (François) signait "françois boyvin" à Québec, en 1646. Charles Boivin qui est à Québec en 1673, signait pareillement.

BOLDUC (Louis) qui vint ici avec le régiment de Carignan et fut Procureur du Roy, signait très bien "Boulduc." C'est l'ancêtre de tous les *Bolduc* de nos jours. Ce fut son fils Louis qui commença à signer "Bolduc," vers 1700.

BONNEAU (Jean) dit Lafortune, (page 66,) est une erreur ; c'est *Bonnar* au lieu de Bonneau. Il signe " Jahan Bonnar " en 1654.

BONNIER (Jacques) dit Laplante. A son contrat de mariage par Rageot, en 1687, on lui donne le surnom de *Laframboise* au lieu de *Laplante*.

BOUAT (Abraham). Ce nom se prononçait : *Bouatte* du temps de son fils François-Marie, vers 1700.

BOUCHARD (Claude) dit Dorval, qui se marie à Québec, en 1651, signait " C. Bouchart." Claude Bouchard, tailleur, qui se marie à Québec, en 1654, portait le surnom " dit le petit Claude " et signait " C. bouchard."

BOUCHER (Marin) habitant au Château-Richer, signe en 1652 " M. Boucher, " et en 1658, " M. Boucher Boisbuisson." Un autre du nom de Louis Marin Boucher, commis à la conservation des droits sur les pelleteries et arpenteur Royal, signait " Boucher Boisbuisson, " ou seulement " Boisbuisson, " quelques années plus tard.

BOUCHER (Pierre) fils de Marin I, porta le surnom de " Pitoche, " alors qu'il demeurait à la Rivière Houel, en 1695. Il signait " P. boucher. "

BOUCHER (Pierre III) Seigneur de Boucherville, qui épouse Charlotte Denis à Québec, en 1683, signait : " Bocher, " en 1707.

BOUCHER (Laurent, fils de René-Jean) portait en 1723, le surnom de " Sieur de St-Laurent." Son frère François portait celui de " sieur de Bonracueil." Un autre de ses frères nommé René portait celui de " Montbrun."

BOUCHER (Lambert) Major de la ville des Trois-Rivières, en 1695, signait " Grand-Pré."

BOUFFARD (Jacques) de St-Laurent Isle d'Orléans, en 1680, signait d'une belle écriture " Jacq. Bouffart ". Son frère *Martin* signait " *Bouffard* ".

BOUILLET (Jean) qui fut gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal, signait "Lachassaigne".

BOUJONNIN, Secrétaire du Gouverneur D'aillebout en 1650, se nommait *Flour BouJonnyer* et signait "Boujonnyer".

BOURASSA (Jean fils de Jean I) signe "Bourasseau" à son contrat de mariage en 1698. Son père était aussi appelé "Bourasseau". Ce ne fut qu'après 1700 que la transformation de *Bourasseau* en *Bourassa* eut lieu.

BOURBAUT (Elie) Procureur du Roy à Trois-Rivières, en 1686, signait : "Bourbaux" Possédait une certaine éducation.

BOURBON (Jean) qui épouse Claudine Guérin à Charlesbourg, en 1690, est appelé "Jean Merdien dit Bourbon" sur son contrat de mariage. Ne signe pas.

BOURBONNÉ (Dominique). Le 28 avril 1703 (Genaple) Dominique Bourbonné sieur de Beaufort, demeurant précédemment à Montréal et alors à Québec, loue sa maison à M. de Callières pour y faire sa résidence à Montréal. Il signe "Beaufort".

BOURDEZEAU (Adrien) sieur de LaBorde, signe comme suit à Québec, en 1700 : "Adrian Bourdereau de la borde".

BOURDON (Jean) sieur de St-François, qui se marie à Québec, en 1655, avait un fils du nom de Jean François, qui porta le nom de "Dombourg" et un autre nommé Jacques qui porta celui de "Dautray". C'était les noms de deux seigneuries qu'il leur avait données.

BOURGUIGNON (Jamen) qui se marie à Québec en 1636, portait aussi, il faut le croire, le surnom de *patron*, car en 1666, on le voit signer "Jamen Bourguignon dit le patron."

BOUSQUET (Jean II) signait "Busquet."

BOUTET (Michel) dit l'Espinasse ; c'est *Lespine* au lieu de *l'Espinasse* qu'il faut lire.

BOUTEVILLE (Lucian) portait le surnom de *Desrivières*, en 1677, car on le voit signer comme suit : " L. Boutteville Des Rivières."

BOUTILLET (Jacques). Ce nom doit s'écrire autrement, car on le voit signer d'une bonne écriture " Jacques Bouteillet," en 1689.

BOUTIN (Antoine) qui épouse Geneviève Gaudin, à Québec, vers 1665, portait le surnom de " Laplante." Ne signe pas.

BOUTREL (Jacques) qui épouse Marie David à Québec, en 1688, signait généralement " Boutrey " vers le temps de son mariage.

BOUVET (Jean) dit LaChambre, qui se marie à Québec en 1673, fut chirurgien à Deschaillons et à St-Ours. Ce nom n'est pas *Bouvet* mais bien " Bonnet (Bonné) dit Lachambre," ainsi que je le vois mentionné dans les documents de son temps. Sa signature qui est " bonnet," pouvait facilement être prise pour *bouvet*.

BOYER (Anicet) musicien, qui se marie à Québec, en 1680, signait " Bouier."

BRANSARD (Laurent), qui se marie à Batiscan en 1692, signait " Brunsard " et portait le surnom de *Langevin*.

BRAULT (Henry) dit Pominville. En 1669 je le vois signer machinalement : " Henri brau ".

BREDEL (Jean), marié à Montréal en 1696, portait le surnom de " Duchenay " et signait de son surnom. Tanguay l'appèle aussi " Bardet ", (voir page 25.)

BREILLARD (Amable) de Batiscan portait le surnom de *Laroche* en 1707.

BRETON (Réné) qui se marie à Québec, en 1668, portait le surnom de " dit la première." Voir aussi au mot " Hélie."

- BRIAULT (Jacques) qui se marie à Québec en 1685 (non en 1686) signait "Briot".
- BRIÈRE (Jean) qui se marie à Québec en 1671, portait le surnom de "Périgourdin", en 1678, parce que, dit-il, il est du pays Périgord.
- BROCHU (Jean) qui épouse Nicole Saulnier à Québec, en 1669, signait "Jean brocheu."
- BROUSSEAU (Julien) qui se marie à Québec, en 1668, portait le surnom de *Laverdure*.
- BROUSSEAU (François) de Batiscan, portait le surnom de : "Lafleur" vers 1700.
- BRUNEAU (François) qui épouse Marie Prevost en 1669, à Québec, ne porta pas que je sache ce nom, mais bien celui de "Druineau". Aussi Tanguay le fait-il figurer sous ces deux noms.
- BRUNEL (Jacques) signe quelquefois comme si son nom était "Brunet". Signe ainsi le 24 août 1668 (Auber).
- BUISSON (Pierre) qui se maria à Montréal en 1689, portait le surnom de "Subtil", sur son contrat de mariage, par Adhemar, le 24 avril 1689, qui écrit *Busson dit Subtil*.
- BULTÉ (Pierre), qui était établi à Dombourg en 1681, portait le surnom de "Picard".
- BUSSIÈRE (Jacques), qui se maria en 1671, portait le surnom de *Laverdure* en 1682. Il signait "Jaques busieres".
- CABASSIER (Pierre) sergent royal à Montréal en 1669, signait bien "Cabazié".
- CADAU et CADOT (Mathurin) marié à Montréal en 1688. portait le surnom de "Poitevin".
- CADDÉ (Antoine) qui vient au Canada comme maître d'Hotel de l'Intendant Bouteroue en 1668, et qui épouse Charlotte de Lacombe, servante chez le même, en 1670, signait en 1681 "CaDDé de la magdeleine".

- CADDÉ (Michel) qui se marie à Québec, en 1694, paraît avoir porté ce nom dans les premiers temps ; mais tourna dans la suite en "Cadet". Il ne savait signer. Ses enfants signent "Cadet".
- CAILLAS (Jacques) qui se marie à Québec en 1690, signait "Cayla" en 1704.
- CAILLAU (Jean) dit le Baron, de Laprairie, signait "Caillaud".
- CAILLEAU (Pierre) qui se marie à Trois-Rivières en 1664, signe "Pierre Cailia" en 1705.
- CAILLÉ (Jean) dit Le Picard, qui épouse Marie Anne Hamel en 1683, signait : "Jean Calliet" à son contrat de mariage.
- CAILLER ou CAYER (Jean). Une personne de ce nom est à Québec, en 1684, et signe "Jean Callier".
- CASSÉ (Antoine) qui se marie au Château-Richer, en 1665, signait bien "A. Cassé." C'est de ce nom que l'on a fait *Lacasse*.
- CASSAN (André) qui se marie à l'Ange-Gardien, en 1682, portait le surnom de *Bouscot*.
- CASTINEAU (Jean) qui se marie à Québec en 1671, signe d'une belle écriture comme suit : "J. Cagui-neau."
- CASTONGUAY. Voir "Guay."
- CATALOGNE (Gédéon) qui se marie à Montréal, en 1690, était généralement appelé : *M. De Catalogne* et signait : "Catalongne."
- CATIGNAN (Charles) qui se marie à Québec, en 1679, signait toujours "Catignon" et c'était là son nom et non *Catignan*.
- CELLE (Gabriel) dit Duclos. Son nom mentionné : "Le scel dit le Clos," sur l'acte de concession de 30 arpents qui lui est faite à Montréal, le 12 fév. 1654.
- CHABOT (Michel) qui épouse Marie Magdeleine

Legardeur, en 1686, portait le surnom de " Lamarre et quelquefois " Lamarotoine."

CHALUT (Pierre) né vers 1630, signe comme suit en 1666: " pierre Chaleut " et en 1673 je le vois signer " Pierre Challeu." Ce nom est devenu *Chalou*.

CHAMAILLARD (Jean-Vincent) qui se marie à Montréal en 1671, portait le surnom de " Lafontaine," en 1668.

CHANAS (Jean Pierre) appelé " Chagnos " en 1674 (Tanguay), signait " Jean-Pierre Chana ".

CHARBONNIER (Louis), qui se marie vers 1676, portait le surnom de *Lafleur*.

CHARETS (Etienne), qui se marie à Québec, en 1670, signait: " Estienne Charet ". Un de ses fils du nom de Pierre surnommé Hiacinthe, qui paraît sur le point d'être ordonné Récollet, à Québec, en 1714, signe " Pierre Charest hiacinthe".

CHARET (Jean) très probablement frère du précédent, qui se marie à Québec en 1669, signait " J. Châret ".

CHARIER (Louis) qui se marie à Québec, en 1682, portait le surnom de " Jolicœur ".

CHARLAND (Claude) dit Francœur, qui se marie à Québec, en 1652, signait: " Claude Charlan ".

CHARRON (Claude) marchand à Québec en 1653, signait " Charon ".

CHARTIER (Louis) chirurgien, qui se noie à Montréal en 1660, signait " La Brocquerye," en 1652.

CHARTIER (Jacques) qui se marie à la Ste-Famille, en 1673, porta le surnom de " Lafontaine."

CHARTRAIN (François) qui se marie à Charlesbourg en 1692, portait vers 1705 le nom de " Chartré"; c'est là l'ancêtre des familles *Chartré* de nos jours.

(A suivre.)

PHILÉAS GAGNON

RÉPONSE

Le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul
(XIV, XI, 1299).—Quand a-t-on installé le pénitencier à Saint-Vincent-de-Paul ?

Je trouve la réponse dans le récent ouvrage de M. Elie-J. Auclair, *Vie de Mère Caron, deuxième supérieure des Sœurs de la Charité de la Providence* :

“ Le 23 décembre 1861, se produisit à Saint-Vincent-de-Paul un événement qui devait avoir une grande importance pour la prospérité future de la localité, et auquel, de bien des manières, les Sœurs de la Providence furent mêlées. Le terrain que possédaient les Sœurs, le couvent, les dépendances, tout fut vendu au gouvernement, que dirigeait alors Sir George-Etienne Cartier, pour la somme de 4,500 louis, c'est-à-dire de 18,000 piastres. On y installa d'abord la Réforme pour les jeunes détenus, qu'on fit venir de l'Ile-aux-Noix. Puis, onze ou douze ans plus tard, les prisonniers du Pénitencier succédèrent aux enfants de la Réforme. C'est le 20 mai 1873 qu'un bateau amena jusqu'à Saint-Vincent-de-Paul les redoutables pensionnaires de l'Etat. C'est l'une des seules fois qu'un bateau aussi considérable se soit hasardé jusqu'au bas du rapide des *Ecores*. Ainsi donc, quand on visite maintenant les grands corridors nus et les cellules des prisonniers au Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, on foule le sol qui a vu les efforts et bu les sueurs des premières Sœurs de la Charité à Saint-Vincent-de-Paul.”

LE FORT DE CHAMBLY

Ce fort, situé sur la rivière Richelieu, est l'une des plus précieuses antiquités de la province de Québec, et à l'aspect d'un vaste château moyen-âge. Le diamètre intérieur est de 125 pieds. Les courtines ont une hauteur de 25 pieds, et les bastions une hauteur de 30 pieds.

Le premier fort fut construit en 1605, en pieux, ayant une enceinte de 24 toises de chaque côté, et 15 pieds de haut. Il fut rétabli en pierre, en 1710, avec tous les moyens de défense alors usités.

Ce fort a toujours eu garnison et un prêtre résident. Il devint un centre important pour le commerce des peaux de castor, avec Orange, Manhatte et même avec Boston. Les intendants y avaient établi des magasins bien fournis de provisions de bouche et de guerre.

Attaqué par les Iroquois, en 1689, le fort de Chambly fut défendu par M. Duplessis. Il fut toujours le centre des mouvements militaires, soit contre les Iroquois, soit contre les habitants de la Nouvelle-Angleterre.

En 1747, son matériel fut transporté au fort St-Jean, à quelques lieues plus loin, sur le Richelieu.

En 1760, il passa entre les mains des Anglais.

Les Américains s'en emparèrent, sans coup férir, le 17 octobre 1775 ; mais à la suite d'une épidémie, ils l'abandonnèrent après y avoir mis le feu.

Guy Carleton le restaura en 1777.

Les troupes canadiennes en font usage en 1812.

Le fort de Chambly est abandonné en 1847 ; il ne serait plus qu'une ruine sans le patriotisme et les efforts de M. J.-O. Dion, citoyen de Chambly, qui en est aujourd'hui le gardien et qui l'a doté d'un petit musée.

F.-A. BAILLARGÉ

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

FÉVRIER 1909

N° 2

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

6 mai 1752.—M. de la Corne à M. de Lavillangevin :

“ Monsieur et cher confrère,

“ Vous serez sans doute bien peiné de la lenteur de notre affaire. Mais j'ai les peines en prime et par duplicata ; comptez que je suis le plus à plaindre de toute façon ; l'espérance seule de voir enfin la fin de cette affaire me soutient.

“ Je n'entrerai pas dans le détail particulier de tout ce qui s'est passé, vous le voyez assez au long dans la lettre du Chapitre. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je suis bien traversé par les ruses ordinaires, rubriques, dols, etc., des MM. du Séminaire, qui ne tendent qu'à nous donner un travers et à maintenir les mauvaises impressions que l'on a de tout temps données du pauvre Chapitre de Québec. Le sieur Lalanne a poussé les choses au point qu'il a été plusieurs fois chez M. d'Héricourt, tant pour lui tirer les vers du nez que pour essayer à nous nuire de ce côté-là qui est toute notre ressource. L'auriez-vous cru ? —il a été faire le pleureux, disant

que le Chapitre les écrasait d'un côté et l'Evêque de l'autre, au point qu'ils allaient abandonner le Séminaire. Ils lui avaient si bien persuadé ce dernier article, que M. d'Héricourt me dit qu'il regardait cela comme fait et il le croyait véritablement. Ils ont été partout en dire autant; mais M. de la Galissonnière n'en est pas dupe. Ne le citez jamais, ne nous vantons de rien et que cela ne vienne point surtout à la connaissance de l'Evêque. Plus il saura qu'on nous aide, plus il s'attachera à nous ôter les moyens de nous défendre. J'ai raison pour cela. D'ailleurs c'est que malheureusement pour nous l'Evêque a toute la confiance de M. le marquis et par conséquent du ministre. Ainsi ne nous en vantons pas. Ceux-ci ont prévenu M. Duquesne aussi en sa faveur. Cela m'ôte bien de l'aisance et m'oblige à aller bien doucement et avec précaution. L'Evêque est fin et politique comme personne. Cette prétendue indifférence qu'il fait paraître, avec le motif seul du bon ordre de son diocèse, a jeté une forte impression. Il aurait beaucoup mieux valu pour nous qu'il eût paru, ici comme en Canada, partial, qu'il eût continué ce qu'il avait si bien commencé. Pour lors j'aurais été en pied et ne serais pas bridé comme je le suis. N'ayez pas d'inquiétude et soyez tranquille sur toute ma vigilance à profiter des occasions et moments où je pourrai m'insinuer et nous faire rendre la justice que nous méritons. J'ai plus à cœur que je ne saurais vous l'exprimer notre réputation, et de laisser la bonne idée qui nous est due.

“Ne négligez rien pour vous insinuer dans l'esprit de M. Duquesne; tout est grandement disposé surtout vis-à-vis de MM. du Séminaire. Vous voirez par ma lettre et ce qu'il vous dira, que j'ai tiré mon bout de ce côté-là; par le moyen de M. La Joncaire vous réussirez de l'autre. S'il prenait nos intérêts à la Cour pour nous soutenir contre les deux, cela nous ferait un grand bien et serait d'un grand poids pour nous.

“ Il s'en faut de beaucoup que l'abbé de L'Isle-Dieu soit le partisan des prêtres du Séminaire ; leurs chiens ne chassent pas ensemble. Je ne les crois pas non plus très bien avec le prélat. Ils sont fort estomachés de ce qu'il veut, disent-ils, empiéter sur leurs droits ; ils affectent de dire qu'il n'a qu'à s'emparer de tout, s'il le veut, qu'ils ne s'en soucient guère ; mais qu'ils retireront tous leurs sujets et le contraindront à leur payer ici à Paris une bonne et dodue pension à chacun, que cela leur fera au moins une vie fort gracieuse, c'est-à-dire à ceux qu'ils retireront. Voilà ce qu'a dit le sieur Lalanne à quelqu'un de la maison qui me l'a répété... Jugez de ce génie et combien ces gens-là aiment l'avantage du pays... J'arrive de chez M. Duquesne pour prendre congé de lui, mais je ne l'ai pas trouvé, non plus que M. de la Galissonnière. Il m'en a coûté 24 sous pour mon fiacre, que je regrette bien. Son valet de chambre m'a dit qu'il partait demain et que ce départ était caché à toute la maisonnée. Je vais aller chez M. de Lorne pour lui demander de l'argent. Vous m'avez mis dans un embarras affreux ; il est temps que je voye à quoi m'en tenir... Il ne me reste qu'à vous prier de ne pas m'oublier dans vos prières. J'ai besoin de santé et de patience ; plus je connais Paris, plus je le déteste, et je m'y ennuie. Quelle aurait été ma joie si j'avais pu m'en retourner cette année, je ne puis vous l'exprimer. Dieu soit béni ! M. Monac a été très sensible à votre lettre.

“ J'ai reçu une lettre du Canada par l'Angleterre, par laquelle on me marque que le prélat vous tracasse. Prenez patience.

“ Je suis etc. Lacorne, Ptre.”

L'abbé de l'Isle-Dieu écrivait de son côté à Mgr de Pontbriand et je citerai quelques passages de ses lettres. Le 23 mai 1751 : “... Je vous avais annoncé M. Pelé ⁽¹⁾, et M. de Lalanne m'avait annoncé lui-même

⁽¹⁾ Ou Pellet. Il avait fait partie durant quelques années du Séminaire de Québec.

qu'il vous le renvoyait dans *leur séminaire*, cependant, aujourd'hui, veille du départ, je vois le contraire et je ne devine ni pourquoi on voulait vous le renvoyer, ni pourquoi on ne le veut plus. C'est un bon ecclésiastique qui peut être lui-même un peu indécis; mais on l'a fuieusement balotté surtout depuis 7 à 8 mois. On a voulu lui faire prendre un vicariat dans le diocèse; on lui a même fait ordonner par M. l'Archevêque de le prendre. Le refus qu'il en a fait lui a été funeste, M. Jousseran vous en dira les suites... Le bon M. Pelé a été interdit pour punition de son refus, qu'il fondait cependant sur une raison assez plausible: je suis, disait-il, membre d'un séminaire auquel je suis attaché et dont les liens doivent être réciproques à mon profit comme au sien; cela n'y a rien fait. L'interdit a tenu et subsiste.

"Depuis ce temps-là, ces messieurs ont paru vouloir donner une cure à M. Pelé et cette intention n'a point eu son effet..."

Le 17 avril 1752, le même écrit: "... Je commence par vous dire, Monseigneur, que toutes vos lettres ont été rendues à leur adresse, du moins je les ai fait mettre toutes à la poste, excepté celle de M. Pelet qui n'était plus en France, mais en Danemark, ce qui vous étonnera beaucoup sans doute.

"Vous aurez un arrêt d'intervention pour la conservation de vos droits dans la contestation du Chapitre et du Séminaire, qui ne va pas fort vite. Cependant messieurs du Chapitre ont déjà fait signifier au Séminaire leur requête d'introduction contenant leurs demandes et leurs moyens; les seconds travaillent à leurs réponses et chacun s'applaudit et paraît content de son bon droit.

"Pour vous, Monseigneur, et selon vos intentions, vous ne prenez aucune part à la contestation, vous réclamez seulement votre droit, si par l'événement la cure vient à passer au Chapitre... Ce dont je puis

vous assurer, c'est que vous n'avez pas plus à cœur vos intérêts, à tous égards, que M. Rouillé les a lui-même.

“ L'affaire de l'indépendance prétendue du Séminaire de Québec à votre égard va son train... J'ai fait faire à M. Estève un mémoire d'observations sur cette question, une consultation que j'ai fait reprendre en Sorbonne, et un petit mémoire sommaire contenant les propositions que vous faites à MM. les supérieurs et directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris.

“ Je leur ai remis ce petit mémoire sommaire, ils y ont répondu, vous aurez des copies de tout, dès que M. Estève m'aura remis sa réplique aux réponses de ces messieurs.

... “ Je ne me suis pas contenté de consulter M. Estève et la Sorbonne ; j'en ai conféré de votre part, Monseigneur, avec M. l'Evêque de Nitry et M. l'Evêque de Bethléem. Je crois que vous feriez bien de leur en écrire, si, pour éviter l'éclat dont vous ne voulez point, vous vouliez confier cette question à des arbitres ; vous ne pourriez mieux choisir.

“ J'ose vous dire d'avance, Monseigneur, que vous ne pourrez vous empêcher de rire des réponses qu'on vous fait. On vous fait partir d'un faux principe : il n'y a jamais eu, dit-on, d'autre Séminaire à Québec que celui des Missions Etrangères. Ainsi l'exécution du Séminaire diocésain que M. de Laval établit au mois de mars 1663, que le roi confirma par ses lettres patentes du mois d'avril suivant, est une chimère qui n'a jamais existé qu'en projet, en idée et sur le papier. Ces messieurs traitent de la même manière l'union de ce Séminaire diocésain.

“ C'était, disent-ils, unir une chose qui n'existait pas et qui n'a jamais existé. Ainsi, Monseigneur, vous vous repaissez d'idées et de chimères.

“ MM. les Supérieurs et directeurs du Séminaire des

Missions Etrangères de Paris rapportent trois fameuses pièces à l'appui de leurs réponses :

“ 1^o Une lettre de M. de Laval qui leur permet d'aller s'établir à Québec, sur la demande qu'ils en avaient faite ; 2^o Un acte qui contient les conventions qu'il avait avec eux ; 3^o Un contrat de vente d'un terrain sur lequel est actuellement bâti le Séminaire, pour le prix et somme de 8000 frs que M. de Laval reconnaît avoir reçu en deniers comptants et dont il se tient et reconnaît content ” (1).

(1) En voilà un cadeau et un titre de propriété ! 8000 francs pour devenir propriétaire d'une maison (le Séminaire proprement dit) qui devait coûter 400,000 livres ! Ce ne fut certainement pas le Séminaire de Paris qui fournit cette somme. Au reste, il semble que cette somme de 8000 francs n'était qu'un simple prêt, puisque Mgr de Laval la remit au Séminaire des Missions Etrangères, de Paris, le 8 avril 1680, dans “ l'acte de donation ” qu'il fit ce jour-là, au *Séminaire de Québec*. Il appert par cet acte que les directeurs de Paris “ se désistent de l'emplacement sur lequel le dit Séminaire de Québec a basti la maison du dit Séminaire, moyennant la somme de huit mille livres au prix courant de la monnaie de Québec, où les écus d'argent de soixante sols valent quatre livres et les autres espèces à proportion, consentant les parties respectivement que le dit contrat soit et demeure nul comme non advenu et que le dit Seigneur Evêque dispose du dit emplacement ainsi qu'il avisera bon estre. En conséquence de quoi le dit Seigneur Evêque a présentement rendu et payé aux dits Sieurs Supérieur et Directeur du Séminaire de Paris, la somme de six mille livres en espèces de louis d'argent à soixante sols pièce, revenant à quatre livres pièce, suivant l'usage de la Nouvelle-France, à la dite somme de huit mille livres. ” (copie aux archives de l'archevêché).

Le Séminaire de Paris n'avait donc pas la propriété du Séminaire de Québec. Mais par suite de cette union que Mgr de Laval avait faite des deux séminaires, celui de Paris voulait être maître de tout et semblait avoir complètement oublié, en 1752, cet acte pourtant si important du 8 avril 1680. Les directeurs prétendaient que le Séminaire de Québec n'était pas séminaire diocésain mais bien leur séminaire à eux. Et j'en trouve la preuve dans une lettre écrite à Mgr de Pontbriand par leur supérieur Burgurieux, le 9 mai 1752

“ Voilà, monseigneur, les titres que rapportent MM. les supérieurs et directeurs du Séminaire des Missions Etrangères, auxquelles ils ajoutent... et comme pièces

(archives de l'archevêché) :... “ M. l'abbé de l'Isle-Dieu nous a communiqué de votre part le mémoire concernant le Séminaire de Québec et les propositions qui en sont la conclusion ; nous y avons fait réponse... Il paraît, Monseigneur, que votre objet n'est pas de supprimer ou faire casser l'union de ce séminaire au nôtre. Cependant, soit qu'il soit un séminaire des Missions Etrangères, comme nous le croyons, *et non un séminaire diocésain*, comme votre mémoire le suppose, je ne vois point en quoi pourrait désormais consister son union au nôtre, si les choses contenues dans les propositions avaient lieu.” Cela prouve 1° que les abbés de l'Isle-Dieu et de la Corne étaient bien renseignés ; 2° qu'on ne savait pas encore d'une manière certaine, en 1752, si le séminaire fondé par Mgr de Laval en 1663, était un séminaire diocésain ; 3° que les prétentions du Séminaire de Paris étaient exorbitantes ; 4° que cette union des deux séminaires fut une source féconde de divisions et de difficultés qui ne finirent qu'à la conquête ; 5° que la même union, en soumettant le Séminaire de Québec à celui de Paris, même en ce qui regardait les moindres détails—on comprend ce que cela veut dire—, était de nature à nuire aux intérêts bien compris de cette institution, en même temps qu'elle fermait la porte aux ambitions légitimes des Canadiens qui, ne pouvant aspirer aux premières places, n'étaient pas portés à faire partie d'un Séminaire de Québec dont la tête était à Paris ; 6° qu'il ne faut pas s'étonner, ni encore moins se scandaliser, du procès que les chanoines de Québec avaient intenté contre les MM. du Séminaire ; 7° que la position de Mgr de Pontbriand était très difficile et que sa vertu de patience—laquelle ne peut être mise en doute—dut subir une dure épreuve, placé qu'il était entre un Chapitre qui lui était hostile et un Séminaire qui lui faisait les gros yeux. Et encore s'il avait eu seulement affaire au Séminaire de Québec ! mais non, il lui fallait référer à Paris, le centre du Monde ! et alors le centre même des affaires ecclésiastiques de la France et du Canada. Il ne pouvait être question, à cette glorieuse époque, de s'adresser à Rome, à la seule autorité légitime. Tout devait se régler à Versailles ! En fait, tout cela se régla sur les Plaines d'Abraham, et d'après les décrets miséricordieux de la divine Providence.

On verra plus loin, quand il s'agira de l'intervention de l'archevêque de Paris au procès des Chanoines de Québec contre le Séminaire, ce que les unions multipliées peuvent produire de désunions.

probantes... et inattaquables l'inscription qui est sur la porte du Séminaire de Québec.

“ Pour parer à la difficulté naturelle qu'on pourrait faire à ces messieurs, car ils paraissent l'avoir prévue, ils prétendent que tout ce qui est accru à ce séminaire, depuis l'acquisition de 8000 frs, comme union de dîmes, ou d'autres biens ecclésiastiques, unions de bénéfices, donations quelconques entre vifs, legs par testaments, etc., tout les regarde privativement et aucun bienfaiteur n'a eu en vue le Diocèse.

“ Je serais assez tenté de croire, Monseigneur, que ce sont ces messieurs qui partent d'un faux principe. Il n'est pas possible que le Roi ait confirmé, en 1663, l'érection d'un séminaire qui n'existait qu'en idées et sur le papier.

“ Je ne suis pas plus disposé à croire que la vente de M. de Laval soit autre qu'une vente fictive ; mais quand on la supposerait réelle, elle est faite à M. de Bernières et à ses associés qui n'ont jamais été membres du Séminaire de Paris.

“ Ces messieurs qui avaient suivi M. de Laval dans tous ses travaux apostoliques... se réunirent à lui à Québec... ; ils y établirent un séminaire pour y vivre en communauté et comme ils étaient tous fort riches, il leur fut très aisé de le doter amplement, comme un séminaire diocésain, suivant que le porte le décret d'érection du mois de mars 1663...

“ Or dans tout ceci, je ne vois point de propriété pour MM. du Séminaire de Paris...

“ Dans l'union du Séminaire de Québec à celui de Paris, il a été formellement et réciproquement stipulé de part et d'autre qu'il n'y aurait entre ces deux séminaires ni communauté de biens ni communautés de charges. Ce qui réduit cette union à une simple union morale et de régime spirituel, que vous ferez cesser quand il vous plaira, monseigneur ; du moins c'est mon avis.”

En fait, l'union était plus réelle que le pensait l'abbé de l'Isle-Dieu, car voici les termes par lesquels Mgr de Laval unissait son Séminaire de Québec à celui de Paris, le 19 mai 1675.

“ ... A ces causes ... nous avons uni et annexé, unissons et annexons à perpétuité le Séminaire de Québec avec ses maisons et bâtiments, jardins, emplacements, seigneuries, terres et possessions, revenus généralement quelconques et autres dépendances d'icelui présentes et advenir, au dit séminaire établi à Paris pour la conversion des infidèles, sans que le Séminaire de Québec ni ceux qui y sont demeurant en puissent distraire, vendre ni aliéner aucune partie, ni même les engager, sans le consentement et permission des dits sieurs directeurs du Séminaire de Paris qui nommeront et choisiront tel supérieur que bon leur semblera pour régir et gouverner suivant leurs constitutions ce Séminaire de Québec, lequel supérieur prendra notre bénédiction et confirmation pour exercer sa charge.... ”

Le 23 février 1683, le Séminaire de Paris se désista de quelques-uns de ses droits. Ainsi il renonça au privilège de nommer le supérieur de Québec. Les messieurs de Québec pouvaient aussi de leur chef acquérir et aliéner sans le consentement et permission du Séminaire de Paris.

Le 22 avril 1752, l'abbé de L'Isle-Dieu écrit à Mgr de Pontbriand : “ Je sais bien que MM. du Chapitre craignent beaucoup que vous n'établissiez une nouvelle et même plusieurs cures dans le ressort et l'étendue de celle de votre ville, si elle vient à passer entre leurs mains ; même dans la basse-ville, où cependant j'ai fait remarquer à leur agent et confrère qu'il en avait été question dès 1692, à plus forte raison qu'il en doit être question aujourd'hui.

“ Je sais que le Chapitre consulte sur les cures qu'il a érigées pendant la vacance du siège et sur le droit qu'il peut en avoir, le cas échéant. J'ai battu sur cela

à plate couture l'abbé de la Corne ; car nous sommes cette année fort bons amis, depuis que je me suis porté à lui rendre quelques petits services qu'il m'avait demandé de lui rendre. Mais les supérieurs et directeurs de cette maison et lui ne peuvent se sentir ; ils prennent feu comme de la poudre à canon dès qu'ils se rencontrent, surtout de Lalanne, votre grand vicaire, qui a voulu le faire taire en lui présentant comme une arme défensive et parant à tout, sa qualité de grand vicaire. Et vous connaissez, Monseigneur, le bonhomme Lalanne qui ne mange peut-être pas plus de beurre que de pain, mais qui dit plus de mots que de choses.

“ Quant au point d'appui de M. de Villars sur la donation de M. de Laval, elle est bien faible..... Il en est de cette donation comme de la vente qu'allèguent MM. les directeurs de cette maison : l'une ou l'autre, ou toutes deux, ne peuvent avoir au séminaire de Paris aucun trait ni rapport.....” (1) J'extrais quelques lignes des lettres écrites la même année 1752 par l'abbé de l'Isle-Dieu à l'évêque de Québec :

(1) Cette lettre parle ensuite de l'abbé Fornel qui va donner sa démission, de la triste administration du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, et des troubles de l'Eglise de France. Deux jours après, il écrit encore et termine ainsi : “ On dit que la santé de M. l'ancien évêque de Mirepoix se dérange un peu, quoiqu'il n'ait que 99 ans ! car on vit longtemps quand on touche de près ou de loin au ministère.”

Voici le jugement porté par l'abbé de l'Isle-Dieu sur l'abbé Fornel : “ C'est un homme qui écrit des volumes pour des riens, et s'il est aussi grand parleur, on peut reposer avec lui sa poitrine dans la conversation où il doit fournir beaucoup, et je pense que dans un chapitre, c'est un fort diffus capitulant.”

Et ailleurs : “ J'espère que M. Fornel reculera d'autant moins à donner sa démission, qu'il m'a envoyé une lettre pour vous, Monseigneur, et une seconde adressée aux Doyens dignitaires et prébendaires de la Compagnie, par laquelle il leur fait sans doute ses adieux, et leur annonce la fortune immense qu'il va faire en France où il deviendra peut-être premier ministre par la grande intelligence qu'il a pour les affaires.” De fait le chanoine donna sa démission et ne revint plus en Canada.

“ Tout est renfermé (les lettres et mémoires) en deux paquets bien enveloppés de toile cirée que j'espère que vous recevrez en bon ordre d'autant plus que M. notre nouveau gouverneur général (Duquesne) a bien voulu s'en charger et de la manière du monde la plus obligeante. J'ai eu l'honneur de le voir deux fois chez lui et j'en ai été enchanté, je crois qu'il vous paraîtra comme à moi l'homme du monde le plus aimable, le plus affable et du commerce le plus aisé, du moins à ce que j'ai eu lieu d'en juger dans ces deux seules entrevues.

Le Séminaire des Missions Etrangères n'ayant pas de missionnaires qu'il pût envoyer en l'Acadie, l'abbé de l'Isle-Dieu s'adresse au Séminaire du St-Esprit : “ M. Cavis m'en fournira quelques-uns que je présenterai moi-même au ministre, et si on voulait établir à Louisbourg une communauté de prêtres séculiers, ⁽¹⁾ je suis persuadé qu'en s'adressant à M. Cavis, on en viendrait facilement à bout et pour l'établissement et pour l'entretien dans la suite et de très bons sujets, tout ce qui sort de cette maison étant très bon. L'éducation y est un peu dure pour la vie ; on y étudie bien, on y prend bien l'esprit ecclésiastique, on y est élevé dans une grande simplicité de mœurs, on y apprend bien la morale ; et ce qu'il y a eu dans vos colonies et dans les missions des Indes Orientales de meilleurs sujets, sont sortis de cette maison...”

L'abbé de l'Isle-Dieu conserva toujours cette opinion et cette haute estime pour le Séminaire du St-Esprit ; car dix-sept ans après, le 5 juin 1769, il écrivait au cardinal préfet de la Propagande : “ Je vous avoue... que j'ai d'autant plus de satisfaction et de consolation de voir confier

(1) C'était là une idée chère à l'abbé de l'Isle-Dieu. Très mécontent des Récollets, il ne désirait rien tant que leur départ de Louisbourg, et il aurait voulu les laisser tout au plus aumôniers des troupes. Aussi revient-il très souvent à la charge, mais il n'eut pas la consolation de réussir.

les missions de Cayenne au Séminaire du St-Esprit, que pendant 23 ans que j'ai été chargé, en qualité de vicaire général de toutes les missions françaises et sauvages du vaste et immense diocèse de Québec, je n'ai jamais fait passer que des sujets élevés et formés au Séminaire du St-Esprit, et que tous ont toujours surpassé mes espérances, sans que jamais aucun se soit démenti." Aussi le même abbé songeait-il tout de suite à cette excellente maison, quand les prêtres des Missions Etrangères de Paris menacèrent d'abandonner le Séminaire de Québec. Voici ce qu'il écrit le 9 mai 1752 au sujet du fameux procès : " Il y a quelque temps que je n'ai vu le député du Chapitre. Il me paraît que cette affaire va bien lentement par la faute (à ce que me dit M. de la Corne) de MM. les supérieurs et directeurs de cette maison—le Séminaire des Missions Etrangères qui ne se pressent pas de répondre... étant tantôt d'un côté et tantôt de l'autre.

" M. Dufau arrive ces jours-ci de Langres où il est depuis plusieurs mois. M. de Lalanne va partir pour aller le remplacer ; un troisième arrive de Carcassonne, et toutes ces disparates font que personne n'est au fait, qu'un supérieur qui reste assez assidûment ici, mais qui s'y casse la tête et qui n'avance à rien."

On voit que l'abbé de l'Isle-Dieu confirme bien ce qu'écrivait de ces messieurs le chanoine de la Corne. Voici ce que le même abbé disait de M. de Pontbriand (¹), frère de l'évêque de Québec, et ce qu'il pensait de M. de Lalanne :

" Le premier est quelqu'un que je respecte et qui, au milieu de mille bonnes et vertueuses charités que je lui connais, n'a pas celle de se mettre une affaire de détail dans la même tête. Il serait pourtant bien plus naturel qu'il se mêlât des vôtres que moi.

" Quant au second, vous le connaissez : *cuncta anhe-*

(¹) L'abbé de Pontbriand, de même que l'abbé de l'Isle-Dieu, demeurait aux Missions Etrangères.

lans, omnia meditans, nihil agens. Si son estomac physique était aussi mauvais que son estomac moral, il ferait souvent de mauvaises digestions ; car dans le second, il entasse tout et ne digère rien....”

Le 1er avril 1753, l'abbé de L'Isle-Dieu écrit à Mgr de Pontbriand :

“ M. Rouillé me paraît toujours très bien disposé pour tout ce qui peut vous intéresser, Monseigneur, et en particulier sur ce qui concerne votre intervention, la prétendue indépendance de votre séminaire et les réglemens à faire entre vous et votre Chapitre. Je lui ai fait valoir sur ce dernier article toute votre patience et votre modération ; il m'en a paru touché et disposé à faire décider par le Roi tout ce qui peut donner atteinte à vos droits. Sur le dernier article, il a pris plusieurs de vos mémoires, s'est chargé d'en parler à MM. les Commissaires que j'ai tous vus ; mais cette affaire ne sera guère mise sur le bureau qu'après Pâques, dont bien fâché M. l'abbé de la Corne. Sur l'article de l'indépendance de votre séminaire, M. Estève travaille depuis le commencement du carême... L'acte passé le 30 décembre 1663 entre MM. les supérieurs, assistants et procureur du séminaire et MM. les fabriciens de votre église de Québec, est une pièce triomphante, et qui déconcertera beaucoup les prétentions où ils sont, qu'avant eux il n'y a jamais eu de séminaire à Québec, ni de prêtres pour le former...

“ Jusqu'à présent, ces MM. ne me disent rien, quoi-que je les aie prévenus sur les propositions que vous leur faites. Tout ce que M. de Lalanne m'a dit de plus, c'est que s'ils ne restaient pas sur le pied où ils avaient toujours été, ils quitteraient le séminaire. Mais je crains de leur part une botte fourrée sur le temporel. Ils ont lâché à quelqu'un qu'ils quitteraient le séminaire ; mais que la plupart des biens leur appartenaient, et que vous seriez bien embarrassé, lorsqu'ils vous les auraient retirés, et qu'ils vous auraient laissé sans

prêtres et avec un revenu très modique pour soutenir et faire subsister votre séminaire ; et c'est ce qui occupe M. votre frère qui crie sans cesse : la paix, la paix, sans que j'ose m'ouvrir avec lui, par les liaisons étroites, que, de vous à moi, il a avec ces messieurs. C'est donc sur ce prétendu droit au temporel qu'il s'agit de travailler sérieusement avec M. Estève pour distinguer et reconnaître si, dans les biens du séminaire, il y en a quelques portions qui appartiennent personnellement aux directeurs soit par legs, donations, acquits ou autrement, et à quels titres ils ont reçu... Quant aux unions de bénéfices, comme j'en ai eu quelque temps les titres entre les mains, j'en ai tiré des extraits qui ne seront pas inutiles.

“ En supposant que ces MM. quittent votre séminaire, vous ne manquerez pas de prêtres, Monseigneur ; la même maison qui vous en offre pour Louisbourg ne vous en laissera pas manquer pour Québec ; mais, de grâce, ne les commettez, ni eux ni moi, avec vos directeurs, ... Si ces messieurs, en quittant, croient pouvoir dépouiller votre séminaire, j'ai peine à croire que la Cour leur accorde autre chose que des pensions, surtout n'y ayant aucune communauté de biens entre votre séminaire et celui de Paris.”

Il serait ennuyeux et inutile de reproduire toutes les lettres du chanoine de la Corne et je vais résumer et abréger le plus possible, choisissant ce qui pourrait avoir quelque intérêt. La chose est d'autant plus difficile qu'écrivant tantôt au Chapitre, tantôt à quelques-uns de ses confrères, il est exposé lui-même à se répéter.

1752.—Pas de date : “ J'ai découvert, il y a six semaines, que M. l'Evêque travaillait et demandait fortement l'érection d'une nouvelle paroisse à la basse-ville. Ou vous n'en avez rien su, ou je ne conçois pas comment vous ne m'en avez pas informé. Cela en vaut bien la peine, puisque j'étais résolu de tout aban-

donner, si cela avait eu lieu. La requête de son grand vicaire ou avocat a été présentée au ministre... Je vous avouerai, messieurs, que j'ai eu tant de chagrin et d'inquiétude, en apprenant cette nouvelle entreprise que j'ai été deux nuits sans dormir. Ma crainte était d'autant mieux fondée, que je savais que Monseigneur de Québec est parfaitement bien en Cour et qu'il a su prévenir le ministre et M. de la Galissonnière en sa faveur ; mais grâce à Dieu ce projet n'a pas réussi. J'ai fait jouer quelques pauvres petits ressorts, de sorte que le ministre a répondu à M. l'abbé de Lisle-Dieu qui lui-même avait présenté la requête : qu'il fallait attendre pour l'érection de cette nouvelle paroisse que le procès fût terminé, étant déjà trop chargé de difficultés ; que puisque M. l'Evêque avait paru jusqu'à présent indifférent entre le Chapitre et le Séminaire, et ne voulait se mêler à cette affaire que pour la nomination, il fallait qu'il laissât terminer le procès ; qu'ensuite il proposerait l'érection de cette nouvelle paroisse pour laquelle il avait envoyé un ancien procès-verbal *de commodo et incommodo*. Voilà donc une belle épine qu'on nous a tirée du pied : car comme je l'ai représenté, que serions-nous devenus avec une Fabrique qu'on a chargée, sans nous consulter ni personne, de 2000 livres de rente ? n'était-ce pas écraser le Chapitre et terminer le procès sans que nous eussions pu aller plus loin ? Ainsi messieurs, comme on ne l'a pas débouté tout à fait de son projet et qu'il est au mieux à la Cour, tenez un grand secret de ceci.....".

Il me faut résumer ce que je trouve de plus intéressant dans les autres lettres de 1752 ; sans cela, il y aurait des répétitions et infailliblement de l'ennui.

Le chanoine de la Corne envoie à ses confrères une consultation de la Sorbonne au sujet de la prébende à payer au doyen du Chapitre ; il écrit à chacun par M. de Boishébert "qui passe sur le vaisseau roi." Il ajoute : " Depuis quatre jours que je me trouve seul,

j'ai cherché à me mettre en pension ; MM. les Prémontrés me demandent cent pistoles sans me fournir quoi que ce soit que la chambre et leur réfectoire, pas même des draps. J'ai été chez un bourgeois qui m'a fait la même proposition, en ne m'offrant que la soupe et le bœuf à midi, un rôti le soir ou un ragoût avec une salade.

“ Je vais chercher jusqu'à ce que je puisse mieux trouver. “ M. Monac a été bien sensible à la lettre que vous lui avez écrite ; il est rempli de bonnes intentions pour nous.”

“ Si vous nous envoyez le *placet* pour l'établissement de notre terre (La Petite Nation), nous le présenterons quand il sera temps. Vous pouvez toujours marquer au ministre que cette terre ne nous produit rien.” Le Chapitre s'était déjà adressé à ce sujet à M. de la Galissonnière et à M. Bigot ; mais sans succès définitif, puisque je trouve dans nos archives une lettre de M. Bigot avec le passage suivant :

Le 28 mars 1753 : “ J'ai reçu la lettre que le Chapitre m'a fait l'honneur de m'écrire le 24 du courant. Je suis très mortifié de ne pouvoir lui accorder la demande qu'il me fait de permettre à ses députés d'aller constater et arpenter la terre qu'il possède à 40 lieues au-dessus de Montréal. Nous avons reçu, l'automne dernier, des ordres de la Cour qui défend d'avoir aucun égard à l'établissement de ces concessions et le ministre nous proposait même de nous envoyer un ordre du roi pour défendre d'en accorder de nouvelles dans ce quartier.... ”

(A suivre)

MST HENRI TÊTU

NOMS PROPRES AU CANADA-FRANÇAIS

Transformations de noms propres, établies par les signatures autographes ou par les écrits de contemporains où ils sont mentionnés.

(Suite)

CHASLE (Claude) qui se marie à Québec en 1668, signa d'abord " Challe," puis ensuite comme ci-haut.
CHASTENAY (Jean) qui se marie à Batiscan en 1689, portait le surnom de " Laguigne," vers 1680. Ne sait signer.

CHATEL (Henry) qui épouse Marie Geneviève Larue à Québec, vers 1686, portait le surnom de " Francœur," et signait " Henry Chastel," en 1677.

CHAUVIN (Michel) qui épouse Anne Archambault à Montréal en 1647, signait " Chauvé."

CHAUVIN (Jacques) qui épouse Marie Cochon en 1696, à Québec, signait : " Chauvain."

CHESNAY (Bertrand) dit Lagarenne, qui se marie à Québec, en 1656, signait " B Chenay."

CHÊNE (Raymond) qui se marie vers 1690, portait en 1686 le surnom de " L'agréable."

CHIUOT (Jean) à Montréal, en 1662, ne signe pas son nom ; mais est appelé " Sicot " par Chambalon, le 7 oct. 1694, lorsqu'il achete un arriere fief de Pierre Legardeur, à Boucherville.

CHOQUET (Antoine), à Montréal en 1691. Je le vois qualifié de " Sieur de Lafrance " et lui-même signe quelquefois " Antoine Choquet de La france."

CHOREL (François) dit Dorvilliers, à Trois-Rivières en 1673, est souvent appelé " Choret " et lui-même signe : " St-Romain ".

CHORET (Mathieu) à Beauport vers 1647, est appelé " Chourel " par Audonard. Il ne signe pas.

CHORET (Robert) fils de Mathieu. Vers 1681 je le vois signer "Choret", puis plus tard en 1708 "Chorel".

CHOUART (Médard) sieur des Groseilliers à Québec en 1647, signe "Medar Chouar". C'est là l'un des plus hardis explorateurs dont le Canada puisse se vanter.

CHOUINARD (Jacques) qui se marie à Québec en 1692, ne signait pas. Dans les actes on l'appelle généralement "Chuinard" et lorsqu'une concession lui est faite à Port Joly, le 27 oct. 1693, il est appelé "Jacques Chuinard dit Sans soucy".

CHRÉTIEN (Michel) qui se marie à Québec en 1665, portait en 1675, le surnom de : "Lebrun".

CLÉMENT (Jean) dit Lapointe, à Québec en 1659, porta aussi quelques fois le surnom de "Laviolette". Il signe : "Jean CLement", en 1670.

CLOCHER (Jacques) dit St Pierre, à Charlesbourg vers 1700, fut aussi connu sous le nom de "Marquet". Tanguay en fait deux hommes sous ces différents noms.

CLOUTIER (Zacharie) le père, charpentier, arrive en cette colonie vers 1635, ne sachant pas écrire, mais tout de même signait invariablement d'une hache : " ————  ". Ses enfants signèrent presque tous sans aucune altération dans l'orthographe de ce nom, qui se comprend et s'énonce bien et peut difficilement s'écrire mal.

COCHEU (Jacques) seigneur de la Grande Rivière vers 1700, signait "Jacques Cochu".

COCHON (Jacques) fils de Jean I, ne sait pas signer. On le voit généralement désigné avec le surnom de "Sieur de Lamotte".

COCHON (Réné) Laverdière, qui se donnait le titre de Chirurgien et qui fut juge bailli à l'Ile d'Orléans, signe "Lavverdiere".

COIGNET (Jean) huissier à Québec, vers 1709, a toujours signé " Congnet".

COLET (Joseph-Pierre) à Québec en 1688, signait toujours " Collée".

COMPAIRON (Jean) dit Lavergne, est le même que Boiry (Jean) dont Tanguay a fait deux personnes.

CONDÉ (Jean) qui est à Lévis en 1679, portait le surnom de " Lepoitevin " lors de son mariage.

CONSTANTIN (Guillaume) à Québec en 1661, signait son nom " Guillaume Cotemtin " et portait aussi le surnom de *Lavallée*. Son fils Denis signe : " Constantain " en 1703.

COSANCE ou Coutance (Pierre), Québec, 1699. Son contrat de mariage est fait sous le nom de *Coutance*.

COTÉ (Jean) fils de Jean I, signe " J. Costé " et porte quelquefois le surnom de " Lefrisé".

COTTON (Barthelemy) à Québec en 1691, signa d'abord " Coutton ", puis " Couttont".

COUC (Pierre) dit Lafleur, qui est à Trois-Rivières en 1657, est généralement désigné avec le surnom de " Lafleur", et quelquefois " La fleur de Cognac". Il signe simplement " Pierre Couc".

COUILLARD (Guillaume) qui est à Québec en 1621, ne savait pas écrire mais signait toujours de sa marque, qui était un hiéroglyphe comme suit : ">○+ "

COUILLARD, sieur de L'Espinay. C'est là Louis fils de Guillaume I, qui épouse Geneviève Després, en 1653. En 1675, Becquet le mentionne comme suit : " Louis Couillard, ecuyer, sieur de Lespinay, seigneur de la Couillardière jadis la Rivière du Sud ". Il signe " Louis Couillart " en 1665.

COUILLARD (Charles-Thomas) fils de Guillaume I, signe d'abord " Couilliart Desilez " en 1668 ; en 1672 " Baumont " ; puis en 1678 " De Beaumont " et enfin en 1686 il signe " Charles Coulliart ". Il a la plume légère, apparemment.

COUILLARD (François) dit Lafontaine, qui se marie à Québec, en 1668, est généralement désigné sous les noms de " Lafontaine Couillard " et signe " F. Couillard " en 1669.

COUILLARD (Jacques) fils de Louis II, signe " des-prés " en 1705.

COULOMBE (Louis) établi à l'Ile d'Orléans, signe " Louis Coullomb " en 1673.

COULON (Nicolas Antoine) sieur de Villiers. Ce personnage signa généralement " Coulon de Villiers " ; mais ses fils signèrent autrement. Ainsi Joseph, tué en 1756, pendant qu'il lisait une sommation à Washington, signait " Jumonville." D'autres ont signés : " De Villiers ", " Coulon " ou " Coulon de Villiers ".

COURAULT (Cybar) à Québec vers 1670, signait " C. Courraud ".

COURAULT (Pierre) à Québec en 1671, était quelquefois appelé " Coulon ". Son fils Louis est aussi appelé " Coulon " en 1677.

COUROIS (Pierre) dit Lacroix, à Québec en 1681, signait " pierre Courroix ".

COUSSON (François) qui se marie à Québec, en 1671 ne signait pas. Il est nommé " Gousson " à son contrat de mariage.

COUTANCINEAU (Julien) signe à Québec, en 1671, " Jullien Coutansineau ".

COUTRON (André) maçon, à Québec en 1681, signait en 1701 " Couteron ".

COUTURE (Guillaume) à Québec en 1669, signait " G. Cousture ". Son fils Jean Baptiste porta le surnom de " Lamonde " ; Charles portait celui de " Lafresnaie " ; Joseph celui de la " Crissonnière " ; et Eustache celui de " Bellerive ".

COUTURIER (Gilles) cordonnier vers 1674, portait le surnom de " Labonté " et signait " Gille Couturié ".

CRÉQUY (Léonard), à Québec en 1680, est un nom allemand canadien. Il signe de différentes manières. En 1686, je le vois signer "Lenart Crequey" et "Creque". En 1692 "Lennart Creiquel". Sa fille Angelique signe "Criquel" en 1700. Il signe à son contrat de mariage, en 1679; mais d'une manière incompréhensible.

CRÉTE (Jean), charron à Québec en 1654, signe "Jehan Creste" en 1671.

CREVIER (Christophe) sieur de la Meslé, habitant de La Rochelle, est à Québec dans l'automne de 1650, et signe: "Critofole Crivier". Ses fils portèrent les surnoms de *Duvernay, Bellerive, St François*.

CUILLERIER (René) à Montréal, en 1665, signe "Cullerier" en 1702; mais en 1710, d'une belle écriture d'un homme instruit, il signe comme Tanguay l'a écrit ci-haut. Son fils Jean signe: "J. Cullerier" en 1706.

DAGENAIS (Pierre), à Montréal, en 1665, signait "Dagenest".

DAILLEBOUT (Nicolas) frère du suivant, avait épousé Dorothé fille de Jean De Menteth et non *Marie*.

DAILLEBOUT (Louis) troisième gouverneur du Canada, vers 1648, signait "Dailleboust".

DAILLEBOUT (Charles) fils de Nicolas, signait généralement "C Dailleboust". A l'âge de 11 ans, je le vois signer: "Chs D'ailleboust des Muceaux". Son fils Pierre signait "D'argenteuil"—Jean Baptiste signait "Demusseaux".—Louis: "De Colonge"—Nicolas: "de Menteht" et enfin Paul signait "De Périgny".

DANDONNEAU (Louis) fils de Pierre, porta aussi le surnom de "Dusablé", vers 1677. Il signe "Louis dandonneau" en 1682.

DANEUX (Nicolas) Seigneur de Muÿ, à Boucherville en 1687, signait "Demuy".

- DANGEAC, sergent de M. de la Chassaigne en 1692.
Son nom de baptême était *Gabriel*.
- DANIAU (François) décédé à St François, Isle d'Orléans, en 1687, signait "Daniaud". N'avait pas de parents dans le pays.
- DANIAUX (Jean), à Québec en 1670, signait "Jean Daniau dit Laprise". C'est là l'ancêtre des *Dagneau* de nos jours.
- DANNETS (Charles), à Québec vers 1671, signait : "Charle danais". Son fils signe : "Charles Danays" vers 1712.
- DARDOIS (Jean) à Beaupré en 1681, signait "D'arbois" et non "Dardois".
- DARME (Simon), à St-Michel en 1695, portait le surnom de "Jolicœur", lors de son mariage.
- DARVEAU (François) dit L'Angoumois, ne signe pas et lors de son contrat de mariage en 1691, il y est appelé "Hervaut". Il venait de l'évêché d'Angoulesme, d'où son surnom.
- DASILVA (Pierre) dit le Portugais. En 1686, je le vois signer : Pedro dasilva".
- DAUDELIN (Nicolas) au Château Richer en 1665, portait le surnom de "Champagne".
- D'AUTEUIL (Frs-Mad. fils de Denis I) à Québec en 1679, signe "DeMonceaux".
- DAVAUX (Chs) dit Laplante d'Orveilliers, reçoit une concession à Dombourg en 1672, où il est nommé "Daureau dit Laplante". Il ne signe pas.
- DAVAUX (Simon), à Lachine en 1677, portait le surnom de "Bout en train".
- DAVID dit Pontife, au Château-Richer en 1662, s'appelait "Jacques".
- DE CAILLIÈRES (Louis-Hector) gouverneur, signait "le chev. De Callières".

DECHAUME (André) à Québec en 1676, signait " Dechaune " et non comme Tanguay l'écrit ci-dessus.

DE CHAVIGNY (François II) sieur de Lachevrotière, a signé son nom de bien des manières. En 1668 : " François de Chavini, sieur de Lachevrotière " ; en 1672 : " François de chavigni ". En 1703, il signe : " La Chevrotière Chartrain ".

DE FAYE (Pierre) dit Darville, signe " Defay " à Québec, en 1685. Signa aussi " Darville ".

DE FAYE (Jean) dit Chateauneuf, à Québec en 1686, signait " Chasteauneuf ".

DE FLEURY (Jacques-Alexis) à Québec en 1671, signe " J.-A. Defleury Deschambaut." En 1706 il signe " Deschambault ".

DE FRENEL (Joseph Antoine) à Champlain en 1694, signe " Defresnel ", et en 1701 " Defresnel la pipardière ".

DEGERLAIS (Jean) dit St-Amand, signe lors de son contrat de mariage en 1667 : " Jean Jacquet de Gerlaise ".

DE LA BARTHE (Louis) à Québec en 1699, signait " Labarthe ".

DELAGE (Laurent-Jacques) dit Larivière, qui décède à Charlesbourg en 1703, est appelé : " Durant Delage " au contrat de mariage de son fils Pierre, en 1727.

DE LA GROIS (Charles-Henry, Marquis) au Canada en 1695, signait " Dalogny " et c'était là son nom, généralement suivi de " Marquis Dalogny " ou " Marquis de la Grois ".

DE LA HAYE (Nicolas) qui vivait en ce pays lors du recensement de 1681, portait le surnom de " le Poitevin ".

DE LAMOTTE (Dominique) à Montréal en 1680, signait " D Lamothe D Luciere " en 1688.

DE LAMOTHE-CADILLAC (Antoine) fondateur de la ville du Détroit, signa généralement : " Cadillac " ; mais à son acte de mariage, il signe " Lamothe Launay ".

DE LAMOTHE (François) qui est à Charlesbourg en 1697, portait le surnom de " Laramée ".

DE LA NOUGUÈRE (Thomas) à Québec, en 1672, signait " Lanouguère ". Ce nom est devenu " Lanau-dièrè " dans la suite. Son fils Pierre-Thomas, sieur de la Pérade, signait " La perrade " vers 1700.

DE LA PORTE (Louis) sieur de Louvigny, signe " De Louvigny " en 1690. A son contrat de mariage il signe comme Tanguay l'écrit.

DE LA POTHERIE (Charles-Claude) à Québec vers 1698. Son véritable nom est " Leroy de Lapotterie " et c'est ainsi qu'il signe lui-même. C'est là l'auteur de " Histoire de l'Amérique Septentrionale " publiée en 1722, où l'auteur est appelé Bacqueville de la Potherie.

DE LA RUE (Jean), à Québec en 1663, avait une signature indéchiffrable. Son fils Jean signe " Jean lerue " en 1707.

DE L'ASTRE (Jean) à Québec en 1669, portait le surnom de " Lajeunesse ".

DE LAUZON (Jean) gouverneur du Canada vers 1651, signait " Delauson " et son fils Charles " C De Lauson de Charny ". Son autre fils Jean signait comme son père. Louis signait " Louis Delauson La Cytière ". C'est du nom de Marie Gaudard, leur mère, qu'est venu " Gaudarville ".

DE LA VOYE (Réné), à Québec en 1656, signe : " René Lavoy " en 1661, et " René Delavoye, " en 1690.

DE LA VOYE (Pierre), à Québec vers le même temps, signe " P. de Lavois ". Son fils Jean signe " Delavois " en 1690.

DE L'ESPINAY (Jean) à Québec, en 1673, signe
" Jan de Lepinays ".

DE L'ESTAGE (Jean) à Québec en 1691, signait
" DeLestaige " d'une bonne écriture.

DELESTRE (Thierry) à Québec en 1656, signait
" Delettre ". Son fils Joseph signait " Delestre " en
1685.

DE LESTRINGAN (Joseph-Alex.) à Québec avant
1700, signait " De Lestringant de St Martin " en
1710 et " De St Martin " en 1721.

DELPÉE, (François), demeurant à Trois-Rivières en
1704, portait le surnom de " St-Cerny ". Signe pas.

DEMONIC (Joseph) à Montréal en 1691, signait
" Monic ".

DENEAU (Charles-Marin), à Laprairie en 1685, signait
" Deno ".

DE NIORT (Louis), sieur de la Noraye, à Québec en
1669, signe : " De Lanouray ". Son fils Pierre, sieur
de la Minotière, signe " pierre deniort " en 1707.

DENIS (Simon et Nicolas, frères), qui étaient en ce
pays avant 1650, signaient tous deux " Denys ".
Leurs enfants eurent presque tous des surnoms :
" St-Simon " ; " De Vitré " ; De la Ronde " ; " De
Bonaventure ", Richard Denis, fils de Nicolas, signait
" Denys fronsac ",

DE NORAY (Jacques), à Champlain en 1692, signait
" Dumesny ". Son nom propre est " Le Picard ".
Son fils Philippe était connu sous le nom de " Che-
valier de Noray " vers 1715.

DE RAINVILLE (Paul) signe à son contrat de ma-
riage, en 1666, " P. derainville ".

DE RAMESAY (Claude) à Québec en 1690, gouver-
neur des Trois-Rivières et de Montréal, signait
" DeRamezay ".

DE RÉ DE GAND (François) Commissaire général en
ce pays, en 1637, signe " Derré ".

DE RIGAUT (Philippe) gouverneur de la Nouvelle France, signait " Vaudreuil ". Pierre de Rigaud, son fils, qui fut le dernier gouverneur de la Nouvelle France, signait " Cavagnial de Vaudreuil " avant d'être gouverneur, et pendant son règne de gouverneur il signe simplement " Vaudreuil ". Pierre-François, son autre fils, signe en 1748 : " Rigaud de Vaudreuil ".

DERINON (Pierre) à Québec en 1709, signait " DeBudemont ".

DE RUPALLEY (Antoine) sieur des Jardins, à Québec en 1694, signe " Anthoine Dujardins derupalley ".

DE SABREVOIS (Jacques-Charles) de Bleury, à Boucherville en 1695, signait " Charle de Sabrevois." Christophe, son fils, signait " Sermonville " en 1757.

DE SAILLY, Juge Royal à Montréal vers 1663, avait pour prénoms " Louis Arthus." Sa femme s'appelait " Anne-Françoise Bordugeau."

DE SAUREL, (Pierre) à Québec en 1668, signe toujours " Saurel."

DESAUTELS (Pierre) dit Lapointe, à Montréal en 1666, signait : " pdesautels."

DESBROYEUX (François) qui avait épousé Marguerite Dizy vers 1675, signait " Debroyeux."

DESCAILHAUT (Jacques) à Québec en 1663, signait généralement " Tesserie," quelquefois " Jacques De Cailhaut Tesserie."

DESCARIS (Jean) dit Le Houx, à Québec en 1654, signait " Descarys." Son fils Louis, marchand à Montréal en 1693, signait " De Carri" en 1700. Signait aussi " Dequarri."

DESCHAMPS (Jean-Baptiste-François) à Québec en 1672, signe " J. B. F. Deschamps " en 1671, puis Jdeschamps Delabouteillerie " en 1672 et enfin souvent " Delabouteillerie " seulement. Son fils Jean

Baptiste porta le surnom de "Flamanville"; Louis celui de "Boishebert"; et François celui de "Beaumeny".

DESERRE (Antoine), à Québec en 1674, signe d'une bonne écriture: "A. Serre".

DE SEVRE (Denis) dit Poitevin, à Québec en 1692, signe "denis deseivre".

DESHAYES (Pierre) dit St-Cyr, qui se marie vers 1676, signait "Pierre dehayé".

DE SIRCE (François) dit St-Michel, à la Pointe-aux-Trembles en 1677, signe: "Michel Desircé".

DESJORDY (François) à Montréal en 1696, signe en 1703 "Deiordy". En 1725 il signe comme suit: "Dejordy de Cabanac".

DESMOULIERS (Jacques) à Beauport en 1697, signait: "Jacques De moulier."

DESMOULINS (Jean), tanneur à Québec vers 1700, signait "J. Mouchière."

DESORCY (Michel) le père, portait le surnom de "Boutantrain" en 1658, et signait "Michel DeSorci."

DESRAULOT (Jean) dit Chateauneuf, est à Québec, en 1680. Il signe "Chasteauneuf."

DESROSIERS (Jean) qui épouse Françoise Dandonneau à Champlain en 1682, porte le surnom de "Dutremblay", et signe "J. Dutramblay." Michel son frère, portait celui de "Des Islets" en 1706, et signe "Michel dérozier." Son autre frère nommé Antoine, sieur de Lafrenière, signait "Anthoinne dérozier" en 1686.

DESTIENNE (Denis) à Montréal en 1691, portait le surnom de "Clerin" du nom de sa mère.

DE VAUX (Antoine) portait le surnom de "Picard" en 1668, et signe "Anthoine Devaulx".

DEVÉ (Nicolas) à Québec en 1672, signe " NicoLas Ledevé".

DE VILLIEUX (Claude-Sébastien), à Québec vers 1670, signait "Sébastien Devillieu". Son fils, qui portait le titre de "seigneur des Aubinelles" vers 1700, signe comme son père.

DE XAINTES (Etienne) maître arquebusier à Québec en 1672, signe : " Etienne de Saintes Ledocteur".

D'EYME (Jean) à Charlesbourg en 1685, portait le surnom de " L'allemand". On le voit désigné sous les noms de " Daigle " et " Daigne". Un de ses fils porte le nom d'Etienne Daigle dit *Malborouk*, à la Louisiane, au recensement de 1724.

DIGOU (Zacharie). En 1671 je le vois signer à Québec " Zacary Digart".

DION (Jacques) à Québec en 1672, signe " Jacque dion ". En 1709, lui signe " Dion " et son fils Pierre qui épouse Agnes-Anne Bonhomme signe sur le même document " Guion ". Des " Dion " portèrent le nom de " Quion " et des " Guion " celui de " Dion ". Voir : " Guyon ".

DIONNE (Antoine), à l'Ile d'Orléans vers 1660, portait le surnom de " Sanssoucy ". Il signe " Antoine Dionne".

DIZY (Pierre) dit Montplaisir, à Trois-Rivières en 1659, signait " Monplaisir ". Son fils Ignace-Michel, qui est juge civil et criminel à Champlain, en 1706, signe " Dizy."

DOLBEC (François) à Québec en 1675, portait le surnom de " Dufresne ".

DOMINGO (Etienne) est Matelot à Québec, en 1681. " A dit son nom être Bertrand-Etienne Caraby " (Information de 1678). Ne sait signer.

DORÉ (Pierre) à Québec en 1681, signe " Doret. "

DORIONNE (Pierre) qui se marie à Québec en 1688,

ne signait pas que je sache et était toujours appelé "Dorion".

DROSSY (Nicolas) habitant de Lauzon en 1682. Son nom est "Droisy" et il signe ainsi lui-même l'année de son mariage, en 1665.

DROUET (Claude) sieur de Richardville, à Champlain en 1687, signait "De Richardville."

(à suivre)

PHILÉAS GAGNON

RÉPONSE

Sir Allan MacNab est-il mort catholique ?— (V, I, 560).—Voici quelques détails sur les derniers moments de sir Allan MacNab à ajouter à ceux déjà donnés dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, volume V, pp. 31, 62, 119.

Nous trouvons ces renseignements dans le *Canadien* du 15 août 1862 :

"Les obsèques de sir Allan MacNab ont été l'occasion d'une scène fort regrettable à Hamilton. Il paraît que l'illustre défunt, voulant rentrer dans le giron de l'Eglise catholique, en avait fait sa déclaration formelle à Mgr Farrell quelques jours avant sa mort, et que cela était conforme du reste à la manifestation plusieurs fois répétée du même désir longtemps entretenu par sir Allan. Dans les dernières heures de sa maladie, une parente attachée à l'administration de sa maison ayant envoyé quérir Mgr Farrell, l'évêque vint recevoir l'abjuration en règle de sir Allan qui voulut consigner dans l'acte de ses dernières volontés sa détermination d'être inhumé suivant le rite de l'Eglise romaine. Il reçut alors des mains du prélat les derniers sacrements de l'Eglise et tous les secours de la religion. De son côté, le Révérend M. Geddes, pasteur de l'Eglise dont sir Allan avait été le fidèle toute sa vie, l'ayant visité dans

ses derniers moments le réclamait toujours pour une de ses ouailles, et quand il fut mort il voulut se mettre en frais de l'enterrer en terre protestante. Tout était prêt pour la cérémonie funèbre et un nombre d'invités venus par chemin de fer, parmi lesquels on comptait l'honorable juge en chef McLean, l'honorable juge en chef Draper, l'honorable chancelier Vankoughnet, le major-général Napier, l'honorable G.-W. Allan, l'honorable J.-H. Cameron, Thomas Galt, Ecr, le colonel Jarvis, F. H. Heward, Ecr, le lieutenant-colonel MacDougall, Christopher Robinson, Ecr, l'honorable W. Robinson, E. Jones, Ecr, et John Crawford, M. P. P., se préparaient à l'accompagner à sa dernière demeure quand il fut déclaré que le défunt était mort catholique et serait enterré comme tel. Là-dessus, grand brouhaha. M. Geddes fulmina dans la chaire, la plus grande partie des officiels se retirèrent ; mais les dernières volontés de sir Allan furent respectées et Mgr Farrell finit par l'enterrer.

“ Le *Times*, de Hamilton, dit à ce sujet que c'est en pleine possession de ses facultés intellectuelles que sir Allan MacNab est entré librement dans le sein de l'Eglise catholique et qu'on ne peut blâmer en rien la conduite de Mgr Farrell ni celle de madame MacNab.”

Le 16 août 1862, le *Times* publiait une lettre de Mgr Farrell qui donnait toutes les explications sur la conversion de sir Allan MacNab.

“ Il y a plusieurs mois, disait-il, pendant que M. Daly, qui devint bientôt après le gendre de sir Allan, était au château, j'y fus invité à dîner avec mon vicaire-général, l'abbé E. Gordon. Dans le cours de l'après-midi, pendant que nous nous promenions dans le jardin, sir Allan me dit en présence de M. Gordon, que son intention était de mourir catholique. Personne ne sera surpris qu'après une telle déclaration, j'ai pris un intérêt particulier aux derniers moments de sir Allan.

“ Le dimanche qui a précédé sa mort, j'allai au châ-

teau pour faire visite à sa belle-sœur, madame MacNab ; j'eus là la première nouvelle de la maladie de sir Allan. Lundi ou mardi, j'allai m'informer de sa santé ; en apprenant que j'étais au château, il me fit appeler. J'allai dans sa chambre, et voyant qu'il souffrait beaucoup, je lui adressai quelques paroles de consolation, l'exhortant simplement à prier durant ses souffrances. Après une courte visite, je me levais pour partir, lorsqu'il me prit le bras et me dit qu'il n'avait pas oublié la promesse qu'il m'avait faite précédemment. Je compris qu'il faisait allusion à la conversation dont j'ai parlé plus haut, et je lui dis qu'il ne devrait pas perdre de temps et faire tout de suite ce que lui dictait sa conscience.

“ En partant je dis à madame MacNab ce qui s'était passé. J'envoyai prendre des nouvelles de sir Allan une fois après cela.

“ Jeudi matin, je reçus une lettre qui m'informait du désir de sir Allan de me voir pour affaires religieuses. J'y allai à dix heures du matin, et je fus introduit dans une des chambres d'en bas où je causai quelque temps avec madame MacNab. Peu après, M. Andrew Stuart, beau-frère de sir Allan, et anglican — avec qui je n'avais pas causé précédemment sur le sujet qui m'amena, et dont j'ignorais les sentiments par rapport aux projets de conversion de sir Allan — vint me dire que celui-ci désirait me voir. Je demandai alors par précaution à M. Stuart, si sir Allan était en pleine possession de ses facultés mentales. Il me répondit que oui. J'allai tout de suite dans la chambre de sir Allan, et je le trouvai en pleine possession de lui-même. Il me reconnut et me dit qu'il voulait définitivement entrer dans l'Eglise catholique. Après une courte conversation avec lui sur les doctrines de l'Eglise, il fit sa confession dans la manière ordinaire. Puis, en présence de M. Stuart et de madame MacNab, il fit d'une voix claire et forte sa profession de foi catholique complète, selon la formule usitée lorsque des protestants se font

catholiques. Après cela je l'admis formellement dans le sein de l'Eglise catholique. Je restai dans la maison de 10 à 2 heures.

“ De bonne heure vendredi, je fus de nouveau appelé d'après l'ordre de sir Allan. En me voyant entrer, il me reconnut; nous priâmes ensemble, et il me demanda de rester auprès de lui. Presque immédiatement je m'aperçus qu'il perdait connaissance et quelque désireux que je fus de lui administrer la sainte communion, je le considérai trop troublé pour cela. Je partis vers 7 heures pour aller dire la messe à son intention.

“ Je retournai à midi, et je fus informé que le Révérend M. Geddes, ministre anglican, s'était installé dans la chambre du mourant, malgré les remontrances de ceux qui entouraient le malade. Je fus de plus informé par madame MacNab et madame Boulton, en présence du docteur Hamilton, qui parut acquiescer à cela, que sir Allan était sans connaissance. Madame Boulton et d'autres déclarèrent ne pas avoir entendu les réponses que M. Geddes prétend avoir été faites par sir Allan à ses questions.”

QUESTIONS

1304.—André Jarret de Beauregard qu'on voit établi dans la seigneurie de Verchères vers la fin du dix-septième siècle était-il allié au premier concessionnaire de cette seigneurie, François Jarret de Verchères ?

VERCH.

1305.—Est-il bien vrai que le général Beauregard, qui fut un des plus célèbres généraux américains pendant la guerre de Sécession, était d'origine canadienne ?

AMÉR.

1306.—Pourriez-vous me dire pourquoi on appelle green-backs les billets de banque américains ?

BANQ.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

MARS 1909

N° 3

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Le 27 mai 1752, M. de la Corne écrit : " Je vais demeurer chez un professeur de l'Université nommé M. Fosse, près le Collège Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques. Adressez-y-moi toutes mes lettres, ou bien au père Messenger; mes respects au R. Père Marcol."

4 juin 1752 : " Voilà enfin la réponse que MM. du Séminaire nous ont faite. Notre avocat l'a reçue hier et me l'envoie pour la transcrire moi-même sur du grand papier plié en deux, pour y mettre mes remarques d'un côté... j'ai été la porter tout de suite à M. d'Héricourt qui m'a prié de faire la même chose; ensuite il ferait le reste avec M. Varlet. Je viens de la faire transcrire promptement afin de vous en faire passer une copie; ainsi je ne vous parlerai pas des sophismes, ruses, tours, modestie affectée que vous y trouverez... Nos avocats comptent que nous serons jugés sous quatre mois... Le bonhomme Delorme qui jusqu'à présent m'a paru très sûr de notre réussite est ébranlé et ne voit plus de jour pour nous tirer d'affaire..."

16 juin : " J'ai eu l'honneur de vous écrire sous l'en-

veloppe de M. Duquesne, il y a 10 ou 11 jours ; je vous ai envoyé une copie de la requête au roi que les prêtres des Missions Etrangères nous ont fait signifier en réponse. Les avocats n'ont pas voulu travailler que je n'aie fait moi-même mes notes... je suis après et n'ai pas sorti de ma chambre que pour aller dire ma messe dimanche dernier et le jour de la petite Fête-de-Dieu. J'ai commencé par lire et relire toutes les pièces que j'ai entre les mains ; je m'en suis bien pénétré ; ensuite j'ai travaillé au point que je ne puis plus rattraper le sommeil, mais je compte que cela reviendra bien vite... Je n'entrerais pas dans le détail des sophismes, faussetés que vous connaissez dans cet écrit (celui des messieurs du Séminaire de Paris) ; je crois que s'ils n'ont pas d'autres points d'appui, et qu'on veuille suivre la justice, nous sommes bien dans nos affaires. Je ne crains plus que la protection contre nous, car je sais combien ces messieurs se remuent. Vous n'ignorez pas que le sieur Lalanne est des plus intrigant, remuant et je pourrais dire quelque chose de pire... Ils sont malheureusement pour nous fort répandus dans ce pays-ci, ils ont des ressources infinies ; ce qui ne laisse pas que de m'inquiéter... Je crains beaucoup M. l'Evêque s'il vient dans ce pays-ci." Quelques jours plus tard il écrit : " Je crains l'arrivée de l'Evêque comme le feu. Au reste cela ne m'empêchera pas d'aller mon droit chemin et vous pouvez compter que je remuerai d'importance et frapperai partout où je pourrai. Grâce à Dieu, je ne manque point d'armes..."

A la même époque M. de la Galissonnière écrivait à Mgr de Pontbriand : " On nous flatte que vous viendrez faire un tour en France, cet automne, je le souhaite fort, surtout si je me trouve à portée d'en profiter, comme je l'espère." Plus tard encore : " Quand causeurons-nous en France ? Tous les ans vous en donnez quelque espérance, et tous les ans cela recule. Cependant un voyage ici serait utile même à votre diocèse à

qui vous pourriez procurer des secours que vous n'obtiendrez pas si aisément de loin." Le même écrivit aussi à l'évêque et aux chanoines qu'il ne s'occupait en aucune façon du procès, "affaire qui ne peut me regarder en rien." (1)

Sans ressources dans un pays étranger où il était obligé de vivre d'emprunt, accablé d'inquiétudes, de travail et d'ennuis, le délégué du Chapitre ne dormait pas sur un lit de roses : aussi ses lettres sont-elles remplies de ses lamentations. Le 17 juillet 1752, il écrit à ses confrères : " Personne ne me donne de nouvelles de ma terre. J'aurais espéré que M. de Tonnancour m'en eût donné ; mais il ne m'en dit pas un mot. Si ma cousine Péan m'eût écrit, elle n'y aurait pas manqué. Je suis fort étonné de ne pas recevoir de ses lettres ; sa famille en a reçues. De sorte que je suis fort inquiet de ma terre ; je ne sais seulement pas si mes enfants (2) vivent, on ne m'en dit rien absolument. Dieu soit loué !.....

" Selon mes petites lumières, rien n'est si vide et si peu concluant que l'écrit de ces directeurs modernes (des Missions Etrangères)... il a cependant beaucoup effrayé M. Delorme qui commence à ne plus rien y ajouter de foi. Je ne fais rien sans conférer avec lui et j'emploie tout pour lui inculquer cette affaire qu'il commence à présent à comprendre ; car jusqu'à présent, il n'en a eu qu'une idée bien imparfaite, il n'a plus cette facilité qu'il a eue autrefois et oublie assez vite. C'est ce qui m'a encore obligé à rester cette année... Je ne saurais trop, messieurs, vous marquer ma vive et juste reconnaissance de la part que vous avez prise à la mort de ma mère et des suffrages que vous voulez bien lui accorder. Je vous en demande la continuation. Si nos regrets doivent augmenter à proportion des peines et soins qu'elle a eus de nous, il est certain

(1) Archives de l'archevêché.

(2) Des jeunes gens qu'il employait à cultiver sa terre.

que nous ne pouvons lui refuser des larmes bien abondantes. Dieu est le maître, que sa volonté soit faite !... Je compte, messieurs, que vous ne manquerez pas à me rappeler d'une manière positive pour le printemps prochain, notre affaire étant en bon train... M. Lavillangevin me menace de votre part de sa béquille, si je fusse retourné. Mais je ne la dois pas craindre pour l'année prochaine."

Le vénérable chanoine était donc infirme à cette époque, mais il assistait à toutes les assemblées du Chapitre, et la lettre suivante du 3 novembre 1752 prouve qu'il continuait de travailler beaucoup. Il écrit à M. De L'Orme :

" Quelque occupé que je suis par une multitude étonnante de lettres (de près de quatre-vingts) et de bien d'autres écritures, je ne puis m'empêcher de vous écrire, du moins deux ou trois mots en mon particulier, pour vous marquer et mon estime et ma reconnaissance et mon respect pour vous. J'apprends avec bien du chagrin que vos rhumes vous reprennent souvent et je crains infiniment qu'ils ne vous mettent hors d'état de prendre soin de nos affaires, que vous avez gérées si heureusement pendant tant d'années. Nous le craignons tous également, mais nous vous prions tous, et moi en particulier, de ne nous le point celer, en cas que cela arrive, et je vous assure qu'en cas qu'il faille en mettre d'autre à votre place, je n'épargnerai rien pour que cela se fasse avec honneur pour vous et avec toute la satisfaction que vous méritez, pour vous procurer à nos dépens, si nous ne pouvons rien obtenir du Roy pour vous, de quoi subsister honorablement..."

M. de Lavillangevin songeait alors à passer en Europe, comme on le voit par le passage suivant d'une lettre de M. de la Corne : " Vous me marquez que vous comptez venir en France l'automne prochain. Pourriez-vous vous résoudre à laisser le Chapitre avant que le procès soit jugé et que toutes les contestations soit finies ? Que deviendra-t-il et qui est-ce qui le soutien-

dra en Canada si vous en partez ? A moins que M. de Québec ne passe, je crois que vous ne devez pas laisser. Au reste, si je suis ici et que nos affaires ne me permettent pas de m'en retourner, je vous voirai avec joie et ce sera une vraie consolation pour moi." Plus tard, il lui écrit : " Que j'aurai de plaisir de vous voir si vous passez ; vous ne devez pas hésiter, puisque vous avez des affaires de famille. Je vous attends. Mon adresse est à l'hôtel du St-Esprit, rue Patriève, quartier St-Eustache." Mais à cette date, 1er juillet 1753, M. de Lavillangevin ne songeait plus à passer en France, car sa santé n'était pas assez bonne pour supporter les fatigues de la traversée. Je trouve en effet dans le registre du Chapitre, au 8 juin précédent (1753) la délibération suivante : " Le sieur Perrault ayant représenté... que la maladie de M. de Lavillangevin augmentait tous les jours et qu'il paraissait nécessaire de lui donner un infirmier qui restât auprès de lui pour lui donner les secours nécessaires, principalement la nuit, l'assemblée tout d'une voix a chargé le sieur Perrault de lui en présenter un convenable lequel serait payé par le Chapitre.

A cette assemblée, on voit figurer M. Joseph Resche et M. Chs-R. de Rigauville, nommés par Mgr de Pontbriand pour remplacer, le premier, M. Joachin Fornel, qui avait donné sa démission, le 24 avril 1752, et le second M. Jean Gosselin mort en France. Ces nominations sont du 28 septembre et du 9 octobre 1752 et les titulaires étaient deux Canadiens. Dans les procès-verbaux du Chapitre, je vois que M. de Lavillangevin continuait d'assister aux réunions jusqu'au 30 octobre 1753, et s'occupait activement de toutes les affaires. Nous avons de lui une longue lettre écrite, le 27 août, à M. de la Corne, et une autre du 29 adressée à l'évêque de Québec. La voici en son entier :

" Monseigneur,

" Le respect profond que j'ai pour Votre Grandeur et pour votre très illustre famille, la reconnaissance vive

de tous les bons offices rendus et à moi et à ceux et celles que j'aime comme moi-même, l'estime parfaite, l'attachement inviolable, et, permettez-moi ce terme, monseigneur, l'amour le plus sincère que je conserve toujours pour vous, malgré tout ce qui s'est passé ⁽¹⁾, dont je ne vous regarde point comme la vraie cause ; m'obligeant de vous représenter très humblement qu'il me semble qu'il est de votre honneur comme de l'intérêt de votre diocèse, que vous preniez enfin le parti de soutenir votre Chapitre, pour faire de lui une communauté qui serait votre consolation et votre soulagement et sera en état de rendre service à tout le pays. Vous en serez toujours, Monseigneur, premier supérieur, et quelque petit que soit notre terrain, nous ménagerons de notre mieux un appartement pour les Seigneurs Evêques quand il leur plaira. Vous connaissez, Monseigneur, ma sincérité et ma droiture. Je pense, sur de bonnes et solides raisons, que le Chapitre parviendra à ses fins. Quelle joie pour lui et quel engagement nouveau de vous êtes soumis, s'il y parvient de votre agrément en y donnant les mains !

“ Vous aurez, Monseigneur, notre procès terminé suivant nos justes et modérées conclusions, toutes les communautés à vous et à vos ordres absolument et nécessairement, et vous serez en état de faire de grands biens selon vos saintes vues, et tout le pays sera édifié ; la postérité même vous bénira à jamais d'un établissement si utile, ou plutôt de deux établissements d'un seul coup ; la paix règnera parfaitement parmi votre clergé où il n'y aura plus d'indépendants qui ne nous aiment point et qui ne cherchent qu'à dominer en tout. Vous les voirez tous dans votre église, chacun dans le rang qui lui convient, comme ne faisant plus qu'un même corps par leur union. Encore un coup, quelle joye, quelle consolation pour tous et quelle édification pour le public ! Dieu a réservé ce

(1) Son expulsion du palais épiscopal.

grand bien à votre temps, Monseigneur ; c'est à Votre Grandeur seule que doit en appartenir la gloire. Car c'est Dieu sûrement qui a conduit cette affaire, nous n'en étions pas capables ; c'est Dieu qui, ennuyé des vexations que nous fait le Séminaire, nous a inspiré de chercher et fait trouver tant de pièces intéressantes pour forcer enfin MM. du Séminaire de se rendre à la raison.

“ Ce n'est pas moi, Monseigneur, qui y ay le plus travaillé ni qui en ay donné l'avis ⁽¹⁾. J'étais malade alors et hors d'état de m'appliquer, et je vous avoue qu'elles ont encore bien contribué à me rendre plus malade à leur simple lecture et que j'ay eu mille peines à écrire en conséquence, à cause du chagrin que je prévoyais que cela devait causer à messieurs du Séminaire, malgré toutes les peines qu'ils m'ont occasionnées depuis que je suis yci. Il a fallu me rendre aux pressantes instances du Chapitre. J'ai tâché de mettre l'affaire dans tout son jour avec toute la sincérité dont je suis capable, avec toute la modération que j'ai pu garder, sans blesser les droits du Chapitre, ni rien celer qui pût nuire à ses justes intérêts, et il n'a tenu qu'à moi de faire paraître bien d'autres pièces que messieurs du Chapitre m'ont servies, mais que je n'ai cru nécessaires maintenant, y en ayant déjà assez à

(1) M. de Lavillangevin était trop modeste, car en fait, c'était lui qui faisait toutes les écritures et qui était l'âme du Chapitre et du procès. M^{sr} de Pontbriand écrivait à ses sœurs dès le 29 septembre 1750 : “ L'ancien recteur de Plérin qui était venu ici par zèle, vient de faire entreprendre un procès à mon Chapitre contre le Séminaire, dans lequel je suis obligé d'entrer malgré moi, ainsi je me trouve dans l'obligation de demeurer pour empêcher des difficultés qui pourrait s'élever entre les deux corps . . . Je suis entièrement fâché de la conduite qu'a tenu et que tient encore M. de la Ville-Angevin, aussi je lui ai ôté toute ma confiance et il ne demeure plus chez moi”. Ces lignes me sont communiquées par M. le Vicomte du Breil de Pontbriand, parent de l'évêque, demeurant au Château du Gué, Maine et Loire. Elles confirment bien ce que j'ai écrit plus haut.

mon avis pour le gain de notre cause. Monseigneur, vous me faites la grâce de m'aimer toujours, j'en suis persuadé, vous m'en avez donné en tout temps des marques véritables. Mais, Monseigneur, je vous aime et vous honore au-delà de ce que je puis dire. Ma santé commence à se rétablir; elle serait, je le crois, parfaite en peu de temps; ou s'il faut mourir bientôt, je mourrais avec joie, si je voyais Votre Grandeur dans le dessein d'établir saintement son Chapitre en communauté, et s'en déclarer entièrement et le protecteur et le père. Accordez, Monseigneur, à votre pauvre serviteur la consolation qu'il vous demande, humblement prosterné de cœur et d'esprit aux pieds de Votre Grandeur, ce qu'il vous écrit à genoux devant son crucifix.

“ Permettez, Monseigneur, que j'ajoute que ni l'intérêt, ni la vanité n'ont aucune part dans ce que j'ai fait; je le dis devant Dieu devant qui je dois bientôt paraître pour lui rendre compte de quarante-deux ans de gestion dans des ministères si importants. Je cherche à faire consommer l'établissement du Chapitre, j'y suis obligé, puisque Dieu m'y a mis; mais c'est pour la gloire de Dieu seul et le bien de toute la Colonie. Si vous m'accordez, Monseigneur, la consolation que je vous demande très humblement, et que Dieu me fasse la grâce de me rétablir, vous me trouverez encore plus dévoué que jamais et à vous, et à votre service, et vous me voirez prêt à rédiger sous vos ordres des statuts convenables dont vous serez content et le Chapitre, et à faire pareillement tout ce dont Elle me jugera capable, et de tout mon cœur jusqu'à la mort. Permettez encore à votre très humble serviteur une autre et très soumise représentation à Votre Grandeur; ne vous désistez, Monseigneur, à la vue de nos nouvelles pièces, et ne consentez à ce que nos demandes soient accordées que tant et si longtemps que nous vivrons en communauté, au surplus referez-vous à justice, le Chapitre y donnera les mains et Dieu bénira tout. Monseigneur,

vous m'avez amené ici, et je vous ay amené mon fils ⁽¹⁾ que vous aimez ; permettez-moi, Monseigneur, cette expression qui ne part que de l'amour que j'ai pour vous et que je vous écris les larmes aux yeux ; faites que la tête blanche de ce vieux père descende en paix et avec joie dans le tombeau. Et néanmoins, quelque parti que Votre Grandeur juge à propos de prendre, je veux vivre et mourir dans les sentiments du plus humble et du plus fidèle et du plus sincèrement attaché de vos serviteurs, Monseigneur.

“ DE LA VILLANGEVIN,

“ Ancien Recteur de Plerin, Théologal de Québec.”

Les chanoines écrivirent en même temps à Mgr de Pontbriand pour lui donner avis des nouvelles et importantes pièces qu'ils avaient découvertes et qui, d'après eux, assuraient le succès de leur cause. Cette lettre—de la main de M. de Lavillangevin—contient le passage suivant : “ Messieurs du Séminaire n'ont rien moins tenté dans tous les temps que de nous détruire entièrement ou de s'emparer du Chapitre et de tous ses biens et droits. Depuis l'affaire commencée, ils nous minent par de pures chicanes, des tours peu dignes de prêtres et des délais affectés. Dieu enfin s'est déclaré pour nous...” Plus loin : “ Nous ne croyons pas avoir beaucoup lieu de craindre, dans l'état présent de l'affaire, de décheoir de nos justes demandes et prétentions ; mais ce sera à jamais pour nous un chagrin mortel de les avoir obtenues sans l'appui d'un évêque que nous aimons, que nous honorons, pour lequel nous avons une vénération profonde...”

Nous avons vu plus haut qu'après être sorti du palais épiscopal, M. de Lavillangevin s'était réfugié chez les Jésuites dont il était l'ami et auxquels il s'était presque agrégé, comme il le dit lui-même : *tanquam aggregatus*.

(1) L'abbé Briand,

Dans le courant du mois d'août, trois mois avant sa mort, il leur écrit la lettre suivante pour leur demander la concession d'un terrain dont les revenus serviraient au soutien du Chapitre. Comme les lecteurs des *Recherches Historiques* sont censés savoir le latin, je la produirai textuellement en cette langue.

“ Condolete mihi, Patres reverendissimi, Fratresque charissimi, contra spem fere omnem, nonobstantibus gravissimis rationibus et quasi periculis, receptus in domum Societatis sanctæ Quebecensis Domini Jesu Christi, et a tribus annis et ferè quatuor mensibus in ea tam jucundè mihi quam gratiosè a venerabilibus admodum Patribus et charissimis Fratribus, commorans, sperabam fore ut poculam portionem quasi hæreditatis a reverendissimo Patre Missionum Superiore et Collegii Canadensis Rectore inter fratres meos possem obtinere pro me et pauperrimo Capitulo Quebecensi, in qua prædium extruere et excolere possemus ad alenda pecora et volatilia necessaria ad sustentationem societatis Canonicorum et totius Capituli quam erigere in urbe desiderio desideravimus et statuimus juxta statutum diei duodecimi mensis novembris anni ab Incarnatione Domini millesimi sexcentissimi octogesimi quarti, a vobis acceptum et laudatum. Hanc secundam gratiam mutociès jam ante annum et enixè petieram a reverendissimo Patre Superiore, et quasi ipsi acceptam et mihi concessam sperabam petitionem humillimam. Sec ecce heu, adversatur nobis mandatum reverendissimi Patris Superioris Provincialis prohibens ne ulla prædia vendantur, quia nova non possunt a Societate acquiri prohibentibus edictis Regiis. Adjuvate, reverendissimi Patres et Fratres charissimi, pauculam portionem peto pro stabilienda et confirmanda in æternum pace et unione et sincera amicitia inter Societatem vestram sanctam et Capitulum nostrum ; peto eam sub debita et conveniente dependentia. Plurima vobis restant partes meliores et spatiosiores quas potestis ex-

colere et ditiores abundantioresque reddere. Hæc prima erit Capituli terra a reverendissimis optimis et laboriosissimis atque omnium laudibus dignis fidei seminatoribus in his vastissimis segionibus, concessa; quod erit memoriale perenne, non pro nobis tantum sed pro successoribus nostris Canonicis. Rogate pro me et Capitulo, obecro vos, reverendissimum Superiorem, ut ipse expostulare dignetur a reverendissimo et venerabilissimo Superiore Provinciali, ut hanc gratiam nobis anno proximo concedi permittat; et gratias vobis quas potero pauper et humillimus et obsequentissimus servus vester reddam amplissimas.

“DE LA VILLANGEVIN, Thgmus Quebecensis,
“Societatis filius, et quasi aggregatus.”

Le vénérable chanoine était absolument convaincu que le Chapitre gagnerait sa cause; il voulait associer son évêque au triomphe, construire une maison pour y loger tous les chanoines réunis en communauté; et pour aider à leur subsistance, il demandait aux pères Jésuites une petite partie de leurs terrains. Mais la cause ne fut pas gagnée, l'évêque ne prit pas en mains les intérêts du Chapitre, les chanoines continuèrent de loger où bon leur semblait, les Jésuites gardèrent tout ce qu'ils avaient de terres, et le pauvre chanoine mourut chez eux le 10 novembre suivant 1753. Voici l'acte de sépulture, lequel, chose incroyable, ne se trouve pas dans les registres de la cathédrale, mais que j'ai découvert dans nos archives, et sur deux feuillets détachés où on peut lire également les actes mortuaires des chanoines Vallier, de Lotbinière, Thierry Hazeur, et de Tonnancour.

“Nous, Charles-Antoine Godefroy Detonnancour, Premier chanoine Président du Chapitre de Notre Dame de Québec, en présence des témoins soussignés, le dix-sept novembre de l'année mil sept cent cinquante trois, avons inhumé dans le chœur de la cathédrale Messire

René Jean Allenou Delavillangevin décédé le seize, ancien Recteur de Plerin en Bretagne Diocèse de St Brieux, Théologal, Vicaire Général et Official de celui de Québec agé d'environ soixante sept ans, ayant quarante deux de prêtrise après avoir été confessé et reçu le St Viatique et le Sacrement de l'Extrême Onction de la main de Mgr l'illustrissime et révérendissime Evêque Marie Henri Dubreil de Pont Briand. Nous avouons que mon dit Sr Delavillangevin nous a autant édifiés par sa conduite et ses rares vertus qu'il a honoré le St Ministère par son zèle apostolique, patience, humilité, justice, science et prédications avec fruit."

" Tonnancour Thgal Poulin chan.

" Perrault chan. Briand Ptre ch. Resche, chan.

" Derigauville, chan. Joseph Gaillard, chan. † h. m.

" eveque de quebec."

Il est sûr que M. de Lavillangevin fut un ecclésiastique modèle, un prêtre d'un dévouement héroïque, mort en odeur de sainteté.

Il eut le malheur de différer d'opinion avec son évêque et il se crut obligé en conscience de plaider contre le Séminaire de Québec. Il fut le premier à en souffrir. Mais qui pourrait dire qu'il eut tort? Combien d'autres saints personnages avant et après lui ont eu des démêlés, des échanges de lettres acerbes et épiquées! Il suffit pour s'en convaincre de lire l'Histoire et l'Histoire des saints et, pour les hommes d'un âge respectable, de rappeler leurs souvenirs. Quoi qu'il en soit, sa mémoire sera toujours en bénédiction en Bretagne et au Canada, dans la famille Allenou et dans la famille des Filles du St-Esprit.

M. de Lavillangevin était né à Pordic, côtes du Nord, vers 1685.

Son nom véritable était René-Jean Allenou de la Ville-Angevin ⁽¹⁾. La Ville-Angevin est un petit manoir de Pordic. La communauté des Filles du Saint-

(¹) Lui-même signait : "De La Villangevin."

Esprit fut fondée par M. Leuduger qui rédigea un règlement pour quelques pieuses institutrices établies au *Hâvre du Légué* et qui dirigeaient la *Petite Ecole Charitable*. On les appela aussi plus tard *Sœurs Blanches*, à cause de la couleur de leur costume. M. de Lavillangevin qui avait succédé à son oncle dans le rectorat de Plérin, devint le protecteur et le second fondateur des Filles du Saint-Esprit. "Il fixa au bourg même l'école de la paroisse et le berceau de la société." Les Sœurs quittèrent le Légué et vinrent s'établir à Plérin en 1728, et leur œuvre, qui consistait dans l'enseignement des enfants pauvres et dans le soin des malades, devint en peu d'années très prospère et très répandue. La communauté était solidement établie quand M. de Lavillangevin quitta sa paroisse au mois de mai 1741, pour venir en Canada. "Les Filles du Saint-Esprit ne devaient plus revoir le Pasteur qu'elles vénéraient à bon droit comme un père, celui qui les avait guidées avec prudence, les avait soutenues dans les difficultés du commencement et les avait formées avec un grand zèle à la pratique des vertus religieuses."

Les citations qui précèdent sont tirées d'une *Notice sur la Congrégation des Filles du Saint-Esprit*, que M. le baron de la Rue du Can, allié à la famille Allenou, a bien voulu m'adresser.

Le Chapitre XI est consacré à la mémoire du chanoine : "En quittant Plérin pour se consacrer aux Missions lointaines, M. de la Ville-Angevin n'avait point perdu de vue le petit troupeau qui avait été longtemps l'objet de sa paternelle sollicitude. De loin, malgré l'étendue de ses travaux, le Chanoine officiel et théologal de Québec suivait avec le plus grand intérêt les développements de son œuvre.

"Ses lettres l'attestent : l'une d'elles surtout, qui est comme son testament spirituel, et dans laquelle, avant de quitter ce monde, il voulut tracer aux Sœurs de Plérin ses dernières volontés et ses derniers adieux.

Nous en reproduisons fidèlement le texte, pieusement gardé dans les archives de la Congrégation. En la lisant, on se croirait en face d'une page de saint François de Sales à ses chères Filles de la Visitation."

Je ne puis citer que les dernières lignes de cette lettre admirable :

"Voilà, mes très chères enfants, peut-être les dernières instructions que vous recevrez de votre ancien père, de celui qui a formé vos règles ⁽¹⁾ et qui a reçu les vœux de la plus grande partie d'entre vous, qui en a baptisé une autre part et leur a donné la sainte communion."

Et plus loin encore : "Voilà, mes filles, les instructions que j'avais à vous donner dans mon lit de mort ; j'en prévois le moment par la grâce de Dieu. Donnez-moi la joie que je mérite en vous y rendant fidèles, et priez pour moi." Cette lettre est du 8 novembre 1748, cinq ans avant la mort du Chanoine.

En 1888, les Filles du Saint-Esprit étaient au nombre de 1205 religieuses et de 112 novices, dirigeant 290 maisons d'instruction et de charité, dans lesquelles étaient élevés plus de 38,000 enfants. Elles ont aujourd'hui (1908) vingt-deux couvents aux Etats-Unis.

La mort de M. de Lavillangevin fut vivement ressentie par le Chapitre et aussi par ses délégués, les abbés De L'Orme et de la Corne. Le premier écrit : " Nous avons appris avec chagrin, M. de la Corne et moi, la mort de M. de la Villangevin. C'est une vraie perte pour notre Chapitre. C'était un homme d'un vrai mérite que j'honorais et estimais sans le connaître particulièrement." Le second. " J'ai le cœur navré de douleur ; je viens d'apprendre par les lettres que ma famille m'écrit par l'Angleterre, que nous avons perdu le cher bonhom-

⁽¹⁾ M. Leuduger avait rédigé les règlements primitifs ; ce fut M. de Lavillangevin qui les compléta et les fixa définitivement.

me la Villangevin. Je sens, messieurs, toute la perte que nous faisons, n'ignorant pas les grands services qu'il nous a rendus et qu'il voulait nous rendre. Dieu est le maître, il la voulu."

De leur côté, les chanoines de Québec écrivait à M. De L'Orme : " Quelques sentiments de respect et d'estime que vous eussiez pour feu M. de la Villangevin, il est certain que ces sentiments eussent augmenté de beaucoup si, comme nous, vous l'eussiez connu et pratiqué pendant douze ans que nous avons vécu avec lui. Nous le regardions à juste titre comme notre père et nous le regrettons de même. Il nous a assuré en mourant que notre procès réussirait, qu'il n'avait plus rien à faire pour son heureux succès, que dans tout ce qu'il avait entrepris, il n'avait eu en vue que la gloire de Dieu ; que la seule chose qu'il nous recommandait était l'union entre nous, nous assurant que tant qu'elle régnerait, le Chapitre surmonterait toutes les difficultés qu'on lui pourrait susciter.

" Nous sommes charmés, monsieur, d'apprendre que cette union et bonne intelligence règne entre vous et M. de la Corne ; elle est toujours nécessaire, mais nous pensons que dans la conjoncture où vous vous trouvez de la poursuite d'une affaire aussi importante qui est celle que vous avez sur les bras, la division ne pourrait que tout gâster."

(A suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

NOMS PROPRES AU CANADA-FRANÇAIS

Transformations de noms propres, établies par les signatures autographes ou par les écrits de contemporains où ils sont mentionnés.

(Suite)

DROUIN (Robert), qui épouse Anne Cloutier, à Québec, en 1637, ne signait pas. Dans la côte Beaupré, où s'établit le premier membre de cette famille, on a toujours prononcé ce nom comme s'il eut été écrit "Derouin."

DUBAU (Toussaint) cordonnier, à Québec, vers 1665, signait "toussainct dubau."

DU BOCC (Laurent) qui épouse une sauvagesse à Québec, en 1662, signe "Dubocq." Son fils Joseph, en 1683, signe : "Joseph Dubox." Son autre fils, Laurent, signe : "Laurent du bocq."

DU BOCC (Guillaume) dit St-Godard, à Québec en 1691 signe "Saint Gosdard."

DU BOIS-MOREL (Pierre) qui se marie à Québec, en 1658, portait le surnom de "Lavallée," et signe machinalement, "pierre duboias morel." Plus tard il signe "pier morel."

DU BOIS (Réné) à Québec, en 1665, portait le surnom de "Brisebois" en 1692, comme son fils François le porta plus tard.

DUBOIS (François) qui se marie à Québec en 1671, portait le surnom de "Lafrance."

DUBORD (Léonard) dit Lajeunesse, était toujours appelé "Debord" mais ne signait pas.

DUBREUIL (Claude) à Charlesbourg en 1689, signait "Glaude Dubreuil."

- DUBREUIL (Jean-Etienne), cordonnier, bedeau à la paroisse de Québec, notaire royal et huissier, signait "Du Breüil."
- DUCHERON (Mathurin) dit Des Lauriers, qui se marie à Québec, en 1673, signait "Duchiron."
- DUCHESNE (Adrien) chirurgien. En 1637, je le vois signer: "ADuchesne." A la même époque un "Duchesne dit Charie" signe le partage des héritiers de Louis Hébert.
- DUCHESNE (Gabriel), à Québec en 1688, signe "duschene."
- DUCHESNY (François) qui épouse Marguerite Francoul, devait porter le surnom de "Lavallé," car au mariage de sa fille, en 1716, il est ainsi appelé.
- DUFRESNE (Pierre) qui épouse Anne Palin, signait "pierre dufrene".
- DUFRESNE (Nicolas) à Québec en 1689, signe: "Janvrin Dufresne".
- DUFROS (Christophe) de la Jemerais, à Varennes en 1701, signe: "La Gerneray".
- DUGAST (Vincent) à Lachine en 1683, signe bien et porte le surnom de "Lafontaine".
- DUGUAY (Jacques) chirurgien, à Trois-Rivières en 1672, signe "Dugay".
- DUGUÉ (Pierre) à L'Ange-Gardien en 1694, signe "Pierre Duguet" à son contrat de mariage.
- DUHAUT (Jacques) dit Paris, à Québec en 1665, signe d'une bonne écriture "Jacques Duhault".
- DULHUD (Daniel) de Greysolon, célèbre voyageur dans l'ouest, signe "De Greysolon Dulhut". Son frère Claude signait "Latourette".
- DUMANCIN (Armand) chirurgien à Québec, en 1689, signait "Doro".
- DU MAREUIL (Blaise) dit Lafranchise, à Québec en 1689, signe "Dumareil".

DUMAS (François) qui épouse Marie Dumontmesny (de Montmainier) en 1687, était garde du Marquis de Dénonville et signait " f dumas ".

DUMAS (Pierre) qui épouse Marie Verreau en 1699, portait le surnom de " Langoumois " et signait " dumas ".

DUMETS (André) à Montréal en 1654, semble avoir porté le surnom de " Lacaude ", car en 1672 Rageot le mentionne comme suit : " André Dumets dit Lacaude ". En 1691 il signe " André demers ". Jean Dumets, son frère, signe machinalement comme suit en 1682 " iean dumet ". Nicolas, autre fils, signait " demers et " dumers ". Ce ne fut qu'après 1720, que *Demers* supplanta générolement *Dumay* ou *Dumets* dans cette famille, car encore en 1719, Etienne fils d'Etienne à Boucherville, signait : " Dumay".

DU MESNIL-HEURRY Ecr, sieur de St Marc (Jacques), à Québec en 1668, signait : " dumesnil urry dit St-Mars ".

DUMESNIL (Pierre) dit La Musique, chantre de quelque renommée dans le pays, vers le temps de son mariage en 1694, signe " pierre dumennil ".

DUPILLE (Rémi), signe " Remy du pille ", en 1679, à Québec.

DU PLAIS (Silvain) à Québec en 1681, ne sait alors signer ; mais quelques années plus tard, je le vois signer comme suit : " Silving Dupleix ". Son frère Louis signait " duples ". Son fils Claude signe " Duplaix " en 1713. Ce Claude était quelquefois désigné sous le nom de " Claude Duplex dit Silvain " et quelquefois " Claude Silvain ".

DUPONCHET (Hubert) valet de chambre de M. De Courcelles, gouverneur, en 1666, signe " huber Duponchel ".

DUPRÉ (Antoine) dit Champagne, à Québec en 1672, est généralement appelé "després".

DUPUIS (Paul) seigneur de l'Ile aux Oies, porta quelquefois le surnom de "Verdun". Il signe "Dupuy". Son fils Paul signait "Dupuylilloye" en 1713. François Dupuis, qui épouse Georgette Richer, à Québec en 1670, signait aussi "Dupuy".

DUPUIS (Louis), qui épouse Barbe Dubau en 1688, portait le surnom de "Parisien".

DUQUET (Denis) qui se marie à Québec en 1638, signait tout à fait curieusement, la queue à la tête, comme suit : "teuquD sined" en 1658. En 1671 il signe la tête en bas.

DURAND (Jean) qui épouse une huronne à Québec, en 1662, portait le surnom de "Lafortune".

DUROY (Pierre) que Tanguay qualifie de médecin en 1682, est marchand boucher en 1703, et signe "P. R" comme un homme peu habitué à tenir une plume.

DUSCEAU (Elie) dit Lafleur, à Québec en 1663, signe "Delafleur" en 1672. En 1680 je le vois signer "helie Duseau." Quelquefois appelé "Elie-François Dusseau."

DUTERTRE (Gilles) dit Lacasse, à Québec avant 1659, arquebusier, signait "Dutartre." C'était le témoin banal des notaires de Québec, de son temps.

DUVAULT (Philippe-Clément) sieur de Vallerenne, à Québec en 1687, signait "duvuault" et quelquefois "Vallerenne."

DUVAUX (Pierre) à Québec en 1689, signait "Duvault."

EMERY (Gaspard) dit La Sonde, médecin à Québec en 1711, signe "G Eymery."

EMOND (René), à Québec en 1663, signait "René aymon".

EMOND (Pierre), à la Rivière Ouelle en 1690, portait le surnom de "Le Baron".

ENAUD (Michel) à Québec en 1662, porta le surnom de "botté" en 1667.

ETHIER (Jacques fils de Léonard) qui était à Montréal en 1670, signe : "Estier" en 1695, et est mentionné comme portant le surnom de "Lafrance".

ETIENNE (Claude) un des premiers habitants de Beauport en 1640, signe "Claude Estienne" avec paraphe.

FAFARD (François) qui épouse Marie Richard à Trois-Rivières en 1656, portait le surnom de "desneuvet".

FOLLARDEAU (Guillaume) soldat, qui se marie à Beauport en 1694, ne signait pas. C'est de ce nom qu'est venu "Falardeau."

FALARDO (Joseph), à Charlesbourg en 1697, signait "Josephe fernando."

FAURE (Bernard) à Québec en 1665, était un notaire d'Acadie, qui portait le surnom de "Martiac," en 1674.

FAURE (Moïse) à Québec en 1677, porta le surnom : "de St Vivien" du nom du lieu d'où il venait. Il signe "M^efaure."

FAUVE (Pierre) à Québec en 1671. C'est une erreur pour "Antoine Fauvel" que Tanguay aurait dû écrire.

FELLAN (François), à Ste-Famille en 1679, ancêtre de l'historien Ferland, ne signait pas et son nom s'écrivait de toute manière ; mais surtout "Freland."

FERRÉ (Pierre) sieur de Lespiné, signe quelquefois "pierre ferré" et quelquefois "Lespiné."

FERRÉ (Benoit) né à Québec en 1674, signe "Benoist Feret", en 1713. Ses enfants portèrent souvent le surnom de "Duburon".

FEZERAT (Réné) arquebusier à Montréal en 1670,

- se nommait "Fezeret" et sa femme : "Carlier" au lieu de *Cartier*.
- FILION (Michel) notaire royal, signait : "Fillion". Jean son fils signe "iean fillion".
- FLEURY (François) à Québec en 1670, portait le surnom de "Mitron" car on le voit signer "Fleury dit Mitron".
- FLUET (Jacques) à Québec en 1674, porte le surnom de "Le Picard".
- FOISY (Martin). Dans son contrat de mariage en 1665, il est appelé : "fouезу" et sa femme, Jeanne Boucher (au lieu de Bouchard), fille de Jean et de Françoise Chrétien.
- FONTENEL (Jean) qui épouse Marie-Madeleine Delisle, portait le surnom de "Champagne" et il signe "Jean Fontenelle".
- FORSAN (Claude) qui épouse Suzanne Huddes, portait le surnom de "Leveillé" en 1696.
- FORTIN (François) médecin à Québec en 1660, portait quelquefois le surnom de "sieur Desrosiers".
- FOUBERT (Robert), à Québec vers 1660, portait le surnom de "Lacroix" en 1685. Il signe "Rober Fouber".
- FOUCHER (Jean) fils de Jean I, signe "Jean fouché" en 1687.
- FOUQUEREAU (Urbain) à Québec en 1676, portait le surnom de "Lacaude". Ce nom de baptême "Urbain" est devenu le nom de famille.
- FOURNEL (Jean) à Québec en 1696, signait "fornel".
- FOURNIER (Jacques) à Trois-Rivières en 1657, est le même que le suivant (dans Tanguay), et porte le titre de "Sieur De Laville" lors de la mort de Champplain en 1635. A son second contrat de mariage en 1663, il signe "fournyer". En 1647 il signait "De

- Laville". Son fils Louis en 1698, signait "Louis
fournier Dufiguier" du nom de sa mère. Très sou-
vent ce dernier signait seulement "Dufiguier".
- FRAPPIERRE (Hilaire) à Québec en 1668, signait
"hyllaire frapier".
- FRÉROT (Thomas) sieur de la Chenaye, à Québec vers
1669, signe "La Chenest" en 1666 et en 1682
"Frerot".
- FRIBAUT (Charles) à la Ste-Famille en 1670, signe
"Charle fribau".
- FRIGON (François) habitant de Batiscan avant 1674,
portait le surnom de "L'espagnol". Il signe "fri-
gon".
- FROGET (Nicolas) dit Despatis, est appelé "Forget"
par le notaire Duquet en 1667.
- GABORIE (Louis) dit le Major, à Québec vers 1665,
signait "Louys Gaborit" en 1670.
- GABOURY (Antoine), à Québec vers 1678, signait
machinalement "Antoine Gabouriy".
- GADOIS (Pierre) est à Québec en 1644 et signe "P.
Gadoys".
- GAGNÉ (Louis) dit Belleavance, à Ste-Anne de Beau-
pré en 1673, signe : "Ganier." En 1797 il signait
"Gagnier."
- GAGNON (Mathurin), à Québec vers 1640, signait
son nom comme suit : "Matthurin Gaingnons," avec
une paraphe à triple branche, d'un luxe peu ordi-
naire. Je suis porté à croire que la lettre s à la fin
de son nom, quoique bien formée, est un fionnage
de sa lourde main de colon. Ses frères Jean et Pierre
ne signaient pas. Robert Gagnon, autre souche de ce
nom, probablement un cousin, signait : "rober gan-
gnon".
- Ce nom, qui s'est écrit de toutes les manières ima-
ginables (Gaingnons-Gangnon-Gaignon - Gagnion-

Gasgnon) s'est enfin cristallisé dans la forme que Tanguay lui donne ci-haut : " Gagnon ". A ma connaissance, le seul surnom qu'ait porté un des anciens de cette famille, a été celui de " Manchot " appliqué à Jean, fils de Pierre et petit-fils de Mathurin, qui épousa Louise Bidon en 1738. Je le vois mentionné dans les actes sous le nom de " Jean Gagnon dit le manchot ". C'est peut-être le nom le plus commun qu'il y ait dans le pays.

GAILLON (Pierre), à Québec en 1678, portait le surnom de " Latreille ".

GALESTAQUAIN (Gabriel), chirurgien au Château-Richer avant 1670, portait réellement le nom de " Balestaquin ", et signait de même d'une très belle écriture. A ce nom s'ajoutait quelquefois le surnom de " Duchesne ".

GALIPEAU (Gilles) à Montréal en 1678, signait " Galipau " en 1697.

GALLAIS (Joseph) à Québec en 1692, portait le surnom de " Lafleur ".

GAMACHE (Nicolas). En 1653, on voit à Québec une personne de ce nom qui porte le nom de " Lamarre " pour surnom. Nous avons aussi vu son frère Jacques avec le même surnom.

GAMELIN (Michel) dit Lafontaine, seigneur de Ste-Anne, au Canada vers 1663, signait " Michel game-Lain ".

GARNIER (Jean) à Québec en 1668. Il signe bien comme ci-haut. Ces *Garnier* devinrent dans la suite, pour la plupart, des *Grenier*. Déjà en 1683, Isaac-Joseph est désigné sous le nom de " Grenier ".

GARZEAU (Gabriel) à Boucherville en 1681, signe très bien " Guersaut ". Ce doit être là le nom qui devint " Garceau " dans la suite.

GATIEN (Pierre) dit Tourangeau, à Québec en 1680, où il signe " pierre Gacien ".

GATINEAU (Nicolas) sieur Duplessis, qui épouse Marie Crevier vers 1663, signait : " Gastineau ". Son fils Jean à Détroit en 1708, était connu sous le nom de " Duplessis ".

GAUDIN (Barthelemi) tonnelier, à Québec vers 1649, signait simplement des lettres " B. G. ". Son nom était " Gandin " et non " Gaudin ". Ses enfants Jean, Geneviève et Marguerite signent tous bien " Gandin ".

GAULIN (Pierre) qui épouse Jacqueline Lauvergnat en 1664, signe " Pierre Goslin ".

GORON (Michel) à Québec en 1668, portait le surnom de " Petitbois ".

GAUTIER (Guillaume) de la Chenaye, à Québec en 1648, signe " Gaultier ".

GAULTIER (Réné) seigneur de Varennes, marié à Trois-Rivières en 1667, signait " Varenne " en 1683.

GAULTIER (Philippe) sieur de Comporté, à Québec en 1672, signait " DeComporté ".

GAULTIER (Jean) qui épouse Marie Guyon en 1635, signait " Jean GauLtier ".

GAUTIER (Louis) sieur de la Pigeonnière, à Ste-Foye en 1700, signe " La Pigeonnière ".

GAUVREAU (Nicolas) à Québec en 1668, signe " Niccolla Gauvereau ". Sa femme signe " Simone Buisson ". Son fils Pierre signe " Pre Gauverau ".

GAZAILLE (Jean), à Québec en 1668, portait le surnom de " St Germain ".

GAZELIER (Philippe) qui meurt à Lorette en 1709, se nommait " Felix " et non Philippe. Il portait aussi le surnom de " Laverdure " en 1683.

GÉLINEAU (Etienne). Lors de son second contrat de mariage, en 1682, il est appelé " Jullineau " par le notaire ; mais signe machinalement " Geslinaud ". Est aussi appelé " Gelinas " en 1686.

GENDRON (Pierre) dit Lapoussière, au Château-Richer en 1663, est presque toujours appelé " Gendreau " et non *Gendron*.

GENDRON (Pierre-Jean) époux de Marie Charpentier, portait le surnom de " Le Parizien ".

GENDRON (Pierre) qui se marie à Ste-Famille en 1694, signait " Jendron " en 1706.

GENEST (Jacques fils de Jacques I) dit Labarre, signait " Jacque Genet ".

GENOUZEAU (Michel) notaire vers 1700, dans les seigneuries de la Côte du Sud, signait " Jenouzeau ".

GENTIL (Denis), à Québec en 1678, signait machinalement " denis ianti " à son contrat de mariage.

GERBAUT (Christophe) à Québec vers 1680, portait le surnom de " Bellegarde " et signe ainsi quelquefois. D'autres fois il signe de ses deux noms " Gerbeau Bellegarde ".

GERMAIN (Robert) à qui les Jésuites concèdent une terre vers la côte Ste-Geneviève en 1665, sous le nom de *Germeine*, signait lui-même " Robert Germainne". Son fils Henri porta le surnom de " Belisle".

GESSERON (Louis) dit Brulot, à Québec en 1671. Lorsqu'on lui fait une concession à Lauzon en 1666, il est appelé " Gegeron ". Il ne signe pas. François et Jean, ses fils, signent " Gezeron " en 1701.

GIASSON (Jean) à Batiscan en 1697, signe " Jean Giassont ".

GIFFARD (Robert) médecin, premier seigneur canadien en 1634 porte le surnom de " Moncel," lors de son mariage à Mortagne, le 12 février 1628. Sa femme signe " Regnouarde ".

GIGNARD (Laurent) à Québec vers 1660, signe généralement " Ginart ".

GIGUÈRE (Robert) à Québec en 1652, ne signe pas ;

mais son nom est toujours écrit " Gignere " de son temps.

GINGRAS (Charles) à Québec en 1675, ne signait pas ; mais était toujours mentionné sous le nom de " Zingreau ". Son frère Sébastien pareillement. Un François Gingras, menuisier à Québec en 1635, signait " Gingreau ".

GIRARD (Pierre) à Québec, en 1669, signait " Girart " en lettres moulées. Ne savait pas lire.

GIRARD (Urbain) qui épousa Marie Voisin, portait le surnom de " Langevin " et signait quelquefois de ce nom. Signait aussi comme Tanguay l'écrit.

GIRARDEAU (Pierre) marié à Marie Loubié vers 1680, portait le surnom de " Lapierre ".

GIRARDEAU (David) à Charlesbourg 1690, signait " David Gireau " en 1701.

GIRARDIN (Jean) qui épouse Elizabeth Plantome, porta plutôt le nom de *Girard* que *Girardin*. Son fils Jean fut aussi inhumé sous le nom de *Girard*.

GIRARDIN (Léonard), ne signe pas. Il est généralement appelé : " Girardy " et porte quelquefois le surnom de " Sansoucy ".

GIROU (Jean) qui épouse Magd. Des Chalets à Québec en 1671, s'appelait " Giron " et nom " Girou ".

GLADUS (Jean) qui se marie en 1665, avait pour surnom le nom de " Congnac " du lieu d'où il venait.

GOBELIN (Marc-Antoine) à Québec en 1663, s'appelait " Antoine Gobelin sieur de St Marc " et signe bien " Gobelin ".

GODAMBERT (Pierre) qui épouse Anne Thomas portait le surnom de " Desjardins ".

GODBOUT (Nicolas) à Québec en 1662, signe bien " Nicolas Godebout ".

GODFROY (Jean B.) de Linctot, à Québec, en 1636, signait " Godefroy ". Quelques-uns de ses fils signè-

rent : Roquetaillade — Vieupont — St Paul — Ton-
nancour—Linctot—Normanville.

GOMIN (Anet) chirurgien à Québec vers 1664, signait
comme suit : Goumin ". Il donna son nom au " bois
Gomin " près de Québec.

GOSSELIN (Michel fils de Gabriel) signe " Gosselen " .
en 1688. François, son frère, signe " Gausselin ", en
1687. Leur père, Gabriel Gosselin, qui était pourtant
un maître homme d'affaires et l'un des principaux
habitants de la colonie, ne savait pas signer. Comme
il y avait deux fils de Gabriel qui portaient le nom
de François, celui qui épouse Marie Charlotte Côté
en 1688, portait le surnom de " Franciscot " pour le
distinguer d'avec son frère.

GOUIN (Mathurin), à Trois-Rivières en 1663, et sur
une terre des seigneurs Desueve et Lanouguère, à
Ste-Anne d'en haut, en 1672, signait de ses initiales
seulement, " M. G. ". Son fils Thomas signe d'une
belle écriture en 1687, comme suit : " Toumas Gouin ".
Son autre fils Joseph signait aussi très bien.

GOURDEAU (Jacques) fils de Jacques I, à Québec
en 1691, signait " Gourdau ". Antoine, son frère,
signe " Gourdeau Beaulieu ", Pierre Jacques signait :
" Gourdeaux " en 1733.

GOUYOU (Guillaume) à Boucherville en 1686, était
généralement connu sous le nom de " Goyeau La-
garde ".

GRATIOT (Pierre) qui épouse Marie Michelon en
1689, se nommait " Gratis " et non " Gratiot ".

GRATON (Claude-Jacques), habitant de Beauport vers
1665, signait bien et portait le surnom de " Ville-
fort ".

GRAVEREAU (Réné), qui épouse Claude Vigoureux,
s'appelait *Remy* et non *Réné*. Il signe " Remy Le
Graveraut ".

- GROINIER (Nicolas) à Québec en 1676, portait le surnom de " Bissêtre ".
- GUAY (Gaston), qui meurt à Québec en 1682, fut l'auteur des " Gastonguay " ou " Castonguay " comme noms de famille.
- GUEDON (Martin) à Québec en 1705, signait " Geudon ".
- GUERAND (Martin) qui se marie à Québec en 1667, signait d'une bonne écriture " Guerard " et était généralement appelé " Grat ".
- GUEVREMONT (Jean) qui se marie à Champlain, en 1697, signait " Jean Quieuvremont ".
- GUILBAUT (Pierre), qui se marie à Québec, en 1667, portait le surnom de " Petit Pierre " en 1679.
- GUILBAUT (Louis) qui se marie à Québec en 1670, portait aussi le surnom de " Grandbois " en 1697.
- GUILMET (Nicolas) qui se marie à Québec, en 1667, signait bien " nicolas Guillemet " en 1697.
- GUILLET (Mathurin) qui demeurait aux Trois-Rivières, portait le surnom de " Laroche " lorsqu'une concession lui est faite au Cap de la Madeleine, le 1 juin 1649.
- GUILLOT (Godefroy) dit Lavallée, qui se marie à Québec, en 1651, ne signe pas ; mais est toujours nommé dans les papiers du temps, *Gefroy* au lieu de *Godefroy*.
- GUILLOT (Jean) Charpentier du Roi, signe machinalement " Jean Guilliot " en 1672.
- GUY (Jean) dit Lacerte, mort aux Trois-Rivières en juin 1720, était généralement appelé " Jean Guy Levacher dit Laserte " et signait " La Serte ".
- GUYON (Jean). Tanguay nous donne deux personnages de ce nom, à Québec, dans les commencements de la colonie ; mais je crois qu'il n'y en eut qu'un seul, qui signait d'une bonne écriture " J Guion ". Ce

nom s'écrivit de cette manière par presque tous les enfants du dit Jean Guion qui ne portèrent pas de surnom.

GUYON (Denis) fils de Jean, signait " Denis dion " en 1658. Plus tard en 1681, je le vois signer " Denis Guion ".

GUYON (Michel) Richemont, qui alla vivre à la Baie Phélippeau, vers 1701, signait " Richemont." Il signa aussi " Michel De Rouvray, sieur de Richemont " en 1694.

GUYON (Jean) fils de Claude II, qui se marie à Ste-Famille en 1688, signait " Jan dion " en 1678, (Auber).

GUYON (Pierre-Paul) fils de Jean II était généralement connu, lui et sa famille, sous le nom de " Dion ", vers 1712. Voir au mot " Dion ".

HAGUENIER. Les membres de cette famille ont presque toujours signé: " Aguenier ". Paul fils de Paul, portait le surnom de " jambe de bois ".

HATANVILLE (Antoine) qui se marie à Montréal en 1683, signe à Québec, en 1676, comme suit: " A. Hatanville de Chevallier ".

HAUDECEUR (Jean). Je le vois à Ste Anne de la Pérade, en juin 1677, où il signe: " Jen haudequeur ".

HAUTMESNY (Jean-Vincent Philippe De) signe à Québec, en août 1669, comme suit " Philippe Dehautmesnyl ". En 1666, je le vois signer " De Haultmesnilt ".

HAYOT (Jean fils de Thomas) signe " Jan haiot " à Québec, en septembre 1670.

HAZEUR-DESONNEAUX (Léonard) signe " Hazeur Dezonos " à son contrat de mariage en 1681.

HEBERT (Augustin) qui était à Montréal avant 1650, portait le surnom de " Jolicœur ", mais signait simplement comme ci-haut.

HEBERT (François) qui épouse Anne Fauconnier, portait le surnom de "Comte de Roussy". Son fils Guillaume était appelé "Guillaume Hebert dit Le-compte", et quelquefois "dit Mongrain".

HELIE (Jean) né vers 1621, qui habita St-Jean, Isle d'Orléans, est l'ancêtre des "Breton" de nos jours. Venait probablement de la Bretagne.

HENNE (Martin) dit le Portugais. Lors de son contrat de mariage, en 1674, le notaire le nomme "Pire". Lorsque l'Hôtel-Dieu lui fait une concession à St-Bernard, en 1687, il est appelé : "Pire dit le Portugais".

HENRY (Jean Baptiste) maître d'hôtel de l'Intendant Raudot. Ce personnage signait "Jan Hary", portait le surnom de : "Flamand" en 1690. On lui donne quelquefois le nom de "Havry".

HERODO (Pierre), qui épouse Marie Minot (page 304), portait le surnom de *Larose* lorsqu'il épouse Jeanne Philippe en 1712.

HERPIN (Jean) dit Tourangeau. Est devenu "Arpin" de nos jours.

HERTEL (François) fils de Jacques I, portait le surnom de "De lafresnière" en 1698. Son fils François signe de ce même surnom à son contrat de mariage, en 1695. Son autre fils Jacques III signe "De Cournoyer" vers 1700. Un autre fils du nom de René signait "De Chambly" en 1698. Michel, autre fils, portait le surnom de "St-Michel" et signait "hertel de Michel" en 1714. Un autre du nom de Jean-Baptiste, portait le surnom de "Rouville", en 1698.

(à suivre)

PHILÉAS GAGNON

RÉPONSES

Les ancêtres du général Beauregard (XV, II, 1305).—Le *Canadien* du 7 août 1861 publiait la note suivante : “ Le grand-père du général Beauregard, commandant de l’armée du sud, était Canadien. Il se nommait Pierre Toutan, et avait émigré de Batis-can, district des Trois-Rivières, à la Nouvelle-Orléans. Il y fit fortune, et acquit rapidement une grande influence sur la population française de la Louisiane. Comme récompense de ses services politiques, il obtint pour son fils une admission comme cadet à l’institution militaire de West-Point ; il figure dans les livres sous le nom de Pierre-G. Toutan. Dans l’intervalle, il acheta une propriété près de la Nouvelle-Orléans, à laquelle il donna le nom de Beauregard. Lorsque son fils eut sa commission d’officier dans l’armée, il fit disparaître son modeste nom de Toutan sous le nom aristocratique de Beauregard et signa Pierre Toutan de Beauregard.”

Quelques jours plus tard, un abonné du *Canadien* résidant à New-York lui adressait la lettre suivante :

“ New-York, 6 août 1861.

“ Monsieur,

“ J’ai sous les yeux votre estimable feuille d’aujourd’hui, dans laquelle paraît un article intitulé : “ Les ancêtres du général Beauregard ” et que vous empruntez à l’*Ordre* de Montréal. Permettez-moi, Monsieur, de vous dire que c’est une erreur de la part de ce journal ; que le grand-père du général Beauregard était européen, et qu’il n’a jamais même visité le Canada.

“ Il y a dans l’Etat de la Louisiane deux familles de Beauregard : celle des Toutant-Beauregard et celle des

Brosé-Beauregard ; ces deux familles sont alliées l'une à l'autre et ne sont nullement d'origine canadienne.

“ Le père du général Beauregard était petit-fils du baron Beauregard et s'appelait Jacques Toutant-Beauregard, et sa mère était la fille du chevalier de Reggio, lequel descendait de la famille ducal italienne des Reggio.

“ La fable inventée par l'*Ordre* de Montréal ressemble au procédé employé par les Irlandais à l'égard des généraux MacMahon, LaMoricière et autres. Je présume que les Canadiens ne seront pas aussi naïvement crédules que l'ont été les Irlandais, ce qui n'est pas peu dire.

J'ai l'honneur, etc.,

X.”

Les “green backs” (XV, II, 1306).—Peu de personnes savent que c'est de leur couleur même que les green backs tiennent ce nom baroque. Ils sont imprimés à l'encre verte. Pourquoi ? Pour éviter la contrefaçon.

En 1857, un nommé Stacy J. Edson inventa une encre particulière qu'il appela anti-photographique, parce que la photographie est impuissante à reproduire les signes tracés avec cette encre sur le papier. Le 30 juin de la dite année, l'inventeur prenait un brevet d'invention, qu'il ne tarda pas à vendre à la Compagnie des bank-notes américains.

L'encre verte avec laquelle le papier-monnaie est imprimé défie non seulement l'art photographique, mais encore, jusqu'à ce jour, n'a pu être attaquée avec succès par les alcalis. Il est donc fort difficile de contrefaire les green backs.

La date de la prise du brevet d'invention par M. Stacy J. Edson est imprimée en tout petits caractères et sur chaque green back.

“ CANADIEN.”

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

ARVIL 1909

N° 4

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(*Suite*)

A la mort de M. de Lavillangevin, le doyen du Chapitre, l'abbé Lajonquière Cabanac, (c'est ainsi qu'il signe lui-même) était déjà parti pour régler, en France, les affaires de la succession de son oncle, le gouverneur du Canada, décédé le 17 mai 1752, et aussi pour soigner ses yeux malades. Mais on a dit plus haut ⁽¹⁾ que ce départ—octobre 1753—avait été très mal vu de ses confrères du Chapitre et que le doyen avait pour ainsi dire pris la fuite. Nous avons de lui une lettre écrite de Montréal le 27 mai 1751, et une autre de Paris le 27 avril 1754. Il avait été nommé doyen par le roi à la demande de Mgr de Pontbriand qui voulait sans doute faire plaisir au gouverneur, lequel de son côté avait dû solliciter cette nomination. Mgr de Mirepoix écrivait dans le temps, 17 mars 1750, à l'évêque de Québec :

“J'ai fait nommer au doyenné de votre cathédrale celui que vous souhaitez, M. l'abbé Cabanac, neveu de

(1) Page 205. N° de juillet 1908).

M. de la Jonquière. M. l'archevêque d'Alby, dans le diocèse duquel il était curé, m'en a rendu les meilleurs témoignages." (1)

Or voici que cet excellent doyen qui, du reste, était très assidu aux assemblées du Chapitre, et paraissait très ardent pour soutenir la grande cause, parut faiblir dans les derniers temps de son administration. Je lis en effet dans les lettres de M. de la Corne, les lignes suivantes adressées à M. de Lavillangevin, 17 juillet 1752 :

"J'ai appris avec une peine bien vive, par notre bon capitulaire M. Tonnancour, que notre tête chancelle et se laisse fléchir par quelqu'honneur qu'on lui accorde comme des noix à un enfant pour l'attirer. Un de mes amis et des vôtres m'avait fait cette prophétie dès l'automne dernier. Mais il ne m'apprenait rien de nouveau, je m'en étais toujours douté. Cette personne devient dangereuse dans les circonstances présentes..." Plus tard : "Les histoires de notre pauvre doyen me font gémir ; elles m'ont été marquées par différentes personnes. Fût-il encore en Alby ! Car ces faits nous doivent faire honte. Dieu le bénisse. Il me marque qu'il passera en France. Sans doute qu'il renoncera au revenu de sa prébende, car nous ne ferons pas le service tandis qu'il se donnera ici du bon temps et postulera des grâces. Entre nous, je crois qu'il les a déjà reçues. Il apprendra par lui-même combien il est difficile de réussir dans le temps présent. M. de Mirepoix n'écoute rien et est fort dur."

M. De L'Orme écrit le 1er mai 1754 : "J'ai eu l'honneur de voir à Paris M. notre Doyen qui depuis son arrivée a sollicité fortement pour avoir quelque bénéfice. (2) Il s'en est lassé et a trouvé que les voyages de Paris à Versailles lui contaient beaucoup ; ce

(1) Archives de l'archevêché.

(2) En arrivant à Paris, M. de Cabanac était allé loger avec M. de la Corne.

qui lui a fait prendre le party d'aller dans son pays où il est actuellement. Je ne sais quand il en reviendra. Je ne me suis point aperçu qu'il ait fait aucun remède à son œil qu'il dit être malade, dans tout le séjour qu'il a fait à Paris. Il compte apparemment trouver plus de soulagement dans la province, c'est ce que je lui souhaite. Je suis surpris qu'il soit parti d'avec vous et sans une cause légitime. Vous aviserez, messieurs, à ce qui conviendra à ce sujet et vous me le marquerez."

Enfin M. de Cabanac donna sa démission à la fin de février 1755. De la Corne écrit le 26 :

" M. le doyen est vivant ; j'ai reçu hier une lettre de lui par laquelle il me marque qu'il va faire sa démission, mais il m'en avait marqué autant cet automne. S'il parle vrai et qu'il l'envoie, sous peu nous saurons quel sera le doyen. Vous saurez qu'il a eu 1500 frs de pension qui se réduisent net à 1250. On lui écrivit d'envoyer sa démission ; il marqua à M. d'Héliot de retirer son brevet et de le lui envoyer, qu'il lui renverrait tout incontinent sa démission. Le secrétaire de M. de Mirepoix le lui a envoyé et on est à avoir sa démission, à moins qu'elle ne soit arrivée d'hier. On lui a écrit plusieurs lettres auxquelles il n'a pas fait de réponse, de qui a indisposé contre lui. Et cela ne lui a pas fait honneur ; mais tout sera réparé s'il l'a fait."

M^{sr} de Pontbriand s'occupait déjà, en 1754, de le faire remplacer et il s'était adressé à cette fin à M. de Lalanne, comme le prouve une lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu du 5 avril 1755. Celui-ci écrit à l'évêque : " L'affaire dont je voulais avoir l'honneur de vous parler, regarde MM. les Supérieurs et Directeurs de cette maison. Vous vous étiez adressé à M. de Lalanne pour parler à M. l'évêque de Mirepoix, du doyenné de votre Chapitre en faveur de M. Briand. Vous ignorez, sans doute, Monseigneur, qu'aucun de MM. les directeurs de cette maison ne voient le Prélat qui a lieu d'en être

mécontent et qui le leur a fait sentir dans différentes occasions, en s'expliquant fort clairement et d'une manière peu favorable pour eux. Ils ne sont beaucoup mieux dans l'esprit de M. l'Archevêque de Paris qui vient d'interdire M. Du fau d'une manière peu satisfaisante pour ce dernier." Suit une critique de l'administration du Séminaire des Missions Étrangères.

De son côté M. de la Corne écrivait à ses confrères : " Je crois que le doyenné ne se donnera pas que Mgr n'ait écrit à ce sujet, ou s'il est donnée cette année, il y a apparence que M. Briand l'aura. M. Piquet a déjà fait plusieurs démarches pour cela. Il a, dit-on, par le moyen de ses sauvages, gagné les bonnes grâces de M. de Mirepoix ⁽¹⁾. Je craindrais moins les sollicitations de M. Briand, car je doute qu'il en voulût faire, le connaissant si désintéressé.

" Je lui en ferai mon compliment, qui sera sincère, quoique je ne vous cacherai pas qu'étant peu fortuné, je l'aurais reçu avec bien du plaisir." Ce fut M. de la Corne qui fut nommé et, le 13 mars 1755, il en donne avis à ses confrères de Québec : " Je m'étais proposé de vous marquer que le Roi m'avait nommé, dimanche dernier, 9 mars, au doyenné de notre Chapitre qui a vaqué par la démission de M. de Cabanac. Je sens tout l'honneur et l'avantage que cela me fait... Je vous prie d'être bien persuadés, messieurs, que je contribuerai autant qu'il sera en moi à conserver cette paix et cette union qui règne entre nous depuis longtemps et

(1) Voici ce que je trouve dans une lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu, sur le célèbre missionnaire Sulpicien :

" M. Piquet part avec ses trois sauvages et un grand renfort de missionnaires. Je l'ai fort peu vu pendant son séjour en France où tout Paris a voulu voir ses sauvages. On s'y est prêté et ce n'est pas, je crois, ce qu'on a fait de mieux. M. Rouillé ne l'a pas même trouvé trop bon ; mais tout cela est fait, et je pense qu'il est aussi avantageux que cela ait fini, ne pouvant être utile ni à la Religion des sauvages ni à celle de ceux à qui on les montrait."

que je profiterai avec empressement de toutes les occasions de vous prouver mon amitié. Je me flatte qu'il n'y aura pas les mêmes difficultés pour le revenu de mon doyenné que pour celui de M. de Cabanac. Vous ferez, messieurs, ce qu'il vous plaira et je serai content de ce que vous aurez réglé."

Le nouveau doyen ne reçut ses lettres de nomination que le 1er juin ; il prit possession par procureur le 6 octobre 1755. Voici ce qu'écrivait l'abbé de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, le 30 mai précédent : " Votre nouveau doyen, M. l'abbé de la Corne, n'a point encore son brevet. M. le Garde des Sceaux l'a arrêté, sur le prétexte que c'était à lui à présenter un sujet au Roi ; mais cela ne fera qu'un retard de l'expédition, du moins à ce qui me parut dans le dernier voyage que j'ai fait à Versailles." De son côté M. Machault écrit au même prélat, le 5 juin suivant, pour lui dire qu'il avait " proposé au Roi le Sr de la Corne... dont il a été rendu de tous les temps des témoignages avantageux." Disons tout de suite que la stalle de M. de Lavillangevin fut donnée par l'évêque, le 17 août 1754, à M. Gilles Cugnet. Le 6 novembre 1755, M. Pierre St-Onge remplaça M. de la Corne, et le 2 juin 1758, M. Chs Ange Collet reçut le canonicat de M. Thierry Hazeur mort à l'Hôpital-Général. M. Collet fut le dernier chanoine nommé au Chapitre de Québec.

Il faut maintenant revenir sur nos pas et reprendre par ordre de dates les lettres des deux délégués du Chapitre, nous contentant de reproduire les passages les plus intéressants.

Lettre de M. de la Corne, sans date, à M. de Lavillangevin (1753) :

" J'ai vu madame Hocquart qui est à Paris avec M. l'Intendant, elle m'a beaucoup parlé de vous et vous estime beaucoup. M. Hocquart ne paraît pas vouloir se mêler dans notre procès. Il craindrait de déplaire au Séminaire ; en vérité il n'y peut pas faire grand

chose ; le point est d'avoir des amis auprès de nos commissaires et du rapporteur. J'ai cette besogne faite : plus de dix personnes de conséquence n'attendent que mon avertissement pour parler à nos commissaires." M. de la Corne avoue qu'il a lui-même demandé des faveurs à Mgr de Mirepoix, mais sans succès. Il a rencontré l'abbé de Lalanne dans la chambre de l'abbé de l'Isle-Dieu : " Il a eu l'impertinence de dire qu'un petit chanoine de Québec n'était pas capable de diminuer en rien le mérite des directeurs de leur Maison. L'abbé de l'Isle-Dieu en levait les épaules. Je le menai comme il le méritait et je crois que vous n'en êtes pas inquiets. Il me faut toute ma religion pour pardonner à ce sujet son peu de droiture et sa mauvaise foi. J'ai reçu une lettre de M. Bigot des plus polies ; je vais lui faire réponse et écrire à MM. l'évêque et Duquesne. Le premier me marque qu'il compte passer en France. S'il vient, soyez tranquilles ; car je serai en garde. Vous devez savoir ma façon de penser : on m'arrachera plutôt la tête de sur les épaules que de céder ou de manquer à la fidélité que je dois à mon corps. Grâce au Seigneur, on m'a élevé dans les sentiments d'honnêteté, d'honneur ; je n'ai point eu d'autres exemples dans les miens et je ne les démentirai jamais, avec la grâce de Dieu. J'ai fait connaissance avec la cousine de M. Duquesne, madame Salnoues, il n'y a pas d'amitié et de bonté qu'elle ne me fasse. Elle m'a promis de recommander le Chapitre à M. Duquesne à qui elle laissera, je pense, plus de trente mille livres de rente. C'est une dame d'un grand mérite et fort riche. Elle n'a des yeux que pour notre général. Enfin la grande attache qu'elle a pour lui rejaillit sur moi.... "

25 février 1753 : " M. de Chamousset ⁽¹⁾, s'est absenté fort longtemps ; il a fait deux voyages en Normandie ; il s'y est marié, grâce à Dieu, dans le second. Nous

(1) Rapporteur dans le procès du Chapitre.

avons eu le malheur de perdre M. d'Héricourt qui est mort, cet automne, en six jours, et qui a emporté les regrets de tout le royaume. On avait recours à lui de toutes parts pour les graves affaires. Je ne puis vous dire toute la peine que j'en ai ressentie, puisque c'était mon point d'appui et qu'il aimait notre Chapitre, et prenait à cœur ses intérêts. C'est une perte presque irréparable pour nous ; il était au fait de notre affaire et la possédait mieux, que nous-mêmes Je vous envoie l'écrit de l'avocat de M. de Québec...il suit l'exemple du valet du diable, qui en fait plus qu'on ne lui en demande. Il s'efforce de dire que M. de Québec n'entend prendre aucune part à la contestation du Chapitre et du Séminaire, et il attaque cependant le fond du procès comme vous le voirez ; il me semble qu'il défend autant et mieux la cause du Séminaire que celle de M. l'Evêque." Dans la même lettre, M. de la Corne rappelle qu'il veut s'en retourner depuis trois ans sans pouvoir le faire, retardé qu'il a été par les MM. du Séminaire ; il s'ennuie à la mort. Il parle ensuite d'une consultation au sujet du cérémonial suivi dans la cathédrale de Québec et des exigences de l'Evêque. Il termine par Meaubec où il a passé trois mois pour se mettre au courant des affaires. " Mgr de Mirepoix n'est pas plus tendre que l'année dernière, je doute encore qu'il donne une pension au bonhomme (M. De L'Orme) ; pour moi je suis déterminé à ne plus rien lui demander."

7 mars 1753 : " Monsieur et cher Papa (M. de Lavilangevin), Je vous écris avec un cœur navré de douleur ; je viens de recevoir enfin la réponse des prêtres du Séminaire ; elle est pire que la précédente, la vérité y est totalement déguisée, pleine de fourberies, de détours, sophismes les plus inouïs... j'en suis malade et depuis deux jours je n'en dors pas. J'ai le malheur de prendre trop à cœur le chagrin, je n'en puis avoir un plus accablant..." M. d'Héricourt ne sera pas rem-

placé, cela ne ferait que retarder le procès. M. Varlet peut maintenant travailler seul : "c'est un bon avocat, mais qu'il a d'affaires qui l'accablent ! ce qui l'oblige à reculer toujours tant qu'il peut... je ne vous cache pas que je suis dans des inquiétudes mortelles... si j'avais été à même de le changer, je n'y aurais pas manqué, mais cela est trop difficile."

6 mai 1753 :

"Je demande à ma famille de quoi faire quelques présents en peaux pour M. de Chamousset, une doublure d'habit, et un manchon pour la dame qu'il vient d'épouser, je sais qu'il a eu la délicatesse de ne vouloir pas me prier de lui faire venir 34 visons et 12 martes, on m'a dit qu'il attendait que le procès fût fini pour cela... Il saura que je les demande. Je demande en outre huit martes pour deux autres personnes... Ainsi si mes frères ne me font point de cadeau, ils prendront sur mon canonicat ce que cela aura coûté."

Le 7 mai 1753, M. de la Corne écrit à ses confrères, qu'il a trouvé au Louvre et aux archives de la Marine des pièces très importantes pour le procès : "Mon avocat les regarde comme péremptoires et ne cesse de me faire des compliments sur mon heureuse découverte. Il assure ou que nos directeurs vont céder ou qu'ils vont se perdre et faire tort à la mémoire de leurs prédécesseurs. Il travaille actuellement à son mémoire.... Pour n'avoir rien à me reprocher, j'ai écrit à l'abbé de l'Isle-Dieu que je venais de découvrir des pièces qui ne feraient point honneur au Séminaire et qu'il ferait bien de leur conseiller de tenir la première parole qu'ils m'avaient donnée et n'ont pas tenue. Ainsi je n'ai plus rien à me reprocher vis-à-vis d'eux, lui ayant marqué que je ne pouvais me dispenser de les faire paraître comme étant très nécessaires à l'intelligence du procès... que d'ailleurs elles répondent par elles-mêmes aux écrits qu'ils nous ont signifiés et qui sont remplis de sophismes et de mensonges."

Le chanoine raconte ensuite son voyage à Maubec, où il a vu bien des négligences et une administration désastreuse. Il n'en accuse ni la bonne foi, ni l'honnêteté de M. de L'Orme, mais celui-ci aurait mis sa confiance dans un gardien qui ne la méritait pas. Les bois ont été pillés par les Maîtres des Eaux et Forêts et par d'autres encore. Enfin il termine ainsi cette lettre de quinze grandes pages : " Vous ne trouverez pas extraordinaire, messieurs, que je vous prévienne de mon retour le printemps prochain, quelque chose qu'il arrive. Quand on supposerait même que le procès ne serait pas jugé, cela ne m'arrêterait pas, puisque l'affaire sera suffisamment instruite ou ne le sera jamais. Ainsi je partirai très certainement, vous pouvez tabler là-dessus... ainsi, messieurs, si Dieu me conserve, j'aurai le plaisir de vous revoir ; cela ne sera pas pour moi une petite satisfaction, je vis dans l'espérance de cet heureux moment."

Le 13 mai 1753, il écrit au chanoine Gaillard : " J'ai tant écrit, couru, feuilleté dans les bureaux depuis six semaines, que j'en suis malade... j'ai une fluxion sur le côté droit de la tête avec un feu dans la poitrine qui me dévore : c'est le fruit de mes peines et des nuits que j'ai passées à travailler, cela m'a brûlé le sang.... Que j'aurais été sage, mon frère, si je n'avais pas accepté votre députation ; je ne puis vous exprimer tout ce qui se passe en moi et la peine où je suis dans mon exil ; car je me regarde comme un vrai exilé, hors de sa patrie malgré lui ; aussi il ne faut pas moins que les intérêts de notre pauvre Chapitre et ceux des enfants de notre nation pour m'y retenir."

Le pauvre délégué n'était pas au bout de ses tribulations et de ses épreuves. Le 30 mai, il apprend que M. de Chamousset, le rapporteur de la cause, est tombé dangereusement malade de la petite vérole ; dans le même temps son secrétaire souffre d'une pleurésie ; lui-même, M. de la Corne, a été malade durant dix jours et on l'a saigné, purgé, etc.

Le 2 juin, M. de Chamousset est mort ; il faut un nouveau rapporteur et, par chance, il est nommé presque tout de suite par la Cour. Ce sera M. de Boullongnes (ou Boulogne). A cette date, M. de la Corne logeait à l'Hôtel du St-Esprit, rue Platiève, quartier St-Eustache, vis-à-vis l'Hôtel de Brullion. Ces correspondants étaient, après le Chapitre : le Gouverneur, l'Intendant, l'Evêque, MM. de Lavillangevin, de Tonnancour et Gaillard. Mais impossible de tout reproduire. Il sera peut-être plus intéressant de lire ce qu'écrivait, la même année 1753 et sur le même sujet, l'abbé de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand.

3 mars. " L'affaire du Chapitre et du Séminaire n'est point encore jugée. Le député du premier se plaint amèrement, et même au ministre, que le séminaire ne produit point. Effectivement cela est ridicule."

31 mai : " Il ne s'agit dans cette lettre de votre affaire vis-à-vis de votre Séminaire et de son indépendance prétendue. Il me paraît que ces messieurs l'exercent ici comme à Québec et qu'ils sont aujourd'hui dans le même système, qui aboutit à dire que si vous changez la moindre chose à la forme de leur gouvernement, vous n'avez qu'à reprendre votre prétendu séminaire... Vous avez sans doute reçu la réponse de MM. ... du Séminaire de Paris... et vu leur dernière résolution sur le gouvernement de votre séminaire : dès que, disent-ils hautement, vous y voudrez changer quelque chose, ils vous le remettront, et se retireront, faisant entendre qu'ils ne trouveront personne qui veuille y aller à d'autres conditions. Ils imaginent même que vous n'en trouverez pas vous-même, et je suis bien sûr du contraire, car MM. du Saint-Esprit le prendront volontiers, en leur désignant par là pour chaque prêtre une petite pension pour leur vestiaire et entretien.

" Si vous prenez ce party, Monseigneur, il faudra vous adresser directement au Roy par M. Rouillé... Mais si vous prenez ce party, il faudra en prévenir bien nette-

ment et bien clairement M. l'abbé de Pontbriand qui est entièrement persuadé que vous ne sauriez vous passer des MM. du Séminaire des Missions Etrangères et qui le dit hautement... Notre pauvre maison est bien mal gouvernée présentement. C'est M. de Lalanne qui est supérieur. Tout cela va comme il peut. On dit ici que M. du fau et M. de Burgurieux se retirent à Aire et qu'ils y ont acheté une maison..."

L'année 1754 ne devait pas être plus agréable que les précédentes, au pauvre délégué du Chapitre et ses épreuves étaient loin d'être terminées. D'abord il apprend — on l'a vu plus haut — la mort de M. de Lavillangevin ; ensuite, comme ce n'est plus le Roi qui va juger la cause dont il est chargé, mais les commissaires, il faut changer bien des choses à la requête et ne plus parler de la réforme du Séminaire dont ces messieurs ne voudront certainement pas s'occuper. De plus M. Varlet, l'avocat du Chapitre, n'avance à rien, il est trop surchargé d'ouvrage, son plaidoyer est incomplet, etc. Bref, M. de la Corne est forcé d'en prendre un autre sans toutefois congédier le premier. Enfin il lui faut instruire M. de Boulogne, successeur de M. de Chamousset et le faire travailler : "Mon nouveau rapporteur a été fort longtemps à se mettre au fait de notre affaire, il ne la sait même que très imparfaitement, ayant plusieurs procès à rapporter lorsqu'on l'a chargé du nôtre. Enfin, dans le voyage de Compiègne, il me promit de travailler à notre rapport sous quinze jours, sitôt son retour à Paris. Il me dit de demander à M. de Pompone le premier bureau qui se tiendrait à l'issue du voyage de Compiègne. Il s'intéressa même avec M. Rouillé auprès de M. de Pompone qui me le promit bien gracieusement et sans difficulté. M. de Boulogne avait promis d'être prêt ; mais toutes mes espérances furent anéanties quelque temps après, par la création d'une Chambre des relations pour suppléer au Parlement exilé... afin de juger les criminels

dont les prisons étaient si remplies que la maladie s'était mise parmi ces malheureux. Mon rapporteur fut d'abord pris avec nos conseillers pour faire des juges de cette chambre. Je le fus trouver : il me dit qu'il était bien mortifié, mais qu'il ne pouvait travailler à notre affaire qu'à la Toussaint (six mois !), ce qui m'a fait prendre le parti d'aller dans notre abbaye, pour laquelle je ne suis cependant parti qu'au mois d'octobre et après avoir fini de lire tous les papiers que j'avais découvert au vieux Louvre.

“ Après la St-Martin, il a plu au roy de créer une nouvelle Chambre qu'on nomme Royale, pour laquelle on a encore pris mon rapporteur et nos juges. Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de toutes les brouilles qu'il y a eu pendant tout ce temps pour les affaires de la résistance du Châtelet à ne pas reconnaître les Chambres, à refuser d'enregistrer les lettres de jussion...ce qu'il y a de certain, c'est que tous ces trains et tracasseries ont occupé totalement nos juges et mon rapporteur et même les ministres ; en sorte que toutes les affaires ont été suspendues. Mille autres que nous ont eu le même sort.

“ J'avais oublié de vous dire qu'avant le voyage de Compiègne, messieurs nos commissaires s'étaient assemblés au sujet de notre affaire, et ayant connu par l'arrêt qu'ils n'avaient que leur avis à donner, ils résolurent de n'en rien faire ni de s'en mêler, à moins qu'on ne leur donnât le pouvoir de nous juger souverainement ; à quoi M. Rouillé a volontiers consenti ; mais nous sommes encore à avoir l'arrêt qui les établit juges en dernier ressort. Il est dressé depuis plus de quatre mois, il n'est question que de le faire signer au chancelier et au ministre, y faire apposer le sceau, et je n'ai pas pu encore en venir à bout. J'ai cependant fait plus de cent visites à mon rapporteur, j'ai été à Versailles. Oui, messieurs, il n'y a que moi qui puisse sentir ce qui en est et combien il est malheureux pour

moi d'être tombé dans des circonstances si fâcheuses. Cependant il est enfin expédié d'hier à ce que m'a dit M. de Boulogne, il doit le donner à son secrétaire... MM. du Séminaire n'ont pas manqué de profiter de ces contretemps pour différer une réplique qu'ils devaient faire sous 15 jours pour tout délai ; car j'avais obtenu cette grâce de feu M. Chamousset... Enfin ils viennent de répondre au bout de dix mois. Ils m'ont signifié un écrit contenant environ 15 pages et ils ne disent pas 4 lignes de suite sans m'accabler d'injures... J'espère que mon mémoire sera fini sous 3 semaines au plus tard, il contiendra une réponse à tous les écrits du Séminaire, fera voir la contradiction, développera les mensonges et sophismes, etc. Il serait déjà fait, mais j'ai eu la douleur de voir mon nouvel avocat tomber malade huit jours après qu'il a eu commencé à travailler pour moi. En faut-il davantage pour prouver combien je suis traversé ?" Le chanoine dit qu'il a trouvé au Louvre deux liasses de *papiers touchant le Chapitre et l'Eglise de Québec*, il a été près d'un mois à les lire. Il a trouvé entre autres deux conclusions du procureur général M. Lefebvre, de 1722 au 1723, en faveur du Chapitre contre le Séminaire... " Vous verrez, messieurs comment M. Lefebvre traite le Séminaire dans ses conclusions et comme il les développe avec netteté. Il fallait que cet homme eût grand esprit ; aussi a-t-il passé pour un des grands génies de son temps... Il fallait qu'il eût deviné une partie de ce qui se passait en Canada touchant la manœuvre de nos directeurs.

" Je travaille sans relâche... je ne néglige rien pour me mettre en état de partir cette année. Dieu veuille que je ne sois pas trompé ! car il serait cruel de rester encore une année, je ne sais pas ce que je deviendrais... je ne sais plus pour ainsi dire ce que j'écris. Depuis hier huit heures, je n'ai pas cessé et il est sept heures du matin. J'ai encore plusieurs lettres à faire avant que de cacheter et l'heure de la poste arrive..."

M. De L'Orme qui, à cette date, avait conservé tous ses pouvoirs, ne manquait pas, chaque année, d'adresser au Chapitre un rapport de toutes les affaires et de donner, au besoin, à ses confrères, d'excellents avis. Toutes ses lettres sont écrites avec un grand soin, ce que l'on ne peut trouver dans celles de son collègue de la Corne. Il écrit le 1er mai 1754 : " Quoique vous me paraissiez, messieurs, prévenus en ma faveur, j'ai cependant cru qu'il ne convenait pas de marquer à un homme chargé depuis tant d'années de la gestion de vos affaires, que votre abbaye était au pillage, qu'on lui eût fait accroire tant que l'on voulait, que tout était dans l'indigence ; pareils discours ne doivent pas être gracieux. J'y ai suffisamment répondu l'année dernière, ainsi je n'en parle plus et ne vous en veux pas plus de mal.... Les relations que l'on nous a faites ici de l'état où se trouve notre pays nous donne lieu de craindre qu'il ne s'en relève jamais, à moins que la prudence des nouveaux gouverneur et intendant n'y apporte remède ⁽¹⁾ ; c'est ce que nous devons espérer. Je me suis conformé à ce que vous m'avez marqué.... au sujet de nos prébendes qui ne se sont montées, cette année, pour les dignités qu'à la somme de 770 livres.

" A l'égard de vos lettres de change que vous avez tirées sur moi, je les ai acquittées à leur échéance très exactement, mais avec beaucoup de peine, n'ayant pas les fonds nécessaires. J'ai été obligé d'emprunter sans intérêt ; j'ai trouvé un ami qui a bien voulu me faire ce plaisir. Vous nous exposez à des protêts en ne suivant pas ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer ; je vous ai écrit positivement de ne tirer sur moi que 2000 frs, vous en tirez 3000. Vous me permettrez de vous dire que cela n'est pas raisonnable..." Voici maintenant et dans la même lettre la petite leçon que M. De L'Orme va donner aux chanoines pour les récom-

(1) Vaudreuil et Bigot.

penser des critiques qu'ils ont faites sur son administration : " Nous avons reçu, M. de la Corne et moi, tous les titres et papiers que vous nous avez envoyés. Votre requête est immense et vos écritures sans fin. Cet ouvrage a dû vous donner bien de l'occupation et du travail ⁽¹⁾. J'ai tout lu et examiné : il y a bien des choses qui seront très utiles pour la réussite de notre procès, il y a aussi des répétitions de quantité de faits exposés dans votre première requête en commençant le procès, que vous auriez pu vous dispenser de faire ; c'eût été un travail de moins pour vous, attendu que nous en étions déjà instruits. Vos conclusions sont en grand nombre ; je doute qu'elles nous soient accordées, quoique dans le fond elles paraissent assez justes. Nous ferons usage de tous vos écrits du mieux que nous pourrons. Nous avons un avocat qui travaille à un mémoire que nous voulons faire imprimer, qui fera valoir tous nos titres et nos moyens ; il sera coûteux, en ce qu'il fait un détail de notre cause depuis l'établissement de l'Eglise du Canada jusqu'à présent et cela date par date, tous faits suivis, et sans invectives contre ces messieurs : c'est ce que l'on vous reproche dans votre dernière requête que vous avez fait signifier à MM. du Séminaire de Québec ; les invectives et les injures dans un procès font souvent tort à une bonne cause. Il est triste pour notre Chapitre que rien ne se termine. Depuis quatre ans que cette affaire est commencée, nous avons eu tous les malheurs du monde..."

(1) D'après les documents que j'ai sous les yeux, il est sûr que les chanoines, et en particulier M. de Lavillangevin, avaient fait un travail de géants.

(à suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

NOMS PROPRES AU CANADA-FRANÇAIS

Transformations de noms propres, établies par les signatures autographes ou par les écrits de contemporains où ils sont mentionnés.

(Suite)

HERVÉ (Gabriel) décédé à Ste Famille en 1675, signait " Hervet ". Sébastien, son fils, qui se marie à Québec, en 1689, signait aussi de même.

HILAREST (Moïse) qui se marie à Québec en 1667, signe " hillerest " et " hillaret ".

HOUREÉ et AURÉ (Réné) mort à Champlain en 1706, signait " Réné houray ".

HOUSSARD (Claude) mort à Batiscan en 1689, est appelé " Claude Houssard dit le petit Claude " en 1649.

HOUSSEY (Jean) dit Bellerose, à Québec en 1671, est un Irlandais et signe " John Hussey " en 1669. Plus tard il signe " Jean Hussy ".

HUARD (Jean), à Québec en 1670, signait " Jean huart ".

HUARD (François) à Champlain en 1684, portait le surnom de " Laliberté ".

HUAULT (Charles) de Montmagny, second gouverneur de la Nouvelle France, signait " C. H. De Montmagny " et aussi quelquefois : " Huault De Montmagny ".

HUBERT (Nicolas) dit Lacroix, qui meurt à Montréal en 1687, est à Beaupré en 1662, et signe " N : Colas hubert ".

HUBERT (Jacques) à Boucherville en 1689, portait le surnom de " Parisien ".

HUBLÉE (Pierre) à St-Michel en 1694, portait quelquefois le surnom de " Malouin " du pays d'où il venait.

HUBOU (Mathieu) Des Longchamps, à Québec en 1649, signe : " hubout ". Son fils Nicolas, né en 1662, porta le surnom de " Dervé " et signe de ce nom en 1684. Son autre fils Jean-Baptiste signe " Jean De Lonchamps " sur son contrat de mariage en 1688. C'est ce dernier nom qui a persisté.

HUDON (Pierre) dit Beaulieu, à l'Île d'Orléans en 1661, signe " pierre houdon ". Ce doit être le même qui épouse Marie Gobeil en 1676.

HENAU (Pierre), qui épouse Cath. Beauchamp en 1686, portait le surnom de " Deschamps " et signait " Henault ".

HUOT (Nicolas) dit St-Laurent, à Québec en 1662, signait " huot St Laurens " d'une belle écriture. A aussi signé " huot " tout court. Il est souvent appelé " Laurent huot St Laurent " dans les actes de son temps.

HUQUERRE (François) à Trois-Rivières en 1679, portait le surnom de " La Rejouissance " et signait d'une bonne écriture " Huguerre " et non *Huquerre* comme Tanguay l'écrit.

JACOTI (Jean) dit Beausoleil, à Québec en 1697, signe " Jean Jacoty ". Dans la suite il signait " Beausoleil ".

JANEAU (Etienne) qui épouse Catherine Perrot en 1694, portait le surnom de " Deslauriers " et signait " E. Janneau ".

JANOT (Marin) dit Lachapelle, signait " Jannot " en 1654.

JANSON (Pierre) dit la Palme, à Québec, en 1688, signe : " Jeanson ", puis vers 1695, on le voit signer " Lapalme ".

JAROSON (Mathieu) à Québec en 1674, signe "Jarrosson".

JARRET (François) de Verchères, signe "Le Chevalier verchere" en 1673; mais le plus souvent signait "Verchère" tout court.

JEAN (Jean) dit Denis, qui se marie vers 1671, ne signait pas. Fut connu sous ses deux noms; mais porta plutôt celui de "Denis". Son fils Joseph signait "Joseph Denis".

JEAN (Jean) dit la Tour, signe à Québec en 1673 "J. De Latour".

JENOZEAU (Michel) praticien, notaire et huissier à la Rivière Ouelle en 1700 signait: "Jenouzeau".

JENVRIN (Nicolas) Dufresne, à Québec en 1689, signe quelquefois "N. Jenvrin Dufresne", d'autres fois "N. Jenvrin-Desjardins".

JÉRÉMIE (Noël) de la Montagne, à Québec en 1659, signait "N. Jeremie" et quelquefois "N. Jeremie Lamontagne". Son fils Louis, récollet, porta le surnom de "Didace".

JINCHEREAU (Louis) à Ste-Famille en 1673, ne signe pas que je sache; mais son fils Guillaume signe "Degenchereaux" en 1720. Son autre fils Jean-Baptiste signe "Jean Gincheriaux" en 1697.

JOBIN ou JOLIN (Jean) à l'Ile d'Orléans en 1690, marié sous le nom de "Jollin". Il ne signe pas.

JODOUIN (Claude) à Montréal en 1666, signe "Claude Jaudouin".

JOLLIET (Jean) à Québec en 1639, signe "Jehan Jollyet", en 1644. Son fils Louis, le découvreur du Mississipi, signait "Jolliet".

JORIAN (André) tonnelier, à Québec en 1687, signe "André Jorrian".

JOUBERT (Jean) à Québec en 1669, signe "Jean Joubert". Jacques Joubert, le suivant, signe: "Jacques Jourber" en 1689.

- JOYAN (Julien) dit D'olonne, à Québec en 1684, signe "Jullien Joyau" et non "Joyan".
- JUCHEREAU (François) fils de Nicolas II né en 1670, portait le surnom et signait: "DeVaulazar" en 1693. Son frère Joseph porta celui de "Sieur des Aulnets".
- JULIEN (Jacques) qui épouse Anne Labrecque vers 1685, portait le surnom de "Dragon".
- JUTRAS (Pierre) à Québec en 1707, signe "Lapierrotière" et non "Laperottière".
- LABAT (Mathieu) à Québec en 1653, portait quelquefois le surnom de "lebour".
- LABBÉ (Jean) qui épouse Marie Anne Failly, portait le surnom de "Villeneuve".
- LABERGE (Robert) au Château-Richer en 1663, signe "laberge" et quelquefois "Broebe laberge". Sa femme signait "Gosse".
- LABERNADE (François) maître d'école à Champlain en 1682, signe "F. Labernarde", et porte le surnom de "Laprairie".
- LABROSSE (Jean) dit Latulippe, soldat de Dumesny en 1698, est à Ste-Anne en 1687, et signe "Labrousse".
- LACHAINE (Pierre), que Tanguay fait marier avec Marie Anne Alain, portait le surnom de "Jolicœur". Je crois que sa femme était la fille de Philippe Hulin.
- LACHAISE (Louis) qui se marie en 1667, signait "Louis de Laches".
- LA COUDRAY (Jean-Baptiste) dit Tourangeau, à Québec en 1696, signe quelquefois "tourangeau" et quelquefois "Lacoudray".
- LAFOREST (Pierre) à Ste-Anne en 1679, portait le surnom de "Labranche".

LAISNÉ (Bernard) qui se marie à Québec vers 1680. porte le surnom de " Laliberté ".

LAMARRE (Henry) dit Belle isle, à Québec en 1690, signe " Lamarre dit belile " à son contrat de mariage. Dans la suite il signa toujours " Henry Bel Isle ".

LAMBERT (Aubin) à Québec en 1670, portait le surnom de " Champagne ".

LAMBERT (Eustache fils d'Eustache) qui épouse Marie Vannek, signait " E. L. Dumont " en 1684. Son frère Gabriel ainsi que Louis Joseph fils de Louis Joseph, portaient le surnom de " Ste Marie ".

LA MOUREUX (Pierre) qui épouse une sauvagesse vers 1670, portait le surnom de " St Germain " et signait " Plamoureux ".

L'ANCONGNIER (Pierre) à Québec en 1668, portait le surnom de " Lacroix ". Sa femme signe " Liardin ".

LANDRON (Etienne) à Québec en 1667. Il signe " Landerou ". Son fils Louis est appelé " Sieur de Dombourg " en 1703.

LANGÉAC (Vincent De) qui meurt à Batiscan en 1712, portait le surnom de " Lavigne ".

LANGELIER (Sébastien) à Québec en 1665, signait " bastien Langellier ".

LANGERON (Joseph) lors de son contrat de mariage en 1691, est mentionné comme venant de la Turquie et ne signe pas.

LANGLOIS (Noel), pilote à Québec en 1634, signait simplement " N ".

LANGLOIS (Jean fils de Noel) qui épouse Marie Cadieu, portait le surnom de " St Jean ".

LANIEL (Julien) à Batiscan en 1689, porta le surnom de " Desroziers " et signait " Lagnel ".

LAQUERRE (Jean) qui avait épousé Marie Croisette, portait le surnom de " Rencontre " et le notaire

- Michel Roy de Ste Anne le nomme toujours "Lattierre".
- LARCHEVÊQUE (Jacques), qui épouse Madeleine Le Guay en 1669, portait le surnom de "Sieur de la Promenade".
- LARCHEVEQUE (Henry) à Québec en 1678, est quelquefois nommé "François".
- LARCHEVEQUE (Jean) qui se marie à Québec en 1683, portait le surnom de "Grandpré".
- LAROCHE (Michel) dit Fontaine, qui épouse Marie Anne Bisson en 1688, signe "Michel François Delaroché" à son contrat de mariage.
- LA RUE (Jacques) quelquefois "De la Raue", venu au Canada marié avec Anne Fossé, signait "Jacques de la Roe". Sa femme signait d'un cœur transpercé de deux flèches, précédant son nom "*anne fosse*", Leur fils François signait: "françois delareau".
- LAURENT (Jean) à Québec en 1680, portait le surnom de "Lebasque" en 1694. Porta aussi le surnom de "Lorty". C'est de fait l'ancêtre des *Lortie* de Québec et Beauport. Il ne signe pas.
- LAUZET (Jean), à Ste-Famille en 1669, portait le surnom de "Matas" en 1695.
- LAUZON (Gilles) à Montréal en 1656, signe "Gilles Lauson".
- LAVALLEE (Pierre) chirurgien à Beauport en 1667, signait "p. lavallé" en 1664.
- LE BŒUF (Pierre) dit Boutet, à Montréal en 1695, signait "pierre lebeuf".
- LEBLANC (Nicolas) qui épouse Madeleine Dutault en 1664, porta le surnom de "Labrie".
- LE BOESME (Antoine) à Québec en 1657, avait un surnom que nous croyons être "Lesné" ou "Lalime."
- LE BOULANGER (Pierre) sieur de St-Pierre, à Québec en 1677, signait "p. leboulanger," mais était

généralement connu sous le nom de “ Mr de St-Pierre.”

LEBRUN (Noel) dit Carrière, à Québec en 1697, signe “ Noel brem.”

LECLERC dit l'Escuier, pâtissier, à Québec en 1667, signait “ Denis Lecclerc ” à son contrat de mariage.

LECOMPTE (Aimé) tailleur à Montréal avant 1674, signait “ Ayme Conte.”

LECOMTE (Jean) qui épouse Marie Lelat en 1681, signe “ Jean Leconte ” en 1674.

LECOMPTE (Adrien) dit Cassin, à Québec en 1679, semble plutôt avoir porté le surnom de “ Lafaye.” Son fils Adrien porta aussi le même surnom en 1704.

LE COMPTE (Samuel) chirurgien en 1696, signait “ S. Leconte ”. Jean Lecompte, cocher de l'Intendant en 1698, signait aussi : “ Leconte”.

LECOUTI (Laurent) dit Leveillé. Fut marié vers 1698, sous le nom de “ Leguettier ”.

LEDOUX (Pierre) dit Latreille, fut marié à Québec en 1668, sous le nom de “ Douce ”. Ne sait signer.

LEFEBURE (Louis) dit Battanville, qui épouse Suzanne Debure vers 1660, signait “ Battenville ”. C'est le même qui épouse Françoise Trut en 1683.

LEFEBURE (Simon), qui se marie à Québec en 1667, portait le surnom de “ hanger ”. A signé de bien des manières. “ Simon Lefebure ”—“ Simon Lefebure dit Anger ”—Simon Lefebure Angés”, et quelquefois “ Angés ” tout court. C'est là l'ancêtre des *Angers*. Son fils François porta le surnom de “ de Belleau ” en 1704.

LEFEBVRE (Jean) qui épouse Marie Savard à Québec, en 1675, porta quelquefois le surnom de “ Champagne ” avant de se marier.

LEFEBVRE (Michel) qui se marie à Champlain en 1683, signait “ Lasizeris ”, en 1706.

LEFEBVRE (Louis) qui épouse Claire-Françoise Trut en 1683, est le même que Louis I qui épouse Suzanne De Bure, vers 1660. Il signe " Battenville ".

LEFEBVRE (Jean) qui épouse Marie Crête en 1685, portait le surnom de " Sieur du Chasteau ", en 1684.

LEFEBVRE (François) sieur Duplessis-Faber, à Champlain en 1689, signait : " f. Lefebure Duplessy faber ".

LEFEBVRE (Louis) fils de Simon I, signait " Louis Le febure dit Angé ".

LE FOURNIER (Jules) sieur du Vivier, qui se marie à Montréal, en 1694, signait " Devivier ".

LEFRANÇOIS (Joseph) qui se marie à Ste-Anne en 1698, décède capitaine du port de Rochefort, en France, en 1706. Il portait le surnom de " sieur de St-Michel " et était chevalier de St Louis.

LE GANTIER (François) qui se marie à Montréal en 1689, signait " Derané ".

LEGARDEUR (Augustin, fils de J.-B. III et non Charles II) passa une bonne partie de sa vie au Labrador et signait " Courtemanche ".

LEGENDRE (Antoine) qui se marie à Beauport en 1690, portait le surnom de " Belair " et signe " Legendre de Belhair " en 1693.

LEGER (Jean) de la Grange, à Champlain en 1700, avait épousé Louise Fauvel en 1691. Il signait " J. Lagrange Leger ".

LE GOUES (Louis-Joseph) à Québec en 1694, signait " Le Chr Degnays ". Son frère Claude-Charles signait " De Merville ", en 1699.

LE GAY (Jean-Jérôme), à Montréal en 1685, portait le surnom de " Beaulieu " en 1689. Son fils du même nom que lui, signait " Le Gay D Beaulieux " en 1710.

LEHAIT (Pierre) qui meurt à Québec en 1697, signait " Lehec de Beaulieu ".

LE JAMBLE (Pierre) qui se marie en 1692, portait le surnom de "La madeleine", en 1684.

LELAT (Pierre), qui se marie en 1662, signe "P. Lat" au Cap de la Madeleine en 1674. En 1670 il signe "piere le lat". On écrivait généralement "Lelac" dans les actes.

LE MAISTRE (François), à Trois-Rivières en 1683, signait "Lamorille" et était mieux connu sous ce dernier nom seulement.

LEMAITRE (Charles) qui se marie en 1689, portait le surnom de "Augé" et signait lui-même "Augé" en 1701.

LEMAISTRE (Jean) de Longée, qui se marie à Montréal en 1696, était toujours appelé: "Lemaistre", quoiqu'il signât "La Longée".

LE MARCHAND (Constant) de Lignery, à Montréal en 1691, signait simplement "Des ligneri".

LEMARIÉ (Thomas). Ce nom était plutôt "Marié"; mais personne des anciens ne signait. Ce Thomas fut lui-même marié sous le nom de "Marié".

LE MARQUIS (Charles) à Québec en 1673, signait "Marquis".

LEMAY (Michel) à Trois-Rivières en 1659, ne savait pas signer. Il portait le surnom de "Poudrier". Rageot le mentionne comme suit: "Michel Lemé dit le poudrier". Joseph Lemay son fils porte le surnom de "sieur Delorme" lors de son contrat de mariage, en 1686.

LEMIEUX (Pierre) qui se marie à Québec en 1647, alors habitant de Beaupré, signe bien "P. Lemieux". Gabriel et Guillaume étaient ses frères et signaient comme de nos jours: "Lemieux".

LEMOYNE (Charles) qui se marie à Montréal en 1654, signait comme Tanguay l'écrit: "C Lemoyne"; mais il n'en fut pas de même pour ses enfants qui

signèrent presque tous d'un surnom. Charles porta celui de Longueuil et signait de même. François d'abord et Jean-Baptiste ensuite, portèrent celui de " Bienville ".—Louis et Antoine portèrent celui de Chateaugnay".—Jacques porta celui de " Ste Hélène ".—Paul porta celui de Maricour et signait " Lemoine de Maricour ".—Pierre fut le célèbre d'Iberville, et signe " Le Moyne D'Iberville ".—Joseph, qui alla vivre en France, fut Capitaine de Vaisseau du Roy et Gouverneur de Rochefort, et signait : " Serigny ".

LEMOYNE (Pierre) qui épouse Catherine Mignot, à Québec, en 1673, portait le surnom de " Lavallée " et signe : " Pierre Lemoyne dit Lavallée ", en 1692.

LENEUF (Michel, fils de Jacques) sieur de la Vallière et Beaubassin, signait quelquefois : " Delavallière " et d'autres fois " M. Leneuf de la vallièrè ". Son fils Jean-Baptiste porta le surnom de " Sieur de Canceaux ". Son autre fils, Alexandre, signait " De Beaubassin ".

LE NOIR (François) dit Rolland, à Montréal en 1673, signait " François Noir Rolland ". Gravier (Dec. et élab. de Cavalier de la Salle), croit que ce personnage est le même que François Plet, que La Salle dit être son cousin et qu'il désigne pour son légataire universel, en 1682.

LE NORMAND (Jean) qui se marie à Québec, en 1656 signait " Jean nor man " en 1685. Son fils Charles signe " Normand " en 1691.

LEPAGE (Barthelemy) qui se marie à Québec en 1696, demeurerait ordinairement en Acadie, et signait : " Lepache ".

LE PAILLEUR (Michel) qui se marie à Batiscan en 1688, signe " Lepallieur Laferté " en 1687. Il signa tous les actes de son greffe de notaire du seul nom de " Le Pallieur ". Son fils, François, marchand à Montréal en 1722, signait : " F. Pallieur ".

LE PARC (Louis) ouvrier en fer-blanc, à Québec en 1669, signait " Le Parcq ".

LE PELÉ (Pierre) dit Lahaie, qui épouse Catherine Dodier vers 1651, signait : " pierre Lepelé dit Lahè".

LEPELLÉE (Jean) sieur Desmarest, qui épouse Jeanne Isabel vers 1667, signait " Jean Lepellé dict Desmares ", en 1706.

LEPICQ (Jean) à Québec en 1669, signait : " Jean Lepic ", en 1673.

LE PREVOST (Jacques) à Québec en 1669, signe : " Jacques Prevost ".

LEREAU (Simon), à Québec en 1655, ne signe pas ; mais je le vois généralement désigné sous le nom de " Leveau ". C'est ainsi qu'il est nommé dans son contrat de mariage en 1655. Ce nom est devenu : " Lheureux " par la suite. Son fils Pierre est déjà ainsi nommé dans son contrat de mariage en 1689.

LETELLIER (Etienne) qui se marie à Québec en 1661, signait " Tellier ".

LETELLIER (Jean) qui se marie à Boucherville en 1677, portait le surnom de " Lafortune ".

LETELLIER (François) qui épouse Anne Pagé en 1691, ne signe pas ; mais son nom est écrit " Tellier " à son contrat de mariage.

LETOURNEAU (David) meunier, qui était en ce pays vers 1633, signait assez bien " D lestourneau " avec paraphe. Le nom de sa femme était " Baril ".

LESTOURNEAU (Jean, fils de David I) qui épouse Anne Françoise Dufresne en 1673, paraît avoir été un homme instruit. Il écrivait très bien et signait : " J. Letourneaux ". Philippe, son frère, signait machinalement " Estournoure ".

LEVASSEUR (Laurent, fils de Jean I) qui épouse Marie Marchand en 1670, ne paraît pas signer lui-même ; mais deux de ses enfants, Louis et Marie

- Françoise signent, le premier : " Louis levavaseur " et le second : " marie f. va vaseur ", en 1719.
- LÉVEQUE (Robert) charpentier, à la Rivière Ouelle, vers 1670, signait " Robert Levesque ".
- LIMOUSIN (Hilaire) à Québec en 1671, signait " hil-lair Limousen " et portait aussi le surnom de " sieur de Beaufort ".
- LIZOT (GUILLAUME), à Québec en 1670, signe " Lissot " en 1669. A son contrat de mariage il signe " Liszot ",
- LOPPEZ (Emmanuel) à Québec en 1667 ne sait pas signer. On écrit son nom " Lobs " à son contrat de mariage.
- LOQUET (François) dit Dupont, à Ste-Anne du Nord en 1693, signait " Dupont ".
- LORET (François) qui meurt à Québec en 1652, portait le surnom de " Terol ", et signait ainsi.
- LORIOT (Jean) qui meurt à la Pointe aux Trembles en 1706, est appelé " Auriot " à son contrat de mariage en 1670.
- LORY (François) qui se marie à Québec en 1670 signe " Lorit " à son contrat de mariage. En 1667 il signe " Lorry ". En 1678 : " françois lory ".
- LOUBAT (Jean) à Québec en 1669, portait le surnom de " Xaintonge ".
- LOUBIA (Arnoul) de Broisle, du régiment de Carignan, signait " Laubia " en 1668.
- LOUP (André) qui épouse Marie Staims à Québec en 1687, portait le surnom de " Polonais ", et signe " Christiany Wolf ". C'est là un exemple des noms étrangers accommodés à la française.
- LOUVARD (Michel) venu à Montréal vers 1653, portait le surnom de " Desjardins ".
- LOYER (Jacques) de la Tour, à Québec en 1653, signe " Latour Loyer ".

LUCAS (François) dit Dontigny, qui se marie à Champlain en 1695, est quelquefois appelé " François Lucas de Montigny dit Marchand " et signe " f. Lucas ".

LUMINEAU (Jean) à Montréal en 1689, ne signe pas. On le désigne généralement sous le nom de " Lumina ".

LUSSEAU (Pierre) qui se marie à Montréal en 1687, portait le surnom de " Desruisseaux " et signait " P. Lussaud ".

MACARD (Nicolas) dit Champagne, à Québec en 1646, signait " Maquart ", en 1638. Charles, son fils, signait " Macart " en 1704.

MACÉ (Martin) à Québec en 1666, signe " Ma Massé ". Avait épousé Jeanne DeCours.

MADOU (Jean Henry) qui se marie à Québec en 1687, est appelé " Harry " à son contrat de mariage. Ailleurs, je le vois appelé " Jean Henry dit le Flamand ".

MAGNAN (François Le) qui se marie à Ste-Famille en 1669, signait " François Lemeignan ".

MAHEU (Jacques) qui épouse Anne Convent à Québec, en 1639, signe " J Maheust ".

MAHEU (Réné) qui épouse Marguerite Corriveau en 1648, signait " Maheut ".

MAHEU (Zacharie) dit Point du jour, signait " Z. Maheust ".

MAHEU (Pierre) qui se marie à Québec en 1659, porte le surnom de " Deshasards ". Il signe " P. Maheux ".

MAHEU (Jean) fils de Jacques I, qui épouse la veuve de Réné Maheu en 1663, portait le surnom de " Clermont " et signait : " Jean Maheust ".

(A suivre)

PHILÉAS GAGNON

RÉPONSE

Les mineurs Forster (III, VIII, 347). — Nous lisons dans le *Cours d'histoire du Canada* de M. l'abbé Ferland (vol. II, p. 449) :

“ Les sieurs Forster, père et fils, mineurs allemands, que le roi, en 1739, avait envoyés à Québec, sur la demande de M. Hocquart, firent un rapport sur les mines du Canada. Au lac Supérieur, ils avaient trouvé plusieurs mines de cuivre, au lac Nipissingue, ils avaient vu cinq ou six filons magnifiques du même métal ; ils avaient aussi reconnu l'existence du cuivre à la Roche-Capitaine et aux Chaudières, sur la rivière des Outaouais. A la baie Saint-Paul, ils signalèrent six belles veines de plomb et d'argent. Ainsi, de tous les côtés, se présentaient des richesses minérales qui promettaient au Canada un avenir assez brillant.”

M. Bibaud nous apprend, dans ses *Annales bibliographiques* (p. 7) que l'intendant Hocquart chargea le chevalier Denis de la Ronde de tenir un journal des observations scientifiques des mineurs Forster, père et fils.

Dans la Correspondance générale des gouverneurs de la Nouvelle-France (vol. 74, folios 95, 96, 97), nous trouvons une “ Relation faite par Jean-Adam Forster, père et fils, au sujet des mines du Canada.”

Cette relation, croyons-nous, n'a jamais été publiée. Nous la donnons ici :

“ 1^o Ils ont été à la Rivière de Tonaqua pour visiter la riche mine de cuivre dont on avait envoyé des échantillons, mais ils n'y ont trouvé qu'un morceau de Roc de la pareille mine qui pouvoit véritablement contenir un millier de livres pesant de ce cuivre, hors cela, il ne leur a paru absolument qu'un indice qui peut dénoter à cette place aucune mine, mais en rebroussant vers

le lac Supérieur à une lieue et demie de là, ils ont trouvé une veine ou un filon d'où pouvait estre sorti ce morceau, d'autant que ce filon contient un peu de cuivre tout pur dans la matrice dont on en a coupé et envoyé autant qu'on a pu, n'ayant pas eu les outils nécessaire.

“ L'on ne peut voir une plus belle apparence de mine et il est certain que si l'on y voulait faire des établissemens et y employer de l'argent qu'on en pourroit espérer un grand produit en cuivre.

“ 2^o A la rivière à l'Orinial d'où il y a cinq lieues à traverser de l'endroit premier ils y ont trouvé une très belle apparence de mine d'ardoises, où par lizières il y a cinq couches, l'une sur l'autre, et bien des marques de mine de cuivre et les épreuves qu'on en a envoyé à Votre Grandeur, pourront par les essais qu'on fera faire justifier si cela est bon ou non.

“ Dans la même place il se trouve une mine ou filon de mine où l'on a pu reconnaître du cuivre dans la matrice et qui dénotte une grande espérance.

“ 3^o A la rivière Noire, à neuf lieues de là, sur la même ligne, il s'est trouvé une belle mine de pareille ardoise, cuivreuse, d'une couche seulement, mais un pied et demi de haut qui mériterait d'être travaillée.

“ 4^o Au lac Nepucin, portage des Chaudières, il y a six filons, ou veines qui sont magnifiques, cependant l'on y a pu remarquer aucune sorte de mine, néanmoins il est fort à présumer qu'en y travaillant l'on y en trouveroit.

“ 5^o A la Roche Capitaine, on trouve encore cinq filons très magnifiques, cependant sans mine au jour mais qu'on ne manquerait pas d'y en trouver en y travaillant.

“ 6^o A la Chaudière, à quarante lieues de Montréal, à la Grande Rivière, où il y a une veine et de la belle mine de cuivre qui mérite à leur avis à être exploitée.

“ 7^o A la Baye de St-Paul, à dix-huit lieues en deçà

de Québec, il y a deux belles veines proche la scierie qui porte du plomb, de l'argent et un peu de cuivre, et qui est digne d'être travaillée avec vivacité, attendu qu'on en peut espérer un très bon succès.

" 8^o De l'autre côté de la Baye, proche du Cap aux Corbeaux, paroissent quatre veines ou filons superbes, l'une contre l'autre, qui denotent de la mine de plomb, d'argent et de cuivre, quoiqu'il n'en paroisse beaucoup au jour mais qu'on trouvera en poursuivant la veine.

" 9 Au même endroit il se trouve deux fontaines d'eau minérale excellente qu'ils estiment très salulaire pour la santé de l'homme.

" Voilà ce qu'ils ont observé de plus considérable en fait de mine de cuivre, plomb et argent, et qui véritablement apparait mériter l'attention de Votre Grandeur.

" Il est impossible de faire une estimation au juste de ce qu'il en pourroit coûter, mais ce qu'il y a de certain, si l'on vouloit établir ces affaires comme il conviendrait pour espérer un avantage tel que cela peut et doit produire, il y faudroit employer un fonds considérable."

Nous ignorons si c'est là le journal tenu par le chevalier de la Ronde.

M. Philéas Gagnon possède une estampe représentant Forster, père.

P.-G. R.

QUESTIONS

1307.—Messire Toussaint Rouisse, qui fut desservant de la mission de Saint-Gabriel de Brandon du 14 mars 1840 au 15 octobre 1842, curé de Saint-Paul L'Ermite, 1842, de Saint-Valentin, 1844 (Mgr Tanguay), partit pour la France en 1846 où il entra dans

la société des Oblats, à Marseille, en 1848 (Jacques Viger). Après son retour au Canada, il ne signe plus comme auparavant Toussaint Rouisse, mais T. M. Ruiz, O. M. I. Son frère Théophile, cultivateur à Saint-Gabriel, continue à signer Rouisse. Le P. Rouisse revint plusieurs fois à Saint-Gabriel après 1850, et les anciens de cette paroisse me disent qu'il portait un costume spécial que le pape lui avait donné. Cet habit, me dit-on, différait de celui que les Oblats portent aujourd'hui. Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur les dernières années de ce bon Père, sur les motifs qui lui ont fait modifier l'orthographe de son nom, sur le costume dont j'ai parlé ?

GONZAGUE

1308.—J'ai vu quelque part que le colonel Antrobus, T. Pothier et autres se firent concéder de grandes étendues de terre dans le canton Brandon. A quels titres, privilèges, obligations ces concessions se faisaient-elles ? Qu'advint-il de ces concessions ?

G.

1309.—Dans une des deux cartes qui accompagnent *Notre Nord-Ouest Provincial*, de G.-A. Nantel, je vois au nord-ouest du lac Maskinongé, comté de Berthier : Fief Hope.

Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur ce fief ? Bouchette n'en fait pas mention.

GONZAGUE

1310.—Bouchette dit que le premier colon du canton Brandon fut un Anglais qui s'y fixa en 1820. Qui peut me donner le nom de ce pionnier ? On m'a parlé d'un Watson, est-ce lui ?

G.

1311.—Quels ont été les différents propriétaires de la seigneurie de Lanaudière ou du Lac Maskinongé de 1750 à aujourd'hui ?

H.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

MAI 1909

N° 5

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

De son côté, l'abbé de l'Isle-Dieu informe ainsi, et la même année 1754, Mgr l'évêque de Québec :

19 mars : "L'affaire du Chapitre et du Séminaire s'agrit plus que jamais ; les prétentions du premier sont exorbitantes ; ses griefs, plaintes, reproches et moyens emportent la pièce. Mais cette affaire ne finira pas sitôt, attendu que les juges commissaires sont employés à la Chambre Royale..."

30 juin suivant : "Un mot de nos messieurs : leur procès avec le Chapitre ne leur donne pas un bon renom en ce pays-ci. L'agent du Chapitre ou plutôt son écrivain ne ménage pas plus les faits que les termes."

M. de la Corne écrit qu'il s'est déterminé à rester en France encore cette année, quelque grand que soit son ennui : "Je n'ai pas pris ce parti légèrement, attendu les frais considérables qui deviennent énormes vis-à-vis du peu de revenu que nous avons... J'ai consulté mes avocats qui m'ont répondu que je ne devais pas penser

seulement à retourner. M. De L'orme même s'est opposé à mon départ. Mais malgré tout, si j'avais pu me persuader que mon affaire n'eût pas souffert de mon absence, rien ne m'aurait arrêté... Vous aurez la bonté de m'envoyer seize cents livres. Le voyage à l'abbaye et les dépenses que j'y ai faites pour nos intérêts, comme vous le voirez, m'ont épuisé. Heureusement que j'avais sept cents livres que M. Jacquelin m'avait envoyées, provenant du reste de la vente de mes petits meubles. J'ai outre cela dépensé tout ce que j'avais reçu de ma famille, l'année dernière et celle-ci. J'épargne cependant tout ce que je puis, mais ce malheureux pays est ruineux, il faut y être pour le savoir... Si par hasard (ce que je ne puis croire) notre affaire n'était pas jugée dans cette année, et que vous ne vouliez plus supporter la dépense de deux députés, vous aurez la bonté, messieurs, de me marquer vos intentions d'une manière non ambiguë. La chose est toute simple : vous n'avez qu'à me révoquer et me rappeler, afin que je ne puisse être dans le cas d'être blâmé en m'en retournant... Je sors actuellement de chez M. Varlet qui n'a pas encore fini sa requête et qui ne la finira qu'après demain ; il m'a fallu toute ma force pour me posséder et ne pas me laisser aller à lui dire mille injures, il faut que j'avale cela... Que je serai heureux quand je serai sorti de ses pattes et qu'il me tarde d'en être débarrassé ! J'ai trouvé sa requête un peu moins mal faite que les précédentes, mais il omet bien des choses auxquelles il ne répond pas... Il s'est formé dans la tête qu'il n'est pas nécessaire de répondre à tous les mensonges et sophismes, que cela grossirait trop les écrits. Je ne puis en venir à bout ; il me fait mourir d'inquiétude, si je n'avais pas l'espérance de mon mémoire qui y suppléera. Cet homme est ma croix, jamais je ne pourrai le regarder d'un bon œil ; il faut cependant avouer qu'il est très honnête homme, incapable de tromper sa partie... M. De L'orme

s'est mieux porté cet hiver qu'il n'a fait depuis que je suis en France. Il a été malade depuis six semaines d'une toux considérable avec abondance de pituite. Il s'est fait purger et saigner deux fois ; cela ne l'ayant pas beaucoup soulagé, il s'est mis au lait d'ânesse. Il paraît qu'il lui fait bien, car il est mieux. Il vint hier dîner avec moi. Je l'ai mené pour la première fois chez mon nouvel avocat dont il est bien satisfait... Je ne sais s'il ira à Maubec, je ne le crois pas..... Je crains d'avance les démarches sans nombre qu'il faudra faire pour avoir la réponse du Séminaire, pour engager M. de Boulogne à rapporter s'ils ne répondent pas, pour avoir les bureaux, rassembler nos juges... il nous faudra peut-être plus de dix bureaux. Oui, j'en suis malade d'avance..... ”

Nous voici arrivés à l'année 1755 sans en être plus avancés avec le procès ; nous n'en continuerons pas moins de publier ce que nous trouverons de plus instructif dans les documents que nous avons dans nos archives et qui concernent le Chapitre. Tout cela nous remplira d'admiration pour l'administration de la justice en France, à cette époque. La seule consolation qui puisse nous rester, c'est de savoir que c'est cent fois pire aujourd'hui. Donc, le 26 février 1755, M. de la Corne écrit à ses confrères de Québec : “ ... J'ai été ... en province, ma santé étant délabrée ; je me suis rétabli aux eaux de Bourbon, voisines de ma famille ; je les ai prises ainsi que les bains ; j'ai été purgé plusieurs fois ; elles m'ont beaucoup soulagé... Nous avons présenté une nouvelle requête où nous répétons une partie de nos dernières conclusions et ajoutons de nouvelles demandes.....

“ Je crois que vous avez conçu par ma lettre que je n'ai aucune espérance de repasser cette année. Ma peine est plus vive que jamais. J'ai une vraie consolation dans mon frère ⁽¹⁾ et nos Canadiens ; je ne les ai

(1) Le père Maurice de la Corne, récollet.

pas quittés d'un instant, tant que mes affaires me l'ont permis : mais hélas ! je commence à payer le plaisir ; je les vois se disposer à leur départ et plier chacun leur petit bagage ; les emplettes sont déjà faites, les malles sont pleines, je vais me trouver tout à coup seul. Oui, messieurs, je vous le dis avec autant de vérité que de sincérité, je regarde mon sort comme bien malheureux et il l'est en effet de toute façon. Le temps, bien loin de me détacher et de me distraire de mon pauvre pays, ne fait qu'augmenter en moi le désir de m'y rendre ; et quelque heureux que fût le sort qu'on voudrait me faire ici, jamais je ne l'accepterais. Je puis dire sans vanité qu'il n'a tenu qu'à moi et qu'il n'y tiendrait encore ; mais jamais je ne vous ferai infidélité, je mourrai avec vous.

“ Il s'en faut beaucoup que je tienne ici ce langage, car on se moquerait de moi. Pour ne pas me prendre avec tout le monde, je dis comme eux ; mais que je pense bien différemment ! L'événement prouvera mon attachement pour vous, messieurs. Ainsi que notre frère M. Gaillard ne craigne plus que je vous fasse faux bond. Il me marque qu'il craint que M. l'Evêque de Blois ne me gagne. Je lui suis fort attaché par bien des endroits ; mais pour laisser ma patrie, ma famille et mes amis, je suis son très humble serviteur. Le père Maurice est témoin de ce que je lui ai dit en sa présence sur cet article.”

13 mars 1755. Lettre de M. de la Corne au Chapitre. “ ... J'ai joint à ma dernière lettre une copie de l'arrêt que j'ai enfin obtenu après cinq mois de courses et de démarches continuelles : il m'a d'abord fallu travailler auprès du ministre pour le déterminer à accepter nos demandes nouvelles et à autoriser nos juges, dont les pouvoirs étaient tellement restreints par l'arrêt précédent qu'ils ne pouvaient connaître que d'une partie de nos demandes faite par la requête de ce printemps... Les démarches que j'ai faites auprès du minis-

tre (alors à Fontainebleau) n'ont pas été infructueuses, puisqu'il a écrit à M. de Boulogne pour savoir, avant de recevoir notre requête, en quel état était notre affaire. Ce dernier a fait ou fait faire un petit mémoire où nous avons été traités favorablement... MM. du Séminaire n'ont pas pu avoir le même sort, puisqu'on assure que ces messieurs ne cherchent qu'à prolonger et qu'on attend leur réponse depuis un temps infini... Je n'ai cessé d'avoir du chagrin et d'être traversé à chaque pas que je fais. Et pour combler mes peines, j'ai eu le désagrément d'entendre dire que je prolongeais notre procès pour rester plus longtemps à Paris. Ce sont MM. du Séminaire qui ont occasionné ces discours et donné ces impressions, en persuadant qu'ils sont prêts depuis longtemps, qu'ils n'ont plus rien à dire, que c'est moi qui ne cherche qu'à prolonger, que je me plais sans doute en ce pays. Je vous épargne le détail de tout ce que j'ai entendu. Ils ne se sont pas vanté de n'avoir pas encore répondu, comme je sais qu'ils comptent le faire, non plus que de nous avoir gardé injustement pendant près de huit mois les nouvelles pièces que nous leur avons données en communication ce printemps, qu'il nous a fallu présenter une requête du chancelier et un mémoire au ministre pour les ravoïr.... Ils usent de tous les moyens pour me dégoûter; je vous proteste... que s'ils viennent à bout de me donner du chagrin, ils ne réussiront sûrement pas à me décourager. On voudrait me procurer mon retour en Canada; il serait inutile de vous dire, messieurs, ce que je sais là-dessus. J'attendrai toujours la fin de notre affaire, à moins que vous jugiez qu'il fût convenable que je m'en retournasse à Québec, le printemps prochain....”

Il mentionne ensuite sa nomination au doyenné du Chapitre de Québec—nous en avons déjà parlé plus haut—et la faveur que Mgr de Pontbriand va recevoir de la Cour sous la forme d'une abbaye. En fait, l'évêque ne l'eut jamais, malgré tout le travail que fit l'abbé

de l'Isle-Dieu pour la lui faire obtenir. " Vous pouvez faire, messieurs, votre compliment d'avance à Monseigneur, écrivait quand même M. de la Corne... le ministre lui-même l'a demandé à Mgr de Mirepoix de la part du Roy. On attend qu'il en vaille une convenable. Vous savez qu'elle ne peut être mieux appliquée, puisque personne ne fait mieux les honneurs de son bien que lui. Je sais que le ministre lui a écrit à cette occasion la lettre la plus gracieuse." Il faut croire que Mgr de Mirepoix ne trouva pas d'abbaye assez convenable pour l'offrir au pauvre et saint évêque de Québec, puisque ce dernier n'en reçut jamais de lui. Et c'est ici qu'on voit encore et plus clair que jamais, que la présence de Mgr de Pontbriand à Versailles était absolument nécessaire, et pour ce qui regardait les revenus de la mense épiscopale, et pour obtenir la fin tant désirée du procès interminable entre le Chapitre, le Séminaire et l'évêque lui-même. Mais le prélat avait bien d'autres soucis, et l'historien n'a peut-être pas le droit de reprocher à un évêque de rester dans son diocèse. En cette année 1755, que de causes plus importantes pouvaient retenir le prélat à Québec ! la guerre, une maladie épidémique, l'incendie de l'Hôtel-Dieu de la ville épiscopale, la dispersion des Acadiens, etc. Mgr de Pontbriand avait un véritable culte pour le roi de France, ses mandements en témoignent : il ne ménageait pas les prières publiques pour les besoins ou pour les triomphes royaux, et il pouvait croire—avec raison—que sa présence fût nécessaire au Canada pour le soutien de l'autorité royale et pour faire accepter—sans révolte—les actes des infâmes qui venaient voler les Canadiens et faire fortune à leurs dépens. Après coup, il est permis de dire que s'il était allé à Versailles, il aurait pu remédier à bien des abus, obtenir des réformes, la destitution d'officiers connus et corrompus jusqu'à la moelle, et peut-être arracher à la Cour les secours d'hommes et d'argent qu'il fallait pour sauver le pays. *Felix culpa*, heu-

reuse faute, si c'en est une ! car le pays a été sauvé en échappant à la domination française. Que serions-nous devenus sans la conquête...?

Je remarque dans les lettres de MM. De L'Orme et de la Corne, que ces messieurs s'abstiennent absolument de critiquer la conduite des employés du gouvernement français au Canada. S'ils parlent du gouverneur ou de l'intendant, avec lesquels ils sont en excellents rapports, c'est toujours avec respect et dévotion. Ils ont besoin de leur influence et de leur protection : cela apparaît souvent et peut-être trop souvent. L'abbé de L'Isle-Dieu n'a pas les mêmes besoins, et il ne se gêne pas de donner son opinion quand il écrit à Mgr de Pontbriand. Pour ce qui regarde Bigot en particulier, il le connaît à fond et dès le commencement.

En 1752, il écrit que M. Le Loutre a été obligé de faire des emprunts considérables de munitions de bouche sur ses propres billets " et d'après les ordres mêmes de M. Bigot, à qui il a plu de les faire convertir d'abord en lettres de change et ensuite en billets courants et payables au porteur, qui ne sont guère du goût de ces pauvres habitants (les Acadiens) et qui peuvent leur être très préjudiciables. De vous à moi, écrit-il à Mgr de Québec, M. Bigot me paraît un homme un peu léger et prévenu en faveur de son opinion.....

" Je crois que M. Duquesne agira plus par lui-même que M. de la Jonquière et que M. Bigot ne tiendra pas si aisément la manivelle du gouvernement, et il n'y aura pas grand mal... " Le même écrit, le 25 mars 1755 : " On a jugé à propos de vous renvoyer M. Bigot que je n'ai entrevu qu'une fois à Versailles et qui sortit de la maison où il était, presque aussitôt qu'il m'y vît entrer et qu'on m'y eût nommé (à l'oreille). Je n'en devine pas bien la raison, il m'est fort égal de la savoir ou de l'ignorer."

Plus tard il dit encore : “ La seule raison qui a obligé de renvoyer M. Bigot à Québec, est la difficulté qu’il y avait ici à y faire passer un homme tout neuf dans les circonstances présentes. S’il y fait bien, Dieu soit béni ! J’ai été le premier à en rendre compte d’après ce que vous m’en aviez mandé, quoiqu’il m’ait évité pendant son séjour en France et qu’il soit sorti de chez M. de la Porte, parce que j’y entraais, et d’après la précaution que le maître de la maison prit de me nommer trois fois de suite par mon nom.” Le 30 mai : “ Vous devez avoir présentement le brillant M. Bigot tout rayonnant de gloire et de son triomphe à la Cour où il a été regardé, dit-on, comme le seul homme capable de conduire la nouvelle expédition qu’on voulait faire.... On fait ici courir le bruit que M. de la Porte et lui se sont mal quittés ; mais le croit qui veut... ainsi le droit des gens et surtout de ceux qui voient clair reste dans tout son entier.... ” Voici maintenant ce que le même abbé écrivait à Mgr de Pontbriand sur le procès : “ Je crains bien que cette affaire ne finisse pas de sitôt. D’ailleurs les seconds (les prêtres du Séminaire de Paris) répondent fort lentement et profitent un peu de ce qu’ils sont tranquilles sur le pavé de Paris et plaident en pantouffles. Pendant ce temps-là votre Chapitre est désert, Monseigneur, et se consume en frais de députés et d’agents. Il faut avouer que les hommes pour la plupart ne font guère ce qu’ils doivent faire et sont bien rarement où ils devraient être. Dieu veuille terminer cette malheureuse affaire dans laquelle la Cour vous rend toute la justice que vous méritez du côté des peines que vous vous êtes données pour concilier ces deux premiers corps de votre diocèse.... On vous a communiqué sans doute la nouvelle requête du Chapitre qui... peint en bien mauvaises couleurs votre séminaire, surtout ceux qui l’ont autrefois gouverné et en particulier ceux qui sont actuellement à la tête de celui de Paris. Ces derniers se brouillent furieusement avec M. l’Ar-

chevêque.... Tout ceci pourrait bien renouveler la fable de l'huître et des plaideurs et vous donner l'huître à manger et les écailles aux contestants."

Il n'y a rien de bien intéressant—pour nous—dans d'autres lettres du chanoine de la Corne à ses confrères, en 1755. Il a été malade, s'est purgé, c'était évidemment la mode à cette époque et on y reviendra peut-être ; il a passé des jours et des jours chez son avocat qui n'avance à rien ; il s'est adressé en vain à M^{sr} de Mirepoix pour obtenir de lui une pension pour M. De L'Orme. " Il m'a répondu très négativement en me priant de ne lui faire aucune représentation à son sujet ; il y a bien des années qu'il est prévenu contre ce pauvre bonhomme, c'est malheureux, pour lui." Il semble, au reste, que le prélat était prévenu contre tous ceux qui lui demandaient quelque chose. Mais la lettre de M. de la Corne du 6 août de la même année contient du nouveau et de l'important, puisqu'il annonce l'intervention de l'archevêque de Paris au procès du Chapitre contre le Séminaire. Vraiment il ne manquait plus que cela pour compléter les difficultés et en retarder indéfiniment la fin.

" ... Il y a apparence, messieurs, que M. l'archevêque de Paris va intervenir dans notre procès, comme supérieur des Missions Etrangères. Il m'a fait prier d'aller chez lui. J'y ai été trois fois et ai passé plus de six heures avec lui dans son cabinet. Je lui ai fait un précis de notre affaire où je n'ai mis simplement que les faits et les dates, ce qui n'a formé que quatre pages in-folio. Il paraît touché de la conduite du Séminaire vis-à-vis le Chapitre. Il la désapprouve et la déteste. Cela joint au mécontentement qu'il a des directeurs actuels dont il a interdit le sieur Dufault, n'a pas laissé que de lui faire connaître à fond l'esprit de ces gens-là. Je sais qu'il a tout sujet d'être mécontent d'eux, ils lui ont joué des tours, le détail en serait long. Il y a cependant un point auquel il vaudrait

mieux que nous ne touchassions pas, qui est l'union des deux séminaires ; c'est là-dessus qu'il se propose d'intervenir. Du reste, il m'a promis et assuré qu'il nous appuyerait autant qu'il serait en lui, et que, comme premier supérieur du Séminaire, il nous ferait rendre justice. Il désirerait que je me désistasse de la cassation de cette union. Je lui ai répondu... que je me soumettrais à tout ce qu'il désirerait de moi, lorsqu'il m'aurait assuré que je pouvais en conscience le faire. Nous nous sommes quittés avant hier sur cette réponse. 1^o Je ne crois pas, messieurs, pouvoir me désister d'aucun point sans votre participation... 2^o quand je céderais, M. l'archevêque n'en serait pas plus avancé, puisque cela regarde plus M. l'évêque de Québec que le Chapitre même. Il prétend qu'étant supérieur de la maison de Paris, il l'est aussi du Séminaire de Québec et a droit, dit-il, d'y faire des règlements. 3^o Il prétend que cela le regarde directement ; que je me désiste ou ne me désiste pas, il n'en interviendra pas moins... Ce qu'il y a de certain, c'est que M. l'archevêque est extrêmement juste, il ne cherche que le bien, la conservation des droits attachés à sa place, et il est bien éloigné de vouloir usurper. Ce qui me fait croire qu'il ne fera aucune demande, s'il ne croit y être obligé par devoir. Prévenez-en toujours M. l'évêque, afin qu'il prenne ses mesures...

" M. l'évêque d'Erinée qui, conjointement avec les évêques du Japon, de la Chine et de la Cochinchine, a perdu un procès (à peu près dans le genre du nôtre) avec MM. du séminaire, doit intervenir, et on espère qu'à la faveur de notre procès, la justice que méritent ces dignes prélats et leurs zélés missionnaires, leur sera rendue. Ils n'ont que ce moyen pour se relever des usurpations du Séminaire de Paris sur leur autorité et leur temporel dont il est devenu le maître, quoiqu'il ne soit que l'économe et procureur de ces prélats.

" Ces braves directeurs veulent secouer le joug de

l'archevêque; ainsi nous serons trois à les attaquer. Je crois que cela ne pourra faire qu'un bon effet... Ne manquez pas de communiquer ceci à M. l'évêque de Québec. Je suis bien le très humble serviteur de M. l'Archevêque de Paris; mais je ne pourrais en homme d'honneur le servir au préjudice de mon évêque... toute la terre ne me le ferait pas faire, non plus que quelque chose de préjudiciable aux droits du Chapitre..... J'espère avec l'aide du Seigneur que je serai en état de m'en retourner l'été prochain. Il serait malheureux pour vous et pour moi que nous ne fussions pas jugés, puisque cela nous ruine, et, d'un autre côté, m'accable de chagrin et de peine; je crains même d'y succomber puisque je ne puis prendre le dessus. J'ai été purgé six à sept fois depuis environ six semaines; je prends les eaux de Passy depuis quinze jours; elles m'ont beaucoup soulagé, mais j'ai encore de la bile et l'estomac dérangé...

“ Dans cinq jours, j'irai à Compiègne afin d'engager le ministre à passer le rapport et à nous obtenir le bureau. M. de la Galissonnière et une autre personne avec qui j'irai, le solliciteront en notre faveur.

“ Je vous avouerai, messieurs, que quelles que pures que me paraissent les intentions de M. l'archevêque et l'envie qu'il a de nous faire rendre la justice que nous méritons, je crains que comme premier supérieur du Séminaire il ne se ralentisse par la suite et ne nous soit opposé peut-être sur quelques points, surtout sur la restitution. Les autres intervenants qui sont intéressés à ce que le Séminaire de Paris soit riche, ne se joindront-ils pas à l'archevêque? Ce n'est peut-être que la crainte qui me donne ses soupçons. Au reste, je suis sur mes gardes; il faudra bien souffrir ce que nous ne pourrons empêcher; je ferai de mon mieux pour leur résister. Il paraît que le seul but de l'archevêque est de se maintenir et rentrer dans ses droits vis-à-vis ce séminaire, et de faire ou faire faire un règle-

ment qui ôte aux directeurs l'autorité plénière qu'ils se sont arrogée. Il m'a protesté et assuré qu'il ne nous nuirait pas et nous ferait rendre justice en employant son autorité et son crédit pour cela. Il en a beaucoup dans la circonstance présente, puisqu'il vient de faire une alliance avec la maison de M. de Boulogne, notre rapporteur.....”

La lettre suivante est du 26 février 1756. Elle est confiée à M. Gradis, ainsi que d'autres du même M. de la Corne adressées à M. l'évêque et à M. de Vaudreuil. Il profitera du premier courrier pour en envoyer d'autres à M. Bigot, à sa famille et à ses amis. “ M. de Boulogne s'est déterminé à aller passer l'été en province d'où il n'est revenu que cet automne. Il a fait sa tournée de la Flandre avec l'Intendant de cet endroit pour se mettre au fait de l'Intendance générale des finances à laquelle il est nommé. Il a repris une affaire de conséquence, à son retour, dont le rapport était commencé, qui le tient encore. Cela ne m'a pas empêché de faire des démarches de tous côtés. J'ai été plusieurs fois à Versailles ; j'ai présenté deux mémoires à M. le Garde des Sceaux ; j'ai eu deux audiences particulières qu'il m'a accordées ; c'est une bonté marquée de sa part, vu les embarras où il se trouve dans les circonstances présentes. Il est vrai que différentes personnes avaient préparé les voies en lui exposant les chagrins où j'étais, ainsi que la misère et la pauvreté honteuse d'un Chapitre que l'on consume en frais. Je crois avoir enfin réussi, quoique je n'ose m'en flatter tout à fait, M. le Garde des Sceaux paraît avoir été touché de ce que je lui ai exposé ; il a à cœur, je puis vous l'assurer, la fin de nos affaires. Il a parlé plusieurs fois à M. de Boulogne, je puis encore vous assurer que ce dernier est aujourd'hui empressé de nous expédier. J'ai été assez heureux pour faire sa conquête, je suis même ami avec lui et j'ai l'avantage de passer des heures entières avec lui dans son cabinet. J'ai été assez heureux pour

plaire à M. son père et à madame sa mère ; ils m'ont fait l'honneur de m'inviter à manger, ces jours passés, m'assurant que je leur ferais grand plaisir toutes les fois que je pourrais aller manger leur soupe... Notre rapporteur est charmé d'être pressé par M. le Garde des Sceaux. Il ne peut paraître aujourd'hui partial. Aussi a-t-il dit, il y a trois semaines, à son secrétaire, en ma présence, d'écrire aux MM. du séminaire que soit qu'ils répondissent et qu'ils produisissent ou non, que cela lui était égal, qu'il allait travailler à son rapport selon les ordres qu'il en avait reçu du ministre... Ainsi, messieurs, ce n'est plus MM. du séminaire qui nous retardent. L'affaire serait sur le bureau, s'il n'y avait qu'eux, mais c'est M. l'archevêque qui intervient dans le procès... et a fait prier M. le Garde des Sceaux de lui donner le temps d'achever son mémoire... ; il en a parlé en conséquence à M. de Boulogne qui travaillerait à son rapport sans cela...

“ Depuis environ six mois, je n'ai pas retourné chez M. l'archevêque, je veux le voir venir ; d'ailleurs il m'en coûte 6 frs. pour un fiacre par voyage. J'ai reçu, il y a quinze jours, une lettre de M. de Tourny, qui est à son intendance de Bordeaux, par laquelle il me marque que l'archevêque se plaint de ce que je ne vais pas le voir, et m'engage fort à y aller. J'irai effectivement après mes lettres écrites et l'engagerai à ne nous pas faire attendre pour son intervention. Je prierai M. de Blois de me donner une place dans son carrosse, parce qu'il y va souvent...” Le chanoine donne des nouvelles de sa santé qui est meilleure et de celle de M. De L'Orme qui a été dangereusement malade et presque aux portes de la mort, ayant eu une fluxion de poitrine, les jambes enflées, etc. Il s'en est tiré avec quatre saignées. M. de la Corne parle de nouveau de l'abbaye de Maubec qui a été, d'après lui, mal administrée depuis plusieurs années, M. de L'Orme ayant donné sa confiance à un agent qui ne la méritait pas. Il ajoute : “ Je crois, messieurs, que nous n'avons

pas d'autre parti à prendre que de donner une retraite à M. De L'Orme; nous ne pouvons nous dispenser de lui faire une pension, au moins jusqu'au temps que M^{sr} le Cardinal lui en ait donné une; car je crois qu'il l'aura plutôt de lui qu'il ne l'aurait eue de M. de Mirepoix.... Mon avis serait qu'on lui accordât 400 frs de gratification par année jusqu'à nouvel ordre; j'y contribuerai pour ma part de 150 frs...." Il parle encore de son retour au Canada et dit que M^{sr} de Pontbriand le désire et le lui marque; il termine en disant que sa lettre commencée à sept heures du matin n'a pu être terminée qu'à sept heures du soir. Aussi est-elle d'une longueur interminable.

Je vois par la lettre annuelle adressée au Chapitre par M. De L'Orme, le 1^{er} mai 1756, qu'il était alors revenu à la santé et "en état d'agir aussi bien... que par le passé, non pas avec autant d'activité, mais avec autant de probité." Ce qui est sûr, c'est que son rapport est très bien écrit et touche à tout: il rend compte de ses dépenses, des détails du procès, de l'intervention de l'archevêque de Paris, des lettres de change qu'il a acquittées, etc.

Mais son heure était venue et le Chapitre décida à son assemblée du 1^{er} octobre 1756: "1^o qu'attendu les infirmités de mon dit Sieur de Lorme, son grand âge ne lui permettant plus d'aller aussi souvent que besoin serait aux abbayes et prieurés en dépendant, on révoquerait toute procuration à lui donnée par le dit Chapitre pour la régie de ses affaires en France; 2^o qu'on engagerait le dit sieur de Lorme à revenir au lieu et résidence de son bénéfice; 3^o que la révocation des présentes procurations n'aura lieu qu'au premier de mai 1757." Le procès-verbal dit que cette résolution a été adoptée à la *pluralité* des voix. Chanoines présents à la séance: MM. de Tonnancour, Briand, Gaillard, Perault, Resche, Cugnet et St-Onge.

(à suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

NOMS PROPRES AU CANADA-FRANÇAIS

Transformations de noms propres, établies par les signatures autographes ou par les écrits de contemporains où ils sont mentionnés.

(Suite)

MAHEU (Jean-Paul) qui se marie à Québec en 1669, est quelquefois appelé : " Le Chevalier Paul ", et signe " Jean Paul Maheu ".

MAHEU (Nicolas) à L'Ange-Gardien en 1671, signait : " Nicolas Maheu ".

MAHEU (Louis fils de René I) chirurgien à Québec en 1673, signe " Maheut ".

MAILHOT (René) qui épouse Marie Chapacou en 1671, portait le surnom de " Laviolette " en 1698.

MAILHOT (Jean) marchand à Montréal en 1683, signe " J Malhiot ". Son fils Jean Baptiste pilote sur un navire en la rade de Québec, en 1709, signait " J. B. Malhiot ".

MALLET (Denis) sculpteur à Québec en 1699, signait " D Malet ".

MALAPERT (André de) à Trois-Rivières en 1649, signe " Malapart " en 1637 au même endroit.

MALERAY (Jacques) à Montréal en 1687, était mieux connu sous le nom de " M. de la Molerie ".

MALERBAUT (Jean) qui se marie à Québec en 1673, portait le surnom de " Lampillon ".

MARANDA (Etienne) huissier à Québec en 1671, signe toujours " Marandeau ".

MARAY (Louis) de la Chauvignerie, à Montréal en 1701, signe " Lachauvignerie ".

MARCEREAU (Antoine) qui se marie en 1675, à Ste-Famille, signait: " Anthoine Marchureau ". Une autre fois, en 1680, il signe " Marchut " quoiqu'il soit mentionné comme *Mercereau* dans le corps de l'acte.

MARCHET (Jean) qui épouse Marie-Jeanne Gely à Québec, en 1687, signait " Jean Marchay ".

MARIN (César) qui épouse Madeleine Niquet, signait " Le Chev Marin ".

MARSIL (André) qui épouse Marie Marguerite Lefebvre en 1671, portait le surnom de " l'Espagnol " et ne signait pas.

MARTEL (Honoré) qui se marie à Québec en 1668, portait quelquefois le surnom de " Lamontagne " et signait " honoré Martel ".

MARTEL (Pierre-Gratien) de Berhouague, qui épouse Marie-Charlotte Charest en 1687, signait " Martel Deberhouague ".

MARTIN (Mathieu) sieur de Lino, qui se marie à Québec en 1685, signait " De Lino ". Son fils Charles signait " Ch Delino Balmon ", en 1719.

MARTIN (Nicolas) qui épouse Angélique Bacon en 1696, portait le surnom de " Jolicœur ".

MARTINEAU (Mathurin) qui épouse Anne Hébert, portait le surnom de " Saintonge " et quelquefois celui de " Aimé ". Il signe " M. Martinos " lors de son mariage.

MARTINET (Jean) qui se marie à Montréal en 1670, portait le surnom de " Fonblanche " et non " Tourblanche " comme le dit Tanguay. Signe " J. Martinet " et quelquefois, " fonblanche ".

MASSY (Jacques) à Québec en 1689, signe: Jaque Massie ".

MAUDOUX (Aubin) qui épouse Madeleine Provancher, signait " aubin maudous " en 1670.

MAUFAIT (André) qui épouse Marie Madeleine Des Oreys en 1684, signe " André Maufaix " en 1698.

MAUGÉ (Clément) qui meurt à Québec en 1694, portait le surnom de " St Jean " et signait " Clement Mauger " d'une bonne écriture.

MAUPAS (Nicolas) qui épouse Agnès Guilmet en 1698, portait le surnom de " St Hilaire ".

MELAIN (Louis) qui épouse Marie Mansard en 1682, est nommé : " Melline " dans son contrat de mariage. Sa femme y est appelée : " Massard ".

MENEUX (Jacques) dit Chateauneuf, chirurgien à l'île d'Orléans, lors de son mariage, en 1663, signe " Jacques Meneu ", en 1686.

MENOUEL (François) à Québec en 1652, signe " f. menoil ".

MERCEREOT (Pierre) qui épouse Henriette Dandonneau, signe " P. M. ", en 1682.

MERCURE (François) qui se marie à Cap-Santé en 1697, portait le surnom de " Sieur de Villeneuve ", du lieu d'où il venait, près de Toulouse, dans le Languedoc. Il signait " francoie mercure ".

MERIQ (Jean) qui épouse Anne Gendron ou Gendreau, en 1685, signait " J Meric ".

METAYER (André), à Québec en 1681, portait le surnom de " Cupidon ". Un autre Matayer, du nom de Pierre, portait celui de " la fillasse ", vers le même temps.

MEUNIER (MATHURIN) qui se marie à Montréal en 1647, signait " M. Lemounier ", en 1653.

MEUSNIER (Julien) dit Laframboise, tailleur à Québec en 1670, signait : " Jn Le monnier ".

MEZERAY (Réné) qui épouse Hélène Chastel, à Québec, en 1641, portait le surnom de " Nosse ". En 1668, je le vois appelé : " Réné du Verger ". Ne signe pas. Son fils Jean signe " mezeré ". René Meze-

ray qui épouse Françoise Miloïs à la Pointe aux Trembles, en 1688, était le même et non son fils.

MICHEL (Olivier) dit Le Tardif, qui épouse Madeleine Cochon en 1671, portait le surnom de "Taillon". Il signe "Olivier Michel". Je ne sais pas qu'il ait porté le surnom de "Letardif"; mais bien celui de Taillon qui est devenu leur seul nom propre.

MICHEL (Jean), chirurgien à Lachine en 1687, portait quelquefois le surnom de "LeGascon". Il écrivait bien et avait de l'orthographe. Je crois que c'est lui qui rédigea le *Journal Historique* de Joutel (Paris, 1713).

MICHELON (Adrien) cordonnier à Québec, avant 1660, signait : "Adrian Michellon". Son fils Jacques est aussi appelé "Pierre" quelquefois.

MIGEON (Jean Baptiste) de Bransac, à Montréal en 1665, signait "Migeon De Branssat". Son fils Joseph-Daniel, signe "Migeon Delagauchetiere" en 1710. Il a laissé son nom à une rue de Montréal.

MIGNERON (Jean) dit Lajeunesse, qui épouse Marie Pavie en 1657, est aussi quelquefois affublé du surnom de "Petit-Jean", en 1661. Ne signe pas. Son fils Abraham-Jean signait bien "Jean Mignerons". Jean Mignerons fils de Laurent signe "Jean Mignerans" en 1693. Je crois que c'est ce nom qui est devenu "Myrand" et "Mayrand" dans la suite.

MIGNIER (André) dit Lagacé, qui se marie à Québec, en 1668, signe "André megny", en 1701. Son fils André signe "megner" en 1693. Ce nom est devenu "Migner".

MIGNOT (Jean) dit Chatillon, qui épouse Louise Cloutier en 1648, signait "Jean Mignaux" en 1671. En 1665, je le vois signer "Chatillon". Son fils Jean-Aubin signe "Mignaux" comme son père, en 1665.

MILLES DE BOISSELRAY, (Noel), contrôleur de la marine à Québec en 1697, signait : " DeBoiselry-noel "; c'est là son véritable nom de famille. Son petit nom est " Milles ".

MILLOT (Jacques) dit Laval, qui épouse Jeanne Hébert en 1660, signait " Jacq Milhot ".

MIVILLE (Pierre) dit le Suisse, qui épouse Charlotte Maugis vers 1640, signait " P. MIVILE ", en 1663. Son fils François signe comme son père " F+ MIVILE ", en 1670. Son fils Jacques porta le surnom de " Deschene " et signait comme son père avec des lettres majuscules.

MOISAN (Pierre), pilote à Québec en 1673, signait " Pierre Moisant ".

MOLAY (Jean) tonnelier, qui se marie à Québec, en 1699, fut marié sous le nom de " Motay " et c'était là son véritable nom, car il signe bien " Jean Motay ".

MOLLOYE (Marcel) chirurgien à Québec en 1650, portait le surnom de " Desforges " en 1652.

MONDAIN (Antoine) qui épouse Marie Laisné vers 1665, fut marié sous le nom de " Mandin ".

MONTAGNE (Martin), charpentier aux Trois-Rivières en 1649, signe : " Sint Martent Montagne " à Québec en 1647.

MONTAMBAULT (Michel) dit Leveillé, qui épouse Marie Mesuré en 1665, signait " Michelle moy tan bau " en 1683. On le voit quelquefois mentionné sous le nom de " Montauban ".

MONMAIGNIER (Charles) à Québec vers 1670, signait " De Mommmainier " d'une bonne écriture.

MONTOUR (Louis) dit Couc, qui épouse une sauvage vers 1683, est désigné sous le nom de " Saint Cerny " à Détroit en 1710.

MOQUIN (Mathurin) qui épouse Susanne Beaujean (Elle signe " boian ") à Montréal en 1672, signait " Mocquin " en 1693.

MORAL de St-Quentin (Quentin) qui épouse Marie Marguerie vers 1652, signait " Moral D. St-Quentin ", en 1668.

MOREAU (Mathurin) qui épouse Marie Girard en 1667, signait " MOREAV " en lettres majuscules.

MOREAU du Portail (Réné) dit Dubreuil, à Montréal en 1672, signe " Réné Moreau " d'une bonne écriture.

MOREAU (Pierre) sieur de la Taupine, qui se marie à Québec en 1677, signait " pierre moreau dit Lato-pine ", en 1694.

MORIN (Noël) qui se marie à Québec en 1640, portait le surnom de " Sieur de St Luc ", en 1676, et signait machinalement " Noel Morin ". Son fils Charles porta le surnom de " Sieur de Bellegarde " lors de sa mort en 1671.

MORIN (J. B.) dit Rochebelle, qui se marie à Québec en 1667, signait " Morin de Rochebelle " en 1686.

MORIN (Jacques) qui épouse Marie-Anne Lavergne, à Québec, en 1699, portait le surnom de " Bonsecours " et signait quelquefois " Jaque Moren " et d'autres fois " bonsecor moren ".

MAURISSET (Mathurin) qui se marie en 1690, à la Pointe aux Trembles, signait comme on écrit ce nom de nos jours : " Mathurin Morisset ".

MOSION (Robert) dit Lamouche, qui se marie à Québec en 1666, signait : " Robert Mossion ".

MOTARD (Louis) dit Lamothe, qui épouse Isabelle Langlois en 1694, signait : " Louis Motart ".

MOUCHY (Nicolas De) Conseiller à Québec en 1669-72, signait " DeMouchy ".

MOUET (Pierre) sieur de Moras, à Trois-Rivières en 1668, signait " Mora-moet ".

MOYEN (Jean-Baptiste), qui était à Québec en 1655, portait le surnom de " Desgranges ".

MUSMACH (Jean-François) sieur de Mingot, qui

épouse Marie Thérèse Boyer vers 1686, signait "Mingault".

MUSNIER (François) qui épouse Marguerite Migneron en 1671, signait "Meusnier".

NADEAU (Joseph-Osanny) dit Lavigne, se marie à Québec en 1665, sous le nom de "Nadot". Ne signe pas.

NAFRECHON (Isaac) à Montréal en 1668, signait son nom "Nafrechoux" et non comme ci-haut.

NAUDIN (François), tailleur d'habits aux Trois-Rivières en 1650, signe d'une jolie paire de ciseaux " ".

NEPVEU (Philippe), qui épouse Denise Sevestre, à Québec, en 1659, signait "pneveu", en 1683. En 1671, il signe "p. nepveu". Son fils Charles, qui décède en allant du Mississipi en France, vers 1705, portait le surnom de "Sieur Délande".

NEVAUX (Nicolas) qui épouse Marie Dumets vers 1670, portait le nom de "Nervaux" et non "Nevaux".

NICOLET (Jean) qui découvre le lac Michigan en 1634, et paraît avoir atteint le premier parmi les français les rives du Mississipi et qui épouse Marguerite Couillard, à Québec en 1637, portait le surnom de "Belleborne" et signait "Nicollet". Sa femme signait "Margueritte Couillart". Son frère Gilles, qui fut l'un des premiers prêtres séculiers venus au Canada, en 1635, signait "Gi Nicollet". Son frère Pierre, qui était matelot à Québec en 1646, signait seulement de ses initiales : "P N".

NOEL (Jean), se remarie en 1658 à Québec, avec Jeanne "Yvon" et non Guyon.

NOEL (François) qui se marie à Québec en 1669, signe "f nouel" en 1667.

- NOLET (Sébastien) qui se marie à Québec en 1671, portait le surnom de " Larivière " en 1695.
- NOLIN (Pierre) dit Lafougère, à Québec en 1653. Audouard écrit " Molin " à son contrat de mariage.
- NORMANDIN (Laurent) qui se marie à Québec en 1695, portait le surnom de " Sauvage " et signait de même.
- OUELLET (Réné) qui se marie à Québec en 1666, signait " rené houallet ".
- OUY (Robert), à Cap-Santé en 1689, portait le surnom de " St Laurent " et signait " Robert Ouy ".
- OUTLAN (Jean) capitaine de navire et géographe en ce pays (1698) qui se marie à Québec en 1692, était un anglais du nom de " John Outlaw " et c'est ainsi qu'il signa d'abord, et d'une belle écriture.
- PACAUD (Antoine) qui épouse Marguerite Bouat, à Montréal, en 1697, signait " Pascaud ".
- PAGÉ (Raymond) de Quercy (d'où la Pointe à Carcy), qui épouse Madeleine Bergeron, signait " ramont pagez " en 1650.
- PAGÉ (Jean), à Lotbinière en 1682, signait " Jan Pagy ", à Québec, en 1672.
- PAGÉ (Guillaume) qui se marie en 1679, portait aussi le surnom de " Carcy " et signait ainsi en 1712.
- PAGEOT (Thomas) qui épouse Catherine Roy en 1675, signait " Thomas paiot ". Sa femme signe " Marie Leroy ".
- PAILLART (Léonard) qui épouse Louise Vachon en 1678, portait le surnom de " Le Poitevin ".
- PALIN, (Mathurin) dit d'Abonville, à Québec en 1691, signe " M. P. " à son contrat de mariage.
- PAPILLON (Etienne) qui se marie à la Pointe aux Trembles en 1691, est appelé " Parpaillon " par les Jésuites qui lui font une concession au Cap-Rouge en 1663. Il ne signait pas.

- PARANT (Pierre) qui épouse Jeanne Badeau à Québec, en 1654, signait d'une hachette "  " en 1653. Sa femme signe " Jeanne bados " en 1695.
- PARÉ (Robert) marié à Québec en 1653, signait d'une équerre "  " pour sa marque, en 1667. Les registres de Québec écrivent " Paret " en 1653.
- PASQUIER (Isaac) dit Lavallée, qui se marie au Château-Richer en 1670, signe " Jpasquier " en 1671, quoiqu'il soit mentionné " Etienne " au contrat de mariage de ses filles Angélique et Françoise. Les Pasquier qui précèdent celui-ci dans Tanguay ne signent pas. Ce nom est devenu " Paquet " dans la suite.
- PASSARD (Jacques) sieur de la Bretonnière, qui épouse Marie Lemaitre vers 1675, signait " Delabretonnière ", en 1681.
- PATENOTRE (Michel-Marin) qui se marie à Ste-Anne en 1698, signe " Marain Patenostre ".
- PATISSIER (Jean-Baptiste) dit St-Amand, à Sorel en 1678. En 1673, il signe " Sintamen ", et en 1693, je le vois signer " Jean batis patissie ".
- PECODY (Antoine) sieur de Contreccœur, qui se marie à Québec en 1667, signait " Contreccœur ".
- PÉLISSON (François) décédé à Québec en 1700. En 1704, un de ses fils du nom de Gabriel s'engage pour aller à Plaisance et signe " Gabriele Lafleur plissons ".
- PELLETIER (Jean) qui épouse Aimé Langlois en 1649, signe " Jean peltier ". Son père Guillaume signait bien " G. Pelletier ", en 1647.
- PELLETIER (Michel) sieur de Laprade, signait " Michel peltier Laprade " en 1693. En 1653 il signait seulement " Michel peltier ".
- PELLETIER (François) qui avait épousé Dorothée La Sauvagesse, vers 1660, portait le surnom de " Antaya ".

PELLETIER (Jean) qui se marie à Québec en 1662, signait " Jean peltier " en 1669. Sa femme signe bien " Marie Genevieve De Manouelly " la même année.

PELLETIER (Nicolas) fils de Nicolas, qui se marie à Québec, en 1673, portait le surnom de " Marolles " et signait : " Nicolas Peltier " en 1686, à Sorel.

PEPIN (Robert) qui épouse Marie Crête à Québec, en 1670, signait machinalement " Robe pepin ", en 1675; et " rober pepint ", en 1678.

PEPIN (Pierre) dit Laforce, qui se marie à Québec en 1681, commis au magasin du Roy à Chambly en 1712, signe: " Laforce ".

PÉRILLARD (Nicolas) qui épouse Jeanne Sabourin vers 1695, portait le surnom de " Bourguignon ".

PERRON (Daniel) qui se marie au Château-Richer en 1664, signe " Daniel Suire ", du nom de sa mère. En 1671, je le vois signer " D. Paireon ". Il était fils de François Perron et de Jeanne Suire, de La Rochelle.

PERROT (Paul) dit Lagorce, qui épouse Marie Chretien en 1670, signe " Pavl perot ", en 1698.

PERROT (Nicolas) célèbre traiteur, auteur d'un volume de mémoires, signait généralement " N. Perot ", mais aussi quelquefois " Perrot ".

PERROT (Joseph) qui se marie à Laprairie en 1688, signe généralement " Perrot ". Etant devenu propriétaire du fief d'Argentenay, à la pointe nord-est de l'île d'Orléans, il signe quelquefois " Perrot d'argentenay ".

PERROT (Pierre) sieur Derizy, qui se marie à Québec, en 1699, signait toujours " De Rizy ".

PETIOT DES CORBIÈRES (Claude), chirurgien, vers 1660, signait " Petiot Decourbière ".

PETIT (Nicolas Le) dit Laprée, à Trois Rivières en 1656, signait " nicolas peti " en 1683.

- PETIT (Pierre) époux de Catherine-Françoise Desnoyers vers 1655, signait " Pierre Le petit ".
- PETIT (Joseph) dit Bruno, qui se marie à Québec en 1675, signait " Petit ", et quelquefois " Petit bruno ".
- PETIT (Jean) dit Boismorel, à Montréal en 1678, signait " J. Petit ".
- PETIT (Gaspard) qui épouse Louise Pinguet vers 1687, portait le surnom de " Labonté ".
- PETIT (Paul) dit Lalumière. Dans son contrat de mariage, en 1691, avec Louise Bissonnet, le notaire écrit " dit Laporte " au lieu de " Lalumière ".
- PETIT (Charles) Le Villiers, qui se marie en 1694, signait " DeLivillier ", en 1707.
- PEUVRET, sieur de Margontier, qui se noie à Québec en 1657, s'appelait François de son premier nom.
- PEZARD (Etienne) de la Touche, qui se marie à Montréal en 1664, signait généralement " Pezard " et quelquefois " La Tousche Champlain ". Il était seigneur de Champlain.
- PHILIPPAUX (Charles) qui se marie à Québec en 1654, signait " Charle Phelipeau ". Claude Philipaux signe " Philipeau " vers 1694.
- PICARD (Jean) qui épouse Marie Caron, en 1656, signait Jean Picart. Plus tard il signa " Jean Lepicart ".
- PICARD (Hughes) qui se marie à Montréal en 1660, portait le surnom de " la Fortune " en 1653.
- PICHET (Pierre) qui épouse Catherine Durand, à Québec, en 1665, portait le surnom de " dit la Muzette ", et signait " Picher ". Plusieurs de ces " Pichet " ou " Picher " sont désignés sous le nom de " Pegin " jusque vers 1700. L'un d'eux, Jacques, qui épouse Louise Asselin, à Ste-Famille, en 1686, signait " pierre Pégin ".
- PICOTÉ (Pierre) de Belestre, qui épouse Marie Pars,

vers 1640, signait : " De Belestre ". Sa femme signe " Marie par ".

PILET (Guy) qui se marie à Québec en 1694, sous le nom de " Guy Paris dit Pillet ". signe " Guy Pilet ".

PILOTE (Léonard), qui épouse Dénise Gauthier vers 1660, signe : " Leonard pillot " en 1659. En 1665, je le vois signer " Leonar pilot ". Jean, son fils, signait " Pilote " vers 1678.

PINEAU (Nicolas) qui se marie à Québec en 1693, signe " Pinault " en 1705.

PINEL (Nicolas), de La Rochelle, époux de Catherine Maraud (non Maranda) portait le surnom de " sieur de Longdem " en 1651.

PINEL (François), qui se marie à la Pointe aux Trembles en 1687, signe bien et porte le surnom de " Lafrance ". Il signe " FranCois pinel dit La france " en 1689.

PIOT (Charles-Gaspard) sieur de Langloiserie, à Sorel en 1691, signe " C. G. Langloiserie ", en 1706.

PIVERT (Nicolas) au Cap Tourmente en 1628, signe " Piver " en 1634. En 1643, je le vois signer " nic piver ".

PLANIOL (Antoine) qui épouse Charlotte Giguère en 1693, signe " Planyol " au fort qui porte son nom en la seigneurie de St-François, en 1698.

POIRIER (Vincent) dit Bellepoire, qui se marie à Québec en 1655, porte aussi le surnom de " Proparlé " lors de son mariage. Il signe bien " Poirier ".

POITIERS (Philippe) dit Lafontaine, à Québec en 1679, signe " Philipe poitiex ".

POITIERS (Jean-Baptiste Du) dit Dubuisson, à Québec en 1672, signe " Jean baptiste de poitier dubuisson " en 1668.

POLICAIN (Jean) qui épouse Anne Adam à Québec,

- en 1671, signe bien : " Jean poliquain ". A son contrat de mariage il signe " poliquen ".
- POLLET (François) De la Combe, à Québec en 1669, signe " Pollet De Poccatière ". Quelque temps avant de se marier, il signe " De LaCombe Poccatière ", d'où le nom de Ste-Anne Lapocatière.
- POMMIERS (Michel) à Québec en 1683, signe " Pauthier ".
- POT (Nicolas) qui épouse Suzanne Nepveu vers 1670, signait " N Pot ". Son fils Pierre, en 1715, espèce de flibustier à la Martinique, signe " Pierre Pot St Valdy ".
- POTIER (Etienne) dit Laverdure, à Québec en 1670, signe " Estienne Pottié " en 1695. Son fils Jean, en 1715, signe " Jean pauthier ".
- POULAIN (Claude) à Québec en 1639, signait " Claude poullain ". Maurice signe pareillement. Jean, fils de Jacques signait aussi de même : " Jean poullain ".
- POULAIN (Michel) qui épouse Marie Jutras en 1683 portait le surnom de " Sieur de St-Maurice " et signait " Poulain ".
- POULAIN (Jean Baptiste) de Courval, qui épouse Louise Cressé en 1696, signait " Courval ".
- POUILLOT (Antoine) qui épouse Marguerite Guibaut en 1670, signait " A. Pouyault ", en 1669.
- POUILLOT (Pierre) qui épouse Marie Deschamps à Québec en 1667, ne signait pas que je sache, et le notaire Duquet, parlant de lui en 1680, écrit " Pouillart, fabricant de sabots ".
- POUPART (Réné) dit Lafleur, à Boucherville vers 1679, signe " rene poupar ".
- POURVEU (Noel) dit Lafortune, à Québec en 1673, signe bien " Noel pourveu ".
- POUSSET (Jean) qui épouse Louise Jaquière vers 1671, portait le surnom de " dit L'aiguillon " et le notaire écrit " Pouzet " à son contrat de mariage.

- PRAYÉ (Pré) Nicolas, fils de Nicolas I, à Québec en 1689, signe " nicolas pré ".
- PRÉCOURT (Gilles) qui décède à Québec en 1696, signait : " Précour ".
- PRÉJEAN (Fabien), à St-Laurent, Isle d'Orléans, en 1684, signe " fabin pruseau ".
- PREVOST (Martin) à Québec en 1644, signe " Prevost " en 1647 et 1659, et " Provost " en 1680. Son fils du nom de Jean-Paschal, signe " Jean Paschal St Germain " en 1694.
- PREVOST (François) qui épouse Marguerite Gaillard en 1664, signe " f. provost ".
- PREVOST (François) qui épouse Geneviève Macard, à Québec en 1679, signe " Provost ".
- PROVOST (Jean) fils de Jacques (et non de Martin) qui épouse Françoise Leblanc vers 1678, signe " prevost ".
- PRIEUR (Joseph Le) qui épouse Hélène Mechin, vers 1687, portait le surnom de " Russon " et signait " Prieur ".
- PRIMEAU (Jean) dit Bois-Joly, qui épouse Marie Bouchard en 1686, s'appelait " Priveau " et non " Primeau ".
- PROTO (Luc) Pointe aux Trembles, 1690, est appelé " Lucas Proteau " lorsqu'il prend à ferme les terres du seigneur de Ste-Anne, en 1699.
- QUATRESOUS (Damien) qui épouse Nicole Bonin, à Batiscan en 1671, est appelé " Quatresolz " par Rageot en 1680.
- QUAY (Louis) dit Dragon. Plutôt " Dragon " que " Quay " vers 1700, à Contrecoeur.
- QUENNEVILLE (Jean) à Montréal en 1674, signait " G. Quesneville " en 1698.
- QUENTIN (Pierre) qui meurt à Batiscan en 1689, signait " pierre Cantin ".

RADIER (Jean) dit Dubuisson qui épouse Marie Rivière, est le même que Jean Ratel dit Rattier. Il portait aussi en même temps le surnom de Dubuisson. Il était le maître des hautes-œuvres à Québec, en 1695.

RAGEOT (Etienne) dit le Lyonnais, qui se marie en 1661, ne sait pas signer mais tous écrivent son nom " Rageat " ou " Rajat ".

RAIMBAULT (Pierre) qui épouse la dite Simblin, signait " P. Raimbaud " en 1694.

RANCOUR (Joseph) qui se marie à Beauport en 1685, signe bien " Rencour ", en 1706.

(A suivre)

PHILÉAS GAGNON

MONTFERRAND

Les deux premières pages de la brochure que j'ai publiée en 1884, renferment des erreurs que j'ai été à même de corriger depuis. Dans l'espoir qu'une nouvelle édition serait possible, voici comment il faudrait imprimer ces deux pages :—

Après la signature de la capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760, les troupes françaises furent embarquées pour la France, mais les soldats qui optèrent en faveur de la colonie eurent la permission d'y demeurer. De ce nombre était Jean Sulte, sellier de son métier, mon grand-grand-père.

L'un d'eux, nommé François Favre dit Montferrand, était fils de Blaise Favre et de Jeanne Isabelle, du lieu

appelé Montferrand, au diocèse de Lannoy, en Flandres. Il se maria à Sorel, le 20 octobre 1760, avec Marie-Anne Hétu, ou Ethier, et s'établit à l'île Dupas, où trois de ses enfants—Marie, Geneviève, Marguerite—furent baptisés en 1762, 1763, 1765. Le fils François a dû naître aussi à l'île Dupas. Vers 1775, le père paraît avoir résidé à Montréal, tenant une salle d'armes très fréquentée. Son adresse, sa taille imposante et son intrépidité attiraient la clientèle.

François ou François - Joseph, le fils, était doué d'une grande force physique. En 1788 il s'engagea à la compagnie du Nord-Ouest pour ces rudes voyages dont il a été si souvent parlé. Fort, grand, adroit, souple et brave, il se fit remarquer dans maints combats—et l'on sait si la lutte était chaude entre les compagnies qui se disputaient la traite des fourrures ! Conducteur des flottilles chargées des marchandises pour les *pays d'en haut* ; ensuite guide ou traiteur de pelleteries, il sut amasser une petite fortune qui lui permit de finir ses jours dans l'aisance. Il avait la renommée de ne reculer devant aucune provocation et de n'avoir jamais été vaincu. Les Français et les Canadiens de Montréal se montraient fiers de lui comme son père. Dans ces temps agités, la valeur musculaire jointe à la bravoure étaient généralement prisées. Montferrand mourut à Montréal au commencement de notre siècle. On a mêlé sa réputation avec celle de Montferrand que nous avons connu.

François-Joseph paraît avoir épousé successivement Geneviève Enaud et Marie-Louise Couvrette. En 1787 ils firent baptiser Joseph-Galien, leur fils, à Saint-Cuthbert.

Marie-Louise Couvrette avait des muscles et savait s'en servir. On raconte qu'un fier-à-bras qui venait un jour de maltraiter un enfant, tomba aux mains de Marie-Louise et reçut une dégelée dont il porta longtemps les marques, notamment à la tête et au cou. Il

avait bel et bien perdu connaissance sous les claques de cette femme robuste et pas commode du tout !

De ce couple de géants naquit, à Montréal, le 26 octobre 1802, un fils qui reçut au baptême le nom de Joseph. La famille habitait, rue des Allemands, une maison qui a été brûlée au grand feu de 1855 et remplacée par celle qui porte actuellement le No 167, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Joseph a régné sur la rivière Ottawa. Ce que j'ai raconté de lui n'est pas de la légende.

BENJAMIN SULTE

RÉPONSES

André Jarret de Beauregard. (XV, II, 1304).—

André Jarret de Beauregard qui, le 17 août 1674, se faisait concéder les îles de Beauregard, était le frère de M. Jarret de Verchères. La chose est dite en toutes lettres dans le titre du fief des îles Beauregard, accordé le 10 août 1674 :

“ Louis de Buade, Comte de Frontenac, conseiller du Roy en ses Conseils, Gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté au Canada, Acadie, Isle de Terre Neuve et autres pays de la France Septentrionale.

“ A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

“ Le Sieur *André Jarret, Sieur de Beauregard*, demeurant en la seigneurie de Vercher, nous ayant requis qu'il vous plaise lui accorder en titre de fief et seigneurie trois petites isles dont l'une est proche de celle appelée l'Isle Longue appartenante au *Sieur de Verchère, son frère*, et au devant du bout de la Seigneurie en montant le fleuve Saint-Laurent, et les

deux autres un peu au dessus sur la même ligne, qui regarde les islets dépendants de la concession du Sieur de Grandmaison sur l'une desquelles petites trois isles, il désirerait y faire bastir et s'y loger. Nous, etc.

Signé, FRONTENAC

Et plus bas, par Monseigneur, Le Chasseur."

L'abbé J.-D.

Le général Miramon. (I, VII, 63.)—Nous ignorons si les filles du général Miramon ont habitées Québec. Nous savons cependant que leur infortuné père visita Québec en octobre 1862 en compagnie du général Cabas.

Le Père Toussaint Rouisse. (XV, IV, 1307.)—Vers l'an 1880, à la suggestion de feu le chanoine P.-C. Dufresne, du chapitre de l'évêché de Montréal, le père Rouisse, venu, je crois, du diocèse de Sandwich, Ontario, ou peut-être de Détroit, vint résider à l'Asile de la Providence de La-Prairie, et y passa les trois ou quatre dernières années de sa vie. Il disposa en faveur de cette institution des modestes ressources qu'il possédait encore, à la condition qu'on élevât une chapelle de certaine dimension en l'honneur de la Sainte Vierge et que l'on prit soin de lui jusqu'à sa mort.

Le Père Rouisse était alors sur son déclin, et la population de La-Prairie ne connut pas grand'chose de son passé, non plus que de la variation de son nom. Il portait ici le costume ecclésiastique ordinaire.

Il mourut le 28 septembre 1883, à l'âge de 71 ans, 10 mois et 8 jours et fut inhumé le 1er octobre suivant, sous le nom de "François-Marie Ruitz, alias Toussaint Ruisse." Son corps repose au-dessous du chœur de l'église paroissiale de La-Prairie, non loin du grand autel.

Dr T.-A. B.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

JUIN 1909

N° 6

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Voici maintenant la réponse que fit M. De L'Orme à ses confrères qui lui avaient écrit le résultat de leurs délibérations. Et comme cette lettre est la dernière—officielle—écrite par le vénérable chanoine, je la reproduis en entier.

A Paris, ce 1^{er} May 1757.

Messieurs, ⁽¹⁾

Vous m'avez fait plaisir de m'envoyer mes deux Comptes de 1755 et 1756, alloués et approuvés. Je les ay recus tous deux et je vous en remercie.

La difficulté que vous me faites au sujet de celui de 1756 est aisée à lever : il s'agit des réparations qui ont été faites au Chœur et aux Cloches du prieuré d'Habilly, dans lesquelles vous prétendez que notre Chapitre ne doit point entrer, parceque vous ne participez pas aux revenus de ce bénéfice ; et que je n'en fais pas de mention dans vos rentes, et que cela est contraire à vos pré-

(¹) M^{rs} les Dignit^{es}, Chanoines, et Chapitre de Québec.

tentions. Il faut que vous sçachiez que ce prieuré d'Habilly est uni au Séminaire de Québec aussi bien que plusieurs autres qui dépendaient autrefois de notre abbaye de Meobec, qu'indépendamment de cette union l'abbaye de Maubec a toujours conservé un droit de dixmes dans son etendue, que c'est en vertu de ce droit que nous percevons annuellement, que nous sommes tenus aux reparations qui regardent les seigneurs Ecclesiastiques moitié par moitié; cest un usage etabli que ni vous ni moi ne reformerons pas; je ne vous parle point dans mes comptes de ce droit de dixmes parce qu'il est renfermé dans le total de la ferme dont jouissent les fermiers de Meobec: à l'égard des pretentions que vous avez sur ce prieuré d'Habilly, comme elles ne sont pas encore decidées, vous etes dans l'obligation d'acquitter les charges que vous impose le droit de dixme que vous avés dans l'etendue de ce prieuré. voila les raisons pour les quelles j'ai payé conjointement avec le Seminaire les reparations du Chœur et du clocher de l'Eglise d'Habilly.

Je vous suis obligé messieurs de la confiance que vous paroissés avoir en moy. Vous auriez, dites vous renouvelé ma procuration, mais comme il faut qu'un agent soit a Maubec pour avoir loeil a ce qui s'y passe, et que son absence porte un prejudice considerable suivant les avis differens que vous en avés eu, et que mes infirmités frequentes m'empêchent de m'y transporter pour remedier aux abus qui s'y sont glissés, et en empêcher la ruine totale; vous avez jugé apropos de donner votre procuration a M^r de la Corne en revoquant la mienne pour remettre les choses en ordre, c'est fort bien penser de votre part. vous me permettrez cependant de vous dire que mon absence depuis trois ou quatre années na prejudicié en rien a notre abbaye, j'ai scu exactement tout ce qui s'y est passé, j'ai donné en consequence des ordres qui ont été exécutés, je ne connois aucuns abus dans notre abbaye que ceux qui

s'y sont introduits par gens qui croyent tout savoir, ma santé et mon Esprit ne sont pas encore assés altérés pour n'avoir plus d'inspection sur les biens de notre chapitre pour lesquels je dois avoir autant d'interet que vous, cest pourquoy je pense que vous auriez du me donner une procuration pour agir de concert avec M^r de la Corne que je ne crois pas encore aussy expérimenté que je le peux être. il a de bonnes intentions, je crois qu'il fera pour le mieux, il a a poursuivre notre procès contre le Seminaire voila plus de quatre ans qu'il est après, il n'est pas plus avancé que le premier jour, puisque je n'ay pas pu parvenir jusqu'a present a le faire mettre devant le rapporteur. il est vrai que M^{rs} du Séminaire nous ont beaucoup tracassés, et que le 5 du mois d'avril dernier il nous ont encore fait signifier un mémoire fort bien ecrit dans lequel ils combattent plusieurs faussetés, disent ils, par nous avancés dans le memoire qui leur a été signifié, ils relevent entre autres les termes injurieux dont l'on s'est servi contre les pretres du Seminaire, ils y badinent beaucoup le chapitre. Je doute que M^r de la Corne de la capacité duquel vous paroissés fort prevenue puisse subvenir a tant d'affaires a la fois, vous etes tous gens sages et eclairés, vous entendés vos affaires mieux que personue, ce qui fait que je souscris a tous les ordres que vous avés donné a M^r de la Corne qui s'en acquittera bien.

Je ne scaurois cependant pardonner a notre chapitre l'ingratitude qu'il fait paroître envers moi, elle saute aux yeux de tout le monde ; Quoy Messieurs vous convenés du zele et de la droiture avec lesquels j'ai agi et gouverné vos affaires depuis trente cinq ans ? Et vous croyés en etre quitte pour un simple remerciement. En vérité Messieurs, je ne me serais jamais imaginé que que vous en agiriés de la sorte, il n'y a point d'exemple qui vous autorise a une pareille conduite envers moi. un bon officier qui a toute sa vie bien servi et qui a vieilli sous le harnois, n'est jamais renvoyé de son

regiment sans une pension pour le reste de ses jours. M. de la Villangevin qui m'a écrit en son nom et au nom du Chapitre en 1752, a pensé de même à mon sujet, vous le connaîtrez par une copie de sa lettre cy jointe que j'ai montrée à Paris à M^r de la Corne. J'espère donc qu'en considération de mes longs services, et de l'augmentation de sept mille livres de rentes que j'ay procuré à notre Chapitre, vous voudrez bien m'accorder une pension pour le reste de mes jours, qui selon la nature ne seront pas long, de sept à huit cent livres, et ce sera une délibération capitulaire dont vous m'enverrez copie pour ma sûreté. Il ne me reste pour vivre que mon Canoniat et ma Chantrie qui ne se montent comme vous le savez qu'à 731 livres. ce n'est pas de quoy payer ma nourriture, la pension que je vous demande ne sera point à charge au Chapitre, puisque vous me retranchez mes 900 livres et que cette pension sera prise sur nos revenus de France ce qui n'alterera pas vos fonds qui sont en Canada.

Vous vous flattez, me dites-vous, dans votre lettre de me revoir dans le pays, c'est sur quoi ni vous ni moi ne devons compter ; vous me marquez que mes infirmités m'empêchent d'aller à notre abbaye, que pareils voyages pourraient altérer ma santé, voudriez-vous que j'allasse au Canada pour y mourir ? ce n'est pas je crois votre intention ; j'en courrais cependant tous les risques s'il me fallait traverser la mer et vivre dans un climat froid que le nôtre, car le moindre froid me cause des toux extrêmement violentes qui me durent des mois entiers. Je me porte pour le présent autant bien qu'on puisse se porter, j'attends donc de vous la reconnaissance que je mérite, M. La Corne convient qu'elle m'est due, il vous en écrit en bons termes, je compte que vous y ferez attention et que vous ne vous exposerez pas aux reproches que l'on fait pour l'ordinaire aux communautés, qui sont marquées au coin du vice de l'ingratitude, en m'accordant ce que je vous demande,

ce n'est point une planche que vous ferez pour les agents qui viendront après moy, à moins qu'ils ne vous servent fidèlement pendant 38 ans, et qu'ils n'augmentent vos revenus de 7000 francs de rentes comme j'ay fait.

J'ai fait honneur aux Lettres de change que vous avez tiré sous moy l'année dernière. M. Lacorne avec lequel je me suis arrangé, vous marquera le détail de de toutes nos affaires, je n'ai rien à y ajouter sinon que je suis et serez toujours toute ma vie avec tout le respect possibles, Messieurs,

Votre très humble et tres obeissant serviteur,

HAZEUR DELORME.

Les excellentes observations de M. De L'Orme, touchèrent le cœur du Chapitre de Québec et, le 10 octobre de la même année 1757, les chanoines résolurent de donner une gratification à leur ancien agent, laquelle jointe à sa prébende lui faisait un revenu de 16 à 1700 francs par année. On comprend que cela ne pouvait durer longtemps, et quoique les documents fassent ici défaut, il est permis de croire qu'après la conquête, ce pauvre chanoine De L'Orme dut se contenter de recevoir pour sa prébende 595 francs, comme il est marqué dans la liste officielle du 15 septembre 1763. Plus tard, 1766, M. de la Corne fut chargé par le roi, comme nous le verrons, de lui payer une rente viagère de 400 francs. M. De L'Orme avait à Paris des amis dévoués, entre autres l'abbé de l'Isle-Dieu, qui durent lui venir en aide. Au reste le grand chantre du Chapitre de Québec demeurait depuis quelques années avec son neveu Sarrazin, fils du célèbre médecin dont nous avons déjà parlé, et nous avons tout lieu de croire qu'il n'eut pas à souffrir de la misère. Tout de même, et avant d'enterrer M. De L'Orme, faut-il retourner en arrière... et faire connaître le mémoire de l'archevêque de Paris, intervenant dans le procès du

Chapitre contre les Séminaires de Québec et de Paris.
C'est une pièce importante que je cite en entier.

*Mémoire de Mgr l'archevêque intervenant dans
le procès du Chapitre.*

Le séminaire des missions étrangères de Paris fut établi par lettres patentes du mois de juillet 1663, dans l'objet d'être le centre et le lieu de la correspondance des missions, et en même temps, le lieu où on devait former les sujets qui doivent être employés à soutenir et à perpétuer cette bonne œuvre.

Les directeurs de ce séminaire doivent être suivant ces lettres patentes d'établissement et autres qui les ont suivies en différents temps, les agents, les correspondans et les procureurs nés des évêques, vicaires apostoliques et des missionnaires répandus dans les missions de Perse, du Tonquin, de la Chine, de la Cochinchine et du Canada, et en même temps les administrateurs des biens et des revenus appartenant, et destinés à l'œuvre des missions.

Les mêmes lettres patentes de 1663 portent que c'est à la charge que les directeurs du séminaire se tireront par devers l'abbé de St-Germain-des-Prés, supérieur spirituel pour l'établissement du dit séminaire en ce qui regarde le spirituel et le règlement de la police de la dite maison.

En conséquence l'abbé de St-Germain dans les droits duquel est aujourd'hui l'archevêque de Paris et qui était encore alors le supérieur spirituel du faubourg St-Germain, donna ses lettres de confirmation du dit établissement en faveur des directeurs du dit séminaire, pour y vivre en communauté ecclésiastique et séculière, pour la conduite d'un séminaire qu'ils élevaient et qui serait institué et confirmé par le dit abbé et son grand vicaire, en suite des règlements qui seraient par lui approuvés, à la charge que le séminaire lui serait soumis et à ses grands vicaires, comme étant de sa juridic-

tion, pour y faire la visite, entendre et recevoir les comptes du temporel et pourvoir aux besoins et nécessités d'icelui.

Cette juridiction spirituelle a été si bien connue dans tous les temps que les vicaires apostoliques, ayant prétendu faire corps avec les directeurs du séminaire, être eux-mêmes les supérieurs des missions étrangères et être en droit d'en entendre et examiner les comptes, dans l'instance formée sur ce point entre l'évêque d'Erinée, fondé de procuration des autres évêques, et directeur du séminaire par devant les commissaires du conseil à qui le roi avait envoyé cette affaire, un des moyens dont les directeurs se servaient pour écarter les prétentions des vicaires apostoliques, fut qu'ils n'avaient d'autre supérieur que l'archevêque de Paris, subrogé à l'abbé St-Germain, et qui seul avait droit en cette qualité de recevoir, entendre et examiner leurs comptes conformément aux lettres de confirmation de 1663.

Le jugement rendu par les commissaires en 1751, distingua l'établissement du Séminaire en lui-même considéré comme corps légal, établi par lettres patentes suivant les lois de l'état et les devoirs des directeurs du séminaire quant à la police et étendue de cette maison, relativement aux missions, à la correspondance nécessaire des directeurs avec les vicaires apostoliques et les missionnaires de l'administration des revenus tant de ceux propres au séminaire, que de ceux affectés à l'œuvre des missions.

Sur le 1^{er} objet, les commissaires déboutèrent l'évêque d'Erinée de la demande et jugèrent conformément aux principes, que les directeurs du séminaire, nommés seuls dans les lettres patentes, formaient seuls le corps légal qu'elles avaient établi ; et par là, il fut décidé que les missions répandues dans les pays des infidèles, ne faisaient pas un même corps avec le séminaire.

Mais par le 2^{me} objet le même jugement confirma la juridiction de l'archevêque et son autorité ; et renvoya

par devant lui l'évêque d'Erinée, sur tous les différents griefs qu'il proposait entre les directeurs du séminaire, et au nom de tous les évêques, vicaires apostoliques et des missionnaires.

Le même principe semble servir de décision dans le procès entre le chapitre de Québec et les directeurs du Séminaire de Paris dont la mission de la Nouvelle-France est l'objet aussi bien que la mission des pays orientaux selon les lettres patentes de 1663.

M^{sr} de Laval, le 1^{er} évêque de Québec, y avait établi un séminaire pour l'utilité des missions ; mais étant venu à Paris, et ayant eu connaissance de l'établissement du Séminaire des Missions étrangères à Paris et des vues que le roi a eues en l'établissant, il crut ne pouvoir rien faire de plus utile pour les missions de la Nouvelle-France, que d'unir son séminaire de Québec à celui de Paris ; d'autant plus que ses revenus se trouvant en France, il trouvait par là des administrateurs naturels et commodes. Considérant, dit-il, dans ses lettres patentes d'union du 19 juin 1675 que l'établissement du Séminaire de Québec pouvait dépérir, s'il n'était uni à perpétuité à un corps stable en France d'où on peut y envoyer des sujets propres pour la direction du séminaire de Québec, et que d'ailleurs le séminaire de Paris nous a fournis bon nombre d'ecclésiastiques pour former le séminaire de Québec et le remplir de personnes capables, les uns pour diriger en fonctions, les autres pour être instruits à la mission du pays et y être employés par nos ordres ; nous avons estimé..... ne pouvoir plus solidement pourvoir à la conservation du dit séminaire de Québec dans le même esprit ecclésiastique et de mission que de lui procurer la continuation du même gouvernement, que nous avons déjà éprouvé si utile, en l'unissant et annexant au dit Séminaire de Paris.

A ces causes nous avons uni et annexé, unissons et annexons à perpétuité, le dit séminaire de Québec au

dit séminaire établi à Paris, pour la conversion des infidèles.

Ce décret fut confirmé par lettres patentes qui rappellent comme le motif de cette union, la correspondance qui doit être entre le séminaire de Québec et les directeurs du séminaire de Paris.

Dès lors le séminaire de Québec ne faisant plus qu'un seul et même corps avec celui de Paris, et les directeurs de celui-ci étant devenus les administrateurs des revenus du séminaire de Québec, chargé en même temps de former les ecclésiastiques qui doivent aller travailler aux missions de Nouvelle-France, il n'est pas douteux que la juridiction de M. l'archevêque de Paris, leur supérieur, ne s'étende à toutes les parties de leur administration et de leur obligation à cet égard.

Aussi Mgr Deharly, aussi archevêque de Paris, donna son décret le 30 octobre 1677, portant confirmation de l'union de ces deux séminaires, fondé par la destination de celui-ci, pour aider les évêques, vicaires apostoliques tant en la Nouvelle-France, qu'en la Cochinchine, Chine, Tonquin, etc.

Le chapitre de Québec propose plusieurs griefs qu'il prétend avoir contre le séminaire de Paris ; il se plaint principalement d'une mauvaise administration des revenus ; il s'est pourvu en conséquence au conseil du roi pour demander la cassation de l'union des deux séminaires ; demandes que Mgr l'archevêque de Paris ne peut regarder avec indifférence, puisque d'un côté il s'agit d'élever, d'éclairer, de réformer s'il en est besoin une administration que l'on attaque, et à laquelle il doit veiller, et que de l'autre il s'agit de la défense de ses droits et de ceux d'un séminaire de son diocèse, qui intéressent essentiellement son autorité, sa qualité de supérieur immédiat et le bien même des missions auquel il doit veiller, puisqu'on ne saurait, sans troubler une correspondance qui en assure la conservation, démembrement deux séminaires dont l'union n'a été qu'une

suite de cette correspondance nécessaire qui doit régner entre le séminaire de Paris, centre et bien des missions, et les séminaires établis pour les mêmes missions et qui a été l'objet et le motif des lettres patentes confirmatives de ce décret et de la confirmation de Mgr Deharly en 1677.

Dans les circonstances Mgr l'archevêque de Paris n'a pu se dispenser d'intervenir dans l'instance 1^o pour s'opposer à la désunion des deux séminaires, demandée par le chapitre de Québec ; 2^o pour demander que les griefs de ce chapitre contre le séminaire de Paris et qui font le motif de la demande en désunion lui fussent renvoyés comme au Supérieur naturel, chargé de veiller à la bonne administration et à ce que les directeurs de Paris remplissent toutes les obligations auxquelles cette union les soumet.

1^o Cette union autorisée par le concours des deux puissances, revêtue de toutes les formalités requises et fondée par les motifs les plus canoniques et les plus légitimes, est à l'abri de toute critique ; ces motifs loin d'avoir cessé, subsistent dans toute leur force ; ils en prennent même une nouvelle de la situation actuelle de l'église de Québec ; cette union en effet fut fondée par la correspondance des deux séminaires établie dans leur origine et par la conformité de l'objet et de la fin de leur institution qui est la propagation de la foi catholique.

L'établissement de la religion dans l'église naissante de la Nouvelle-France, dont l'état est encore mal affermi, exige autant que jamais des secours qu'elle ne peut trouver que dans le diocèse de Paris et surtout dans le séminaire établi pour les missions étrangères ; ces secours en différent genre ont été fournis sans interruption jusqu'à ce jour par le séminaire de Paris à l'Eglise de Québec, soit pour son séminaire, soit pour les missions. Les missionnaires séculiers chassés depuis peu des différentes colonies de la Nouvelle-France, n'ont pas cher-

ché un asile à Québec, mais à Paris. Il est même des temps où les missions des colonies de la Nouvelle-France méridionales ne peuvent avoir aucun commerce avec la ville de Québec, bien loin de pouvoir en tirer des secours, ou se retirer en cas de besoin.

En vain le Chapitre de Québec prétendrait-il que cette union est vicieuse, quant à ce qu'elle dépouille l'ordinaire de ses droits, et que c'est s'écarter des règles ordinaires de soustraire un Séminaire à cet égard à l'autorité d'un autre supérieur immédiat et étranger.

Il ne faut pas regarder le diocèse de Québec comme un diocèse ordinaire, il est des circonstances qui rendent légitimes et même nécessaires ces sortes de dispositions. Dans l'espèce présente, il est sensible que l'union du Séminaire de Québec avec celui de Paris, pour être gouverné quant à l'ordre général, et à l'inspection du temporel, par un même supérieur immédiat, n'a pas moins été fondée sur l'utilité de l'église de Québec, que sur une juste reconnaissance pour le diocèse et le Séminaire de Paris, et par une correspondance nécessaire sans laquelle les missions du Canada ne pouvaient subsister, ce furent ces motifs connus de l'évêque de Québec qui le déterminèrent à faire une union qu'il savait être utile à son église et à ses missions confirmée par le concours de l'autorité du roi, de l'archevêque de Paris et de celle de l'Evêque de Québec, motifs subsistants dans toute leur force et qui montrent que la désunion demandée n'est pas moins contraire à l'intérêt de l'Eglise de Québec, exposée aux incursions de l'ennemi de l'Etat qu'aux droits du Séminaire des missions étrangères et de l'archevêque de Paris qui en est le Supérieur ; cette union a d'autant moins d'inconvénients qu'elle n'empêche pas que les ouvriers envoyés de Paris pour les missions de la Nouvelle-France ne se trouvent sous les ordres de l'évêque de Québec et ne soient soumis à la juridiction dans leur fonction de missionnaire.

2^o Les griefs que le Chapitre propose contre le séminaire de Paris et les abus dont il se plaint ne sont pas une raison suffisante de désunion, dès qu'il est prouvé que l'union est bonne et utile en elle-même, et qu'il y a un moyen simple de les corriger par le recours au supérieur légitime qui offre d'examiner les griefs et les abus et d'y faire droit dès qu'on les lui fera connaître; ou ne s'introduirait-il pas quelque abus, rien ne subsisterait si c'était un moyen pour détruire les choses les plus utiles, on doit seulement examiner d'où ils proviennent et y mettre ordre, partout si le remède est facile.

Le Chapitre se plaint que le Séminaire de Paris a tiré à lui tous les biens de celui de Québec, au lieu d'employer tous les revenus du séminaire soit pour l'entretien des missionnaires destinés à Québec, soit pour les frais des missions en Canada, en sorte que le bien du Séminaire de Québec se consomme en partie à Paris contre sa destination primitive.

Si les faits sont vrais, c'est un désordre qui va être réparé et qui peut l'être aisément par l'autorité de l'archevêque de Paris, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, et qui en telle qualité doit conseiller à l'administration, examiner si les griefs qu'on lui proposera et les abus dont on se plaint sont fondés, les corrigera s'il y en a, soit en faisant rendre les comptes pour éclairer et réformer l'administration passée, soit en pourvoyant par de bons règlements à une bonne administration à l'avenir et ce sont les offres qu'il fait au Chapitre de Québec, en intervenant dans l'instance pour la conservation de ses droits, de ceux de son séminaire et d'une union qui fut faite par les motifs les plus légitimes et de la plus grande utilité pour l'Eglise de Québec et le bien des missions.

“ J'envoie le mémoire au Chapitre par duplicata continue M. de la Corne; il m'a été communiqué par M. de Boulogne, *secreto*, le Chapitre verra qu'il n'est ni

juste ni vrai, et que sans beaucoup s'étendre, on y peut répondre facilement, mais je ne serai pas à cette peine à ce que je crois, ayant entendu que Mgr l'archevêque ne voulait plus suivre le projet qu'il n'avait purement formé que pour profiter de l'occasion de rentrer dans ses droits vis-à-vis le séminaire de Paris, qui veut secouer son joug et son autorité ; l'occasion lui avait paru favorable : il ôtait au supérieur et directeur toute l'autorité qu'ils s'arrogent en paraissant prendre l'intérêt du séminaire, et je ne puis me persuader qu'un aussi digne prélat eût l'intention de nuire au Chapitre après ce qu'il m'en a dit dans son particulier. Au reste, je n'ai voulu ni me livrer ni m'engager, la défiance est la mère de la sûreté surtout dans les affaires de conséquence.

“ Depuis mon retour de Méobec, je n'ai pas voulu retourner à Conflans, j'attends qu'on m'y appelle comme on a déjà fait. Mgr de Québec me paraît content de ce que je n'ai rien voulu signer de tout ce qu'on m'a proposé : quand il n'y aurait eu que son unique intérêt et que celui du Chapitre n'y aurait pu être compromis, jamais je n'aurais ni accepté ni signé rien qui fût seulement susceptible de suspicion, ce 16 février 1757 ”.

Après avoir publié le mémoire de Mgr l'archevêque de Paris, il est nécessaire de faire connaître, au moins en résumé, les *principaux* mémoires ou plaidoyers de Mgr de Pontbriand, du Chapitre et du Séminaire. Car il y eut, à part cela, requêtes et contre-requêtes, comme on a pu le constater par les lettres de M. de la Corne. Le Mémoire de l'évêque de Québec, imprimé à Paris, “ de l'imprimerie de Knapen, au bas du pont S. Michel 1753 ” n'a que huit pages in-quarto et il est signé : “ Monsieur de Chamousset, Maître des Requêtes, Rapporteur. M^e Roux, avocat.”

“ Le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Québec, dit le Mémoire, prétend que la Cure de cette Ville a dû lui être unie en conséquence de la Bulle d'érection de l'Evê-

ché ; les directeurs du Séminaire de Québec soutiennent au contraire que la Cure a été unie au Séminaire par un décret du sieur de Laval, premier Evêque.

“ L'Evêque de Québec a cru, pour l'intérêt de son siège, devoir intervenir dans l'Instance à laquelle ont donné lieu ces prétentions respectives, et il a été reçu Partie intervenante par Arrêt du Conseil du 12 mai 1752. Ce Prélat n'a pris aucune part à la Contestation qui est pendante entre son Chapitre et son Séminaire ; c'est ce qu'il a déclaré par sa requête d'intervention, et il en a demandé acte ; il a conclu à ce que dans le cas où le droit de desservir la Cure de Québec serait déclaré appartenir au Chapitre et qu'il serait décidé qu'elle a dû lui être unie, il fut ordonné en ce cas que le dit sieur Evêque pourra choisir un des membres de l'Eglise cathédrale, tel qu'il jugera à propos, pour être par lui institué en la forme ordinaire.”

Le Prélat—ou son avocat—fait ensuite l'histoire de l'érection de l'évêché de Québec par la Bulle du 1er octobre 1674, et il interprète cette Bulle à son point de vue, interprétation que je ne puis approuver, à mon grand regret. Je continue de citer le mémoire :

“ 1^o Le Pape donne le pouvoir à l'Evêque... d'ériger un Chapitre Cathédral... (1).

“ 2^o La Bulle donne le pouvoir (2) à l'évêque de supprimer l'Eglise Paroissiale et de charger du soin des âmes l'un des dignitaires ou chanoines, ou autre Prêtre de l'Eglise Cathédrale, alternativement, ou par tour de

(1) Il aurait été plus exact de dire : “ Le Pape ordonne à l'évêque d'ériger le Chapitre et le plus tôt possible, *quamprimum*.”

(2) C'est la Bulle elle-même qui supprime la paroisse et qui donne des instructions que l'évêque, évidemment, ne pouvait pas changer, entre autres celle de confier au Chapitre la desserte de la cathédrale.

semaine, soit autrement, ainsi que l'Evêque le jugera à propos; *sive prout illi melius videbitur...* " (1)

Le mémoire dit plus loin : " Par sa Requête du 25 octobre 1752, le Chapitre a conclu à ce qu'il plaise à Sa Majesté ordonner que la Bulle de 1674, l'Arrêt en Conseil de 1712 et les Lettres Patentes de 1713 soient exécutées selon leur forme et teneur, tant quand à l'union de la Cure de Québec au Chapitre, qu'au droit qu'a le Chapitre de nommer et présenter à l'Evêque un Dignitaire ou Chanoine, ou autre Ecclésiastique de l'Eglise Cathédrale, pour exercer les fonctions curiales, après avoir eu l'approbation du dit sieur Evêque; ce sont les conclusions que l'Evêque de Québec a intérêt de combattre.

" De ces trois titres dont le Chapitre réclame l'exécution, il n'y en a aucun qui lui donne le droit de nommer un des membres de son Eglise pour remplir la Cure et faire les fonctions curiales."

Plus bas encore on lit et dans le même mémoire : " Il est vrai que le Pape dit dans la Bulle que l'Evêque pourra, s'il le trouve à propos, faire exercer la cure des âmes par un des membres du Chapitre et de l'Eglise de Québec; mais ce n'est qu'une simple indication, sans imposer aucune nécessité à l'Evêque, *seu prout melius videbitur, exerceri faciat*. Il n'y a pas même dans cette clause la moindre chose d'où on puisse inférer que le Chapitre ait le droit de nommer à l'Evêque un sujet pour remplir la Cure, le choix est entièrement déferé à l'Evêque."

(1) *Ac curam animarum suppressæ Parochialis Ecclesiæ per modernum ejusdem Ecclesiæ Rectorum omnibus et singulis fructibus eidem Rectori quoad vixerit reservatis, et postquam vita functis fuerit, per Dignitatem aut canonicatum ejus Ecclesiæ obtinentem, aut alium dictæ Ecclesiæ Presbyterum, per ipsum futurum Episcopum approbandum, per turnum alternis Hebdomadis, sive prout illi melius videbitur, exerceri faciat.*

M. l'abbé Auguste Gosselin ⁽¹⁾ interprète la Bulle absolument de la même façon. "Clément X, dit-il..., élevait au rang de cathédrale l'église paroissiale du lieu... La paroisse de Québec était supprimée et le soin des âmes confié à l'évêque, lequel devait y pourvoir soit..., soit par le Chapitre qu'il était obligé d'instituer le plus tôt possible, soit de toute autre manière qui lui paraîtrait la plus convenable." Et en note ; "*Sive prout illi melius videbitur.*—Nous ne pouvons comprendre comment on a pu interpréter la bulle de manière à lui faire dire qu'elle donnait le soin des âmes au chapitre lui-même, à l'exclusion de tout autre mode de desservir la paroisse."

Eh bien, je pourrais écrire à mon tour : je ne puis comprendre comment Mgr de Pontbriand a pu interpréter la bulle de manière à lui faire dire qu'elle donnait le soin des âmes à n'importe quel prêtre *choisi par l'évêque*. Je crois que M. l'abbé Gosselin n'a pas attaché assez d'importance à quelques mots—qu'il ne cite pas et qu'il se contente de remplacer par des points. Le Pape dit que le soin des âmes sera exercé par le curé actuel, ou bien par un chanoine, ou bien par un autre prêtre de la Cathédrale *per turnum alteris hebdomadis*, alternativement ou par tour de semaine, *seu prout illi melius videbitur*. D'après moi, ces derniers mots—"ou d'une autre manière, s'il le juge plus à propos"—doivent s'interpréter de cette façon : la desserte, le soin des âmes, est confiée aux membres du Chapitre, et ils desserviront la paroisse soit par tour de semaine, ou autrement, si l'évêque le juge opportun.

⁽¹⁾ *Vie de Mgr de Laval*, 1er vol., page 648. Le même estimable auteur répète la formule : *sive prout illi melius videbitur*, dans le second volume, pages 336, 337.

(à suivre)

M^{SR} HENRI TÊTU

NOMS PROPRES AU CANADA-FRANÇAIS

Transformations de noms propres, établies par les signatures autographes ou par les écrits de contemporains où ils sont mentionnés.

(Suite et fin)

RAPIN (André), chirurgien à Montréal en 1669, porte pour surnom " dit la Muzette " et signe " Rapein ".

RHÉAUME (Jean) à Québec en 1665, signe bien " Jean Réaume ". René Réame qui se marie à Québec la même année est aussi un Réaume ; mais celui-ci ne sait signer.

REGAULT (Dominique) qui épouse Louise Gaumon à St-Thomas en 1690, ne sait signer son nom et est désigné sous les noms de Rouault, Raux, et autres noms approchants dans les écrits de son temps. Ses descendants de Montmagny portent maintenant le nom de " Dominique ", qui est devenu leur nom de famille.

RENAUD (Charles) sieur Dubuisson, qui se marie vers 1699, et qui fut commandant au Détroit et autres lieux dans l'ouest, était mieux connu sous le nom de " Dubuisson " et signait ainsi.

RENAUD (Vincent) qui épouse Marie Martin vers 1655, signe " vensent renaud ".

REGNAULT (Antoine) dit Le Tambour, à Montréal en 1666, signe " Antoine renos ".

REGNAULT (Guillaume), à Québec en 1668, signe : " Renaugt " en 1672, et en 1706 " Renaut ".

RENAUT (Mathurin) qui épouse Marie Pelletier en 1669, signait " M Regnaud ".

RENAUD (Joseph) qui épouse Marie Lehoux en 1680, portait le surnom "d'espandain", et signe "Joseph Renaud".

RENAUD-DAVENNE (François-Marie) seigneur de Desmeloizes, qui se marie à Québec en 1687, signait "De Desmeloizes" en 1699.

RENOU (François) de la Chapelle, qui épouse Marguerite Crevier en 1683, signe "LaChapelle" en 1686 et "Renou" en 1698.

REPOCHE - DUCHARME (François) qui épouse Renée Magdeleine Hébert, est généralement appelé "Ripoche" et signe "F. R."

RETAILLE (Pierre) qui épouse Marie Catherine Bourbon vers 1690, portait le surnom de "D'olonne".

RICHARD (Marin), qui se marie à Québec en 1669, porte le surnom de "Lavallée" vers 1700.

RICHER (Pierre), qui épouse Catherine Durand vers 1665, porte le surnom de "Lafèche" et signe bien "Pierre Richer".

RIGAUD (Jacques) se marie à Cap Santé en 1689, sous le nom de "Ripeau", je le vois appelé : "Roc Ripaux dit Rolet" quelque temps après la mort de sa 1ère femme.

RINFRET (Jean) qui se marie à Lévis en 1693, portait le surnom de "Malouin" et signait de toutes manières. En 1703 il signe "Jan Rinfré dit Le malouin". Une autre fois il signe "Maillouin" et quelquefois "Jan Ranfré" : le tout machinalement. Les descendants portent indifféremment le nom de *Rinfret* ou de *Malouin*.

RIQUET (François) dit Laverdure, à Montréal en 1699, signait "François riquier" en 1706.

RIVARD (Nicolas) de Lavigne, qui épouse Catherine St Per vers 1652, est appelé : "Nicolas Rivard dit la T....." dans l'acte de concession qui lui est faite au Cap de la Madeleine, le 6 juin 1651.

RIVERIN (Joseph) qui épouse Michelle Mars en 1697, portait quelquefois le surnom de " sieur de Lafosse ", et signait bien " Joseph Riverin ".

RIVET (Maurice) qui épouse Cath. Barré en 1664, signait : " Maurice Rivé ".

ROBERT (Mathurin) dit St Amant, qui épouse Elizabeth Marcotte en 1691, signait " Mathurin rober ".

ROBIN (Jean) dit Lapointe, se marie à Québec en 1667, sous le nom de " Rebin " et il signe lui-même : " Rebin ".

ROBIN (François) qui épouse Françoise Mignerons vers 1699, signe " F. Rober " lorsqu'une concession lui est faite à la Rivière du Sud, en 1708.

ROBINEAU (Réné) premier Grand-Voyer de ce pays, qui se marie à Trois-Rivières, en 1652, signait : " Réné Robinau ". Un de ses fils du nom de François (inconnu à Tanguay) qui est à Québec en 1685, portait le surnom de " Seigneur de Fortel ". Un autre fils du nom Joseph signait quelquefois " De Villebon " et d'autres fois " Robineau De Villebon ". Un autre du nom de Pierre signait " Pierre de Bécancour ". Réné était appelé, " sieur de Portneuf " et signait : " Robineau de Portneuf ". Jacques signait : " Robineau " tout court.

ROBERT (Etienne) de la Morandière, à Montréal en 1695, signait bien : " Robert ".

ROCHE (Pierre) qui épouse Marie L'anfilé en 1665, signe : " deroche " en 1675. Dans un acte de la même année, je le vois mentionné comme suit : " Pierre Roche dit Legascon ".

ROMADEC (Julien) à Québecc en 1664, portait le surnom de " Lachenaye " et signait " Rosmadec ".

RONSERAY (Jean), qui se marie à Québec en 1665, portait le surnom de " le Breton ".

ROUER (Augustin) sieur de la Cardonnière, qui se

marie à Québec en 1689, signe " DeRouer de Villerray " en 1708, après avoir signé auparavant " Rouer de la Cardonnière ".

ROY (Olivier) qui se marie à Québec en 1668, signait : " oL. Le Roy ".

ROY (Siméon) dit Audy, qui se marie à Québec en 1668, signait " Le Roy ".

ROY (Antoine) qui épouse Marie Major en 1668, portait le surnom de " Desjardins " en 1684.

ROY (Jean Le) dit la Cérène, qui épouse Catherine Gauthier, avant 1684, signait " Jean LeRoy ".

ROY-DESJARDINS (Pierre) qui épouse Marie Anne Martin en 1691, était généralement connu sous le nom de " Desjardins " ; mais signait " Pierre Le Roy ", en 1698. Il était le fils d'Antoine et de Marie Major et non de Michel comme le dit Tanguay.

RUELLE (Clément) qui se marie à Québec, en 1677, signait " Clement Reuelle ".

SALVAYE (Pierre), qui avait épousé Catherine Le Roy, signait " Salvay ", en 1681.

SAMSON (Antoine) qui épouse Catherine-Angelique De la Rue en 1691, signait " Antoinne Sanson ".

SAUCIER (Louis) qui épouse Marguerite Gaillard en 1671 signait " Louis Saucié ".

SAVARIA (François), qui épouse Catherine Pluchon, ne savait pas signer ; mais était généralement appelé " Savarie ". Son fils Florent signait " Savary " à Lévis en 1714.

SÉNAT (René) qui épouse Frsce Philippaux en 1679, signait " René Senard ".

SERRAU (Joseph) dit l'Espagnol, qui se marie à Laprairie en 1684, signait " Joseph Serrault ".

SERREAU (Jean) sieur de St-Aubin, qui épouse Marguerite Boisleau, avant 1665, signait " St-Aubin " en 1665, et " J. Serreau " en 1672.

SEVESTRE (Ignace) fils de Charles et de Marie Pichon, portait le surnom de " sieur Desrochers " en 1658.

SÉVIGNY (Julien-Charles) dit Lafleur, qui épouse Marguerite Rognon en 1695, était un Breton et signait " Julien C. de Sévigné ". Le mari de Madame de Sévigné, la célèbre écrivain que tout le monde connaît, était aussi un Breton, et qui sait si ce n'était pas un proche parent.

SIMART (Noël) qui se marie au Château-Richer en 1661, l'ancêtre de tous les Simard de ce pays, signait simplement de ses initiales " N. S ". Ses fils Noël et Pierre étaient mieux connus sous le surnom de " Lombrette ".

SIMON (Hubert) dit Lapointe, qui se marie à Québec, en 1659, signait " hubert Simon ". Un de leur fils nommé Joseph est aux Illinois en 1725 et signe " Lapointe ". Pierre, autre fils portait le surnom de " Delorme ".

SOUHÉ (Etienne) qui se marie à Beauport en 1682, était généralement appelé " Souhait " et son fils Jean signe ainsi en 1701.

SOULARD (Jean), qui se marie à Québec en 1666, signait " Soullard ".

SOUMANDE (Pierre) qui épouse Simone Côté en 1649, signait seulement d'une croix. Son fils Simon signait " S. Soumande Cananville ". Son autre fils, Pierre, signait : " Delorme " et était mieux connu sous ce dernier nom.

STE MARGUERITE (Gilles) de Boyvinet, qui épouse Marguerite Seigneuret, signait " Boyvinet ".

ST MICHEL (François) qui se marie à Québec en 1680, signe " François de St Michel " à son contrat de mariage, mais quelques années plus tard, on le voit signer " François Sircé dit St Michel ".

ST PAIR (Jean de) qui se marie à Montréal en 1651 signait "J. de St Père" en 1648.

SUIRE (Jacques) qui épouse Catherine Damien en 1688, portait le surnom de "St Fort" et signait bien "Jacque Suire".

SYLVESTRE (Nicolas) qui épouse Barbe Nepveu en 1667, portait le surnom de "Champagne", en 1686.

SYLVESTRE (Pierre), qui se marie à Ste-Famille en 1685, signait d'une belle écriture : "P. Silvestre".

TABOUREAU de Verron, enseigne de M. Berthier, à Québec en 1665. Son véritable nom était "Prudent Tabouret, seigneur de Véronne" et il signait "Véronne", en 1666.

TARDIF (Olivier Le) qui épouse Louise Couillard, en 1637, signait "Le Tardif". Jacques Tardif, qui se marie à Québec en 1669, signait "Jacque Tardif".

TESSIER (Urbain), qui se marie à Québec en 1648, portait le surnom de "Lavigne" en 1651. Son fils Paul porta aussi le même surnom. Son autre fils, Laurent, portait celui de "Duchasteau".

TEXIER (Mathieu) dit Laplante, qui se marie à Beauport en 1687, ne signait pas. Vers 1698 et 1699, on le voit mentionné comme suit : "Tessier (ou Texier) dit Ringuet" et il n'est pas question de "Laplante".

TÊTU (Pierre) dit Du Tilly, qui se marie à Québec en 1667, signait "du tilly", en 1663.

THIBAUDEAU (Mathurin) qui se marie à Québec en 1667, portait le surnom de "Lalime", et signe un document adressé à Talon en 1670, comme suit "Mathurin thibaudeau dit Lalime, habitant de lisle d'Orléans".

THIBAUT (Guillaume) qui se marie à Québec en 1655, signait "Gthibault" en 1670. Son fils Nicolas signe aussi comme lui avec une "l".

THOMAS (Jean) qui se marie à Québec en 1695, signe "Jon Thomas" et sa femme Anne Duquet "nanon Duquet". C'était un anglais.

TIBIERGE (Hypolite) marchand vers 1660, signait "h Thibierge" en 1695. Ce nom est devenu "Thivierge".

TINON (Emard) dit Desroches, qui se marie à Québec en 1670, signe "Esmart Tinon".

TISON (Antoine) qui se marie à Québec en 1671, signe : " Anthoine Tizon ". Un Pierre Tison, sieur d'Angoville, major de la garnison à Québec en 1665, signe " Angoville ".

TONTY (Alphonse De) Baron de Paludy, à Montréal en 1689, signe "Tonty". Son fils Alphonse, signe " De Tonty " en 1720. Henry, frère d'Alphonse I signe : " Henry Tonty, en 1698, et en 1726 il signe : " Henry De Tonty ".

TOUPIN (Toussaint) qui avait épousé Marguerite Boucher, portait le surnom de " Duclos ". Ne signait pas. Son fils Antoine signait " toupén " en 1688.

TOUPIN (Jean) Sieur du Sault, qui se marie à Québec en 1669, porte aussi le surnom de " Belair " et signe " Jean Toupin ".

TOURILLON (Claude) qui se marie à Trois-Rivières en 1699, signait " Torillion ", en 1701.

TOURNEROCHE (Robert) à Ste Famille en 1676, écrit et signe bien : " Robert Thourneroché ".

TREFFLÉ (François) dit Rotot, qui se marie à Québec en 1659, ne signe pas lors de son mariage, mais en 1698, il signe " François Rotot ".

TRESNY (Léonard) dit Laverdure, qui épouse Jeanne Richer en 1668, signait " Leonard trenis ".

TROTAIN (Victor) dit Sanssoucy, à Québec en 1660, signe " Victor trotin ".

- TROTAÏN (François), notaire royal, qui se marie à Québec en 1668, portait le surnom de "St Sevrain" et signait de son surnom seulement.
- TROTTIER (Antoine) sieur des Ruisseaux, qui épouse Catherine Lefebvre en 1663, signe : "trotier". Son fils Paul signait "P. T. Desruisseaux" en 1724.
- TROTTIER (Pierre) qui se marie à Lévis en 1696, portait le surnom de "Desaunier" et signait : "Desoniez".
- TROUILLARD (Pierre) de la Forest, qui épouse Marie Bidon en 1671, et que Tanguay croit être un Rouillard, signe pourtant bien "Trouillard" à son contrat de mariage.
- TRUD (Mathurin) qui se marie à Québec à 1652, signe "mathurin trut" en 1678.
- TRUDEL (Nicolas) qui épouse Barbe Letartre en 1684, signe : "Nicolas Trudelle" en 1694.
- TRULLIER (Jean) dit Lacombe, qui se marie à Montréal en 1694, signait : "J. Trullié".
- TURCAULT (Abel) qui se marie au Château-Richer en 1662, ne signe pas ; mais son nom se prononçait probablement "Turco", car on l'écrit souvent comme ci-haut. Son fils François signait "françois teurecot" en 1700.
- TURCOT (Jacques) juge à Champlain en 1691, signait bien "Turcot".
- TURET (Jacques) cordonnier, à Québec en 1677, portait le surnom de "Parisien" et signait bien "Turet".
- TURGEON (Charles) qui se marie vers 1648, signait seulement de ses initiales "C. T.". Le nom de sa femme paraît avoir été *Pasquière* et non *Perinne* Lefebvre.
- TURPIN (Alexandre) qui se marie à Québec vers 1666, signe "A. Turpint" en 1669.

VACHER (Guillaume) dit LaSerte, qui se marie à Québec en 1671, signe alors : " Guy Vacher ". En 1698, il signe : " La Serte ".

VALIQUET (Jean) dit Laverdure, qui se marie à Montréal en 1658, signait : " J. Valliquet " d'une bonne écriture.

VALOIS (Jacques Le) qui se marie à Champlain en 1694, signait Jaque le vallois ", en 1706.

VANDALE (François) qui épouse Madeleine Pinel en 1680, signait : " Vandalle ".

VANDENDAIQUE (Joseph) dit Gâtebois, qui épouse Louise Chalifour en 1678, pourrait bien être le même que Joseph Vander, menuisier, qui fut engagé à LaRochelle pour les Jésuites, en 1671. Il signe machinalement : " Joseph vandandaique " en 1681.

VANNIER (Germain) dit Lafontaine, qui se marie à Québec en 1669, signe bien " Germain Vanier ".

VANIER (Guillaume) dit Lafontaine, qui se marie à Québec en 1672, signe " Guillaume Vannier "

VARIN (Marin) dit Gaudria, qui se marie à Québec en 1688, avait pour surnom " Gaudriolle " et non " Gaudria ".

VAUVRIL (Pierre Charles) de Blazon, qui épouse Françoise Le Pelé vers 1670, signe " Charles de blasson " en 1673.

VEAU (Sylvain) qui épouse Anne Gallet à Ste-Anne en 1670, signe quelquefois " S. Viau " d'une écriture fine assez bien formée ; d'autres fois on le voit signer " Le viau ". Quand on en parle dans les actes, il est toujours nommé " Veau ", quoique apparemment il signe " Viau ". C'est là l'ancêtre des familles du nom de " Sylvain " de nos jours.

VERGEAT (Jean) dit Prenouveau, qui se marie à Québec en 1683, signait " Jean batiste Vergeat " en 1680. En 1692, il signe " prenouveaux ".

VERON (Etienne) qui se marie à Trois-Rivières en 1677, signait : "Grandmesnil".

VERREAU (Barthelemi) dit le Bourguignon, qui se marie au Château-Richer en 1665, signait : "berthelemy vereau" en 1671.

VÉZINAT (Jacques) qui épouse Marie Bouasdon vers 1650, signait "Jacque Vezinat" en 1667. Son fils François qui épouse Jeanne Marié en 1670, signait pareillement.

VIGOR (Jacques) qui épouse Marie Morin en 1679, portait le surnom de "Jaloppe".

VOLANT (Claude) de St-Claude, qui épouse Française Radisson, signait "St-Claude" en 1683. Son fils Etienne adopta le nom de sa mère et était plutôt connu sous le nom de "Radisson". Après sa mort, sa femme signait "veve radisson". Nicolas, autre fils, signe "N. Volant".

ZAPAGLIA (Octave) sieur de Ressan, qui épouse Anne Duplessis Querbodo, à Québec en 1668, signait toujours "De Ressan".

PHILÉAS GAGNON

UNE LETTRE DU GOUVERNEUR MURRAY

Quebec, 7th June, 1762.

My Lord !

By this opportunity I forward to Sir Jeffrey Amherst a Report of the Government of Quebec agreeable to His Majesty's most Gracious Commands, signified by your Lordship in the Dispatch to His Excellency of the twelfth December last. From time to time I have constantly transmitted to M. Secretary Pitt, every Information I could procure in relation to this country, and make no doubt the same has been communicated to your Lordship. I likewise Hope and expect, that Long before this M. Ainslie agent of the King's Posts, by his own knowledge, and such Papers as he could save, has given your Lordship or the Lords of the Treasury, some part of the account required, and that Captain Fraser, who sailed from New York the beginning of April last, with my positive Directions for that purpose, will have had the Honor to lay the Duplicates of those same Papers before your Lordship.

In the Report, I have endeavored to give the clearest State of the Government of this country, while in Possession of France, and to Point out the errors of that Administration, but how the new one should be formed, was too nice a subject for me to undertake, and have left the same to the determination of my Superiors : one thing only I shall observe, that the people here do not yet seem ripe for such a Government as prevails in our other Colonies.

Wherever the Country is fully ceded, there will be much to be done ; at present the Canadians labour under vast Difficulties from the want of a sufficient Circulation of Cash, nor can the English Traders dispose of a great Part of their Effects on this account. If

some means could be devised to throw in a Certain Sum, to enable the one to stock their Lands, and give a vent to the Commodities of the others, it would quicken the Industry of both, and give such Life to the Commerce of this Colony, as would be productive of many Benefits to Great Britain.

The following is a proposal for this Purpose, it can not however take place before the Peace, or the Final Cession of this Country : Whether it is adopted in the whole or a part, or whether it is totally rejected, is most Humbly submitted.

I propose the Circulating a certain sum in Paper Bills, to the Current as cash within the Colony, suppose one Hundred thousand pounds sterling.

As it cannot be expected, this People will readily place a confidence in a paper currency emitted by those they so lately considered as their mortal Foes, after so recent an Instance of Bankruptcy from their natural Prince, it will be necessary in order to establish its credit.

1^o That it should receive the Sanction of Government at Home, an advantage which the Ordonnances never professed, as they were only in a manner tolerated, and this circumstance affords the French King an excuse for the violent step he has taken.

2^o As it would be a Popular act to assist the People in rebuilding their great Church, the Seminary and other works of the same Nature, it is proposed that the first sums issued should be for the above Purposes, which must engage the Clergy to use their influence over the People, to receive and set a value upon this paper. The Worthy and Industrious of every Profession, might likewise be assisted therewith, in order to rebuild their Houses and repair their former Losses, Giving security for the sums advanced, upon their Houses and other Estates, to be repaid by Degrees in the whole or in Part, as the Government should think

fit, which would be no inconsiderable tie upon their Behaviour.

3^o To engage the British Merchants to receive this money in Payment of their Commodities, it would be necessary the Duties, or a certain Proportion of them should be payable in Paper.

4^o Nothing can tend so much to establish the credit of this Paper, as the setting a Tax, the Produce whereof should be constantly applied towards sinking or calling in the Principal so emitted.

To this end suppose each House within the Province was to pay yearly one half Dollar, those of the Seigneurs, Gentry, Merchants, Publicans, and all those in the Towns, one Dollar each; upon the lowest Calculation, this could not produce less, than Fifteen Hundred Pounds Sterling per annum of this currency, reckoning the Dollar at five shillings.

The country is divided into about..... 110 Par^{es}

Suppose each Parrish to contain..... 100 Houses

Total..... 11000 Houses

Suppose 10,000 of these to pay $\frac{1}{2}$ Dollar

5000 Dollars

1000 one Dollar each..... 1000

6000 Dollars

or £ 1500

Some of the Parishes contain more Houses, several of them fewer, but as the Towns are not taken into the Calculation I am confident, it cannot bring in less than is here set down.

As the Colony Prospers, the Land must increase, and should this be thought too considerable for the Purpose of sinking so large a sum, it may be doubled, whenever the circumstances of the People will hear it, and they are reconciled to the measure, or some other

additional Tax appropriated to the same end, as His Majesty in His Wisdom will think proper.

As soon as the credit of this Paper is thoroughly well established, it may be emitted for every Purpose of Government, such as repairing the old or erecting new Fortifications, Barracks, or other works of a Publick Nature. Thus Canada may be made to Flourish, and its Commerce increase, without receiving those extraordinary aids from the Mother Country, which her other Colonies in their Infancy have ever required.

His Majesty's most Gracious Intentions towards his Canadian subjects, were communicated to them, the very instant. The copy of your letter came to my Hands, and were received by them with Demonstration of infinite Respect and Gratitude, as your Lordship will see by the enclosed Address-es, presented by them on the occasion, and which I transmitt as a Testimony of the same, it will not be doing this poor people justice, if I did not assure your Lordship, those in my Government have behaved extremely well, ever since the reduction of the Country, and beyond anything that could have been well expected.

Give me Leave to introduce to your Lordship, a Memorial of Monsieur Rabi, the Principal Pilot of our Fleet in 1759, who had the misfortune after doing us so considerable a service, to see his house burned before his eyes. He has never received anything for his services, but his Pay as Pilot, for the time he was in the fleet. Both Sir Charles Saunders and General Wolfe had made him great Promises, but the absence of the former, and Death of the latter, have hitherto prevented his receiving the Benefit he expected from these Promises, tho' I am persuaded, they both had the best Intentions for him—possibly He did not act much from inclination, but He can never return to France, and it would be a discouragement to others, if His Services were forgot or neglected.

Since I began the above, I have received the Inclosed answer from Lt. Governor Belcher to mine of the 20th September, Copy of which also is here inclosed, but as it is arrived so late, and the small craft of the River will be so necessary to convey above, the Provisions we daily expect from Europe, I fear it will not be in my power, to bring up all the Acadians from those parts this year.

Indeed it does not appear to me right, either Acadians or Canadians should settle within the Gulph of St. Lawrence, for should any of its Islands be ceded to France at a peace, in order to care their Fish, an Illicit Trade very detrimental to that of Great Britain, might be perpetually carried on through that channel.

In my Report I omitted observing to your Lordship, the King has two Houses in Quebec, one in the Upper Town stiled the Castle of St. Lewis, formerly the Governor General's residence, so Tattered by the effect of our Artillery, that I have been obliged to Hire a Home for myself; the Engineers have given in an Estimate for the repairing it, which will amount to Eight Hundred Pounds; Whether the Government will chuse to be at this Expense, when a Peace is settled, is Humbly submitted. The other House belonging to the King, is the Intendant's Palace, which is indeed a noble and spacious building, but has been and is still made use of the lodge the Troops, the Barracks not being near sufficient to contain even the moderate Garrison we have at Present.

I have the honor to be with the greatest Truth and Regard

My Lord!

Your Lordship's most obedient,

and most faithful humble Servant,

J. A. MURRAY,

Right Honorable The Earl of Egremont, One of
His Majesty's Principal Secretaries of State.

ORIGINES DE NOMS

DUBUQUE

La ville de Dubuque, état de l'Iowa, a été fondée par un Canadien, Julien Dubuque, dont elle a gardé le nom.

DULUTH

La ville du Duluth, à l'extrémité ouest du lac Supérieur, a été nommée ainsi en l'honneur de Daniel Greyson du Luth, célèbre coureur de bois et explorateur de l'Ouest.

ILE LAMOTTE

L'île LaMotte, à l'entrée du lac Champlain, a été nommée ainsi en l'honneur de Pierre de Saint-Paul, sieur de LaMotte, capitaine au régiment de Carignan, qui y éleva un fort en 1666.

VARENNES

Voici, je crois, l'un des antécédents de Gauthier de Varennes, qui fut gouverneur des Trois-Rivières. C'est une note très brève trouvée au cours de recherches historiques, et qui aura pour don d'intéresser particulièrement notre ami Sulte. Le *Dictionnaire des anoblis*, à la page 378, porte, selon Bachelin-Deflorenne, que des lettres patentes furent émises en 1354, conférant anoblissement à Gauthier de Varennes, alors argentier et valet de chambre du roi (Jean II.)

Il n'y a pas de doute que nous avons là l'un des ancêtres des Varennes du Canada.

RÉGIS ROY

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XV

JUILLET 1909

N° 7

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Il ne s'agit pas ici du titulaire—la Bulle elle-même règle la question—mais simplement et uniquement de la manière dont ce titulaire exercera sa fonction.

Autrement le Souverain Pontife aurait bien inutilement pris la peine de parler du Chapitre, ou d'un Chanoine, ou d'un autre prêtre *appartenant à l'église Cathédrale*. S'il avait voulu donner à l'évêque le droit de choisir pour curé de la cathédrale n'importe quel prêtre du diocèse, il l'aurait tout simplement dit, sans faire une énumération de sujets qui ne serait certainement pas à sa place. Mais il ne l'a pas dit.

Le décret de la Propagande du 9 octobre 1670 qui avait précédé la Bulle de 1674 n'en est que la préface, et dit absolument la même chose ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Cité par Edm. Langevin dans *Mgr de Laval*, page 191, Je la trouve aussi dans un mémoire extrêmement élaboré de 1752 ou 1753. Le document lui-même est aux archives de l'archevêché.

Mais il y a mieux. Mgr de Laval et les chanoines qu'il avait nommés lui-même devaient savoir à quoi s'en tenir. Or, le lendemain de leur installation et à six heures du matin, ces messieurs, tous prêtres du Séminaire, présentent une requête à l'évêque dans laquelle se trouve cet intéressant passage : "Lecture faite des bulles apostoliques... par lesquelles avaient été faite suppression et extinction de la paroisse du dit Québec et le soin et charges des âmes en la dite paroisse donné au Chapitre de la dite église cathédrale, pour les fonctions paroissiales en être faites par une Dignité ou Chanoine prébendé ou autre prêtre de la dite Eglise, approuvé par vous ou vos successeurs, et ce par tour chaque semaine, ou autrement, selon que vous aviserez bon être..." Est-ce assez clair ? Les chanoines, comme il a déjà été raconté, renoncent à "leur droit" de desservir la cathédrale, et ce sont eux—les mêmes personnes—qui vont le recevoir de nouveau, non plus du Pape mais de Mgr de Laval, et, cette fois, comme prêtres du Séminaire ! Dans son décret, qui suivit de près la démission du Chapitre, le prélat dit expressément que les chanoines ont cédé leur droit de desserte "*ultro cedunt jure suo per demissionem.*" Même chose dans les lettres de nomination de M. Dupré à la cure de Québec données par M. de Bernières en 1687, et où il est dit que "les chanoines ont cédé les droits qu'ils avaient sur le soin des âmes de la paroisse de Québec d'après les bulles d'érection de la cité épiscopale et de l'église cathédrale de Québec ; "*ultro cedunt per demissionem... jura quæ habebant ad curam animarum parochiæ Quebecensis exercendam vigore Bullarum,* etc. Et plus bas, M. de Bernières dit que l'évêque a de nouveau érigé la paroisse de Québec en vertu de cette démission des chanoines—"vigore demissionis supra memorata."

Enfin—et je passe sous silence bien d'autres documents, les Lettres Patentes de Sa Majesté, de 1697,

pour confirmer l'union de la Cure au Séminaire disent aussi : " Sa Sainteté, approuvant nos pieux desseins par sa bulle du 1er octobre 1674, a créé et érigé le dit Evêché de Québec, et par la même bulle il a supprimé et éteint la Paroisse du dit Québec et l'a érigée en église cathédrale et donné le soin de la dite Paroisse au Chapitre de la dite Eglise Cathédrale." D'après tout cela, je ne vois pas où pouvait se trouver le droit de l'évêque de nommer à la cure de Québec, d'autant plus que la Bulle dit que le sujet (curé futur) sera *approuvé* par lui. Aussi quand Mgr de Laval eut transmis au Séminaire les droits du Chapitre, ce fut le Séminaire qui eut le droit de présentation et l'évêque n'avait que celui d'approbation. Mgr de St-Vallier fit bien des démarches pour obtenir de la Cour le pouvoir de choisir et de nommer lui-même le curé de son église ; mais malgré les victoires qu'il avait remportées sur d'autres questions, il ne put rien gagner sur celle-là.

Le plaidoyer de Mgr de Pontbriand n'attaquait personne et ne contenait aucune récrimination, ni parole désagréable ; il obtint l'éloge du Ministre qui écrivit au prélat : " Je ne puis que donner de nouvelles louanges à votre modération tant au sujet de la Cure de Québec que sur vos prétentions contre le Séminaire." (Archives de l'Archevêché).

L'affaire, comme on sait, ne fut pas jugée, et chacun peut en penser ce qu'il voudra. Il m'est alors permis de dire que s'il y avait eu un jugement, Mgr de Pontbriand aurait obtenu le peu qu'il demandait : le droit de choisir lui-même le curé de sa cathédrale parmi les membres du Chapitre, mais pas en dehors. J'ajoute que si ce prélat distingué, charitable jusqu'à l'héroïsme, bien en faveur à la Cour, avait embrassé la cause de son Chapitre, comme le lui demandait à genoux M. de la Villangevin, et qu'il eût fait une guerre à mort au Séminaire, il aurait gagné sur toute la ligne.

Ce n'est là qu'une opinion personnelle, mais ce qui

m'encourage, c'est que ce fut aussi l'opinion de Mgr Briand, l'évêque le plus éminent de notre Eglise depuis Mgr de Laval, jusqu'à Mgr Plessis inclusivement.

Le plaidoyer du Chapitre est un in-folio de soixante-deux pages, intitulé: "Mémoire signifié pour les doyens, Chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Québec, appelans comme d'abus, et Demandeurs... contre les Supérieurs et Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères établi à Paris, auquel est uni le Séminaire de Québec, Intimés et Défendeurs".

"Bureau des Affaires Ecclésiastiques".

"Monsieur de Boullongnes, Maître des Requêtes, Rapporteur; Maître Varlet, avocat", "Imprimerie de P. Brault, Quai de Gèvres, au Paradis, 1756".

Je ne puis entreprendre d'analyser et je ne toucherai qu'aux parties saillantes de ce volume: "Le Chapitre de Québec—c'est ainsi que commence le plaidoyer—a deux objets principaux dans la contestation soumise à la décision du Conseil. Le premier est de rentrer dans la possession de la Cure de Québec, et de plusieurs autres biens que le Séminaire des Missions Etrangères établi à Paris a usurpés sur lui. Le second qui intéresse l'Eglise entière de la Nouvelle-France, est de faire déclarer nulle et abusive l'union de ce Séminaire à celui de Québec.

"On ne peut donner une juste idée de l'importance de ces objets et de la faveur des droits du Chapitre, sans entrer dans un détail exact des faits qui sont en grand nombre.

"Pour en rendre le récit plus clair et leur enchaînement plus facile à suivre, on a cru devoir les rapporter à différentes époques qui les partagent assez naturellement.

"La première comprendra la naissance de l'Eglise du Canada en 1604 ⁽¹⁾, ses progrès et son état jusqu'en 1684.

(1) Je ne me charge pas de corriger les dates.

“ La seconde, l'établissement du Chapitre de Québec en 1684, elle renferme toutes les usurpations du Séminaire... jusqu'en 1712.

“ La troisième comprendra, depuis 1712 jusqu'en 1721, tous les Arrêts et Jugements rendus en faveur du Chapitre contre le Séminaire et Lettres-Patentes qui confirment son Etat.

“ Dans la quatrième, on rapportera toutes les entreprises nouvelles du Séminaire sur les droits du Chapitre depuis 1721 jusqu'en 1750.

“ La cinquième terminera ce récit par le détail des procédures respectives depuis 1750 jusqu'à présent ”.

Le mémoire rappelle qu'en arrivant à Québec, Mgr de Laval y trouva une église déjà bien organisée : “ *nos attente considerantes præfatam Ecclesiam jam a prima urbis Quebecensis origine parochialia jura obtinuisse...* ” et que ce ne sont pas par conséquent les prêtres du Séminaire qui en furent les fondateurs. Le Prélat érige cette cure le 15 septembre 1664, en confère le soin à M. de Bernières et l'unit au Séminaire des Missions Etrangères de Paris. Le 26 mars 1663, le prélat avait fondé le Séminaire de Québec, et le 29 janvier 1665, il l'avait uni à celui de Paris. Toutes les paroisses devaient être unies au Séminaire de Québec.

Le Chapitre prétend que le décret qui unit la cure au Séminaire “ ne fut précédé d'aucune des formalités prescrites et nécessaires pour les unions : il n'y eut point d'informations de *commodo et incommodo* ; les Parties intéressés, les Paroissiens, les Marguilliers ne furent point entendus.... ”

En 1670, autre décret de l'Evêque pour créer une nouvelle paroisse dans la même église, sous l'invocation de la Sainte Famille, et cette fois, la cure est unie au Séminaire de Québec. Pas plus de formalités que la première fois. En 1674, le Pape érige l'évêché de Québec ; mais, comme on l'a déjà vu, la Bulle ne fut

mise à exécution que dix ans après. En 1675, Mgr de Laval unit de nouveau le Séminaire de Québec à celui de Paris. D'après le mémoire, il rendit, en 1678, un nouveau décret pour unir encore une fois la Cure au Séminaire, mais je n'ai pu le trouver dans nos archives. Enfin le 6 novembre 1784, Mgr de Laval érige le Chapitre composé de dix-sept personnes : un doyen, un archidiaacre, un théologal, un pénitencier, huit autres chanoines et quatre chapelains.

“ L'acte de prise de possession des ecclésiastiques nommés aux Places du Chapitre, dit le plaidoyer, donne lieu à plusieurs observations très importantes.

“ La première est que ces ecclésiastiques furent tous choisis parmi ceux du Séminaire⁽¹⁾...

“ Une seconde observation est que des dix-sept suppôts dont il est fait mention dans l'acte de prise de possession, il n'y en eut que six qui furent installés et qui prirent possession en personne ; le sieur de Francheville, promoteur, le fit pour les autres....

“ Dès le lendemain de la prise de possession, c'est-à-dire le 13 novembre 1684, le Chapitre s'assemble à 6 heures du matin : c'est ici que le Chapitre a besoin de toute l'attention de ses juges et que se forment les vrais liens qui attachent le Séminaire à la Cure de Québec. Le résultat de cette assemblée si précipitée si extraordinaire, est une requête présentée au sieur de Laval, sous le nom des Doyen, Chanoines et Chapitre, par laquelle les Séminaristes qui venaient d'être nommés aux Places du Chapitre, prient le Sieur de Laval de s'intéresser pour eux auprès du Pape, à l'effet de faire autoriser par Sa Sainteté la démission qu'ils font de la Cure⁽²⁾. Les Prêtres du Séminaire pensaient, comme on voit, que la démission qu'ils faisaient au nom du Chapitre, ne pouvait avoir d'effet qu'autant

(1) Il le fallait bien, il n'y en avait pas d'autres !

(2) *Archives de l'archevêché*, Registre du Chapitre p. 7.

qu'il plairait au Pape. Cette requête qui contient environ dix lignes, ne fut signée que de cinq Chanoines, le sieur Guyon, Chanoine, ne la signa pas, quoique présent, les autres étaient absents (1).

" Ce qu'il y a de fort singulier, c'est qu'on trouve une autre requête datée du même jour et bien différente de celle dont on vient de rendre compte, quoique des mêmes auteurs (2).

" Cette requête est signée de dix Officiers du Chapitre ; mais il est prouvé que de ces dix, il y en eut quatre qui ne purent la signer le même jour, et qui, en effet, ne l'ont signée que depuis... ; ils étaient tellement éloignés de Québec qu'il leur aurait été impossible d'y arriver en quatorze heures, en supposant qu'ils eussent voyagé toute la nuit sans s'arrêter un seul instant ; d'ailleurs, quand ils se fussent trouvés à l'assemblée de six heures du matin, ils ne pouvaient délibérer en qualité de chanoines, qu'après avoir pris possession en personne, ainsi que les obligeait la clause du procès-verbal du 12 novembre... ; il est encore prouvé que ces Chanoines... ne prirent possession que longtemps après."

Ce qui est le plus extraordinaire à noter dans cet acte de démission des Chanoines, c'est la raison qu'ils en donnent : " Attendu leur petit nombre et l'incompatibilité de leurs devoirs avec les fonctions curiales ".

Est-ce assez ridicule ? Comment les prêtres du Séminaire pouvaient-ils alors s'en charger, étant eux-mêmes membres du Chapitre ? Comment M. de Bernières, le Doyen, s'il vous plaît, pût-il être en même temps curé de la cathédrale de 1684 à 1687 ? Et que d'autres se trouvèrent dans le même cas ? M. Boullard par exemple

(1) Tout cela est exact et conforme au Registre.

(2) Registre B. Cela fut inscrit après coup. Cette requête demande également à l'évêque d'accepter du Chapitre la démission de la Cure. Elle diffère de la première en ce qu'elle pose quelques conditions et fait quelques réserves.

qui fut prêtre du Séminaire, chanoine et curé de la même église ? En fait ce furent les chanoines les plus fidèles à l'office canonial qui travaillèrent le plus et le mieux à la desserte de la cure de Québec, comme MM. Vallier, Poulin, de Tonnancour et de Lavillangevin. Ce dernier lui-même écrivait : Il n'y eut jamais que les chanoines à la desservir ; c'est ce qu'on justifiera par le Registre de la cure ”.

Quoi qu'il en soit, et appuyé sur cette démission faite par les Chanoines, le prélat rendit le lendemain, 14 novembre, un décret pour unir encore une fois la cure au séminaire. Voici ce que je lis à ce sujet dans la *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Aug. Gosselin :

“ Comme il (Mgr de Laval) était sur le point de passer en Europe... et qu'il ignorait combien de temps durerait ou son absence ou l'inter règne, il crut devoir ne pas laisser cette paroisse dans un état aussi insolite, et l'ériger de nouveau, quitte à faire ratifier ensuite cette érection par le Saint-Siège... Il l'unit ensuite au séminaire de Québec. Par cet acte d'union, le séminaire avait droit de présentation et le sujet qu'il désignait recevait l'institution canonique de l'évêque. M. de Bernières, doyen du Chapitre, continua ainsi de desservir la paroisse de Québec, comme il faisait depuis vingt-quatre ans.”

“ Il y avait, dit Mgr Taschereau, cité par l'abbé Gosselin, quelque chose d'irrégulier dans l'acte d'union de la paroisse de Québec au séminaire. Le droit exige que les unions de bénéfices ne soient faites qu'après une enquête *de commodo et incommodo*, regardée comme une partie essentielle de ces actes d'union. Or, dans le cas actuel, pareille enquête n'avait pas eu lieu. “ Il est vrai qu'on essaiera de réparer ce défaut en 1697 ; mais l'on en ressentit les inconvénients pendant près de cent ans.” On ne voit pas que le Saint-Siège ait jamais ratifié soit la démission des chanoines, soit l'érection tant de fois renouvelée de la paroisse. Pourquoi ne pas avoir

tout simplement exécuté la Bulle, et confié la cure au Chapitre qui tout naturellement aurait présenté son Doyen pour en être le titulaire ?

Il est évident que Mgr de Laval, étant sur le point de donner sa démission, voulait assurer à son Séminaire la possession de la première paroisse du diocèse, après lui avoir uni toutes les autres, et il en prit les moyens. Mais cela ne pouvait faire l'affaire ni de ses successeurs ni des Chanoines qui seraient nommés dans la suite et qui ne seraient pas en même temps prêtres du Séminaire.

Le Mémoire du Chapitre après avoir fait un tableau chargé de la prétendue tyrannie des prêtres du Séminaire, maîtres de la Cathédrale et de toutes les cures, raconte leurs luttes avec l'Evêque de Saint-Vallier, leur réconciliation temporaire avec lui et leurs démarches pour ruiner le Chapitre. Il mentionne et commente les Bulles de 1704 et de 1706 qui apportaient des changements à celle de 1674, dont ne voulurent ni l'Evêque ni le Chapitre, et qui ne furent pas confirmées par le Roi, l'arrêt royal de 1712 qui, comme de juste, n'est pas interprété de la même façon par les parties, mais qui ordonne l'exécution de la Bulle de Clément X ; l'arrêt du 15 septembre 1713 qui décide que " les chanoines devront être désormais choisis en dehors des Séminaires établis dans la Nouvelle-France."

" Ces lettres-patentes, continue le plaidoyer, furent enregistrées au Conseil supérieur de Québec, le 30 juillet 1714 ; quel titre plus décisif en faveur du Chapitre ! Si le Séminaire en eut respecté l'autorité, ce Chapitre jouirait aujourd'hui tranquillement de ses droits et des bienfaits du Roi, mais les Prêtres du Séminaire n'y ont eu aucun égard : on verra qu'ils se sont maintenus dans le Chapitre jusqu'en 1744." Mais plusieurs années auparavant, comme les lettres déjà publiées le prouvent, la composition du Chapitre avait été considérablement modifiée par les nominations faites soit par le Roi, soit par l'Evêque.

De sorte que si le Séminaire y était encore représenté, il n'y régnait plus en maître.

Le plaidoyer ne manque pas de citer les lettres que Mgr de Saint-Vallier écrivait au Roi, le 4 avril, et au sieur de Pontchartrain le 12 septembre 1713, pour se plaindre des messieurs du Séminaire. Le prélat prétend qu'ils ont profité de son absence " pour donner à leurs suppôts douze canonicats du Chapitre ; que quoique l'intention du Roi et des Commissaires de son Conseil fût que le Chapitre de Québec devint indépendant du Séminaire..., cela n'arriverait certainement pas à Québec, à moins que S. M. n'agit vigoureusement et n'ôtât le gouvernement des affaires du Chapitre de Québec au Séminaire des Missions Etrangères... que les premiers règlements faits à l'avantage de l'Eglise Cathédrale de Québec, demeuraient presque tous sans exécution, quoique le Roi l'eût prescrite par un Arrêt rendu, il avait alors près de 25 ans ; que lui Evêque n'avait pu encore les faire exécuter faute de personnes indépendantes du Séminaire ; qu'à la vérité il se trouverait assez de ces personnes, même parmi les Naturels du pays, mais qu'on ne pouvait les employer qu'en leur assurant de quoi vivre, et qu'ils ne voulaient pas s'engager à faire des fonctions sans être certains de ne pas mourir de faim, tandis que le Séminaire absorbait tous les revenus sans en faire part à aucun de ceux qui n'étaient point de son Corps, et ne distribuait même à ses membres qu'il avait insérés dans le Chapitre que ce qu'il lui plaisait au gré de ses caprices."

On voit que Mgr de Saint-Vallier n'était pas précisément de bonne humeur à son arrivée à Québec, après une absence de treize ans, dont cinq ans d'exil en Angleterre ⁽¹⁾.

(1) Nous avons onze lettres écrites par Mgr de Saint-Vallier pendant sa captivité. Elles sont datées de Petestrel, de Farnham et de Peterfield et ont été copiées à la Bibliothèque Nationale de Paris.

Il était heureux sans doute de revenir dans son diocèse, mais il ne pouvait oublier les combats qu'il avait dû livrer pour en obtenir la permission, ni les démarches faites par son clergé pour le tenir à jamais éloigné du pays. Et il se demandait comment il allait faire pour gouverner à sa manière et librement le troupeau confié à ses soins. Aussi termine-t-il sa lettre au Ministre " par les expressions les plus énergiques ⁽¹⁾... Il presse même le ministre de lui envoyer un Coadjuteur pour fortifier cette église contre l'empire injuste que le séminaire usurpe. Quand mon Coadjuteur sera arrivé ici, et qu'il aura pris connaissance de ce qui se passe, il vous apprendra à peu près la même chose. Tâchez de faciliter son sacre et son départ pour Québec par vos gratifications. Sa présence ne pourra faire que du bien ici ; il ne faut pas moins que l'union de deux évêques bien intentionnés et bien autorisés de la Cour pour remettre cette église dans l'état où vous la désirez..... Permettez-moi, avant de finir, de vous envoyer une lettre d'un Père Jésuite Missionnaire fort approuvé ici, qui vous apprendra les désordres qui se commettent."

Autre lettre au ministre le 28 octobre suivant. Le mémoire cite ensuite les lettres de l'abbé Henriault, depuis évêque de Boulogne, et du sieur de la Marche ; il étudie les enquêtes faites par des commissions sur les revenus et les dépenses du Chapitre, et ce à la demande du Sieur Le Fèvre, Procureur général de la commission nommée par le Roi ; puis les arrêts rendus en conséquence ; rappelle les délégations des abbés Thibault et Picart et parle des lettres écrites au Pape par M. de Pontchartrain et de l'important mémoire de M. Le Fèvre également adressé au Souverain Pontife pour demander la confirmation de la Bulle de 1674. " Le chapitre de Québec ignore si l'on a obtenu cette Bulle."

On voit encore dans ce plaidoyer que les prêtres du

(1) Je continue de citer le plaidoyer du Chapitre.

séminaire présentèrent au Roi, le 24 mars 1721, deux requêtes, l'une sous leur nom, l'autre sous celui du Chapitre, pour attaquer le jugement rendu. L'affaire fut de nouveau renvoyée devant les Commissaires et le Procureur Général le Fèvre "fit, le 14 juillet 1721, deux réquisitoires très importants" dans lesquels le séminaire est condamné sur toute la ligne. "Il gouvernait arbitrairement tout le Chapitre, en recevait tous les revenus..." Quant à certaines délibérations du Chapitre pendant les années 1718, 1719 et 1720, dont le Séminaire voulait prendre avantage, le sieur de Fèvre, faisait voir l'inutilité de ces pièces, en ce que "le nombre de ceux qui composaient le Chapitre ayant été tiré du Séminaire, faisait toujours régner l'autorité du Séminaire dans le Chapitre".

"En 1725, la cure de Québec étant venue à vaquer, les Directeurs du Séminaire s'empressèrent d'y nommer le sieur Etienne Boullard, Théologal de la Cathédrale et Directeur du Séminaire. Cinq Chanoines qui n'étaient point séminaristes et un qui l'était, s'opposèrent à cette nomination...", voulant s'en tenir à la Bulle de 1674, et niant au Séminaire le droit de présentation à la cure. Mais il était en majorité dans le Chapitre, il finit par gagner son point avec l'aide de Mgr de Saint-Vallier.

"En 1739, le Séminaire fit encore de nouvelles entreprises sur la cure, deux Chanoines s'y opposèrent, mais leur exemple ne fut pas suivi; le Chapitre ne pouvait être instruit de ses droits et n'était point en état de les faire valoir. En effet, et c'est une circonstance assez essentielle en cette affaire: en 1730, le Chapitre n'avait aucuns papiers, aucuns titres; on voit même que dans une délibération de cette année, il arrêta qu'il serait fait un coffre pour y mettre les titres qu'il se proposait de se faire rendre par le Séminaire; il fit en conséquence quelques poursuites contre ce Séminaire, et employa même pour cela l'autorité de l'Evêque.

Les Prêtres du Séminaire, après bien des difficultés, rendirent au Chapitre une multitude de papiers de fort peu de conséquence et fort mal en ordre, ils prétendirent n'en avoir pas d'autres. Cependant en 1740, le sieur Ransonet, Directeur de la Maison de Paris et Supérieur de la Maison de Québec, où il était nouvellement arrivé, trouva dans la Procure du Séminaire une grosse liasse de papiers, sur laquelle était écrit, *Papiers concernant le Chapitre de Québec*. Ce sieur Ransonet, qui ne se doutait nullement de l'intérêt que le Séminaire avait de garder ces papiers, crut qu'ils avaient été oubliés; c'étaient d'ailleurs un homme plein de vertu et de bonne foi et qui s'est depuis retiré de ce Séminaire. Il apporta lui-même ces papiers au Chapitre, comme un dépôt qu'il était pressé de rendre, et en demanda une décharge, qu'on lui donna dans un acte d'Assemblée du 18 novembre 1840. Ces papiers furent déposés dans le coffre des Archives qu'on avait fait faire en 1730..."

Le plaidoyer fait ensuite l'histoire du fameux coffre dont M. Vallier avait une clef qu'il garda jusqu'à sa mort en 1744. Enfin en 1750, on ouvre la boîte, l'on prend connaissance des documents, comme il a été dit plus haut, p. 258, No de septembre 1908, et la bataille s'engage sur toute la ligne, d'abord à Québec, au Conseil Supérieur, puis à Versailles.

Il y a ici l'énumération des différentes requêtes présentées par les parties jusqu'à l'arrêt de Sa Majesté en date du 5 avril 1754 " pour renvoyer le jugement des contestations devant les sieurs Conseillers d'Etat du Bureau des Affaires Ecclésiastiques, arrêt qui a été signifié tant au sieur Evêque qu'au Séminaire le 25 mai suivant. Depuis cet arrêt, le Chapitre de Québec a donné une requête de production nouvelle dans le mois de juin de la même année 1754.

" Enfin, au mois de février 1755, le Chapitre a présenté une requête insérée en l'arrêt ci-après."

Voici en résumé quelles sont les demandes au Chapitre :

1^o Ordonner que la Bulle de Clément X soit exécutée selon sa forme et teneur.

Déclarer nuls et abusifs tous actes, etc., contraires.

“ En conséquence ordonner que l'Eglise cathédrale de Québec, dont les Supérieurs du Séminaire se sont emparés... sera rendue au Chapitre avec tous ses droits, Sacristie, Fabrique et les biens en dépendants; pour être et appartenir au sieur Evêque de Québec et au Chapitre... lesquels biens et revenus seront perçus, régis et administrés par les Marguilliers de la Paroisse de Québec... ⁽¹⁾

“ 2^o Permettre au dit Chapitre de faire construire sur le terrain du Presbytère et sur celui qui environne l'Eglise cathédrale, contenant, en trois pièces, environ un arpent et demi, un bâtiment pour y loger le Chanoine qui sera nommé Curé, avec ses vicaires, les Doyens, Dignités, Chanoines, Chapelains, Enfants de chœur du Chapitre.....et que pour redresser le dit terrain, il sera pris sur celui de la Cour, derrière le petit séminaire, 30 ou 35 piés ou autant qu'il sera nécessaire par les sieurs Gouverneur et Intendant du Canada.

“ 3^o Que les Chapelles et Chapelleries de l'église cathédrale, les fondations, Messes et Confréries.....seront et appartiendront au Chapitre...ordonner que...la nomination et présentation des Chapelains appartiendront pour toujours au Chapitre....

⁽¹⁾ Il y a donc encore une paroisse ! Et ce qui est surprenant, c'est qu'on ne voit pas les marguilliers intervenir dans le procès pour protester contre les prétentions des Chanoines qui voulaient avoir la propriété de la cathédrale, de la sacristie et de tous les biens de la Fabrique. La Bulle, en leur donnant la desserte, ne pouvait pas leur donner autre chose. Pour avoir davantage, il aurait fallu évidemment le consentement des paroissiens. Le droit naturel a des exigences et personne ne peut donner à autrui ce qui m'appartient, sans me consulter et sans en obtenir de moi l'autorisation.

“ 4^o Ordonner que les Prieurés et Chapelles dépendans de l'abbaye de Maubec unis à l'évêché, au Chapitre et à l'église cathédrale de Québec par le feu Roy Louis XIV, dont les supérieurs et directeurs du Séminaire se sont emparés contre toute justice, seront rendus et remis en entier au Chapitre...”

“ 5^o Et pour indemniser en partie le Chapitre des usurpations faites sur lui par les Supérieurs et directeurs du Séminaire, et des injustices qu'ils lui ont faites depuis plus de 60 ans, les condamner à lui payer la somme de 50,000 livres dans le délai de trois années ...pour être la dite somme employée à la construction et au bâtiment de la maison canoniale... ; et que la petite Métairie de la Canardière...avec la maison et bâtimens, sera laissée et abandonnée au Chanoines et Chapitre, pour servir les dites terres et maison à faire subsister les membres du Chapitre.”

6^o Dans ce paragraphe, il est dit que si le Séminaire refuse, il devra être condamné à rendre compte, et à restituer au Chapitre toute la somme qui lui était due avec les intérêts. Cette somme, d'après le Chapitre, s'élevait à 400,000 francs.

“ 7^o Déclarer nulle et abusive l'union du Séminaire de Québec à celui de Missions Etrangères établi à Paris ; ordonner que le Séminaire de Québec dépendra entièrement et absolument du sieur Evêque de Québec, et du Chapitre pendant la vacance du Siège Episcopal.... ”

Le Mémoire commence alors le chapitre des *Moyens*, dans lequel il développe tous ses arguments et répond aux objections des prêtres du Séminaire ; mais je ne puis entrer dans ces détails ; et je m'abstiendrai également de reproduire ce qu'il dit de la requête de Mgr de Pontbriand, pour arriver au plus tôt au plaidoyer du Séminaire.

Il est intitulé : “ Mémoire pour les Supérieurs et Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères établi à Québec, contre le Chapitre de Québec. ”

“ Monsieur Boullogne, Maître des Requêtes, Rapporteur. M. Brunet, avocat. De l’Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint-Michel, 1756.”

“ L’Union et la bonne intelligence avaient toujours régné entre le Chapitre et le Séminaire de Québec, depuis l’établissement de l’un et de l’autre jusqu’en 1750 ⁽¹⁾; alors le Chapitre a intenté au Séminaire le procès évoqué au Conseil et sur le point d’être jugé...”

Cet intéressant mémoire est divisé en deux chapitres, celui des *Faits* et celui des *Moyens*.

“ La cure de Québec est le premier titre de bénéfice qu’il y ait eu dans le Canada. Elle fut érigée le 15 septembre 1664, dix ans avant l’érection de l’évêché et vingt ans avant celle du Chapitre...”

“ On convient avec le Chapitre qu’il y avait à Québec, avant 1664, des Habitants, des Prêtres, une Eglise... Mais il n’y avait ni Cure, ni Curé en titre. ⁽²⁾” Le plaidoyer, tout naturellement, parle des cinq ou six unions faites par Mgr de Laval au Séminaire. Il dit que dans la Bulle du Pape, il y a des clauses “ que la Cour de Rome est dans l’usage d’employer, clauses purement de stile ” dont il ne faut pas s’occuper. ⁽³⁾

⁽¹⁾ On voit que cela commence par une fausseté manifeste ou plutôt par une plaisanterie. Car, comme on l’a vu, si le Chapitre et le Séminaire s’étaient bien accordés, le temps que tous les chanoines étaient du Séminaire, il n’en fut pas de même ensuite; il en fut tout au contraire. Il est juste de dire que si le plaidoyer débute d’une manière si pitoyable et si comique, la suite en est très bien ordonnée et remplie des meilleurs arguments. La forme, l’impression, les gravures sur bois, de ces trois plaidoyers sont tout à fait artistiques. Aujourd’hui, on y va plus simplement et, je suppose, plus rapidement, alors tant mieux.

⁽²⁾ Le mémoire des Marguilliers du 20 mars 1771 dit à ce sujet : “ En 1664, Mgr de Laval érigea la paroisse de Québec en Cure. Jusqu’alors il n’y avait pas encore de paroisse érigée canoniquement, ou, pour mieux dire, la paroisse existait dans l’ordre légal et civil et non dans l’ordre canonique.”

⁽³⁾ C’est plus commode.

“ Il paraît que le Prélat (Mgr de Laval) compta pour rien les clauses de stile.... il n'en fit aucune mention dans son Décret d'érection du Chapitre...”

D'après le plaidoyer, les Chanoines, moins instruits que le Prélat, ne comprenaient rien à tout cela et croyaient tout bonnement que le Pape leur avait confié la charge de la cathédrale et de la paroisse supprimée. “ Cette obligation leur parut, avec raison, onéreuse et peu convenable au Chapitre.” De là leur démission.

“ En conséquence..., les Prêtres du Séminaire de Québec en ont toujours possédé la Cure comme unie à leur Séminaire... Il y a eu, depuis 1686 jusqu'à présent, six Titulaires ainsi pourvus qui ont joui paisiblement en vertu de leur titre.

“ Les choses étaient en cet état, lorsque par une curiosité bien fatale au repos du Séminaire et à celui du Chapitre, les Chanoines de Québec se sont avisés, en 1750, de lire la Bulle d'érection de l'Evêché de 1674...” (1)

Vient ensuite le récit de faits déjà rapportés, puis on arrive au chapitre des *Moyens* que je vais analyser le plus brièvement possible, tout en citant les arguments qui me paraissent les plus forts.

“ Le Chapitre a demandé qu'il fût ordonné que la Cure de Québec serait et demeurerait unie au Chapitre.

“ 1^o Il est clair, par les termes de ces conclusions, qu'elles sont purement au pétitoire : or, il est de principe incontestable qu'excepté dans le cas de Régale, on ne peut se pourvoir au pétitoire pour un bénéfice devant un Tribunal Séculier. On ne connaît en France d'autre manière de s'y pourvoir en cette matière, que par com-

(1) On a vu plus haut que ce fut à la demande formelle de Mgr de Pontbriand que les Chanoines—débarrassés des sujets tirés du Séminaire—prirent connaissance des titres qui concernaient le Chapitre.

plainte au Possessoire. Ainsi le Chapitre est non-recevable dans ses demandes concernant la Cure. Mais quand ses demandes seraient une complainte pour le possessoire, il y serait également non-recevable.

“ C’est encore un principe connu de tout le monde que pour être reçu à former complainte au sujet d’un bénéfice il faut nécessairement avoir titre de ce bénéfice et en avoir pris possession... Il faudrait donc que le Chapitre, pour être recevable, eût un décret du Supérieur ecclésiastique par lequel la Cure de Québec lui eût été unie, et un acte de prise de possession de cette cure en vertu de ce décret d’union ; il n’a cependant ni l’un ni l’autre.

“ 1^o Le Chapitre n’a point pris possession de la cure de Québec. Ce défaut seul le rend non recevable, quand même il aurait d’ailleurs un titre canonique par lequel cette cure lui aurait été unie.

“ 2^o Le Chapitre n’a même aucun titre canonique en vertu duquel il puisse légitimement prendre possession de la Cure de Québec ; il prétend à la vérité qu’elle lui a été unie par une clause insérée dans la Bulle d’érection de l’Evêché de Québec, en 1674 ; mais rien n’est plus frivole que cette prétention ; le Chapitre de Québec n’existait pas encore... il n’a été érigé que dix ans après... il n’est donc pas même possible que la Cure lui ait été unie par cette Bulle ; tout ce qui aurait été possible alors à l’égard d’un Chapitre qui n’existait pas, ç’aurait été de projeter ou d’ordonner que la Cure lui serait unie dans la suite lorsqu’il aurait été érigé.

“ Mais la clause dont il s’agit dans la Bulle de 1674, n’est pas même un projet ou mandat d’unir la Cure au Chapitre ; ce n’est... qu’une clause de pure stile de la Cour de Rome.... ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Une formule banale sans doute. La difficulté dans ces sortes de choses est de savoir ce que l’on doit prendre et ce que l’on peut mettre de côté.

“ Quand au lieu d'être simplement de stile, ce serait une disposition réelle, elle ne pourrait être un titre d'union de la Cure au Chapitre ; elle ne dit en aucune manière que le Pape unisse la Cure au Chapitre, ni qu'il charge le futur Evêque d'en faire l'union ; on n'y trouve pas même le mot d'union.” Il charge seulement le prélat de faire desservir la paroisse “ prétendue supprimée ” de telle ou telle manière.

“ Mais qu'on suppose même, si l'on veut, que les termes *Exerceri faciat curam animarum per Dignitatem, sive Canonicatum et Præbendam obtinentem*, etc., signifient unir la Cure au Chapitre ; dans cette supposition même, la clause dont il s'agit ne serait pas une union faite *par le Pape*, de la Cure au Chapitre, mais seulement un mandat ou commission du Pape au futur Evêque de faire cette union.... Il faudrait donc que l'Evêque eût procédé à cette Union... et qu'en conséquence il eût rendu au Décret... : le Chapitre ne produit aucun acte émané de l'Evêque par lequel cette union ait été faite,... Par conséquent, il est manifestement sans titre.... ”

(à suivre)

M^{re} HENRI TÊTU

NOTES HISTORIQUES

SUR L'ANCIENNE FAMILLE DES

RICHER DE LA FLÈCHE (1)

Ville autrefois de la province d'Anjou, et depuis 1793 sous préfecture du département de la Sarthe.

Extraits de documents authentiques des XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

En 1481, un Mathurin Richer se trouve nommé au rang des notables habitants de la Flèche, réunis en assemblée de ville pour la présentation d'un titulaire au bénéfice de l'aumônerie de S^{te} Marguerite et Maison-Dieu de la flèche.

(Requête au prince René d'Alençon, seigneur de la Flèche, du 16 mai 1481 pour la nomination de Messire Jehan Coing, secrétaire de M^{gr} le duc d'Alençon.—Archives des Hospitalières de S^t Joseph)

En 1532, Guillaume Richer était archiprêtre curé de la flèche. Le Sénéchal d'Anjou au siège de Baugé rendait une sentence sur un procès intenté par Guillaume Richer, curé de S^t Thomas de la Flèche, contre les pères Cordeliers en raison d'une sépulture que ces religieux avaient faite à son préjudice.

Sous le ministère de ce curé de la Flèche, le 25 février 1538 Maître Pierre LeRoyer, licencié ès-lois, enquêteur pour le roi à Baugé et Bailli de la Flèche dicta son testament à Martineau notaire. Outre le don de plusieurs immeubles à la fabrique de l'Eglise de S^t Thomas, Pierre LeRoyer fonda deux chapellenies en cette église. La première chargée de deux messes par semaine,

(1) Famille originaire de M^{gr} Laflèche, ancien évêque du diocèse des Trois-Rivières (Canada).

le lundi et le vendredi à l'autel de *Nostre dame de Pitié* de Monsieur "Saint Thomas de la ville de la flèche," la seconde aussi chargée de deux messes, le vendredi et le samedi de chaque semaine "au mesme autel de Nostre Dame en l'honneur de Monsieur Saint Claude.... " je élis ma sépulture en l'église de Monsieur "Saint Thomas, devant l'autel Nostre Dame où mes "père et mère sont inhumés." La mère de Pierre LeRoyer était une *Jehanne Richer*.

Par ce même testament Pierre LeRoyer fondait de plus une messe de requiem à note et vigiles des morts après son décès il donnait dix livres pour aider à payer ce qui était dû pour la grosse cloche, des nappes de lin pour servir aux autels etc., et enfin "six grands draps "de lit en toile à l'aumosnerie de la flèche pour ayder "à coucher les pauvres malades." Registre des fondations de la fabrique de S^t Thomas.

Ce LeRoyer était un ascendant direct de M. Jérôme LeRoyer de la Dauversière Instituteur, des Hospitalières de S^t Joseph.

En 1557. Une dame V^{ve} Richer par son testament passé devant de la Roche notaire à la flèche, faisait un don à la fabrique et fondait des messes, demandant à être enterrée dans l'Eglise de S^t Thomas où reposaient ses pères et mère. (Même registre).

Le 19 Mars 1572. Mathieu Richer Sieur de Boiscloux par son testament passé devant Navet et Leproust notaires à la Flèche donnait 25 sols de rente foncière annuelle aux pères Cordeliers de cette ville. (Archives des Hospitalières de S^t Joseph).

Cette famille vers cette époque commence à se diviser en deux branches, celle de Boiscloux ou Boisclos et celle de Monthéard. Nous suivons la ligne de Boisclos.

En 1584, dans une lettre datée du 20 septembre, adressée de Paris à Monsieur LeRoyer sieur de Poulliers et signée : Meynied, nous avons lu cette phrase : “ l'on m'a dit que la dame de la Dauversière (LeRoyer) “ est décédée pour avoir visitée la femme de Julien “ Richer dans sa maladie et que lui-même en est saisi. “ toutefois vous ne m'en avez rien écrit.” — Une peste faisait à cette époque beaucoup de victimes à la flèche. Ce petit détail indique les relations intimes qui existaient entre les deux familles LeRoyer et Richer, M^{me} De la Dauversière était femme de Julien LeRoyer, lequel était petit-fils de Pierre et arrière-petit-fils de Jehan LeRoyer et de Jehanne Richer.

(Cette lettre est entre les mains de M. LeRoyer de Longraire demeurant à Paris, quai Voltaire).

En 1608.—Sur un titre de propriété du Marquisat de la Varanne on trouve au nombre des propriétaires vassaux un Julien Richer lequel devait au Marquis de la Varanne deux sols trois deniers deux mailles et trois quarts de blé seigle de cens ou redevance pour une vigne dépendante du fief de la Carragère.

(Papiers de famille de la maison de Choiseul descendants du marquis de la Varanne).

Le 4 août 1622, devant Blondeau et Dreux notaires à la flèche noble Nicolas Richer Sieur du Boisclous (désigné comme fils de Mathieu Richer sur un autre acte notarié) créait une rente constituée de 25 livres tournois au S^r Barbarie de la Pommerais.

(Archives des Hospitalières de S^t Joseph).

Le 8 avril 1638.—Compte rendu de Curatelle de dam^{elle} Marguerite LeRoyer fille et héritière de feu noble René LeRoyer Sieur de Chantepie et de dem^{elle} Fidèle Fontaine ses père et mère, (¹), rendu led. jour par noble Florimond LeRoyer Sieur de Chantepie, Lieutenant général et Con^{seil} du Roy à la flèche frère aîné de lad. Marguerite LeRoyer institué son curateur le... Août 1623. Lequel compte rendu à Noble Guillaume LePelletier Sieur de Rousset et à lad. Marguerite LeRoyer son épouse, en présence de M^r Jacques Aumont avocat curateur es-causes de lad. LeRoyer avant son mariage, de noble François LeRoyer Sieur de la Motte aussi frère de lad. Marguerite LeRoyer, Jacques Fontaine Sieur de Dezé, Julien Denyon Sieur du Pasty, *Nicolas, Richer Sieur de Boisclous*, Guillaume Bidault Sieur de Ruigné, Jacques Gouye Sieur de la Retenuère et Jacques de la Porte Sieur des Vieillières tous parents de lad. Marguerite LeRoyer. Clôs et arrêté le 17 desd. mois et an.

(Pièces originales de la Bibliothèque nationale de Paris, vol. 2585—N^o 57-472).

René LeRoyer Sieur de Chantepie était l'oncle paternel de M. Jérôme LeRoyer de la Dauversière, Instituteur des Hospitalières de S^t Joseph.

* * *

Cé Nicolas Richer Sieur de Boisclous dont il vient d'être fait mention comme parent des LeRoyer, avait alors trois enfants désignés comme ses héritiers sur un acte notarié passé devant M^e Pierre de la Fousse le 21 avril 1645 savoir : 1^o Mathurin Richer Sieur du Bois-

(¹) René LeRoyer de Chantepie eut 7 enfants dont 3 fils et 4 filles : 1. Florimond de Chantepie ; 2. François de la Motte ; 3. Jacques de la Roche ; 4. Marguerite f^{me} Lepelletie ; 5. Catherine f^{me} Badier de la Coudraie ; 6. Marie, morte célibataire ; 7. Françoise, religieuse à Notre-Dame.

clous avocat au Siège présidial de la Flèche, 2^o Jacques Richer Sieur du Brossay, conseiller du Roy et élu en élection de la Flèche et 3^o Marie Richer épouse de René de la Fontaine président au Siege présidial de la Flèche. Sur cet acte tous sont qualifiés de Nobles hommes.

Une Sœur de ce René de la Fontaine, Marguerite, épousa François LeRoyeur de la Motte dont la mère était Fidèle Fontaine ⁽¹⁾. Par conséquent Marie Richer de Boisclous était à cette époque, belle-sœur de François LeRoyeur de la Motte Chantepie.

René de la Fontaine et Marie Richer eurent quatre enfants, est-il dit sur une généalogie de la famille Belin faite dans le 18^e siècle, mais on n'y désigne que deux filles : Catherine qui épousa un Sieur Cadot de Grand-maison, et Marie de la Fontaine religieuse de Notre-Dame. Des actes notariés concernant la Visitation de la Flèche font connaître à la même époque une Renée de la Fontaine religieuse de ce monastère, peut-être était-ce une fille de Marie Richer dame de la Fontaine, ou une sœur de René de la Fontaine?... Nous n'avons pas de preuves certaines ⁽²⁾.

(Archives des Hospitalières de St Joseph de la Flèche).

(1) Il y avait alors à la flèche une famille *Fontaine* et une autre de *la Fontaine*, bien distinctes mais non moins honorables l'une que l'autre.

(2) Le 9 9^{bre} 1657. Noble Gatien Bugnon, con^{sr} du Roi et élu en l'élection de la Flèche, et dam^{elle} Jeanne de la Fontaine, son épouse, donnaient 600 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, à la charge par les administrateurs de faire célébrer deux messes à basse voix à perpétuité par chacun an dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, au trois^e jour de janvier, et après leur décès au jour anniversaire de leur mort pour le repos de leurs âmes et de leurs parents et amis trépassés.

(Archives des Hospitalières de St-Joseph).

Des Richer exerçaient aussi des charges dans la magistrature de Baugé, petite ville peu éloignée de la Flèche ; ainsi en 1643, un Claude Richer, conseiller du Roi, homme de bien et fort charitable, se fit l'auxiliaire dévoué et le protecteur de Marthe de la Beausse, qui la première commença la fondation de l'hôpital de Baugé. Dans l'assemblée des habitants de Baugé tenue le 25 juillet 1650 pour l'établissement des filles de St-Joseph à l'hôpital, nous lisons ceci : " Sur l'avis qui " nous a été donnée par noble homme Claude Richer, " conseiller du Roy, eslu en l'élection de cette ville " (Baugé), et Jean Lefebvre, chirurgien, pères administrateurs de l'hostel Dieu de cette d. ville, que pour le " bien et augmentation d'iceluy il seroit utile et avantageux d'avoir des filles hospitalières de St-Joseph " de l'hostel Dieu de la Flèche, pour gouverner les " pauvres de l'hostel Dieu de cette ville de Baugé, et " que, pour en avoir une plus particulière connoissance les d. Pères Administrateurs se seraient transportez au d. lieu de la Flèche ou ayant veu et appris " l'ordre observé en iceluy par les dictes filles, les auraient conviées vouloir charitablement s'établir au " d. hostel Dieu de cette ville de Baugé pour y gouverner les pauvres et faire les autres fonctions portées par leur Institut, ce qu'elles auraient volontiers " accordé, à l'effet de quoy elles auroient donné pouvoir à noble homme Jérosme Le Royer, sieur de la " Dauversière, demeurant au d. la Flèche, de traiter " en leur " nom, avec les d. habitants de Baugé leur " établissement au d. hostel Dieu de cette ville.

(Concordat d'établissement de l'hôtel-Dieu de Baugé).

* * *

En juin 1662 et en mars 1665, sur des actes notariés, nous voyons : Me Mathurin Richer, sieur de Bois clos, agir " au nom et comme procureur et agent des affaires " de hault et puissant seigneur Messire René de la

“ Varanne, chevalier, seigneur marquis du d. lieu,
“ baron et gouverneur de cette ville de la Flèche, lieu-
“ tenant pour Sa Majesté au gouvernement d’Anjou.”
(Papiers de famille de la maison de Choiseul).

* * *

Sur le premier registre des vœux de filles de S^t Joseph de l’hôtel Dieu de la Flèche, nous lisons à la liste d’entrée :

“ S^t Marthe Richer de Boisclous, âgée de 26 ans,
“ fille de M. Mathurin de Richer de Boisclous, con-
“ seiller du Roy au siège présidial de la Flèche, et de
“ demoiselle Marthe LeMercier des Noyers a été recue
“ le 10 juillet 1672.” ⁽¹⁾

Nous ne voyons pas que cette sœur ait fait profes-
sion ; du reste son entrée coïncide avec une phase de
persécution que l’évêque d’Angers Henri Arnaud fai-
sait subir à la maison de la Flèche, qui ne voulait pas
se soumettre aux nouvelles Constitutions que ce prélat
avait redigées, en imposant les vœux solennels.—Pour
contraindre les hospitalières de la Flèche, l’évêque
d’Angers, *pendant dix-sept années*, interdit toute
réception de sujets. Obligées de recourir à l’autorité
royale, les hospitalières obtinrent des arrêts du Conseil
d’État et rouvrirent le noviciat, en 1670, mais l’évêque
Arnaud, refusant d’admettre les sujets à la vêtue et à
l’émission des vœux conformes aux Constitutions
primitives, le roi Louis XIV les fit passer sous la juri-
diction de l’archevêque de Tours. Ces difficultés
furent probablement la cause qui empêcha Marthe
Richer de figurer comme professe au rang des filles de
S^t Joseph à l’hôtel Dieu de la Flèche.

Sur cette même liste d’entrée nous trouvons encore :
“ S^t Catherine de la Fontaine, âgée de 18 ans reçue le

⁽¹⁾ Vers cette époque nous trouvons sur un acte notarié un
Guillaume Richer, sieur du Chinon, paroisse de Noyen, près
la Flèche.

31 juillet 1680 ⁽¹⁾ et S^r Anne Richer de Boiselos, âgée de 25 ans, reçue le 3 août 1680." On ne trouve pas d'indices de profession. Le séjour de ces deux jeunes personnes à l'Hôtel-Dieu de la Flèche coïncide avec celui des filles de S^{te} Geneviève amenées par Madame de Miramion. (Toutes les difficultés de cette triste époque sont parfaitement rendues dans l'Histoire de l'Institut de S^t Joseph, écrite par M. l'abbé Couanier de Launay, ancien vicaire général de M^{gr} l'évêque de Laval).

* * *

Le 26 7^{bre} 1718, M^{me} Veuve Richer de Boiselos née Urbaine Fréteau était présente à la bénédiction de la chapelle du Château de la Motte Lubin paroisse de Crosnières près la Flèche, que M^{re} Joseph Jérôme LeRoyer, lieutenant général civil et criminel au présidial de la Flèche, avait fait construire en l'honneur de S^t Joseph et dans laquelle fut placé le cœur de M. Jérôme LeRoyer de la Dauversière son aïeul ⁽²⁾.

Au-dessous de ce cœur se trouvait une plaque de marbre noir indiquant en lettres d'or les établissements de filles de S^t Joseph, fondés par M. LeRoyer, savoir : La Flèche, Baugé, Laval, Moulins, Nîmes et Montréal dans la Nouvelle-France.

⁽¹⁾ C'était probablement une petite fille de René de la Fontaine et de Marie Richer. Il est à regretter que sur le registre on n'ait pas indiqué les noms du père et de la mère de la jeune Catherine. Le 22 septembre 1689, M^{me} Renée de la Fontaine, afin d'augmenter le revenu des pauvres de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, leur faisait don de la closerie de Beauregard, à elle échue de la succession de ses père et mère. Il est stipulé sur l'acte notarié que ce don est à fonds perdu. Il est presque certain que cette donatrice était fille de René de la Fontaine et de Marie Richer.

(Archives des Hospitalières de la Flèche.)

⁽²⁾ Procès-verbal de la bénédiction de cette chapelle par M^e Launay de la Baluère curé de Crosnières.

En 1836, date du second centenaire de l'Institut la famille LeRoyer fit don du cœur de M. LeRoyer à la maison de la Flèche et aujourd'hui ce précieux trésor est placé dans le chœur des Religieuses en face de la grille et de l'autel.

* ** *

De 1719 à 1764 on trouve les noms de Charles Richer sieur de Boiselos et de François Richer sieur des Pins au rang des avocats procureurs au siège présidial de la Flèche.

Pendant la même période, au rang des Echevins on trouve tour à tour Richer sieur de Boiselos, Richer sieur du Port, Richer sieur des Pins, tous conseillers du Roi au présidial de la flèche.

Enfin nous voyons également ces noms au rang des administrateurs de l'Hôtel-Dieu. Dans la visite annuelle du 25 janvier que les officiers de la maison de ville faisaient à l'Hôtel-Dieu avec une grande solennité, et dont le compte rendu était inséré au registre des délibérations administratives on y trouve de grands éloges du zèle et du dévouement des administrateurs Richer. Il est à remarquer qu'à cette époque le choix des administrateurs appartenait aux Hospitalières qui présentaient les candidats à la Maison de Ville.

(Archives des Hospitalières de la Flèche).

* ** *

En 1766, on trouve un Richer seigneur de Mervé, (paroisse de Luché, province du Maine, mais à peu de distance de la Flèche ; le château de Mervé est situé sur le bord de la rivière du Loir).

Nous ignorons si ce Richer était de la branche de Boiselos ou de celle de Montéhard. Un ecclésiastique du Maus, M. l'abbé Esnault, secrétaire à l'Evêché, possède des richesses généalogiques sur les anciennes familles du pays. Sa Grandeur M^{sr} Richer Laflèche

pourrait mettre à contribution la complaisance de ce bon prêtre pour compléter les quelques notes que nous sommes si heureuses d'offrir au bon prélat dont nous nous rappelons avec bonheur la visite qu'il a daigné nous faire en 1873.

Nous, soussignée, supérieure des Religieuses Hospitalières de St Joseph de la Flèche (Sarthe), certifions que le cahier ci-joint : Notes historiques sur l'ancienne famille des Richer de la Flèche, est conforme aux documents authentiques sur lesquels on l'a copié.

La Flèche, le 20 décembre 1886.

S^r MARCAIZ, R^{so} H^{re} de St Joseph.

Branche RICHER DE MONTÉHARD

En 1644—Charles Richer, écuyer, sieur de Monthéard, était président au siège présidial du Mans.

Le 18 Mai de cette même année, Baptême dans l'église de St Thomas de la Flèche, de Charles, fils de Roland Richer, écuyer, sieur du Breil, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège présidial de la flèche, et de dem^{elle} Renée Jouye.—Parrain, Charles Richer, sieur de Monthéard, président au présidial du Mans, marraine, dame Marthe Courné, épouse de M. Pierre Jouye, sieur des Roches, conseiller du Roi et président au siège présidial de la Flèche.

Charles, fils de Roland Richer et de Renée Jouye, avocat au siège présidial de la Flèche, épousa dem^{elle} Marie Madeleine Huger, ils eurent une fille nommée Françoise qui épousa M. René André Chaubry, élu en l'élection de cette ville.

De René André Chaubry et de Françoise Richer naquit un fils, baptisé dans l'église de St Thomas le 4 janvier 1746, sous le nom de René Nicolas.—Parrain, M. Nicolas Chaubry, marraine dame Marie Madeleine Huger, veuve de M^e Charles Richer.

La famille Chaubry, encore existante, possède le château d'Oiré, paroisse de Clermont, à trois kilomètres de la Flèche, et plusieurs fermes et métairies. Au XVII, Oiré était une seigneurie.

* * *

Le 7 Mars 1791—Mariage dans la chapelle du collège Royal de la Flèche, par M^e Marie Sébastien François Regis Fontaine de Biré (1), grand vicaire de Cambrai, de M^e Marie Guy Fontaine de Biré, capitaine, fils mineur de Marie Sébastien Charles François Fontaine de Biré, administrateur du Trésor royal, dem^t à Paris, et de feue Philippine Louise Cardon de Gattignie, avec dem^{elle} Marie Jeanne Alexandrine Etienne Bastard de Fontenay, fille de M... Bastard de Fontenay, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel de dragons, demeurant au Mans, et de feue Madeleine Etienne Richer de Monthéard. Signé, L. A. Bastard de Fontenay, f^{me} Guy de Biré, M. S. F. Bastard de Fontenay, Lattaignant de Biré Biré de Chauvigny, Belin de la Bouillerie, Davoust de Vives, Belin de Langlotière, Etard de la Bouillerie, Etard Fontaine, Milscent, curé de la Flèche, Chevalier Richer de Monthéard, Leger de Chemans, prêtre, et de Biré, grand vicaire de Cambrai.

(Extraits de l'*Histoire de la Flèche*, par M. de Montzey, T. II^e, chap. 4).

(1) C'est toujours de la même famille Fontaine dont au XVI^e siècle dem^{elle} Fidèle Fontaine avait épousé René Le-Royer, sieur de Chantepie.

LA FAMILLE DE JOYBERT

La famille de Joybert, originaire de Champagne, est une des plus anciennes de cette province, où elle resta toujours fixée, car sa filiation en ligne directe remonte par dix-sept générations à la fin du XIII^e siècle.

L'origine directe de sa noblesse n'est point connue, mais dès 1465 on voit un de ses membres faire constater par sentence " qu'il lui est permis de tenir fief et jouir des privilèges de noblesse comme en ayant suffisamment fait preuve."

Au XV^e siècle on trouve des membres de cette famille faisant partie du Conseil de Ville de Châlons, dont l'un même, (Jean) fut gouverneur municipal en 1535, mais ils suivaient surtout la carrière des armes où Philippe de Joybert figure en 1697 au titre de lieutenant-colonel du régiment de Joyeuse-Grandpré, après avoir été mousquetaire de la garde à cheval du roi.

En 1668, Pierre de Joybert, après avoir servi en Portugal comme cornette dans le régiment de Briquemault et fait ses preuves à Paris où d'Hozier enregistra ses armoiries, partit pour le Canada où il devint commandant pour le roi en Acadie, et où il reçut une concession. Ce rameau de la famille Joybert subsista quelque temps au Canada et s'éteignit dans la ligne masculine au XVIII^e siècle. (*Voir Rameau : Une Colonie féodale en Acadie*, pp. 117, 123, 130 ; Charlevoix : *Mémoire des Commissaires*, grande édition, vol. II).

Armes : d'Argent au chevron d'azur, chargé d'un croissant de gueules et accompagné de trois roses du même, tigées et feuillées de Sinople.

La ligne aînée subsiste à Paris et dans l'Aisne.

RÉGIS ROY

UN LOUP-GAROU

Le loup-garou jouait autrefois un grand rôle dans la croyance populaire.

Le 14 juillet 1766, la *Gazette de Québec* publiait la peur suivante :

“ L'on apprend de St-Roch, près du Cap Mauraska (Kamouraska), qu'il y a un loup-garou qui court les côtes sous la forme d'un mendiant, qui, avec le talent de persuader ce qu'il ignore, et en promettant ce qu'il ne peut tenir, a celui d'obtenir ce qu'il demande. On dit que cet animal, avec le secours de ses deux pieds de derrière, arriva à Québec le 17 dernier, et qu'il en repartit le 18 suivant, dans le dessein de suivre sa mission jusques à Montréal. Cette bête est, dit-on, dans son espèce, aussi dangereuse que celle qui parut l'année dernière dans le Gévaucan ; c'est pourquoi l'on exhorte le public de s'en méfier comme d'un loup ravissant.”

Le 10 décembre de l'année suivante, la *Gazette de Québec* revenait encore avec son histoire de loup-garou :

“ De Kamouraska, le 2 décembre, nous apprenons qu'un certain *loup-garou*, qui roule en cette province depuis plusieurs années, et qui a fait beaucoup de dégât dans le district de Québec, a reçu plusieurs assauts considérables au mois d'octobre dernier, par divers animaux que l'on avait armés et déchainés contre ce monstre, et notamment, le 3 de novembre suivant, qu'il reçut un si furieux coup par un petit animal maigre, que l'on croyait être entièrement délivré de ce fatal animal, vû qu'il a resté quelque temps retiré dans sa tanière au grand contentement du public. Mais l'on vient d'apprendre, par le plus funeste des malheurs, que cet animal n'est pas entièrement défait, qu'au contraire il commence à reparaitre plus furieux que jamais, et fait un carnage terrible partout où il frappe. *Défiez-vous donc tous des ruses de cette maligne bête, et prenez bien garde de tomber entre ses pattes.*”

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

AOÛT 1909

N° 8

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Le mémoire dit ensuite que le Chapitre n'a pas le droit de nommer à la Cure puisque sa demande principale étant non recevable, sa prétention secondaire tombe d'elle-même. Et si on la considère en elle-même, le Chapitre est encore non-recevable... " On ne peut intenter action à l'effet d'être maintenu dans la possession de nommer à un bénéfice, que dans le cas où on a fait une nomination, que quelque trouble empêche d'avoir son effet en faveur de celui qu'on a nommé; parce que lorsqu'il n'y a pas eu de nomination, il est impossible qu'il y ait eu aucun trouble ni empêchement à la possession du droit de nommer. Le Chapitre n'a fait aucune nomination à la Cure de Québec, il n'est donc pas dans le cas d'alléguer aucun trouble ni empêchement à la possession de nommer à cette Cure...

" L'Union de la Cure au Séminaire est très canonique et exempte d'abus, cette union aussi ancienne que le titre même de la Cure, plus ancienne que l'érection du Chapitre, que l'érection de l'Evêché... présente dans

cette ancienneté seule le caractère le plus respectable de légitimité. Elle a été faite par le même Décret qui a érigé la Cure sur les instances et le vœu des Habitans. Elle a eu évidemment pour motif non l'utilité du Séminaire, mais l'utilité de la Paroisse... ”

Le mémoire dit ensuite que si l'évêque chargeait du soin des âmes un chanoine ou autre prêtre de l'Eglise cathédrale, ni la Cure, ni les revenus de la Cure ne seraient pour cela unis au Chapitre ou à la Mense Capitulaire, puisque la Bulle ne le dit pas. Cet ecclésiastique percevrait lui-même les revenus qui lui appartiendraient, suivant le droit commun.

“ Mais en supposant que le Pape eût en effet uni la Cure au Chapitre par cette Bulle, que faudrait-il penser d'une pareille union ? Elle serait manifestement abusive. Union faite par le Pape *motu proprio*, sans avoir été demandée par le feu Roy Louis XIV..., union qui aurait été faite sans procédure et sans utilité même apparente.”

“ Quand l'union de la Cure au Séminaire serait réellement abusive, elle aurait toujours été un obstacle insurmontable à ce que le Pape pût sans abus l'unir au Chapitre, tant que son union au Séminaire aurait subsisté ; il aurait donc fallu que le Pape, pour faire la prétendue union au Chapitre, eût révoqué celle qui avait été faite auparavant au Séminaire par l'Evêque ; c'est cependant ce que le Pape n'a point fait, et il est constant qu'il n'aurait pas pu le faire sans un abus manifeste...”

“ Le Chapitre a renoncé, en 1684, aux droits quelconques qu'il pouvait avoir en vertu de la Bulle de 1674 à l'exercice du soin des âmes de la Paroisse... il n'a donc aucun droit à la Cure... Est-il permis d'imaginer qu'on puisse sans aucun prétexte quel qu'il soit demander le regrès dans un Bénéfice, soixante-dix ans après qu'on en a fait la démission entre les mains de l'Ordinaire... ?

“ Les prétextes sur lesquels le Chapitre voudrait appuyer une demande si singulière ne sont que des faits ajustés à sa prétention, et allégués de sa part sans aucune preuve.

“ Il paraît d'un côté que le Chapitre fut composé de dix-sept personnes; d'un autre côté il est certain que jamais il n'y a eu au Séminaire de Québec dans le même temps plus de quatre ou cinq prêtres envoyés de France, excepté depuis quelques années. Que le Chapitre explique donc au moins comment il est possible que tous les Chanoines fussent des Prêtres du Séminaire. ⁽¹⁾

“ Mais, dit le Chapitre, lorsqu'ils firent cette démission, ils savaient bien que l'Evêque donnerait la Cure au Séminaire; ils ne firent même la démission que dans cette vue. Quand il en aurait été ainsi, cela suffirait-il pour faire infirmer un pareil acte soixante-dix ans après qu'il a été fait? Ne doit-on pas présumer qu'en tout ce qu'ils ont fait à ce sujet, ils ont eu en vue le bien du Chapitre autant au moins que celui du Séminaire ⁽²⁾, et plus que tout encore le bien de l'Eglise? Des hommes, tels que M. de Laval et les anciens prêtres qui étaient avec lui méritent bien qu'on leur rende cette justice.” ⁽³⁾

⁽¹⁾ Cela est un sophisme de la plus belle eau. Tous les prêtres qui furent alors nommés chanoines ne restaient pas dans le Séminaire, mais ils faisaient partie du Séminaire. L'argument du Chapitre sur ce point demeure dans toute sa force.

⁽²⁾ Il est permis d'en douter.

⁽³⁾ D'après les documents et les faits, il semble que Mgr de Laval ait voulu tout unir—y compris lui-même et ses successeurs évidemment—au Séminaire de Québec : toutes les cures du diocèse, la Cathédrale, le Chapitre. Et comme il avait aussi “ uni ce Séminaire tout-puissant de Québec à celui des Missions-Etrangères de Paris, et que celui-ci était sous la juridiction de l'archevêque de Paris, il est évident qu'il laissait à ses successeurs sur le siège de Québec peu de pouvoirs et bien des difficultés. Aussi cet état de choses—que je ne puis admirer, même avec la meilleure volonté du monde—ne pou-

Le mémoire parle ensuite des Arrêts du Conseil et Lettres Patentes, des décisions royales cités par le Chapitre. Le Séminaire répond que ces documents n'ont aucun rapport à l'affaire et qu'ils ne parlent de la Bulle qu'en passant, s'attachant à régler les difficultés qui s'étaient élevées pour l'union des abbayes et le partage des revenus.

Ce qui est surprenant, c'est que les marguilliers ne soient pas intervenus à leur tour et n'aient pas été représentés à Versailles pour défendre leurs droits et leurs biens. La fête aurait été complète, mais ils supposaient sans doute qu'on ne les dérangerait pas et que leurs adversaires s'épuiserait en plaidoieries.

Tout de même, ils ne purent construire un presbytère, comme ils avaient décidé de le faire en 1749, puisque la propriété du terrain leur était contestée. ⁽¹⁾

vait pas durer. Mgr de St-Vallier travailla dès son arrivée à Québec à briser tout cela, mais il n'y réussit qu'en partie ; et à l'époque où nous en sommes rendus, le péché originel continuait d'exercer ses ravages : Mgr de Pontbriand, l'archevêque de Paris, les Séminaires de Paris et de Québec, le Chapitre et la Paroisse de Québec ne savaient pas à quoi s'en tenir et demandaient au Roi une décision, un règlement final.

⁽¹⁾ Le premier presbytère avait été construit—en pierre—par M. de Bernières en 1661-63. Cette maison valait huit mille cinq cents livres (*Histoire du Palais Episcopal de Québec*, pages 12 et 13). Le 15 novembre 1701, (*Mgr de Laval*, par l'abbé A. Gosselin, 1906, page 387), un incendie détruisit le Séminaire et le presbytère.

“Le Séminaire se releva de ses ruines en 1702.... On y travaillait encore en 1705, lorsque le 1er octobre.... le feu prit de nouveau.... Cette fois encore on put sauver la cathédrale : on sauva également la partie du Séminaire voisine de cette église. C'était évidemment le presbytère. En 1730, on se plaint que cet édifice laisse à désirer et tombe en ruines. Mais, comme on le constate par les registres de N.-D. de Québec, on ne put rien faire jusqu'en 1740, où on délibéra d'abord sur le choix du terrain “attenant la chapelle Sainte-Anne près la grande porte du Séminaire, un plan devra être présenté au Gouverneur.”

Le 20 novembre, le sieur Aubin est chargé de passer le

Malheureusement, il semble que chacun faisait de son mieux pour apporter des retards, et si M. de la Corne avait droit de se plaindre des MM. du Séminaire qui prenaient beaucoup de temps pour répondre, il est permis de se demander pourquoi il entassait lui-même requête sur requête et mémoire sur mémoire, sans pouvoir se décider à en finir une bonne fois. Le 24 mars 1756, il écrit à ses confrères de Québec :

“ Je suis arrivé hier à soir à Versailles pour solliciter M. le garde des sceaux et le prier d'employer son autorité pour que notre affaire soit enfin rapportée... j'avais écrit, il y a huit jours, au ministre, et à M. de la Porte pour leur raconter la conduite des MM. du Séminaire vis-à-vis du Chapitre et le temps qu'ils me font perdre inutilement, ce qui ruine le Chapitre dont la pauvreté lui est connue et qui m'épuise en mon particulier et me consomme en frais... M. de la Porte me dit qu'il avait fait... une lettre pour M. de Boulogne et qu'il la pré-

marché pour le presbytère, mais le 23 du même mois, on découvre qu'il n'y a pas d'argent et l'affaire est remise à plus tard. Et l'on ne fit rien. Le 29 décembre 1749, “ le Curé a représenté à l'assemblée la nécessité de bâtir un presbytère. Après avoir examiné les différents moyens pour y parvenir, on a trouvé des difficultés dans une taxe générale sur les paroissiens, surtout dans le temps présent ; Monseigneur a dit qu'il voulait bien que les sept mille livres qu'il donnait à la Fabrique, fussent employés, dont il a fait remise, à la bâtisse d'un presbytère.” L'évêque se charge lui-même de bâtir, avec l'aide des paroissiens. Mais comme le Chapitre prétendait (1750) avoir la propriété du terrain, l'Evêque écrit qu'il ne peut plus s'occuper de la construction du presbytère. Alors ce fut le vieux presbytère qui demeura et on le voit mentionné dans le journal de M. Récher *Bulletin des Recherches Historiques*, mai 1903, page 131 ; décembre 1903, page 354. Détruit de fond en comble pendant le siège de Québec, il ne fut reconstruit qu'en 1772. Jusqu'alors le curé résidait au Séminaire et c'est là que se tenaient les assemblées des marguilliers. Je crois que le presbytère actuel est construit au même endroit et sur les mêmes fondations que le premier presbytère de M. de Bernières. Les vœux du réfectoire semblent le prouver.

senterait aujourd'hui à M. Machault... j'eus une longue conférence avec M. Dosquet, (l'ancien évêque de Québec) ces jours passés, je suis fort ami avec lui, et je le vois souvent surtout depuis peu. Il se prétend directeur des Missions Etrangères. Il est très mécontent de leur façon d'agir et de conduire arbitrairement leur maison, comme ils le font. Ils les a attaqués, le voilà en procès avec eux. Je ne finirais pas si je vous disais tout ce qu'il m'a dit sur leur compte surtout sur leur manque de droiture et manque de bonne foi. M. l'Archevêque va leur tomber sur le corps avec les évêques de la Chine, je crois qu'ils seront mal équipés. Je crains cependant un retour de toutes ces personnes comme étant membres du Séminaire. Aussi je me comporte de façon à ne pas me lier. ...M. De L'Orme a perdu son procès pour les 65 boisseaux de bled servi à l'hôpital d'Issoudan ”.

18 avril 1756. Autre lettre du chanoine de la Corne. Nouveaux retards : d'abord M. de Boulogne est obligé de s'occuper d'une affaire très importante ; ensuite il n'a pas encore terminé le mémoire de l'archevêque de Paris.

Le même M. de Boulogne a fait avertir les MM. du Séminaire d'avoir à produire leurs pièces, mais “ ils attendent à toute extrémité, ils se jettent sur leur avocat, tandis qu'ils font eux-mêmes leurs écrits ; car M. Burgurieux et même M. Dufault sont experts dans le chic et feraient deux bons avocats en Parlement. Cependant ils commencent à être un peu effarouchés, puisqu'ils ont été à Versailles (d'où j'arrive) jouer leur rôle ordinaire. Ils ont essayé à exciter la compassion du ministre en disant que le Chapitre leur faisait des chicanes inouïes et leur suscitait des difficultés dont on ne voyait pas la fin de plus de 50 ans ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Cela ne s'accorde pas beaucoup avec le mémoire du Séminaire où l'on écrivait que la paix avait régné jusqu'en 1750!

“ Enfin, messieurs, ces directeurs frappent de tous les côtés jusqu’à gagner, M. de Sarrazin ⁽¹⁾, où demeure actuellement M. de Lorme. Il a avec eux des relations particulières que je n’ignore pas ⁽²⁾. Je l’ai entendu parler assez indiscretement même devant son oncle. Je l’ai relevé comme il le méritait et ce plus d’une fois, en lui démontrant la mauvaise foi de ces messieurs. Il a paru en convenir la dernière fois, mais je ne me fie point du tout et je ne vous cacherai pas que je ne dis à M. de Lorme que ce que je veux bien qu’il soit su à l’occasion de notre procès. Ce n’est pas que M. de Lorme soit capable d’agir contre nous, mais c’est qu’on le persuade aisément et qu’on abuse de sa droiture. Vous en avez un bel exemple dans la transaction qu’il passa avec M. Deleuze et M. Tremblay ; j’en ai mille autres touchant les affaires de notre abbaye....

“ J’ai été, lundi, dîner chez M. l’archevêque qui m’a encore remis à mercredi prochain, parce que son mémoire n’était pas fait. Il me paraît plein de bonne volonté et dans la meilleure disposition du monde. Il faut le voir venir.... ⁽³⁾

⁽¹⁾ Le neveu de M. De L’Orme, nous le retrouverons plus loin.

⁽²⁾ Affaire d’argent, emprunt par Sarrazin.

⁽³⁾ Il est opportun, je crois, de rappeler que l’archevêque de Paris avec lequel M. de la Corne avait des relations aussi honorables, était Mgr Christophe de Beaumont, né en 1703, et nommé en 1746 pour succéder à M. de Vintimille. Pour avoir lutté contre les jansénistes, les *philosophes* et le Parlement, il fut exilé de Paris en 1754. Il mourut en 1781. Voici le magnifique éloge que l’abbé de l’Isle-Dieu faisait de lui en écrivant à Mgr de Pontbriand, le 29 mars 1756 :

“ J’avais oublié de vous parler de M. l’Archevêque de Paris. Je vous ai bien dit que ce respectable prélat était toujours à Conflans ; mais je crains de ne vous avoir pas dit toutes les obligations que je lui ai en votre nom ; quelque besoin qu’il ait de prêtres, il s’en est privé plus d’une fois pour vous en procurer, disant que cela était bien juste *puis-que vous n’aviez point de Séminaire en France*. Mon Dieu quel dommage que les malheureuses affaires de religion qui trou-

“ Etant ces jours derniers chez M. de Lorme depuis cette lettre écrite, M. de Sarrazin, ami des MM. du Séminaire, m’a lâché qu’ils espéraient obtenir un délai

blent le Royaume et en particulier la Capitale soient surveillées... Ce respectable Prélat a les mœurs d’un ange et il faut qu’il les ait toujours eues puisqu’on n’oserait y mordre dans aucun âge de sa vie. C’est un modèle de zèle ; il ne respire que pour le travail de son diocèse qui est immense. Il a une charité au-dessus de tout ce qu’on peut imaginer ; il n’ouvre les mains que pour donner et répondre. Il vit cependant très honorablement et avec une simple et noble dignité. Il est doux et affable, sérieux sans être froid ; au contraire, ouvert et prévenant.”

Un autre ami de M. de la Corne était l’évêque de Blois, probablement parce que plusieurs parents de l’abbé étaient de Blois, comme les des Meloises. Ce qui est sûr, c’est qu’ils étaient intimes puisque le chanoine avait à sa disposition le carrosse épiscopal. Il y avait peut-être, dans le voisinage, des membres de la famille Péan. Le chanoine était cousin du 2^e au 4^e degré avec la célèbre Angélique des Meloises, mariée à Péan, l’une des âmes damnées de Bigot. Quant à l’évêque de Blois, il s’appelait Alexandre Galliot de Crussol d’Uzès. Né le 24 janvier 1702, il avait été consacré en 1735.

Nous avons déjà vu que l’ancien Evêque de Mirepoix avait succédé au cardinal Fleury en 1743 pour ce qui regarde la *feuille des Bénéfices*. Jean-Frs Boyer—c’était son nom—était entré dans l’ordre des Théatins en 1692. Prédicateur à la Cour en 1722, 26 et 29, évêque en 1731, précepteur du Dauphin en 1736, il se démit de son évêché pour pouvoir vaquer à ses très importantes fonctions. D’après l’abbé de l’Isle-Dieu, que j’ai cité, page 42, février 1909, Mgr de Mirepoix avait 99 ans, en 1752 ; mais c’est une erreur ; il mourut âgé de 80 ans en 1755. Les dictionnaires donnent la date exacte de sa naissance, le 12 mars 1675. Il avait succédé au Cardinal de Fleury qui vécut 89 ans ; et il eut pour successeur à la feuille des Bénéfices le cardinal de La Rochefoucault qui mourut en 1757. Ces dignes ecclésiastiques, aussi distingués par leurs vertus que par leur naissance, étaient aussi d’habiles administrateurs.

A l’époque où nous en sommes rendus — 1756 — je constate avec regret que M. de la Corne, dans ses lettres au Chapitre, s’en tient toujours et presque exclusivement au procès avec le Séminaire, et à l’administration de Meaubec. Il ne parle que très peu des Canadiens allant à Paris, des nouvelles politiques, religieuses ou militaires. Le chanoine De L’Orme est

pour attendre M. Villard ⁽¹⁾ qu'ils demandent et qui doit, disent-ils, intervenir dans le procès. Que dites-vous, messieurs, de ce nouveau genre de chicane pour éluder encore le jugement ? Comment cela peut-il cadrer avec leur prétendu empressement ; mais ils savent tout arranger à leur guise... ”

Lettre du même, 15 juin 1756 :

..... “ M. de Boulogne a été saigné deux fois dans un jour ; il a paru depuis se rétablir, mais il est retombé et on va le transporter aux eaux de Plombière où il restera probablement jusqu'au mois d'octobre ; je ne sais pas ce que la divine Providence nous réserve, mais il n'y a qu'à nous seuls à qui pareille chose puisse arriver ; je suis fait pour éprouver jusqu'à la fin toutes les disgrâces et les contrariétés qu'on peut supposer dans une affaire ; j'en suis tout hors de moi-même et je n'ai pas dormi depuis deux jours... ” ... Dans cette lettre que je ne puis citer en entier, le chanoine se plaint que son mémoire imprimé—qu'il a transmis à

plus expansif, plus causeur, plus aimable ; on le verra plus loin, si l'on veut bien continuer de me donner asile dans le Bulletin. Mais les deux députés du Chapitre sont également silencieux sur le compte de l'abbé de Beaujeu qui se trouvait à Paris à cette époque. Il vivait évidemment retiré et ne s'occupait pas des affaires contentieuses. Par contre, je trouve le passage suivant dans une lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu adressée à Mgr de Pontbriand, le 28 mars 1756 :

“ Je m'intéresse particulièrement à mad^e de Beaujeu, sans avoir l'honneur d'en être connu. J'ai été très touché de sa perte. J'ai pleuré pour la colonie celle de M. de Beaujeu (son mari). Je suis fort ami de M. l'abbé de Beaujeu, son frère ; j'ai été mêler mes larmes avec les siennes. J'ai fait pour cette respectable famille tout ce qui pouvait dépendre de moi.... Permettez que je fasse ici mon compliment à mad^e de Beaujeu à qui je n'écris point n'en étant pas connu, que comme je le suis de toutes les familles canadiennes à qui je suis fort attaché.”

(¹) Prêtre du Séminaire de Québec qui se rendit en effet à Paris et qui ne retourna point en Canada.

ses confrères—n'a pas été suffisamment corrigé, qu'il contient des erreurs, etc., mais que tout sera refait avec soin. Voici ce que l'abbé de l'Isle-Dieu écrivait, sur le même sujet et à la même époque, à Mgr de Québec :

“ J'ai été aussi étonné que vous, Monseigneur, de la divagation de votre Chapitre et de la multitude des articles qu'il a fait entrer dans sa nouvelle requête.

“ Je ne sais si j'aurais pensé comme vous, Monseigneur, sur l'article de l'indépendance de votre Séminaire vis-à-vis de vous, relevée par votre Chapitre dans sa longue requête.

“ De vous à moi, j'en vois la prétention plus étendue et plus opiniâtre que jamais. Vous êtes bon et juge, vous ferez sur cela ce qui vous conviendra. Vous aimez la paix ; mais pour l'obtenir il faut quelquefois savoir faire décider ses droits ; il est vrai que les circonstances ne sont point favorables... je ne crois pas que le procès soit jugé de sitôt du train dont chacun y va ”.

D'après ces lettres et ces notes, on pourrait être tenté de croire que les chanoines de Québec, de même que leurs agents à Paris, ne s'occupaient qu'à plaider contre l'Evêque et contre le Séminaire. Mais non, ces messieurs étaient de très dignes ecclésiastiques, de véritables apôtres pour la plupart—car il y eut de rares exceptions—étaient occupés du matin au soir, non seulement à chanter les louanges de Dieu et à célébrer l'office public quotidien, mais encore à desservir la paroisse, les communautés religieuses et les hôpitaux.

En 1757, on peut se faire une idée du travail extraordinaire, héroïque même, que durent faire et firent en effet les chanoines de Québec. Il y eut, cette année-là des malades sans nombre à l'Hopital-Général : matelots, passagers, soldats qui arrivaient mourant de la peste ; car c'était bien la peste qui décimait ces pauvres gens entassés sur les bateaux, nourris de viande pourrie, manquant d'air et d'espace, sans soins d'aucune sorte.

Quelle époque au point de vue de l'hygiène ! ⁽¹⁾ On ignorait l'existence des microbes, des bacilles, de la tuberculose, des remèdes modernes, etc. Et l'on mourait à qui mieux mieux. Peu de médecins pour soigner tout ce monde-là. Ce qui est consolant et glorieux pour l'Eglise de Québec, c'est de pouvoir proclamer que les médecins des âmes étaient en nombre suffisant, pourvus de remèdes abondants, absolument efficaces—lesquels n'ont jamais eu besoin d'être changés et renouvelés depuis les apôtres—et l'évêque, Mgr de Pontbriand le premier ⁽²⁾, les Chanoines, les Prêtres du Séminaire, les Jésuites, les Récollets, tous sans exception se montrèrent d'un dévouement admirable, et il suffit de lire l'histoire de notre Eglise pour voir que la coutume n'a pas changé depuis.

En 1757, il mourut 400 catholiques à l'Hôpital-Général ⁽³⁾ et en 1758, 300. 498 étaient soldats, 209 matelots et les autres 99 citoyens de Québec. Pour ce qui regarde les chanoines, voici le témoignage que leur rendit Mgr de Pontbriand, le 29 novembre 1757 : " Mgr a dit qu'il avait été très édifié du zèle que MM. du Chapitre avaient fait paraître pour assister les moribonds qui étaient à l'Hôpital-Général attaqués d'une maladie très contagieuse qui avait déjà enlevé

⁽¹⁾ Et que dire des compagnons de Jacques Cartier et de Champlain qui étaient morts du scorbut à Québec, à Miscou et ailleurs, pour ne pas vouloir manger du gibier et des poissons exquis qu'ils avaient sous la main. Ces gens-là s'empoisonnaient purement et simplement. Bien plus, ils mouraient de faim dans un pays d'une richesse extraordinaire qui mettait à leur disposition les bêtes des forêts et les poissons des fleuves et des rivières, et ils attendaient les vaisseaux du Roi pour les tirer de la misère. Quelle ignorance !

⁽²⁾ *Les Evêques de Québec*, page 244.

⁽³⁾ L'Hôtel-Dieu avait été détruit par l'incendie du 7 juin 1755, et ne fut terminé qu'au milieu de l'année 1757. Il était temps, car en une seule journée on y fit entrer 84 malades, soldats et marins mourant des fièvres prises en mer.

Voir Mgr de St-Valier et l'Hôpital-Général.

les confesseurs qui s'y étaient prêtés avec le même zèle....." ⁽¹⁾

L'un des Chanoines les plus distingués, M. de Tonnancour, était mort à la peine, le 30 septembre 1757. On a vu plus haut quel travail il avait à faire à la cathédrale pour le chant et les cérémonies. C'est dans une des deux maisons de la rue du Parloir—lesquelles occupaient l'emplacement du Palais Episcopal actuel—que mourut cet excellent prêtre. "Ce jour-là (27 septembre), M. Chs-Antoine-Godfroy de Tonnancourt, Chanoine de la cathédrale, se mourait, dans une des chambres de la maison occupée par madame veuve Taschereau". ⁽²⁾

Montcalm, dans une lettre à Bourlamaque, du 4 octobre, écrit : "L'abbé de Tonnancourt mort, continuation de morts et maladies à l'Hôpital-Général." Il reçut les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction des mains de Mgr de Pontbriand et fut inhumé dans la cathédrale "après l'office et messe solennelle des morts, célébrée par M. Jean-Olivier Briand, chanoine, en présence de Mgr Seigneur Evêque et tous messieurs Chanoines soussignés". ⁽³⁾

Nous voici rendus en 1757 et le procès n'est guère plus avancé qu'au commencement. Mais la lutte se poursuit et le chanoine de la Corne ne cesse de combattre et de donner des nouvelles à ses confrères de Québec. L'une de ses lettres est de 23 pages in-quarto ; mais je ne veux pas abuser outre mesure de la patience des lecteurs et je vais résumer. M. de Villars était arrivé à Paris, dans l'automne de 1756, animé en apparence des meilleurs dispositions pour avancer et terminer. "Il reste à savoir s'il sera le maître de faire ce qu'il voudra et encore s'il ne prendra pas les mêmes impressions des MM. de Paris et si ceux-ci ne le feront pas

⁽¹⁾ Registres du Chapitre, page 229.

⁽²⁾ *Histoire du Palais Episcopal de Québec*, p. 114.

⁽³⁾ Registre du Chapitre.

tomber dans leurs sens... M. de Boulogne me paraît toujours bien intentionné ; j'ai eu l'honneur de dîner avec lui aujourd'hui." Mais voici que le garde des sceaux "est déchu, retiré par ordre du roi sur sa terre, M. Rouillé nommé ministre de la Marine... il faut de nouveaux frais, de nouvelles entreprises ; oui je ne crois pas qu'il y ait personne plus malheureux que moi et de plus traversé... M. Dargenson est également disgracié... A l'égard de M. l'Archevêque, je ne l'ai pas vu depuis mon retour de Berry. J'ai été exactement dîner chez lui à Conflans ⁽¹⁾, toutes les semaines une fois, jusqu'à mon départ pour l'abbaye ; j'affecte de ne pas retourner qu'il ne me demande ".

(1) Comme nous l'avons vu, ce digne archevêque était exilé par ordre du roi très chrétien, mais exilé dans les environs, car il demeurait à Conflans, à cinq kilomètres de sa ville épiscopale, dans un château légué aux archevêques de Paris par Mgr François de Harlay. Le diocèse était gouverné par les grands vicaires, le premier étant Mgr Dosquet. Aussi, après la victoire de Carillon en 1758, on voit que le roi très chrétien pour ordonner le chant du *Te Deum*, s'adresse non pas à l'archevêque, Mgr de Beaumont, mais aux grands vicaires, et c'est Mgr Dosquet, ancien évêque de Québec, qui signe le premier, comme doyen, le mandement à cet effet. Ces deux documents seront publiés plus tard par M. l'abbé Lindsay. La lettre de Louis XV est à encadrer, à cause des sentiments religieux qui s'y manifestent et de l'interprétation qu'il se permet de donner aux événements voulus par la Providence. Ce pieux monarque a remporté des victoires, celle de Carillon entre autres ; donc sa cause est juste et Dieu l'a vengé de ses ennemis ! Plus tard il perd des batailles et tout un pays ; il n'en parle pas et ne fait pas chanter de *Libera*. Mais on aurait été en droit de lui dire que sa cause alors était injuste et que ses ennemis avaient bien fait de le battre. Malheureusement Louis XV n'a pas été le seul à interpréter à tort et à travers les vues de la Providence dans les événements de la vie. Le vrai, c'est que personne n'y entend grand' chose, et que ce que nous avons à faire, c'est de nous soumettre à ce gouvernement divin et souverainement sage, et de ne pas juger tout de suite pourquoi il a permis la victoire ou la défaite. Ce serait un bon moyen de ne pas tomber dans des contradictions ineffables et dans le ridicule.

Suit un long rapport sur l'administration de l'abbaye de Maubec, administration désastreuse, à cause de la confiance que M. de L'Orme avait placée en son agent, le sieur Argenton.

Le 10 mars 1757, M. de la Corne écrit que M. de Boulogne n'est plus rapporteur, ayant été fait conseiller d'Etat. " Vous sentez, messieurs, le coup que cette nouvelle m'a porté." Mais il est remplacé par un autre M. Boulogne, son parent, et le chanoine est consolé. Il a eu une longue conversation avec l'évêque de Digne, homme très éclairé, " qui a travaillé attentivement sur nos écrits... Il pense que nous serons obligés de changer la forme de nos conclusions...qu'il faut un décret en conséquence de la Bulle, qui unisse la cure au Chapitre, parce que la Bulle ne peut pas opérer par elle-même cette union, mais qu'il faut que la procédure du décret d'union soit faite à Québec...Il m'a ajouté qu'il n'était pas possible que le Séminaire fût maintenu dans la possession de la dite cure... Attachez-vous à gagner les suffrages des bourgeois, habitants de Québec."

" Au reste peut-être le Conseil passera-t-il par-dessus ces formalités... "

Lettre de M. de la Corne, 12 février 1758.

" ...Des cinq navires partis de Québec, dans la dernière saison, il n'est arrivé que le *Deux-Frères*, qui étant poursuivi par les corsaires, a été fort heureux de se jeter dans la rivière de Bourdeau. Le *Chanquen* est arrivé vers la fin de janvier, lorsqu'on ne l'attendait plus, dans un port de mer d'Espagne où il a relâché dans l'état le plus déplorable, sa chambre emportée par des coups de mer, une partie de son équipage également emportée à la mer. Le *Sauvage* a été pris et mené en Irlande; le *Diamant*, perdu sans ressource, étant poursuivi par une frégate anglaise, un des deux canons de chasse qu'il avait mis dans la chambre a crevé, a mis le feu au navire qui a sauté. Malgré la diligence des Anglais à secourir ce malheureux navire, ils n'ont

pu sauver que 25 personnes qu'ils ont tirées des flammes, et ces 25 sont morts peu de temps après des blessures occasionnées sans doute par le canon crevé. Courval a eu la jambe cassée en deux endroits. Mes chers petits neveux ont brûlé. Cette douleur m'est aussi vive qu'elle sera durable; jamais je ne me pardonnerai la faute que j'ai faite de les arracher des bras de leur pauvre père. C'est moi qui suis la cause qu'il les a envoyés. Je serai sa croix et ils seront la mienne. Dieu l'a permis ainsi. *Fiat*. Je me faisais une trop grande joie de voir ici ces pauvres innocents. J'avais occasion de les placer convenablement à l'école militaire sans qu'il en coûtât rien à leur père, et sans en avoir aucun embarras. Dieu soit loué."

A la même date, il écrit sur l'abbaye de Meaubecc :

" Il me faudrait faire un volume entier, si j'entreprenais de vous faire le détail de tous les abus qui se sont glissés et introduits dans cette abbaye, et avant M. Delorme et pendant sa gestion. Le pauvre M. de Laval et M. de St-Vallier ont commencé à faire des transactions et des aliénations qui nous sont très préjudiciables. Ce qu'ils ont donné pour 100 frs de rente en rapporte à ceux à qui ils ont arrenté 7 et 800; les cures auxquelles ils ont abandonné les dîmes pour la portion congrue de 300 frs que nous leur payions, recueillent pour 1000 frs et 1200 frs de dîmes. M. Delorme a fait une infinité d'arrentements dont la plus grande partie sont extravagants.... Je crois vous avoir marqué que M. Delorme avait vendu pour 20 ou 25 pistoles un bois qui a rendu 2000 frs à celui qui l'a acheté.... Le grand maître (des eaux et forêts) est venu, au mois d'octobre dernier, pour une visite à Meaubecc. Il avait été prévenu par quelques-uns de nos vassaux contre lesquels nous plaïdons, depuis deux ans, que nous avions dérobé à la connaissance de son prédécesseur les parties de bois que M. Delorme avait vendues.... J'avais eu grand soin de faire ma cour à ce

grand maître, plus de six mois avant son arrivée à Meaubeck. Je lui avais écrit plusieurs lettres à Blois où il demeure. J'avais eu soin de faire part à M. l'Evêque de Blois de mon inquiétude, ainsi qu'à M... son frère qui demeure avec lui. Ils avaient tous deux prévenu le grand maître en ma faveur et nous leur avons, messieurs, de grandes obligations.

“ Je me suis donc rendu, dès le mois de septembre, à Meaubeck pour y attendre le grand maître ; j'ai été au-devant de lui à dix lieues et je lui ai confessé ingénument qu'il y avait telle et telle pièce de bois qu'on n'avait jamais déclarée, que j'avais été fort surpris, en arrivant dans cette abbaye, dont je n'avais la direction que depuis trois mois, de trouver dans l'état le plus déplorable que tous nos bois étaient mangés, rabougris, dégradés, que tous les bâtiments menaçaient ruine, que c'était moins la faute de mon prédécesseur que de son homme d'affaires qui était notre procureur fiscal, à qui il avait donné une confiance aveugle, qui laissait tout périr..., qu'au milieu de tout cela, le pauvre Chapitre de Québec, éloigné de cette abbaye de 1200 lieues, était la victime de cette mauvaise administration, hors d'état d'y remédier ; que bien loin d'être condamnable dans les délits qu'il trouverait dans les bois, bâtiments, etc., il méritait ses bontés et son attention à me secourir pour rétablir cette abbaye et m'en fournir les moyens. Je ne manquai pas de lui observer que j'étais assuré de la protection de la Cour, et que le roi, en toute occasion, avait donné au Chapitre de Québec des marques de sa bonté et de sa protection...

“ Il est donc venu à Meaubeck où il a passé huit jours chez moi avec tous les officiers de sa maîtrise et vingt chevaux. Je l'ai reçu du mieux qu'il m'a été possible. Après l'avoir bien traité et toute sa compagnie, je lui ai compté de beaux louis et à tous ses officiers, lui sur le pied de 40 frs par jour, le procureur du roi, le greffier, le garde général, l'arpenteur, le secré-

tire, au pro rata, selon le taux de l'ordre, et la pièce aux domestiques, comme il est d'usage. Cette fichue cérémonie est fort coûteuse comme vous le verrez par mes comptes. C'est une malheureuse nécessité par où il est nécessaire de passer, c'est une espèce d'imposition que le roi a mise sur le clergé, en vendant cinq cent mille livres les charges des grands maîtres des eaux et forêts. Voilà ce qui fait que ces messieurs pillent si bien les abbés et communautés, et qu'ils sont soutenus dans les pillages et on peut dire voleries que la plupart font. Il faut cependant rendre justice au nôtre qui s'est modéré au taux de l'ordre et qui est incapable des exactions que la plupart exercent, sans qu'on puisse y remédier. Le mal de tout cela est que les abbayes changent de main à la mort des abbés, et que chaque abbé ruinerait tous les bois de son abbaye s'il en était le maître, ainsi que les chapitres et communautés qui voudraient jouir. Voilà pourquoi les ordres nous sont si fortement contraires et donnent aux grands maîtres un pouvoir si étendu qu'ils sont à même de faire tout le mal et les voleries qu'ils veulent. Aussi le prédécesseur de celui-ci nous a-t-il volés et pillés. Il a mené M. Delorme par le bout du nez et a pu tirer bon parti des bois que nous avons vendus... Le grand maître a fait avec le procureur du roi et les autres officiers la visite de tous nos bois... Il n'a pas pu s'empêcher d'exposer dans son procès-verbal qui doit être rapporté au conseil du roi l'état pitoyable où il les a trouvés. Le procureur du roi a été dans l'obligation de prendre des conclusions contre nous, qui nous mettaient dans le cas de faire une dépense exorbitante..."

(à suivre)

M^{re} HENRI TÊTU

LA SÉPULTURE DE MONTCALM

La tradition qui veut que Montcalm a été enterré dans un trou creusé par une bombe est-elle bien fondée ?

Cette question a été posée en 1903 dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IX, p. 288, et M. l'abbé Amédée Gosselin y a répondu avec talent et savoir-faire, dans le *Bulletin* de 1905, vol. XI, p. 149.

Après une étude minutieuse des faits et des documents, il déclare qu'il en doute plus que jamais, et il a essayé de faire voir que, le tout considéré, Montcalm pourrait bien, comme un simple mortel, avoir été enterré dans une fosse creusée de main d'homme.

Si, au contraire, ce détail intéressant, recueilli dans notre histoire et comme couronné d'une auréole poétique qui nous est chère, se trouve vrai au fond, il mérite à juste titre que nous conservions intact le souvenir précieux attaché à sa mémoire. Nous ne pouvons partager l'opinion émise par l'auteur de la réponse, bien que, sous son nom, elle soit d'un grand poids. Nous allons essayer d'établir, en premier lieu, que l'inhumation du 14 septembre a été faite dans la fosse ouverte, par le trou d'une bombe anglaise, au travers du plancher de bas de l'église du couvent des Ursulines à Québec.

Ensuite nous établirons la même chose par la tradition orale et générale qui est née de la sépulture, et a pris son cours tant en notre pays qu'en Europe, notamment en France et en Angleterre.

M. l'abbé Gosselin s'est plutôt attaché à contester le fondement et la vérité de la tradition que l'existence de la tradition elle-même, ne croyant pas à l'histoire ou légende de la bombe. Il a pris son point de départ dans

l'Eloge Historique du Marquis de Montcalm, inséré dans le *Mercur de France*, en janvier 1760, où il est dit "qu'il fut enterré sans faste dans un trou de tombe—" Ne connaissant pas l'auteur de l'éloge, M. l'abbé Gosselin s'est défié de cette assertion positive, et la première, à ce qu'il croit, qui ait été mise par écrit. Il eut pu remonter tant soit peu plus haut; car il y a deux autres documents véridiques antérieurs, écrits sur le coup et irrécusables. Il est à regretter que ces pièces probantes ne soient pas venues sous la main de notre ami: il en aurait conclu tout autrement. D'un autre côté il résultera cet avantage d'une nouvelle étude, et M. l'abbé Gosselin sera le premier à le reconnaître, c'est qu'elle pourra faire disparaître les doutes qu'il a soulevés et qu'il ne serait pas fâché, dit-il, de voir dissiper pour la mémoire de Montcalm. Essayons de le satisfaire.

Parkman à qui n'échappait rien de remarquable sur cette époque de notre histoire, a mis au jour les preuves que nous invoquons.

Il cite dans *Wolfe and Montcalm*, (vol. II, p. 441, note), le *Journal Mémoratif du Siège de Québec*, alors inédit qu'il a trouvé en compulsant les Archives de la Marine à Paris rédigé par de Foligny, officier de marine et commandant au siège une des principales batteries de la ville, lequel était présent à l'inhumation. Ecrivant sur les lieux, à la date du 14 septembre, il dit: "A huit heures du soir, dans l'église des Ursulines, fut enterré dans une fosse faite sous la chaire par le travail de la bombe, M. le Marquis de Montcalm, décédé du matin à 4 heures après avoir reçu tous les Sacrements. Jamais general n'avait été plus aimé de sa troupe et plus universellement regretté. Il était d'un esprit supérieur, doux, gracieux, affable, familier à tout le monde, ce qui lui avait fait gagner la confiance de toute la colonie: *requiescat in pace.*"

Ce passage est reproduit textuellement du même

journal dans *The Siege of Quebec*, par Doughty, vol. IV, p. 163-217.

Parkman réfère ensuite au *Boston Post Boy & Advertiser*, numéro du 3 décembre 1759, qui publie une lettre d'un " officier de distinction " à Québec, adressée à MM. Green & Russell, éditeurs-propriétaires de ce journal, alors feuille hebdomadaire du lundi, et continuée aujourd'hui sous le nom de *The Boston Advertiser*.

Cet officier, suivant ces éditeurs, appartenait à l'armée du siège, et il tint un journal, courant du départ de Louisbourg jusqu'à la reddition de Québec. Il le transmit à Boston " pour être communiqué au public comme parfaitement authentique, " mais suggérant qu'il préférerait ne pas y voir paraître son nom. Ce journal est publié en entier dans le *Boston Post Boy and Advertiser* du lundi, 3 décembre 1759, numéro 120, p. 2, et remplit trois colonnes. Nous avons cru devoir faire compulser ce document sur les lieux pour vérifier d'abord l'erreur de date, 3 octobre, de l'auteur de la *Prise de Québec*, qu'il aurait lue dans une édition de *Wolf and Montcalm*. Cependant celle qui se trouve à la bibliothèque de la Société Littéraire et Historique de Québec, ne donne pas ainsi cette date.

Ensuite nous désirions avoir le texte même du passage que nous voulons citer.

L'entrée en a été faite à la suite de la bataille du 13 septembre et se lit ainsi :

... " General Montcalm had three wounds from our " six Pounder Grape, of which he died next Day and " with little Improvement one of our 13 inch Shell- " Holes served him for a Grave " ⁽¹⁾...

(¹) L'auteur fait ici une légère erreur bien pardonnable à lui, anglais et étranger, en confondant le monastère des Ursulines avec celui de l'Hôtel-Dieu, où il place la tombe.

“ Le général Montcalm reçut trois blessures de la mitraille de notre pièce de six, dont il mourut le lendemain, et avec un peu de travail, un trou fait par un de nos obus de 13 pouces, lui servit de fosse.”

Ainsi se voit de nouveau confirmé le *Mercure de France*, de janvier 1760, disant : “ Il (Montcalm) mourut en héros le lendemain, 14 septembre, à cinq heures du matin, et fut enterré sans faste dans un trou de bombe, sépulture digne d'un homme qui avait résolu de défendre le Canada et de s'ensevelir sous ses ruines.”

Au cours de la même année, 1760, de concert avec les troupes françaises qui avaient servi au Canada, Bougainville, aide-de-camp de Montcalm et son grand ami, prit l'initiative d'honorer la mémoire et rémemorer le fait de la mort et de la sépulture glorieuses de son général par une épitaphe à être placée sur sa tombe. Il eut recours à ses collègues de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, et ils composèrent la belle épitaphe en latin, qu'on lit dans l'église des Ursulines à Québec. Les cinq dernières lignes constatent, comme point final bien accentué, l'objet principal en vue des troupes françaises, savoir, la sépulture dans la fosse creusée par une bombe.

“ Mortales optimi Ducis exuvias, in excavatâ humo,
Quam Globus bellicus decidens, desiliensque
defoderat,
Galli Lugentes deposuerunt
Et generosæ Hostium fidei commendârunt.”

Voici la traduction que nous en faisons :

“ Les Français en pleurant déposèrent la dépouille mortelle de leur brave capitaine dans une fosse qu'une bombe en tombant et éclatant avait creusée, et la confièrent à la loyauté d'un ennemi généreux.”

Pour donner suite à son projet de Bougainville vit

bien que pour en obtenir la permission il fallait s'adresser à l'Angleterre. Là-dessus Jean-Pierre de Bougainville, son frère, secrétaire de l'Académie, en fut chargé, et ce fut lui qui écrivit, le 24 mars 1761, au ministre anglais Pitt afin d'obtenir l'assentiment de son gouvernement, lequel lui fut aussitôt gracieusement accordé, ainsi qu'on le voit dans leur correspondance.

“ Monsieur,

“ Les honneurs qui ont été rendus sous votre ministère, à M. Wolfe, m'assurent que vous ne désapprouverez pas que les troupes françaises, dans leur reconnaissance, fassent leurs efforts pour perpétuer la mémoire du marquis de Montcalm. Le corps de ce général, que votre nation même a regretté, est enterré à Québec. J'ai l'honneur de vous envoyer une épitaphe faite par l'Académie des Inscriptions ; j'ose, Monsieur, vous demander la faveur de l'examiner, et, si vous n'avez point d'objection, vous voudrez bien m'obtenir la permission de l'envoyer à Québec, gravée sur un marbre qui sera placé sur la tombe du marquis de Montcalm. Si l'on m'accorde cette permission, j'ose me flatter que vous voudrez bien m'en informer, et m'envoyer en même temps un passeport, afin que le marbre avec l'épitaphe puisse être reçu sur un vaisseau anglais, et placé, par les soins de M. Murray, dans l'église des Ursulines.

Veillez me pardonner, Monsieur, si je me suis permis de vous interrompre dans vos occupations si importantes ; mais en tâchant d'immortaliser les hommes illustres et les patriotes éminents, vous vous ferez honneur à vous-même.

Je suis avec respect, etc.,

BOUGAINVILLE ”.

Paris, 24 mars, 1761 ”.

Réponse de Pitt.—Traduction d'après le texte qui a eu cours en Angleterre comme officiel ⁽¹⁾.

“ Monsieur,

“ C'est avec une vraie satisfaction que je vous envoie l'agrément du Roi sur un sujet aussi intéressant qu'est l'épithaphe du marquis de Montcalm composée par l'Académie des Inscriptions à Paris, et que vous désirez être envoyée à Québec, gravée sur un marbre qui doit être posé sur la tombe de cet illustre guerrier. La noblesse des sentiments exprimés par ce désir des troupes françaises qui ont servi au Canada, de rendre ce bel hommage à la mémoire de leur général, qu'elles ont vu tomber à leur tête d'une manière si glorieuse pour lui et pour elles, ne saurait être trop applaudie.

Ce sera un plaisir pour moi, Monsieur, de vous faciliter l'exécution d'un dessein si plein de respect pour la mémoire de leur général : et dès que j'aurai reçu avis des arrangements que vous aurez pris pour faire embarquer le marbre, je ne manquerai de vous envoyer immédiatement le passeport que vous désirez et de transmettre les ordres au gouverneur du Canada pour le recevoir.

Au reste, je vous prie, Monsieur, d'être persuadé de ma parfaite appréciation de la partie si obligeante de votre lettre qui se rapporte à moi et dont vous voulez bien m'honorer, et je regarde comme un bonheur l'occasion de vous témoigner l'estime et la considération avec lesquels j'ai l'honneur, etc.

W. PITT. ”

Londres, 10 avril, 1761.”

(1) Le Père Martin dit que le ministre anglais eut la gracieuseté de répondre en français à cette demande, et que sa lettre fut publiée comme telle, suivant le *Journal encyclopédique*, juin 1761. Cf. *Le Marquis de Montcalm*, p. 275.

Les deux réponses sont conformes au fond, mais celle citée par le P. Martin contient, en plus, le compliment que “ l'épithaphe est d'une beauté achevée ”.

Le texte de l'építaphe et la traduction se trouvent à l'appendice.

La réponse de Pitt fait bien voir qu'il saisit du coup le sens et la portée de la conclusion de l'építaphe, en appréciant le noble sentiment, l'esprit de corps et le but martial des troupes françaises d'honorer la mémoire de leur général, et de garder ainsi le souvenir d'une tombe si bien appropriée à ce brave guerrier.

Cette építaphe de même que les lettres de Bougainville et de Pitt furent publiées en juillet 1761, dans le *Mercure de France* et autres journaux d'Europe et notamment à Londres.

Nous prenons acte ici du dire de M. l'abbé Gosselin : " Ce fut probablement après ce *tour d'Europe* que la légende nous est arrivée au Canada, avec des airs de véracité que le temps n'a pu faire disparaître.

" Vingt ans plus tard, ajoute-t-il, comme si l'inscription et l'Eloge historique n'eussent pas été suffisants pour accréditer l'erreur, la gravure et la peinture vinrent lui prêter secours ". Oui, mais c'est dans un sens et un but tout contraires : car on va voir qu'elles ne firent que confirmer et propager la véracité de l'építaphe et l'autorité des écrits antérieurs que nous avons signalés.

M. l'abbé Gosselin continue :

" On lit dans les *Mémoires de Pouchot*, publiés à Iverdun, en 1781 (Vol, II, pp. 146-47, Note).

" Ce fut d'après les vœux et à la sollicitation de M. de Bougainville que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fit, en 1761, son *Epítaphe*.

" Quelques-uns de ces mêmes officiers viennent de fournir le sujet d'une *Estampe* dessinée par le jeune Watteau ⁽¹⁾ gravée par le Sr Chambers, anglais, en " l'honneur de M. de Montcalm ".

C'est la gravure bien connue de la mort de Mont-

calm, ⁽¹⁾ accompagnée d'une légende que répète Pou-chot, et semblable à celle aussi gravée par Martini, avec même légende ; c'est cette dernière que M. l'abbé Gosselin cite en partie.

Reproduisons le passage qui prouve notre thèse :

...“ C'est dans un moment où se sentant prêt à “ expirer (Montcalm est étendu sur un lit de camp “ devant sa tente) que par un héroïsme inouï, ou un “ nouveau Cursius, (il) prie ses officiers, de ses amis, “ de lui donner pour tombeau le trou d'une bombe qui “ se trouve près de lui, sépulture en effet digne d'un “ brave capitaine qui avait résolu de défendre le Canada “ ou de périr sur ses ruines. Des sauvages sont occupés “ à retirer du trou les restes de la bombe”...

L'ensemble de la scène représentée n'a aucune valeur au point de vue historique et n'a pas même de couleur locale.

C'est un tableau d'imagination et de pure fantaisie. Cependant le but des officiers français a été atteint, en exposant le trait caractéristique et inséparable de la sépulture de Montcalm ; et ce qui est à remarquer, en rappelant les mêmes termes que ceux de l'auteur de l'*Eloge historique* :—“ et fut enterré sans faste dans un trou de bombe, sépulture digne d'un homme qui avait résolu de défendre le Canada et de s'ensevelir sous ses ruines.”

(1) Celle qui se voit au parloir des Ursulines depuis très longtemps est de 23 x 16 du burin de G. Chevillet ; et l'on conserve encore au couvent des éclats de bombe du siège.

(A suivre)

P.-B. CASGRAIN

LE MONUMENT DES BRAVES

Souscriptions prélevées en 1854, pour aider la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec à élever un monument sur le chemin Sainte-Foy aux héros de la bataille du 28 août 1760.

MONTRÉAL

Le général Rowan.....	£10	0	0
Sir L.-H. LaFontaine.....	20	0	0
Le Juge Aylwin.....	12	10	0
Le docteur W. Nelson.....	5	0	0
Le Juge Mondelet.....	2	10	0
MM. Galarneau et Roy.....	5	0	0
H. Guy.....	1	5	0
Jacques Viger, commandeur....	2	10	0
C.-S. Cherrier.....	2	0	0
Edouard Masson.....	2	10	0
Louis Renaud.....	0	10	0
Louis Ricard.....	1	0	0
B.-H. LeMoine.....	1	0	0
J.-S. McCord.....	1	5	0
J.-B. Bruneau.....	1	5	0
J. Bouthillier.....	1	0	0
Alfred Pinsonneault.....	5	0	0
Le collège Sainte-Marie.....	1	0	0
Le major David.....	1	0	0
John Heney.....	0	10	0
C.-H. Leblanc.....	1	0	0
L. Beaudry.....	0	10	0
Alfred LaRocque.....	0	10	0
Docteur Meilleur.....	0	10	0
F. W. Torrance.....	0	10	0
L'évêque de Montréal.....	3	0	0
Le juge Vanfelson.....	2	10	0
J.-W.-A.-R. Masson.....	2	10	0

C.-D. Roy.....	£ 2 10 0
J. Leslie.....	2 10 0
Le juge J. Smith	2 10 0
Honorable P. McGill.....	2 10 0
D. Kinnear.....	1 0 0
Hon. D.-B. Viger.....	4 0 0
Hon. F. A. Quesnel.....	3 0 0
J.-O. Peltier.....	1 0 0
E.-M. Leprohon.....	2 10 0
P.-L. Panet.....	2 0 0
P. Beaubien.....	1 0 0
J.-L. Beaudry.....	1 0 0
L. Boyer.....	1 5 0
H. Paré.....	1 5 0
Hon. J. Bourret.....	1 0 0
J.-A. Berthelot.....	1 0 0
U. Boudreau.....	1 0 0
J.-C. Coursol.....	1 10 0
L. Bélanger.....	0 10 0
U.-P.-W. Dorion.....	0 10 0
F.-P. Pominville	0 10 0
R. Laflamme	0 10 0
L.-G. Dubois... ..	0 10 0
A.-G. Robertson.....	0 10 0
Ciris & Bancroft.....	0 10 0
J.-M. Farron.....	0 10 0
Alfred Rambeau.....	0 10 0
J.-U. Beaudry	0 10 0
J.-B. Rolland.....	0 10 0
G. Lamothe.....	0 10 0
J. D. Bernard.....	0 10 0
Jean Bruneau.....	1 0 0
Dr Bibeau.....	0 10 0
J. Griffin.....	1 5 0
H. Hanston.....	0 10 0
A.-M. Delisle.....	1 0 0
W. Ermatinger.....	0 10 0
John Lovell.....	1 0 0

Le Juge Badgley.....	£ 1 0
J. Jadlier.....	0 10
B. Delisle.....	0 10 0
Louis Boyer.....	0 10 0
Dr Trudel.....	1 0 0
J.-G. Coderre.....	0 10 0
J. Munro.....	0 10 0
D. Peltier.....	1 0 0
G. Peltier.....	0 10 0
N. Valois.....	1 0 0
R. Trudeau.....	1 0 0
O. Perrault.....	1 0 0
A. Gérard.....	2 0 0
Hon. G. Moffatt.....	5 0 0
Frothingham & Workman.....	5 0 0
J. Ostell.....	1 5 0
B. Gibb.....	1 0 0
Rollo Campbell.....	1 0 0
James Logan.....	2 0 0
J.-H. Daly.....	1 5 0
John Dyde.....	1 5 0
Séminaire Saint-Sulpice.....	12 10 0

QUÉBEC

Hon. L.-V. Sicotte.....	12 10 0
L.-T. Drummond.....	5 0 0
Francis Hincks.....	5 0 0
George-E. Cartier.....	5 0 0
Sir Allan MacNab.....	5 0 0
Hon. J.-A. MacDonald.....	5 0 0
Hon. Robert Spence.....	5 0 0
Hon. L.-H. Holton.....	5 0 0
Capitaine W. Rhodes.....	2 10 0
W. H. Jones.....	0 5 0
A. P. Roche.....	0 5 0
G. Powell.....	0 10 0
C. J. Birch.....	0 5 0

J.-D. Harrington.....£	0	10	0
J. Atkins.....	0	10	0
J.-W. Boxer.....	0	5	0
J.-B. Andrews.....	0	10	0
J.-C. Taché.....	1	0	0
G. Baby.....	0	5	0
John Gow.....	0	2	6
F. Fortier.....	0	5	0
Thomas Rosa.....	0	10	0
James Dorr.....	0	1	3
M. le Juge Caron.....	3	0	0
M. le Juge Duval.....	2	0	0
C.-A. Anderson.....	1	5	0
T. Dufort.....	0	15	0
L.-F. Dufresne.....	0	5	0
J.-F. Pelland.....	0	5	0
M. Shaw.....	0	5	0
J. B. Stanton.....	0	5	0
W. Edge.....	0	5	0
Charles Selby.....	0	5	0
Joseph Cary.....	1	0	0
W. Dickenson.....	0	10	0
D. A. Ross.....	0	10	0
U. Godard.....	0	5	0
James Drysdale.....	0	5	0
A. S. Manzies.....	0	5	0
J. M. Muckle.....	0	10	0
J. A. Green.....	0	5	0
A.-A. Duffill.....	0	5	0
Colonel Taché.....	10	0	0
George Reiffenstein.....	0	5	0
T. Hector.....	0	10	0
H.-J. Jones.....	0	10	0
F.-T. Roche.....	0	5	0
A. Russell.....	0	5	0
Jos. Prendergast.....	0	5	0
J. C. Tarbut.....	0	5	0
A. Kirkwood.....	0	5	0

Jean Langevin.....	£ 0 10 0
F. Duval.....	0 5 0
Go. Hammond.....	0 5 0
W. M. Dawson.....	0 10 0
Hon. P. de Laterrière.....	5 0 0
Thomas Amiot.....	1 5 0
W. Kent.....	0 5 0
G.-L. Lane.....	0 5 0
J.-A. Bélanger.....	0 5 0
A. Bélanger, fils.....	0 2 6
W. Valiquette.....	0 2 6
Honorable P.-J.-O. Chauveau	5 0 0
Etienne Parent.....	2 10 0
L. Têtu.....	0 10 0
H. Jarmy.....	0 10 0
G. Bertrand.....	0 5 0
W. C. Crofton.....	0 5 0
Archibald Cary.....	0 5 0
J. B. Renaud.....	5 0 0
Laurent Têtu.....	5 0 0
Cirice Têtu.....	2 10 0
A. Bilodeau.....	3 0 0
E.-J. Deblois.....	1 5 0
Hon. Louis Panet.....	2 10 0
George Desbarats.....	5 0 0
Hon. H.-H. Kellaly.....	5 0 0
François Baby.....	5 0 0
R.-S.-M. Bouchette.....	1 5 0
C.-D. Shanly.....	0 5 0
J. Guy.....	0 5 0
M. Ryan.....	0 15 0
Shérif Sewell.....	1 0 0
Hon. Jos. Dionne.....	1 5 0
Hon. John Ross.....	5 0 0
Hon. J.-O. Turgeon.....	1 0 0
Robert LeMoine.....	1 5 0
Hon. John Moore.....	1 0 0
Hon. P. de Boucherville.....	1 5 0

William Spnagges.....	£ 0 15 0
A. Rankin.....	2 10 0
C. Alleyn.....	2 10 0
D. Ross.....	2 10 0
George Macbeth.....	2 10 0
John Egan.....	2 10 0
Hon. J.-H. Cameron.....	2 10 0
Hon. John Young.....	2 10 0
Hon. François Lemieux.....	2 10 0
M. Murvey.....	2 10 0
J.-B. Faribault.....	3 10 0
W. B. Lindsay.....	2 10 0
George Brown.....	2 10 0
J. H. Burton.....	2 10 0
Jos. Hartman	2 10 0
Ed. Larwill.....	2 10 0
John LeBouthillier.....	3 0 0
John Meagher.....	1 5 0
C.-F. Fournier.....	2 10 0
Benjamin Dionne.....	2 10 0
J. Fraser.....	2 10 0
W. H. Lee.....	0 10 0
W. H. Hinsworth.....	0 5 0
F. Vallerand.....	0 2 6
O. Côté.....	0 5 0
Les Dames Ursulines.....	5 0 0
L'hon. Jean Chabot.....	5 0 0
Félix Fortier.....	1 10 0
J.-B. Raymond.....	0 5 0
G. G. Dunlevie.....	0 5 6
Hon. N. F. Belleau.....	2 10 0
Hon. Saveuse de Beaujeu.....	5 0 0
Lord Elgin.....	20 0 0
L'Archevêque de Québec.....	12 10 0
Le Séminaire de Québec.....	12 10 0
Stewart Derbishire.....	5 0 0
F. Casault.....	0 3 9
Hon. W.-H. Merritt.....	1 5 0

A. Morel.....	£ 0	5 0
C. Jones.....	0	5 0
L. Burnett.....	0	5 0
J.-M. Kein.....	0	5 0
D. P. Myrand.....	0	5 0
M. R. Cumming.....	0	5 0
J.-H. Ayres.....	0	5 0
Docteur Fortier.....	0	5 0
O.-J. MacDonald.....	0	5 0
S.-J. Benjamin.....	0	5 0
E. Dorion.....	0	5 0
Dill Dillon.....	0	5 0
Donald McLeod.....	0	5 0
F. Taylor.....	0	5 0
W. B. Lindsay, Jr.....	0	5 0
A. G. Lajoie.....	0	5 0
J. A. Gingras.....	0	5 0
F. Badgley.....	0	5 0
W. Fanning.....	0	5 0
G. Muir.....	0	5 0
S. C. Gagnon.....	0	5 0
P. Barton.....	0	5 0
J. C. Trotter.....	0	5 0
W.-B. Ross.....	0	5 0
J. Vaux.....	0	5 0
A. J. Duchesnay.....	0	5 0
W. Power.....	0	5 0
Charles Langevin.....	0	5 0
E. Dénéchaud.....	0	5 0
A. G. Taylor.....	0	5 0
G. Lévêque.....	0	5 0
J.-P. Leprohon.....	0	5 0
J.-M. Fraser.....	1	5 0
Dr Robitaille (argent perçu)...	7	2 0

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV SEPTEMBRE 1909 N° 9

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

M. de la Corne raconte très au long comment il s'adressa à la Cour pour se faire exempter de cette dépense, et pour demander certains privilèges, et donne à ses amis de Québec la bonne nouvelle de son succès. D'après lui, l'abbaye qui ne donnait que quatre mille et quelques cents francs de revenu net, pourrait, bien administrée, en donner jusqu'à dix mille.

Dans la même lettre, qui est interminable, je note le passage suivant :

“ A l'égard du ménage que je tiens à Meaubec, et que tous mes prédécesseurs ont tenu, à commencer par M. de Laval qui y a mis les premiers meubles qui y sont encore, il n'est pas possible de faire autrement. Meaubec est peut-être l'endroit le plus vilain et le plus misérable du Berry. Le village est composé de 18 à 20 maisons de paysans, éparses çà et là, qui sont tous gueux comme des rats d'église. Il y a pour toute ressource la maison du curé, qui n'est guère mieux que les autres, et qui, les trois quarts de l'année, mange et vit avec des racines et porte des sabots. Voilà, mes-

sieurs, les raisons qui ont obligé mes prédécesseurs et moi à tenir ménage. Ou il faut que l'agent aille à Chateauroux, distant de cinq lieues de l'Abbaye, pour trouver une pension, ou il ne peut se dispenser de tenir son ménage, et encore faudrait-il qu'il le tienne quand il viendra pour affaires à l'Abbaye. Il est nécessaire d'y résider. Il n'est pas moins indispensable d'y recevoir les voisins et les curés voisins qui dépendent de nous et qui viennent rendre leur devoir de fort loin. Peut-on se dispenser de leur donner à dîner ou à souper?...

“ J'ai reçu une lettre de M. l'Evêque, une de M. Briand, une de M. Rigauville et une de M. St-Onge. Je juge que celles de nos autres confrères auront péri ainsi que celles de toute ma famille dont je n'ai pas reçu une seule lettre, à l'exception d'une de St-Luc ⁽¹⁾ et de la mère Lacroix. Je n'ai point encore su ce qu'est devenu le 5^{me} navire. Il est sûrement pris ou péri. Voilà ce qui ne s'est pas encore vu depuis que le Canada existe.

“ La description que vous me faites, messieurs, de la triste situation où est notre pauvre pays, tant par la disette affreuse que par les maladies qui y règnent, la misère où vous êtes, me percent le cœur et m'accablent de tristesse et d'inquiétude pour vous et tous ceux qui m'intéressent. Je n'ai que trop lieu de craindre que cette maladie n'ait augmenté au commencement de l'hiver et n'ait fait dans le Canada autant de ravages qu'elle en a fait à Brest après l'arrivée des vaisseaux. On n'ose pas dire le nombre des morts. Il a fallu y envoyer des médecins de Paris. La plus grande partie de ceux de ce port et des vaisseaux sont morts. Que le temps va me durer d'ici à l'arrivée du premier navire qui viendra de Québec, mais que je redoute en même temps les nouvelles qui en viendront! Fasse le ciel qu'elles soient plus consolantes que je ne les espère et

(1) Son frère.

que vous jouissiez tous d'une bonne santé et que vous ayez eu assez de vivres pour attendre les secours de France ! Car de la manière dont on m'a écrit, vous êtes aux derniers expédients. Vous êtes bien bons, mes chers confrères, de parler de gratification, comme du revenu de mon doyenné dans l'occurrence où vous vous trouvez ; je vous veux du mal de n'avoir pas tout gardé, vous devez penser que j'ai ici assez d'amis pour trouver crédit en pareil cas, et sans argent je ne mourrais pas de faim à Paris, au lieu que vous ne pouvez avoir de pain et de la viande qu'à force d'argent. Je pense que vous jugez assez favorablement sur mon compte pour croire que je n'aurais jamais trouvé mauvais que vous eussiez partagé mon petit revenu ; nous nous serions toujours bien arrangés par la suite. Si, cette année, vous en avez besoin, comme cela pourrait être, usez-en, je vous prie, librement et hardiment ; comptez que je me tirerai ici bien d'affaire. J'ai une inquiétude affreuse au sujet des semences ; je crains que vous n'ayez de quoi à les faire. Hélas ! que deviendrait le pays ? Je compte sur la divine Providence et sur les sages précautions de M. l'Intendant, qui a prévenu de bonne heure la disette qui règne dans le pays ⁽¹⁾.

(1) Hélas ! faut-il ici noter l'ignorance incommensurable de notre intelligent chanoine au sujet de Bigot. Il demeurait à Paris depuis des années et il ne connaissait pas Bigot, et il était canadien ! L'abbé de l'Isle-Dieu—un français qui aurait mérité d'être canadien et qui l'était de cœur et d'âme et d'actions—en savait plus long que lui.

Nous avons déjà vu ce que pensait l'abbé de l'Isle-Dieu sur l'infâme intendant. Voici encore d'autres détails. L'abbé écrit le 29 mars 1754, à Mgr de Pontbriand : " M. Bigot vide ses magasins et se défait sur le compte du Roi de ses pacotilles. Que fera-t-il de ses vaisseaux de commerce et de ses bâtiments de transport, qui ne font autre chose pendant les cours de l'année que de voiturier dans la belle saison et d'hiverner pendant les glaces dans les ports de nos colonies occidentales, pour ne pas les avoir sur son compte ?

“ Il est temps, messieurs, de vous parler de nos affaires communes ; j'ai répondu aux mémoires... par une requête d'environ cent pages ; j'ai sué sang et eau. Mon avocat m'a fait attendre...” Et oui, tout le monde attendait et suait et se purgeait.

Le 17 avril 1758, M. de la Corne écrit à ses confrères et leur parle “ de la grande requête que nous avons signifiée, l'été dernier.”

“ Vous croyez peut-être, Monseigneur, qu'ici nous ne savons rien, ou que fort peu de chose de ce qui se passe chez vous ; pardonnez-moi, et si le ministre veut, il n'a qu'à dire : *loquere et loquar*.” Malheureusement il était inutile de parler à des gens qui ne demandaient qu'à s'amuser ; ce qui est surprenant, c'est que M. de la Corne fût tenu dans une ignorance aussi profonde des exactions et des crimes de Bigot, à cette époque critique de notre histoire, où ses frères à lui, les de la Corne, étaient au premier rang pour sacrifier au salut de la patrie canadienne, leurs personnes et leur sang. C'est un véritable mystère. Il est évident que notre chanoine aurait gagné à causer davantage avec l'abbé de l'Isle-Dieu.

Et que pensait le même abbé de l'Isle-Dieu de Vaudreuil et de Montcalm ? Voici ce qu'il écrit à Mgr de Québec :

29 mars 1754.—“ Vous me demandez si M. le Marquis de Vaudreuil est nommé gouverneur-général, oui. S'il partira cette année, non ; à moins qu'avant le mois d'août qui est le temps le plus tardif où puisse partir une frégate de France pour Québec, à cause des gelées, il n'arrivât quelque révolution qui obligeât la cour à faire partir M. de Vaudreuil pour apaiser un mécontentement que je vois universel et prêt à éclater ”.

25 mars 1755.—“ Il n'est pas nécessaire que je vous annonce M. et madame de Vaudreuil, puisque c'est par eux que je vous fais passer ma lettre ; mais je puis du moins vous féliciter sur l'acquisition que vous en faites dans la colonie... Les larmes qu'ils ont fait répandre à la Nouvelle-Orléans, à leur départ, et les regrets qu'ils y ont laissés sont d'heureux pronostics. Fasse le ciel qu'ils ne soient pas traversés dans le bien qu'ils sont capables de faire ! ”

19 avril 1755.—“ Vous allez avoir M. de Vaudreuil et vous aurez un chrétien et un citoyen ”.

28 mars 1756.—“ M. et Madame de Vaudreuil m'ont fait l'honneur de m'écrire. Je leur fais réponse. Je ne suis pas étonné qu'on les ait reçus avec plaisir, avec joie et

Le 28 avril de la même année, 1758, M. De Lorme écrit au Chapitre :

“ Par le seul triplicata de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de nous écrire en date du 6 nov. 1757, vous m'apprenez la mort de mon frère le chanoine et grand pénitencier dont j'ai été fort touché, quoique je m'y attendisse depuis plusieurs années, eu égard aux

acclamation. Ils étaient désirés et ils sont bien propres à se faire aimer.”

Il dit du marquis du Quesne qu'il est “ haut, altier et suffisant et qu'il ne se doute pas seulement de l'importance de l'Acadie.”

“ Vous avez raison de dire, monseigneur, que si votre respectable Gouverneur Général réussit, il sera couvert de gloire et que *s'il échoue, on ne pourra le blâmer*. Je voudrais bien du moins qu'on lui envoyât le cordon rouge, il mérite cette décoration et elle est nécessaire vis à vis des Anglais. J'y ai fait tout ce que j'ai pu...” Et voici ce que l'abbé de l'Isle-Dieu écrit à l'évêque sur Montcalm :

“ Je crois que vous serez content du commandant que la Cour vous envoie, M. le Marquis de Montcalm... j'ai eu nombre et de très longues conférences avec lui... il a l'imagination assez vive, par conséquent beaucoup de sagacité et de pénétration et ce que j'en aime le mieux, le flegme (quand il le faut) et le sérieux de la réflexion. Je lui ai communiqué tout ce que je pouvais savoir de vos différentes colonies, du caractère de ceux qui les habitent (Canadiens ou Sauvages naturels du pays). Je lui ai surtout beaucoup parlé de vous, Monseigneur, de M. le Marquis et de Madame la Marquise de Vaudreuil, peu de M. Bigot, mais assez pour qu'il puisse lui dire que je lui en ai parlé.

“ Je lui ai surtout dit beaucoup de choses de nos chers officiers Canadiens, dont je lui ai fait un portrait propre à mériter son amitié et son estime.

“ J'ai tâché de lui insinuer qu'il devait mériter leur confiance s'il voulait réussir dans un pays qu'ils connaissent mieux que lui, et que d'ailleurs sa propre gloire était attachée à la leur, comme la leur à la sienne. Il m'a paru très bien disposé et surtout à conférer de concert et avec confiance sur les expéditions qu'il y aurait à faire avec notre cher et respectable Gouverneur, que je suis persuadé que vous possédez avec autant de satisfaction que vous l'avez désiré avec empressement.”

différents maux dont il était attaqué, qui ne lui promettaient pas une longue vie...”

“ On ne peut plus être sensible que je le suis aux marques d’amitié et d’estime que vous avez eues pour lui tant de son vivant qu’après sa mort. Je vous en fais mes très humbles remerciements et en serai toute ma vie reconnaissant. Je le recommande à vos prières. Je n’ai pas moins été touchés, messieurs, de la mort de M. de Tonnancour, notre théologal, dans la fleur, pourrais-je dire, de son âge. Ses bonnes qualités et le talent particulier qu’il avait pour les cérémonies de l’Eglise et le culte des autels, méritent les regrets de tous ceux qui l’ont connu. J’en dois être plus fâché que personne par l’attachement que j’ai toujours eu pour lui et pour sa famille.....

“ Il n’est pas question, Messieurs, des raisons que vous avez eues de mettre M. de Lacorne à mon lieu et place pour gouverner en France les affaires du Chapitre. Je ne saurais les désapprouver : il est jeune et plus en état que moi d’agir. Il faut espérer qu’il s’en acquittera bien. Cela ne m’empêchera pas cependant, comme intéressé, de veiller à ce qui se passe et de lui donner les conseils que je croirai nécessaires pour le bien et l’avantage de notre Chapitre. Il me communique assez volontiers les affaires, ce qui fait que vivant ensemble en bonne intelligence, elles en iront toujours mieux.

“ J’ai cru, messieurs, après les services essentiels que je vous ai rendus, pouvoir vous demander une pension pour le reste de mes jours ; mes amis et des personnes censées m’ont dit que j’étais en droit de l’exiger. Vous me répondez que vous n’êtes pas en état de m’accorder la demande que je vous ai faite, que notre Chapitre est trop pauvre, que vous avez bien de la peine à vivre. Jugez de celle dans laquelle je dois être, puisque pour me soutenir je me vois réduit à mon canonikat. Vous avez presque tous avec votre prébende, du

bien de patrimoine. Je comptais en avoir aussi ; mais mon frère qui avait le peu de bien qui me restait entre les mains, a su en disposer de son vivant, sans m'en rendre aucun compte depuis que je suis en France, quoique je l'en ay souvent pressé. Il n'en est pas mort plus riche. Quoi qu'il en soit, messieurs, je ne veux point d'affaires ; je veux vivre avec vous en bonne intelligence, en paix et en union. Je crois cependant que ne pouvant me faire une pension, vous ne me refuserez pas de me laisser en forme de gratification ce que je peux redevoir à notre Chapitre par mes comptes ou autrement. J'en ai fait ma soumission à M. l'abbé Lacorne. Ce n'est point un argent que vous aurez à déboursier, vous n'en serez ni plus riches ni plus pauvres, et cette gratification me tranquillisera jusqu'à ce que la Cour me donne de quoi vivre.....

“ Je crains fort que notre procès contre le séminaire ne dure encore longtemps, les écritures de part et d'autres ne finissent pas, ce qui me désole ; nous attendons cependant le bureau incessamment. Dieu veuille qu'il arrive ! ”

Le 5 mai 1758, M. de la Corne écrit au sujet du cadeau qu'il a fait au grand maître des eaux et forêts, et qui a été très utile pour obtenir l'arrêt du Conseil d'Etat “ qui me permet la coupe de tous nos bois... et qui renvoie par devant le dit grand-maître toutes les contestations nées et à naître sur les usurpations qui nous ont été faites, sur les arrangements que M. de Lorme a faits à notre préjudice, sur les établissements que les paysans ont faits dans nos bois en s'emparant de portions de terre considérables ; ce qu'il doit juger en dernier ressort sauf l'appel du conseil, ainsi que je l'ai demandé par ma requête. Vous voyez, messieurs, combien j'ai besoin de me ménager cet homme. D'ailleurs il est en partie la cause que je suis exempt de payer sur la vente des bois aucuns droits aux hôpitaux et aux receveurs généraux, et que je n'ai aucun frais à

faire pour la vente de ces bois qui devaient être mis à l'enchère à la maîtrise d'Issoudun : tous les frais et droits emportent au moins les deux tiers de provenu des bois...

“...Mgr l'évêque de Digne, actuellement d'Orléans, et M. de Saintes qui est à la tête des Economats, ont trouvé mon arrêt si extraordinaire et si favorable qu'ils m'ont conseillé de le tenir secret et de faire couper sans bruit, de crainte qu'il ne vienne à la connaissance des receveurs généraux et de la commission du clergé qui stipule pour les hôpitaux, qui sûrement y mettraient opposition et m'obligeraient au moins à leur payer leurs droits, ou il me faudrait entrer avec eux dans un procès d'où je ne sortirais pas de dix ans. Aussi, de concert avec le grand Maître, nous ne disons pas un mot. Il me tarde que le mois d'octobre soit arrivé pour faire jeter bas la futaye et la faire enlever... Le présent que je fais ne dépassera pas 1200 livres tant pour ce que je lui ai donné que ce que je lui donnerai... et il nous sauvera au moins 25,000 livres de droits, voleries et pilleries ; car tous ces messieurs grugent les ecclésiastiques, abbés et communautés ; c'est la chose du monde la plus criante. Le malheur est qu'on n'y peut remédier. Les lois sont faites ainsi : il vaut autant, dit-on, que ces gens-là pillent les revenus des bois des abbayes que de voir les abbés les manger et les détruire eux-mêmes. Au moins les premiers les conservent et les font conserver. Cependant on pense à faire un nouveau règlement, à ce que j'ai entendu dire, afin de modérer un peu l'appétit de ces affamés et des autres grugeurs. Dieu merci, je me compte sorti de leurs pattes ; je chanterai victoire quand ma futaye sera coupée. Car quant au taillis, je ne les crains point et n'ai rien à craindre que du seul grand Maître, mais je l'ai pour moi... Si nos bois, dans 15 ans, ne nous donnent que 4000 frs de rente, je serai fort trompé...”

Lettre du même, 21 juin 1758, au Chapitre :

“... Je connais, mes chers frères, quelle a été votre

misère, elle m'a affecté singulièrement depuis six mois, et je n'ai pas mangé un bon morceau que je ne me le sois reproché et n'ai désiré le partager avec vous... Je vous ai marqué que MM. du Séminaire m'avaient signifié enfin leur réponse, il y a environ cinq semaines, par une requête qui n'est pas moins destituée de vérité et de bonne foi que les précédents écrits qu'ils ont faits. Je me suis renfermé pendant trois semaines pour répondre ; ⁽¹⁾ il y a douze jours que j'ai porté à mon avocat cette réponse qui consiste en 40 pages in-folio. Je la lui ai remise comme devant faire seulement les matériaux de la réponse que nous avons à faire ; mais après l'avoir lue et examinée, il a voulu l'adopter telle que je l'avais faite sans y rien changer, en me faisant beaucoup de compliments dont je ne suis point du tout flatté, parce que je sais qu'il devait donner une autre forme, mais cela lui aurait emporté beaucoup de temps. J'imagine que c'est la raison qui a fait qu'il ne l'a pas retouchée. Au reste, je crois avoir répondu aux misérables chicanes qu'on nous fait et avoir suffisamment fait voir que l'interprétation que le Séminaire s'efforce de donner à la Bulle est forcée, téméraire et fausse...

“ J'avais, comme je vous l'ai marqué, obtenu le Bureau ; mais à la veille ils m'ont signifié cette frauduleuse requête à laquelle il a été nécessaire de répondre. On m'avait promis le Bureau pour Compiègne, il devait y en avoir deux par semaine. Mais les choses sont bien changées, puisque le Roy ne va plus à Compiègne, ce qui n'est pas arrivé depuis peut-être plus de

(1) Avec ce système admirable, on aurait pu se rendre pour la fin du procès jusqu'au jugement dernier. Car après avoir lu cette réponse du chanoine de la Corne, les prêtres du Séminaire pouvaient à leur tour sentir le besoin de s'enfermer pour écrire une autre réponse, puis le chanoine de recommencer sa retraite et ses mémoires, etc. Quels plaideurs ! quels plaideurs !

30 ans. Il n'y qu'à moi que sont réservés ces traverses et ses obstacles. Il est aujourd'hui fort difficile de l'obtenir pour Paris..."

M. de Boulogne croit qu'il faudra attendre au mois d'octobre où ce fameux bureau se tiendra à Fontainebleau ; mais le chanoine ne peut y consentir et il "a mis les fers au feu" pour l'obtenir avant cette date. "Tout ce que j'avais fait vis-à-vis M. de Moras est devenu inutile parce qu'il est retiré. Je pars sous deux jours pour Versailles pour aller demander la protection de MM. Massia et le Normand, successeurs de M. de Moras." Il a fait un voyage à Meaubeck appelé d'urgence par M. Boutroux, son homme d'affaires, pour ce qui regardait les papiers de l'abbaye et pour des réparations à faire à un moulin. Sa santé est meilleure, il en remercie Dieu.

Lettre du même, 6 février 1759.

"Messieurs,

"J'apprends avec bien du plaisir, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et son duplicata que j'ai également reçu, que vous jouissez tous d'une santé parfaite, et que M. Brillant est convalescent. J'espère que sa santé se sera fortifiée, je le souhaite et le désire de tout mon cœur. Nous avons bien des grâces à rendre à la Providence de nous l'avoir conservé. Vous vivrez tous longtemps, MM. et chers confrères, si les vœux que je forme pour vous sont exaucés. Nous sommes, grâce à Dieu, en bonne intelligence, nous avons la paix ; j'espère que nous la conserverons aussi longue que nos jours.

"J'ai connu par vos lettres particulières que vous aviez eu quelques suspicions sur mon compte ; vous avez été étonnés de ne point recevoir en prime de mes lettres. Mgr, dites-vous, en avait reçu une, et quelques autres personnes. Le bruit courait que je voulais me séparer de vous, trouvant une place ailleurs, etc. Si

vous n'avez pas reçu, messieurs, mes premières lettres, ce n'est pas ma faute, puisque je les avais fait partir en premier. Si M. Gradis les eut mises, comme je lui avais marqué, non pas sur une frégate qui est faite pour donner et recevoir des coups, mais sur un bon voilier marchand qui sait les éviter et fuir, vous les auriez sûrement reçues et vous n'auriez sûrement pas douté de ma vigilance et de mon exactitude. Quant aux discours qu'on a tenus dans Québec et qu'on a essayé de vous faire entendre, ils n'ont ni père ni mère : ce sont ou gens qui spéculent, ou de nos bons amis qui étaient intéressés à parler ainsi. Si nous nous mettons sur le pied de les écouter et de nous affecter de tout ce que l'on dit et de ce que l'on pourra dire, nous aurions de la bonté de reste.

“ Les spéculateurs en diront bien davantage cette année, puisque le roi me fait la grâce de me donner l'abbaye de l'Etoile, ordre de St-Bernard, diocèse de Poitiers, distante de dix lieues de Meaubeac. Non, mes chers confrères, ni cette grâce, ni rien au monde ne pourra me séparer de vous, ni me faire abandonner les intérêts de notre pauvre Chapitre.

“ Je vous suis inséparablement attaché. Je désirerais que le revenu de mon abbaye fût plus considérable, je l'ignore encore, et qu'il me permît de vous en donner des preuves ; mais elle me met aux abois cette année et l'année prochaine. Il me faut payer 6 à 7,000 frs de Bulles et de frais pour la prise de possession et de la suppression de la mense conventuelle. Le Roy veut qu'elle soit éteinte. Cette abbaye était cy-devant régulière, elle a été sécularisée et mise en commende pour me la donner. ⁽¹⁾ Cette dernière affaire est faite et

⁽¹⁾ Cette même année, l'abbé de l'Isle-Dieu présentait un très intéressant mémoire à la Cour pour demander une abbaye pour Mgr de Pontbriant, et rappelait ses requêtes précédentes à l'ancien évêque de Mirepoix, les ordres du roi à celui-ci, sans résultat, sa nouvelle requête au cardi-

consommée; mais en voilà bien long, tandis que j'ai tant de choses concernant nos affaires à vous marquer et qu'on nous menace que les navires partiront sous dix jours. Je suis à ma première lettre... Le rapporteur a été malade, après quoi il est allé en province pour se remettre; à peine a-t-il été revenu qu'il est retombé malade, il a été... près d'un mois sans sortir de sa chambre... M. Villars vint chez moi, il y a environ trois semaines, me dire que M. Boullogne d'où il sortait lui avait dit que nos juges voulaient remettre

nal de la Rochefoucault, mort avant d'avoir pu faire quoi que ce soit pour le pauvre évêque de Québec, etc. Enfin l'abbé demande de nouveau et réfute d'avance les objections: "On allègue qu'en donnant une abbaye à l'Évêque de Québec, il en serait trop éloigné..." Il répond: "D'ailleurs M. l'Évêque de Québec n'est pas plus éloigné de France que le Doyen de son Chapitre à qui on vient de donner une abbaye qui ne pouvait être mieux placée, par les services que sa famille et ses propres frères ont rendus et continuent de rendre dans nos colonies." Quelle fine critique des mérites personnels de l'abbé de la Corne! Au reste, il est certain, et cela a déjà été amplement prouvé, que l'abbé de l'Isle-Dieu souffrait beaucoup de voir que l'abbé de la Corne s'obstinât à résider à Paris au lieu de Québec. Je profite de l'occasion pour dire que l'abbé de l'Isle-Dieu était, d'après moi et d'après les documents, infiniment supérieur comme intelligence et jugement, aux abbés De D'Orme et de la Corne, et à Mgr de Pontbriant lui-même. D'après l'abbé Lindsay, (*Louis Liénard de Beaujeu*, Extrait de *La Nouvelle-France*, 1907) l'abbaye de l'Etoile avait été demandée pour l'abbé de Beaujeu dont j'ai déjà rappelé le souvenir. Il est évident que cette supplique (pas de date, vers 1742), contrairement aux espérances et à ce qui a été écrit sur le sujet, "(ne) fut (pas) gracieusement accueillie et que les services rendus à la France et au Canada par la famille de Beaujeu n'obtinrent (pas) cette digne marque de reconnaissance dont le studieux abbé allait (non) profiter pour aspirer aux grades supérieurs."

Il faut ajouter que l'abbaye de l'Etoile fut donnée au chanoine de la Corne et non pas au Chapitre. L'Eglise de Québec ne reçut *jamaïs rien* de cette abbaye, mais de l'Assemblée du clergé, ce qui est bien différent. Voir *Louis Liénard de Beaujeu*, page 10; *La Nouvelle-France*, 1907, page 75.

notre affaire à l'année prochaine et savoir avant quels seraient les événements de la guerre en Canada, que ce pays pouvait être pris, qu'il y avait apparence que l'on perdrait beaucoup de temps sur des examens et à faire des réglemens pour une chose qui n'aurait peut-être pas lieu, etc. Je répondis très uniment à M. de Villars que ces messieurs étaient les maîtres et que nous étions faits pour nous soumettre. Mais je fus tout incontinent chez M. de Boullogne, sans trop lui faire connaître qu'on lui avait suggéré ces propos. Je m'attachai à les combattre et finis par dire qu'en supposant que le pays fût pris, ce qui n'était pas à croire, le Canada nous serait sûrement rendu, parce que les Couronnes ne souffriraient pas que les Anglais, qui certainement deviennent trop puissants, le gardassent. Enfin je lui parlai avec toute la fermeté et l'activité dont je suis capable, et il me promit sur le champ que notre affaire serait mise sur le bureau au commencement du carême... Ainsi, messieurs, s'il ne nous arrive pas de catastrophe, nous ne sommes pas éloignés du rapport, et je pense que le fond du procès, c'est-à-dire l'article de la cure, sera jugée vers Pâques. Dieu le veuille !

“ Vous me marquez, messieurs, qu'un accommodement serait notre fait, vous me paraissez pencher pour cela, et vous m'engagez en quelque façon à le faire. Je ne vous cacherai pas que j'ai été un peu surpris ; cette façon de penser de votre part est bien différente de celle que vous m'avez marquée dans vos lettres des années précédentes ⁽¹⁾ où vous m'enjoigniez positivement de n'accepter aucun accommodement, et je crains que vous ne vous soyez un peu trop ouverts là-dessus à

(1) Oui, mais depuis, M. de la Villangevin était mort, ainsi que M. de Tonnancour, et il est permis de croire que les nouveaux chanoines étaient moins ardents pour soutenir un procès qui n'aboutissait point et qui mangeaient leurs revenus.

Québec et que notre partie n'en veuille tirer avantage. Ce qui serait fort disgracieux autant pour moi que pour vous. Ils ne manqueront pas de tenir bien des discours à cette occasion, peut-être est-ce déjà fait. Ils disent aux uns que c'est la faiblesse de notre cause ; aux autres que c'est malgré vous qu'on la soutient, puisqu'ils l'ont déjà dit dans leurs écrits.... Quand le Chapitre a entrepris ce procès, il ne l'a fait qu'après un mûr examen des pièces ; ce n'a été qu'à mon corps défendant que j'ai accepté la députation et par déférence pour le corps... je n'ai entamé cette affaire qu'après avoir consulté les trois plus célèbres avocats de Paris ; vous avez en mains cette consultation qui cependant a été faite avant que j'eusse trouvé bien des pièces essentielles.

“ Pour faire un accommodement, vous savez, messieurs, mieux que moi qu'il faut 1^o que les parties conviennent d's faits ; 2^o qu'elles se cèdent mutuellement. Les prêtres du Séminaire ne veulent ni l'un ni l'autre ; il n'y a point d'autre accommodement à faire vis-à-vis d'eux que nous désister de tout. Voilà où ils en sont.

“ Si vous voulez actuellement savoir ma façon de penser, c'est que je le désirerais plus que vous, et malgré les défenses que vous m'en avez faites, je l'ai tenté plus d'une fois sans cependant trop m'avancer, mais je leur en disais assez pour les amener, s'ils eussent eu la plus petite volonté de le faire ; jusqu'à leur dire que je dépasserais le pouvoir que vous m'aviez donné là-dessus et que je me ferais fort de vous faire agréer l'arrangement que je ferais avec eux. M. Villars ne le niera pas. A la troisième visite qu'il me fit, je lui dis que tout le Canada me marquait qu'il passait en France avec un esprit de pacification et d'accommodement, qu'il avait fait sonner cela dans tout le pays, en disant qu'il emportait une procuration *ad hoc* et qu'il était étonnant qu'il ne m'en parlât pas. Je lui ajoutai que je n'étais pas moins empressé que lui de voir la paix

entre le Séminaire et le Chapitre et que je n'avais pas moins d'aversion que tout le Séminaire pour tout ce qui s'appelait procès et surtout chicane ; que sans l'avoir publié dans tout le Canada, je ne serais pas le dernier à me prêter. Voilà, messieurs, mot pour mot ce que j'ai dit à M. de Villars.... J'eus pour toute réponse du Sieur de Villars que leurs messieurs disaient que cela ne pouvait se faire solidement. Je l'avais d'abord pensé, mais rien ne serait plus facile, si on voulait convenir des faits et se céder mutuellement en faisant homologuer les arrangements par un bon avocat du Conseil d'Etat ; mais c'est ce qu'ils ne veulent pas....” Le chanoine raconte ensuite une conversation qu'il a eue avec M. l'abbé de Pontbriand sur le même sujet et il ajoute : “ C'est à vous de voir si vous voulez vous désister. Il nous en a coûté bien cher ; tous les frais, grâce à Dieu, sont faits, car je ne veux plus écrire, ni répondre, nous en avons assez dit pour ce qui regarde la cure qui est notre but principal ; la nappe est mise ; je vais toujours aller mon train et tâcher d'avoir un arrêt.... ” Mauvaises nouvelles de Meaubecc : Le chanoine n'a pu faire juger les affaires qui étaient renvoyées devant le grand Maître des Eaux et Forêts à Issoudun, ni en venir à un accommodement avec les habitants de Neuilly sur le grand procès que M. De L'Orme avait commencé quatre ans auparavant. Il va falloir plaider ! On travaille à la coupe des bois. Dans cette même lettre de 28 pages, je note le passage suivant :

“ Quant à M. de L'Orme, je lui ai parlé suivant vos intentions, il doit venir chez moi et je voirai son compte de la vente des bois futays de 1737. Je lui demanderai une reconnaissance telle que vous l'exigez ; mais elle ne servira pas de grand'chose, à ce que je crains fort, parce qu'à sa mort, Sarrazin son neveu ne manquera pas de dire que son argenterie lui appartient, qui est le seul objet sur lequel on puisse faire grand

fond ; car pour le reste on n'en fera peut-être pas 200 frs. Il a toujours mangé, et rien n'est si mince que ses meubles. Tout ce qu'il y a, c'est qu'il pourra nous rester quelque chose de sa prébende. Je crois qu'il va faire effectivement des efforts pour rentrer dans la possession de l'Isle Madame qui a été vendue à son insu et sans procuration de sa part. Vous voyez, messieurs ce que vous aurez à faire là-dessus... ⁽¹⁾ J'ai bien retardé, mes chères confrères, à vous marquer la peine que je ressens de la fâcheuse et triste situation où vous continuez d'être, elle me touche plus sensiblement que je ne puis vous l'exprimer... Elle occupe maintenant tout Paris et tout le Royaume... Je m'occupe d'avance de vous recevoir ici et je trouverai le moyen de vous loger et de trouver du pain et du vin. Dieu veuille que nous n'en venions pas là ! En tout cas, je serai un peu consolé par le plaisir de vous voir tous et de vous embrasser et de partager avec vous la mauvaise fortune. Vous m'engagez, mes chers frères, à solliciter pour vous Mgr d'Orléans ; il est vrai que j'ai l'honneur de le voir et de manger avec lui tout le temps qu'il demeure à Paris, qu'il a même des bontés pour moi ; mais c'est parce que je l'approche de près que je vois qu'il n'est pas temps de le presser. Il est accablé par toute la Cour et ceux qui l'environnent ; il

⁽¹⁾ Il n'y avait rien à faire et franchement M. de L'Orme méritait mieux du Chapitre, puisqu'il lui avait fait gagner depuis des années 3000 frs de gratification du Roi, somme qu'il aurait pu obtenir pour lui-même. Mais la reconnaissance ! Ce qui est à noter aussi, dans tout cela, c'est la bonne amitié, fruit de la charité chrétienne et de l'éducation de famille, qui règne toujours entre les deux délégués du Chapitre ; aussi la coutume qu'ont les nouveaux arrivés de critiquer tout ce qui a été fait par leurs devanciers. De L'Orme et de Latour s'étaient plaints l'un de l'autre, de la Corne se plaint à son tour. Et de même que l'on avait commencé bien avant eux à critiquer les prédécesseurs, l'on a continué depuis, et c'est une coutume détestable.

n'a pas satisfait aux premiers engagements ; on lui serre la main à la Cour, et il n'est pas, pour ainsi dire, le maître. Je n'ose trop m'expliquer là-dessus : vous le concevez assez par le changement qui se fait dans le ministère. Il y a une preuve de cela : c'est qu'il veut donner une abbaye à Mgr de Québec ; il voit et il est persuadé qu'il en a besoin, il m'a même chargé de sa part de lui marquer qu'il y pensait sérieusement et que le Roy avec qui il en avait parlé était de son avis, et désirait de la lui donner. Cependant il n'a encore rien pu donner qu'à un seul ⁽¹⁾. Prenons patience ; qu'il vive et qu'il règne ! vous devez penser quelle serait ma joie si je pouvais vous procurer quelque chose. Il le disait souvent avec moi avant d'avoir la feuille et dans le temps où il était au point de l'avoir, en m'assurant qu'il penserait à moi et que je ne serais pas le dernier en date. Je savais à n'en point douter que c'était son intention et qu'il avait véritablement envie de m'obliger, tant pour m'obliger que pour faire plaisir à ses meilleurs amis chez qui il demeure et mange toujours. Cependant, malgré leurs instances pour moi et toute la bonne volonté qu'il avait, il a encore été 15 mois sans pouvoir me donner. Il a cru me donner 8000 frs environ, et je n'en aurai pas la moitié. On a été trompé, parce que cette abbaye était régulière.... Etant régulière, personne ne la demandait que des religieux à qui elle appartenait de droit. Il (Mgr de Blois) profita d'une occasion où le Roy n'avait pas été prévenu et ne s'était pas engagé ; il lui parla de moi et d'un mémoire des services de mes frères qu'il eut la bonté de lire, ce qu'il ne fait jamais, et par un travail particulier que Mgr d'Orléans fit avec lui, j'eus sur le champ l'abbaye de l'Etoile. Sans cette occasion, j'attendrais encore et je serais assuré d'avoir mieux, je ne vous le cache pas, je voudrais être à avoir, mais il s'en faut de

(1) L'abbé de la Corne lui-même.

beaucoup que je veuille me plaindre.” Le chanoine constate que ses confrères de Québec se sont imaginés qu’il leur donnait ses revenus de doyen du Chapitre, sa prébende de Chanoine, etc. Il met les choses au point et leur dit nettement qu’il veut bien leur faire crédit dans des temps difficiles, mais qu’ils seront obligés de lui payer tout cela. M. de la Corne signe cette lettre, du 6 février 1759 : “ Lacorne abbé de l’Etoile.”

Les projets d’accommodement entre le Chapitre et le Séminaire arrivaient trop tard, et comme nous l’avons déjà dit, ce fut la conquête qui servit de jugement.

Voici ce que je trouve dans le Registre du Chapitre le 31 mai 1759 : Présents : MM. Poulin, Briand, Gail-
lard, Perrault, Resche, Rigauville, Cugnet, St-Onge et Collet. “ M. Briand a présenté à la Compagnie une lettre de Monseigneur en date du 31 mai dans laquelle Sa Grandeur prie le Chapitre de l’informer 1^o du parti qu’il prendra dans la supposition d’un siège en forme, 2^o si restant à Québec il se prêterait au ministère. La Compagnie a répondu qu’elle resterait et se prêterait au ministère selon les desseins de Monseigneur...” Et c’est ce que firent en effet les excellents chanoines dont nous ne pouvons raconter ici les travaux et les sacrifices.

(à suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

LA SÉPULTURE DE MONTCALM

(Suite et fin)

Vers cette dernière époque, le célèbre peintre Reynolds faisait en Angleterre les portraits de Wolfe et de Montcalm pour servir de pendants. Ils ont été gravés par I. Barbié pour être mis de même en regard et afin de rappeler la mort simultanée des deux rivaux. A celui de Wolfe le graveur a ajouté au bas, dans l'encadrement, une copie minuscule du tableau de West, pour représenter sa mort. Comme œuvre historique cette peinture est fautive : des nombreux officiers anglais qui y sont peints en *portraits*, aucun n'était présent, et le sauvage accroupi au pied du héros mourant est un hors-d'œuvre qui détruit toute similitude de la vraie scène. ⁽¹⁾

Quant au portrait de Montcalm, Barbié n'a pas manqué de rappeler le souvenir qu'il savait toujours vivace, attaché à sa sépulture et inhérent à la gloire de son nom. Il a ajouté à ce pendant une réduction de la gravure de Martini, indiquant clairement le trou de la bombe.

Cette notion particulière de la bombe, ou si l'on veut, la continuité de sa tradition en France, est si bien établie que l'histoire lui donne cours aujourd'hui comme à un fait acquis.—De Beaudencourt, *Histoire Populaire du Canada*, p. 355, (1886) nous dit : " On l'enterra le soir même sous la chaire de l'église des Ursulines, dans une fosse creusée par l'éclat d'une bombe anglaise. C'était la tombe qui convenait à ce héros."

(1) Voir la reproduction de ces portraits dans *Les Batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foye*, pp. 40, 41. P. B. Casgrain.

Les Dictionnaires historiques s'accordent à répéter la même chose. Pour n'en citer qu'un seul, ouvrons la *Nouvelle Biographie Générale*, vol. 36, p. 148—de 1861 ; on y lit : " Ses restes furent déposés dans le trou d'une bombe, dans l'église du couvent des Ursulines, où ils reposent encore."

Il en est de même au Canada chez nos historiens modernes. Cf. *Smith, Doughty, Wood, etc.*

On peut ajouter, sans témérité, que les troupes françaises rentrées en France après la prise de Québec, ont dû inévitablement y propager l'histoire si attrayante de la tombe et en établir par là la tradition dans le pays.

Passons maintenant, abstraction faite de la preuve écrite, à la tradition orale qui a eu son cours au Canada et s'y continue, notamment au couvent des dames religieuses Ursulines de Québec, et arrivons à la contrepartie présentée impartialement par M. l'abbé Gosselin, en se basant sur un rapport fait à ce sujet en juillet 1840, par feu M. l'abbé Thomas Maguire, chapelain du monastère.

En cette qualité, ce dernier par sa compétence et la sincérité de sa conviction qu'il montre en renonçant à une idée chère qu'il avait entretenue dans le passé, a *donné à son rapport, qui est bien rédigé, une plausibilité entraînante.*

Personne n'a encore contredit, que nous sachions, soit feu M. Maguire, soit M. l'abbé Gosselin ; c'est pourquoi nous croyons faire une œuvre patriotique et nationale en détruisant la créance qu'on a pu leur donner, ou en dissipant les doutes qu'ils ont pu soulever à l'égard de cette tradition, qui doit être conservée chez nous comme un des joyaux de notre héritage national.

Il est évident que l'abbé Maguire n'a pas poussé assez loin ses investigations et n'a pas fait une enquête suffisante ; et que, pour n'avoir pu constater une tradition écrite, il aurait pu, au moins, en découvrir une

orale, bien établie dans le couvent et non ignorée dans le pays.

Car il est constant que dans le monastère des Ursulines, dès après la conquête, le souvenir de la récente sépulture de Montcalm, dans le trou d'une bombe qui avait défoncé le plancher de la chapelle, ne pouvait pas s'effacer du vivant des Mères qui en avaient été témoins, lesquelles ont commencé la tradition orale qui s'est continuée depuis de bouche en bouche. Même l'année dernière, en avril 1908, la vieille Mère Ste-Croix, alors dans sa 92ème année, et jouissant de son parfait entendement, confirmait à son Excellence Lord Grey, gouverneur du Canada, en visite au Couvent, l'exactitude et la continuité de la tradition comme les tenant de l'ancienne Mère St-Ignace, témoin oculaire des funérailles.

Dans les annales de la maison publiées en 1866, on lit au volume III, p. 8-9 : " Un des projectiles ayant fait une large ouverture dans le plancher de bas, assez près de la grande grille, on en profita pour creuser la fosse du général ; de là sans doute l'opinion si générale-tradition. Allant droit à la source principale, il s'adressa aux Dames Ursulines par l'entremise de leur chapellement reçue que M. de Montcalm fut enterré dans un trou de bombe ; tradition conservée en 1763 (*sic*) (1761) par l'Académie française (*sic*). " Cette fosse se trouvait à la place la plus honorable hors le sanctuaire, en face de l'endroit où se voit aujourd'hui le marbre de l'épitaphe, scellé dans le mur, pour indiquer la tombe.

Celle-ci se trouve en effet près de la grande grille, et tout vis-à-vis de la chaire ; ce qui est assez d'accord avec de Foligny.

Jusqu'en 1840, personne dans le monde littéraire, en ce pays ou ailleurs, n'avait publiquement mis en doute, que nous sachions, la croyance populaire à cette tradition. Ce fut alors que feu M. le commandeur Viger, scrutateur infatigable de nos données historiques, voulut se rendre compte du bien ou mal fondé de cette

lain, feu l'abbé Thomas Maguire, qui, après une enquête, lui fit une réponse défavorable à la tradition, parce qu'il n'avait pu en découvrir *ab initio* une preuve écrite ou d'origine assez contraire pour y croire. Cette réponse est rapportée en entier par M. l'abbé Gosselin, p. 155.

On peut la résumer en peu de mots. Les Annales de la Maison ne font nulle part mention du trou d'une bombe ; la tradition dans le couvent est presque nulle ; elle ne paraît pas conservée chez le peuple ; la Mère St-Ignace lui a répété plusieurs fois qu'elle n'avait jamais entendu parler du trou de bombe ; que lui-même doute qu'une bombe ait percé l'église ; et qu'enfin il y a impossibilité qu'une bombe ait atteint l'endroit indiqué. Il conclut que l'histoire de la bombe *est controuvée*, tout en exprimant son regret de perdre une douce illusion, " s'étant souvent bercé de l'idée pleine " de poésie d'un trou de bombe où Montcalm avait eu " le rare bonheur d'être déposé. "

L'abbé Maguire confesse n'avoir pu mettre la main sur la lettre de Bougainville, de 1761, pour le combattre de front ; il va sans dire qu'il ne connaissait aucunement les deux preuves que nous avons citées plus haut, ni l'*Eloge Historique* et sa publication. Quant à l'épithaphe, il ne veut pas prendre au sérieux le sens littéral du texte. Il attribue toute l'histoire de la tradition à Bougainville, comme seule base d'autorité, lequel, dit-il, " avec une imagination ardente, un enthousiasme exalté, s'est peut-être laissé entraîner, " égarer par une brillante pensée. "...

Examinons plus attentivement le cours de cette tradition chez nous pour établir sa raison d'être et se prouver par elle-même dans sa continuité.

Il est évident que M. Viger, quoique demeurant à Montréal, la connaissait déjà assez bien, pour chercher à s'en enquérir au juste ; de même M. Maguire, puisqu'il dit dans sa réponse qu'un certain instinct l'avait porté, quelques années auparavant, à chercher les preu-

ves du fait " et que malgré ses efforts depuis pour rétablir sa première croyance, il n'avait pu y réussir."

Ils n'étaient pas les seuls à partager cette tradition populaire; entre autres témoins de son existence il y avait à Québec le Dr Fisher, M. de Gaspé, Mlle de Lanaudière, Mme C.-E. Casgrain, élèves des Ursulines, etc., notamment M. Faribault, comme tous ceux qui ajoutaient foi au sens de l'épitaphe.

La Mère Marie-Amable Dubé de St-Ignace, née le 15 mars 1751, est entrée au noviciat des Ursulines le 12 septembre 1773 et est décédée presque nonagénaire le 27 mars 1839. Dans sa neuvième année, elle s'était rencontrée sur le passage du convoi funèbre du général Montcalm au soir du 14 septembre et avait suivi le cortège en entrant dans l'église avec une petite compagne. Nous n'entendons pas aller jusqu'à dire qu'elle ait vu ou pensé à constater alors le fait du trou de bombe, mais il n'en est pas moins vrai que dans son jeune temps, il existait des notions verbales, communément répandues, suffisantes pour autoriser, chez elle et dans le couvent, la croyance à un fait assez récent, accompagné d'une circonstance si remarquable aux funérailles et connue dans la ville par des témoins oculaires d'une chose indéniable.

Entre divers autres témoins irrécusables, l'acte mortuaire du marquis de Montcalm nomme comme présents trois chanoines de la cathédrale : Messires Resche (le chapelain des Ursulines officiant) Cugnet et Collet; M. de Ramsay, commandant de la place, et tout le corps des officiers. Notons aussi que des officiers de l'armée anglaise à leur entrée dans Québec connurent ce détail, puisque l'on en trouve la mention alors dans le journal de l'un d'eux, laquelle fut par lui communiquée à Boston peu après comme authentique.

Nous ne mentionnons tous ces témoins que comme ayant une connaissance personnelle ou orale de la tradition et de son origine, en dehors de toute preuve écrite.

Il est donc naturel que cette notion courante et certaine, ou si l'on veut, ce commencement de tradition orale, ait été admis alors dans le couvent comme vrai et continué comme tel de bouche en bouche, tant par les compagnes de la Mère St-Ignace que par elle-même.

Et s'il se fût élevé le moindre doute sur le fait relaté par les huit Mères demeurées gardiennes durant le siège, il était des plus faciles à dissiper par le témoignage de leur chapelain ⁽¹⁾ qui avait présidé à l'inhumation, et par celui de *Bon-homme* Michel, leur contre-maître, qui avait élargi la fosse et préparé à la hâte la boîte de bois brut qui tint lieu de bière, parce que dans la consternation et l'épouvante qui dominaient en ville on n'avait pu s'en procurer une. Il est également certain que l'enterrement et tous les préparatifs ne purent avoir lieu qu'avec l'assentiment et le concours des religieuses restées gardiennes, lesquelles devinrent ainsi témoins de la sépulture près de la grille et dans le trou de la bombe.

Mais l'abbé Maguire fait un argument à l'encontre en disant que les Annales de la Maison ne mentionnent pas cette particularité de l'inhumation et qu'on y lit seulement ces mots : "*Il a été enterré dans notre église à la lueur des flambeaux*" Dans les circonstances c'était probablement la seule entrée qui put être faite, durant les cinq ou six jours après, par l'annaliste retirée à l'Hôpital-Général avec son registre, attendu que les religieuses avaient été forcées d'abandonner leur cloître dans le milieu de juillet précédent à cause du siège, pour se réfugier là ; et sur ce huit d'entre elles voulurent bien rester seules comme gardiennes et durent se blottir dans les caves.

Le dégât affreux causé par le bombardement qui

⁽¹⁾ Le chanoine Resche fut aumônier du monastère de 1755 à 1767. Il demeurait au séminaire de Québec et mourut le 2 avril 1770.

avait percé à jour les toits et criblé de trous le monastère, exposé qu'il était en ligne des batteries avec le château St-Louis, est décrit dans les Annales. On lit quelque part dans les rapports anglais du siège que 36,000 projectiles furent lancés sur la ville. On conçoit que l'annaliste dans ce désarroi complet de la Maison ne dût reprendre son journal qu'après la rentrée dans le cloître le 18 septembre. Il fallait s'occuper avant tout des nécessités du moment les plus urgentes ; de là probablement, pour des Mères affligées de leur ruine et très inquiètes de leur sort, la brève entrée au journal, se bornant à consigner simplement le fait, qu'on leur apprit, de la sépulture de nuit de Montcalm dans leur église ; inhumation imprévue, à laquelle elles tinrent cependant à honneur de donner leurs concours comme événement des plus mémorables pour leur communauté. C'est pourquoi nous prétendons que la simple omission du trou de bombe ne peut être considérée là comme une preuve à l'encontre ; la mention d'ailleurs en était dans le moment superflue, comme étant connue de presque tout le monde.

On a omis de même les autres circonstances remarquables de ces funérailles étranges, sans glas et dépourvues de toute pompe funèbre pour un personnage de cette distinction ; l'assistance du clergé, celle des autorités civiles et militaires, le concours du peuple, le deuil, le silence, la tristesse et la désolation générales aux obsèques ; et pas un mot de l'homme lui-même !

Il nous semble aussi que M. Maguire a confondu, ou a dû exagérer en disant que la mère St-Ignace lui aurait répété qu'elle n'avait jamais entendu parler du trou d'une bombe. Cette question est improbable et nous paraît impossible sous cette forme. Car il ne faut pas confondre, comme il l'a fait, l'existence de la tradition orale ayant cours, avec celle écrite ou à prouver par témoins, tel qu'il le cherchait pour en appuyer le fondement, et nier la première parce qu'il ne trouvait pas la preuve pour remonter à la seconde.

La Mère St-Ignace, pour le moins, avait autant de connaissance de la tradition que l'abbé Maguire, le chapelain, lequel avait cru comme bien d'autres au trou de bombe.

De plus, il paraît incroyable que les dix témoins à l'intérieur du monastère, que l'on sait, puissent tous avoir omis de faire part à cette Mère St-Ignace et à leurs autres compagnes de cette particularité glorieuse et inhérente à la sépulture de Montcalm faite sous leurs yeux, dans une "fosse digne de l'honneur de nos armes".

L'abbé Maguire ne peut cependant s'empêcher de reconnaître cette tradition dans le couvent qu'il qualifie de presque nulle. Donc la Mère St-Ignace la connaissait telle quelle, tout aussi bien que lui et que tout autre ; de là à lui faire dire qu'elle n'avait jamais entendu parler du trou de la bombe parce qu'elle ne pouvait lui affirmer le fait positif pour l'avoir vu ou constaté par sa connaissance personnelle, il y a une toute autre interprétation que celle qu'il en a déduite.

De plus, l'abbé Maguire, ce qui est important à noter, n'a pas pu interroger ce témoin lors de son enquête proprement dite, parce que cette mère était décédée un an auparavant. Peut-être que son témoignage aurait été différent ; car huit ans avant le décès de cette vénérable doyenne, c'est-à-dire en 1831, les Annales constatent (*Hist. Ur., vol. III, p. 9, note*) la lucidité de son entendement et de sa mémoire :

"Que de fois ne nous a-t-elle pas donné les détails de cette scène attendrissante (les funérailles de Montcalm) et encore aussi fraîche à sa mémoire, après 72 ans, qu'à l'époque où elle eut lieu ⁽¹⁾.

(¹) En 1833, cette vénérable Mère St-Ignace, qui était alors âgée de quatre-vingt-deux ans, pouvait encore indiquer le lieu où le corps avait été déposé. "On voulut, (dit le P. Martin) profiter de ces souvenirs vivants pour satisfaire une légitime curiosité. En creusant, au lieu indiqué, les restes

L'abbé Maguire admet qu'il est très possible que l'on ait pris pour une tradition de la maison ou du pays la mention de la bombe faite par Smith dans son *History of Canada*.

Nous disons qu'en effet la tradition orale s'est vue confirmée dans le pays et en dehors du couvent en 1808 et en 1826 pour venir s'y raffermir parmi les religieuses à ces dates, ainsi que nous l'allons voir. Il y a juste un siècle, on lisait dans le *Courier de Québec* (Vol. II, p. 110, 1808) ce qui suit :

“ Extrait d'un curieux Magasin de Londres. ”

“ Les troupes françaises qui avaient servi en Canada sous le général Montcalm désirant faire ériger un monument à ce guerrier qui avait été tué dans le siège, ainsi que l'intrépide Wolfe, un colonel de l'armée française écrivit à l'Académie des Belles-Lettres pour avoir une épitaphe qui serait placée sur la tombe de Montcalm, dans une église de Québec; c'est ce qui occasionna la lettre suivante de M. de Bougainville, membre de l'Académie, à M. Pitt ”.

(Suit la lettre, publiée avec la réponse de Pitt et le texte de l'épitaphe, tels que paru à Londres en 1761.

Les rédacteurs du *Courier* et les lecteurs ont donc pris alors et donné connaissance au public de la mention expresse du trou de la bombe creusé pour la fosse de Montcalm. Qui dira que cette nouvelle, si intéressante pour les Ursulines, n'a pas pénétré dans leur couvent? *Le parloir d'un couvent!*... c'est presque passé en proverbe, comme endroit pour y donner et apprendre les nouvelles.

Peu après, William Smith, qui dès 1812 n'ignorait pas la tradition de la bombe dans le milieu anglais et français où il se trouvait, en sa qualité de greffier de

du héros se montrèrent bientôt. On recueillit quelques fragments de la bière et des ossements, mais ceux-ci tombaient en poussière. Il y avait une heureuse exception pour la tête, qui était parfaitement conservée et que l'on garde avec un religieux respect.”

l'Assemblée Législative du Bas-Canada, ne manquait pas, lui aussi, de consigner dans son *History of Canada*, (Cf. Vol. I, pp. 315-16 ; *Appendice*, note XVII, pp. 39-40) la même correspondance entre Bougainville et Pitt, de même que le texte de l'épithaphe, accompagné d'une traduction anglaise. Son ouvrage imprimé en 1815 ne fut néanmoins livré au public qu'en 1826.

La publication de ces documents éveilla l'attention et eut un certain retentissement. Il fit surgir dans Québec, sans distinction de race, un élan de patriotisme pour honorer conjointement la mémoire de Wolfe et Montcalm. Et, en effet, l'année suivante, les citoyens de la ville ayant à leur tête l'auteur de cette noble pensée, le gouverneur lord Dalhousie, et ayant pourvu avec lui au coût, posèrent la première pierre du beau monument érigé dans le jardin du Fort, à la mémoire des deux héros. La cérémonie imposante s'en fit au milieu d'un grand concours des citoyens les plus respectables de la ville. Cf. *Hawkins*, *New Picture of Quebec*, p. 267 et suivantes.

Ce monument était à peine terminé que Lord Aylmer, animé du même sentiment que son prédécesseur, plaçait sur la tombe de Montcalm la belle inscription gravée sur marbre :

HONNEUR
A
MONTCALM
LE DESTIN EN LUI DÉROBANT
LA VICTOIRE
L'A RECOMPENSÉ PAR UNE
MORT GLORIEUSE.

L'année suivante il érigeait sur les Plaines d'Abraham à l'endroit où Wolfe expira, une colonne tronquée avec la laconique et spartiate inscription :

HERE DIED WOLFE VICTORIOUS.

Après ces diverses données est-il raisonnable d'affirmer que toute la communauté des religieuses Ursulines et tout notre peuple soient demeurés ignorants de ces publications qui proclamaient l'idée de la fosse de Montcalm dans un trou de bombe. Ces Dames appartenant à un corps enseignant, il s'ensuit que l'ouvrage de Smith, la première histoire du Canada écrite en langue anglaise, a dû pénétrer dans le couvent. En ce cas, est-il croyable que les religieuses et la Mère St-Ignace en particulier, depuis 1808, 1826 à 1839, n'aient pas pris connaissance d'une assertion publique dans tout Québec, et mise au jour sous les yeux de tout le monde, sur un fait intéressant spécialement toute leur communauté ?

C'est pourquoi nous disons que la tradition orale chez les religieuses, a reçu dans ces diverses occurrences une pleine confirmation, et qu'elles n'ont pas trouvé là une occasion de l'y faire naître, comme semble l'indiquer l'abbé Maguire, puisqu'elle avait dès lors "des airs de véracité que le temps n'a pu faire disparaître."

Usant de réserve, M. l'abbé Gosselin dit en conclusion avoir voulu exposer simplement le pour et le contre de cette tradition, laissant au lecteur le soin de juger. Nous allons imiter son exemple en concluant comme lui et en disant à nos compatriotes qu'il leur appartient de décider si oui ou non nous devons conserver ce lustre guerrier et glorieux que la fortune des armes est venue d'elle-même faire briller sur la tombe de Montcalm.

APPENDICE

Le texte de l'építaphe sur la tombe de Montcalm ne saurait être trop connu. Nous le donnons ici avec la traduction française qui se trouve dans Dussieux, p. 466 ; ce sera le complément du dossier.

HIC JACET.

Utroque in orbe æternum Victurus,
LUDOVICUS JOSEPHUS DE MONTCALM GOZON,
Marchio Sancti Verani, Baro Gabriaci,
Ordinis Sancti Ludovici Commendator,
Legatus Generalis Exercituum Gallicorum.
Egregius et Cives et Miles,
Nullius Rei appetens, præterquam veræ laudis,
Ingenio felici et litteris exulto,
Omnes Militiæ gradus per continua decora emensus,
Omnium belli Artium, temporum, discriminum
gnarus,
In Italiâ, in Bohemiâ, in Germaniâ,
Dux Industrius ;
Mandata sibi, ita semper gerens, ut majoribus
par haberetur.
Jam clarus periculis,
Ad tutandum Canadensum Provinciam missus,
Parvâ Militum manu, Hostium copias, non semel
repulit :
Propugnacula capit viris armisque instructissima,
Algoris, inediæ, vigilarum, laboris patiens,
Suis unicè prospiciens, immemor sui,
Hostis acer, Victor Mansuetus.
Fortunam virtute, virium inopiam, peritiâ
Et celeritate compensavit,
Imminens Colonie Fatum et consilio et manu per
quadriennium sustinuit.
Tandem ingentem exercitum Duce strenuo et
audaci,
Classemque omni bellorum mole gravem,
Multiplici prudentiâ, diu ludificatus,
Vi pertractus ad dimicandum,
In primâ acie, in primo conflictu, vulneratus,
Religioni, quam semper coluerat, innitens,
Magno suorum desiderio, nec sine hostium
mœrore extinctus est.
Die XIV. Septem. A. D. M. DCC. LIX.
Ætat. XLVIII.

Mortales optimi Ducis exuvias, in excavatâ humo,
Quam Globus bellicus decidens, desiliensque
defoderat,
Galli lugentes deposuerunt
Et generosæ Hostium fidei commendârunt.

INSCRIPTION FUNÉRAIRE DU MARQUIS
DE MONTCALM.

Ici repose,
pour vivre éternellement dans la mémoire des deux mondes,
Louis Joseph de Montcalm Gozon,
marquis de Saint-Véran, baron de Gabriac,
commandeur de l'ordre de Saint-Louis,
lieutenant général dans les armées françaises,
citoyen éminent, militaire distingué,
qui jamais n'aspira qu'à la seule vraie gloire,
doué d'un génie également heureux et cultivé,
promu successivement à tous les grades par son mérite,
consommé dans toutes les connaissances de l'art militaire ;
grand capitaine,
en Italie, en Bohême, en Allemagne,
s'acquittant toujours de ses fonctions comme un homme
d'en remplir de plus hautes ; [capable
illustre déjà par les dangers qu'il avait affrontés,
et envoyé à la défense du Canada,
avec une poignée de soldats il repoussa plus d'une fois
des ennemis nombreux ;
il s'empara de places garnies de soldats et d'un matériel puis-
Endurci au froid, à la faim, aux veilles, aux fatigues, [sant.
plein de sollicitude pour ses soldats, jusqu'à l'oubli de lui-
ennemi redoutable, vainqueur magnanime, [même,
il suppléa
à la fortune par le courage, et au nombre d'hommes par
et l'activité. [l'habileté
Pendant quatre ans il a retardé par ses conseils et sa valeur
la chute imminente de la colonie.
Enfin, après avoir longtemps déjoué par toutes les ressources
de sa prudence

une armée nombreuse, commandée par un général intrépide
et une flotte chargée de munitions, [et hardi,
mis dans la nécessité de combattre,
il tomba blessé au premier rang et au premier choc.
Fortifié par la religion, qu'il avait toujours pratiquée,
il mourut,
au grand regret des siens et au regret même de ses ennemis,
le 14 septembre de l'an du Seigneur 1759,
à l'âge de quarante huit ans.
Les Français en pleurant
déposèrent dans la fosse, qu'une bombe en éclatant avait
les restes de leur brave capitaine, [creusée,
et les confièrent à la loyauté d'un ennemi généreux.

Il ne faut pas laisser croire que le marbre placé dans l'église des Dames Ursulines soit celui annoncé par de Bougainville. Si toutefois l'envoi en fut fait, il n'est jamais parvenu à destination sans qu'on sache pourquoi. Bougainville étant parti ensuite pour ses lointains voyages sur mer ne paraît plus s'en être occupé, ni personne après lui, son projet en resta là.

Ce ne fût qu'au bout d'un siècle, grâce au patriotisme et à la générosité de feu M. Faribault, notre distingué bibliophile, et de ses amis, que le projet fut repris par son initiative et accompli par lui au centenaire du 14 septembre 1859, lequel devint un hommage solennel et national à la mémoire du héros.

L'inauguration de l'épithaphe, gravée sur marbre à Québec par ses soins, fut faite avec une imposante cérémonie funéraire, présidée par M^{re} Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse de Québec, et l'oraison funèbre fut prononcée par le R. P. F. Martin, S. J., devant le crâne de Montcalm exposé régulièrement sur un catafalque sous un globe de cristal.

P.-B. CASGRAIN

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

OCTOBRE 1909

N° 10

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Ils étaient alors au nombre de neuf. Mais après le siège ils furent réduits à sept, par le départ définitif pour la France de MM. Cugnet et Collet.

“ M. Cugnet, lit-on dans les procès-verbaux, autorisé à passer en France, après qu'il fut réglé que sous le bon plaisir de Mgr l'Evêque, la reprise de l'office canonical serait différé à des temps plus paisibles et que les chanoines pourraient en attendant rester dispersés.” On lit ailleurs : “ Depuis le 27 septembre 1759 jusqu'au 24 octobre de la même année, on n'a pu tenir que quelques assemblées à la hâte à cause du trouble du temps, dans lesquelles, sans écrire, on arrêta la distribution. Les prébendes furent fixées...”

“ Les assemblées terminées, M. Collet chanoine prit le parti de passer en France. M. Briand, vicaire général... lui en donna la permission, la saison avancée ne permettant pas au dit sieur Collet d'attendre l'agrément du dit seigneur, évêque pour lors à Montréal. Ce monsieur emprunta du trésor du Chapitre un calice

pesant 15 écus de 6 livres, un ornement et le linge nécessaire pour se faire une chapelle dans le vaisseau”.

Après la mort de Mgr de Pontbriand arrivée le 8 juin 1760, les Chanoines furent bien obligés de s'assembler de nouveau pour la nomination des grands vicaires et leur réunion se fit le deux juillet dans le monastère des Ursulines. Présents : MM. Poulin, Briand, Rêche, et Rigauville. “ M. Lacorne doyen en France pour nos affaires, Hazeur Delorme grand chantre, Miniac archidiacre, en France pareillement par infirmité, les sieurs Gaillard, Perrault et St-Onge résidents dans la partie du Canada qui reste sous la domination française et hors d'état de pouvoir se rendre ni être convoqués à la présente assemblée pour les raisons ci-dessus exprimées ; les sieurs Cugnet et Collet chanoines passés en France, l'automne dernier, sur un vaisseau anglais, les dignités de théologal et de pénitencier vacantes par le décès de MM. Tonnancour ci-devant et Hazeur pénitencier duquel dernier la prébende a été conférée au sieur Collet et non la dignité, non plus que la prébende et la dignité du sieur Tonnancour ”.

Le 23 septembre, on s'assemble de nouveau, et cette fois à l'Hôtel-Dieu où demeure le...sieur Poulin ; l'on confère à l'abbé de l'Isle-Dieu, les pouvoirs de grand vicaire et l'on règle une foule de questions touchant Maubec, etc.

Le 6 octobre suivant, assemblée au même endroit, dans laquelle on accorde à M. Gaillard la cure de Varennes qu'il avait demandée ⁽¹⁾ ; c'est encore M. Poulin qui préside l'assemblée. Il meurt le 10 du même mois et il est inhumé à l'Hôtel-Dieu le 12. 1er juillet 1761, la réunion a lieu aux Ursulines ; le 24 août, à l'Hôpital-Général et l'on décide de convoquer tous les chanoines sans exception pour une assemblée à tenir le 30

⁽¹⁾ Il ne la garda pas longtemps, puisqu'il donna sa démission le 30 avril 1761 ; il fut nommé plus tard à Lanoëraie.

de septembre. Cinq purent assister. M. Gaillard seul manquait à l'appel. Autre assemblée le 1er octobre. On décide de nommer M. de la Corne vicaire-général.

Réunion le 3 octobre chez les Ursulines, dans la "chambre au-dessus de la sacristie."

Le 8 août 1763, on décida de nouveau de convoquer tous les chanoines à une assemblée générale du Chapitre, laquelle fut tenue en effet, le 12 septembre, à l'Hôpital-Général pour la rédaction d'une adresse demandant au Roi de permettre la nomination d'un évêque à Québec. Le 13 du même mois, ce fut dans la chambre des exercices du Séminaire que l'on se réunit de nouveau, cinq chanoines présents. M. Briand est nommé pour confier à M. Murray l'adresse au roi et le prier de l'appuyer de son crédit. Ayant fait sa commission, il fait, séance tenante, son rapport et dit que M. Murray a promis de la faire présenter au Roi. Les prébendes sont fixées pour cette année à 980 frs. "Il a été arrêté d'une voix unanime qu'on prierait M. de la Corne de donner au Chapitre, l'an prochain, des éclaircissements sur l'état des comptes qu'il a avec le Chapitre, de crainte que son bon cœur ne mette les chanoines dans le cas de ne pouvoir satisfaire aux avances qu'il pourrait leur avoir faites."

M. de Montgolfier a averti le Chapitre qu'il se proposait de passer en France cet automne, et on décide de lui donner un successeur jusqu'à son retour. Les chanoines s'occupent aussi de l'avenir du Chapitre, des moyens de le conserver, de leurs rapports pécuniaires avec leurs confrères qui sont en France. On décide de conférer les pouvoirs les plus amples à M. de la Corne et à M. de Montgolfier pour qu'ils puissent agir auprès des Cours de Rome, d'Angleterre et de France dans les intérêts de l'Eglise de Québec¹.

(¹) On comprend que je ne puis que résumer. Nombre de ces documents ont été publiés dans *Mgr de Laval* par M. Edm. Langevin et dans *Les Evêques de Québec* et les *Manèges des Evêques de Québec*.

Le 15 septembre 1763, les chanoines réunis à l'Hôpital-Général choisirent M. de Montgolfier pour le futur évêque ; le candidat fut informé tout de suite de cette nomination, car il demeurait, depuis quelques jours et en attendant son départ pour l'Europe, à l'Hôpital-Général, et il accepta le fardeau. En même temps, le Chapitre décida " que l'on constituerait M. Joseph Lacorne, doyen, agent du Chapitre, procureur spécial pour notifier la susdite élection à Son Excellente Majesté George 3^e, et en cas que la Cour de Londres ne permît pas un évêque titulaire, la Compagnie a conclu d'une voix unanime que l'on constituerait pareillement le dit M. Joseph Lacorne son procureur spécial pour postuler en Cour de Rome que le dit M. de Montgolfier revint en Canada, du moins évêque *in partibus*, vicair apostolique."

Me voici donc en quelque sorte forcé de raconter une fois de plus cette histoire de la nomination du premier évêque de Québec sous la domination anglaise ; mais je m'efforcerai de ne pas répéter, et de publier des documents inédits. Voilà M. de Montgolfier parti pour Londres au commencement d'octobre 1763 avec toutes les recommandations possibles du Chapitre. On n'avait oublié qu'une seule chose, la principale : la recommandation du gouverneur Murray qui était absolument hostile au digne vicaire général de Montréal.

Dans l'intervalle, M. de la Corne écrit à ses confrères, le 27 mars 1762 :

" Il n'y a que peu de jours que les lettres par triplcata que je vous ai écrites sont parties... J'ai fait tout le possible pour vous faire payer les 800 frs. ⁽¹⁾ Après avoir écrit, parlé et sollicité moi-même avec la plus grande activité, j'ai employé les personnes qui sans contredit ont le plus de crédit auprès du ministre. Si je

⁽¹⁾ Somme accordée au Chapitre depuis des années par le Roi de France.

n'ai pas obtenu, c'est que la chose n'était pas possible ; je ne puis vous en dire davantage : j'ai vu que la bonne volonté ne manquait pas, mais les moyens. J'ai su que mes démarches n'avaient cependant pas été inutiles, puisqu'elles ont fait faire à M. de Choiseul les plus pressantes démarches vis-à-vis M. le cardinal de Luynes, afin qu'il suppléât à ce qu'il ne pouvait faire dans la circonstance présente. L'abbé de l'Isle-Dieu, qui s'était jeté de ce dernier côté, a obtenu de M. de Luynes et pour vous et pour les religieuses. J'avais peine à croire qu'il pût réussir, et effectivement sans l'aide de la Cour il n'obtenait rien cette année. Dieu y a mis la main, car ma foi nous n'aurions jamais rien pu tirer. Il faut voir où en sont les choses pour en connaître les difficultés. Je vous ai marqué en tremblant de tirer sur moi cinq mille livres, parce que jusqu'à ce que je sois payé des bois que j'ai vendus, et que mes réparations et réédifications soient achevées, je ne saurai ce que je puis faire. Passé cette année, je retrancherai autant qu'il me sera possible les dépenses pour le rétablissement de l'abbaye, car il y en aurait encore à faire ; mais la circonstance est si critique que nous ne savons pas ce qui arrivera. Nous en avons bien assez fait, puisque presque toute l'abbaye et dépendances est à neuf, à l'exception d'une métairie et de deux prieurés où il y a à refaire bien des choses. Je tremble de peur qu'on nous ne fasse rembourser les 621 boisseaux de bled que nous avons cessé de payer à l'hôpital d'Issoudun. Je travaille à faire régler cette affaire sans pouvoir en venir à bout ; cela nous mettrait à l'étroit... MM. Miniac, Delorme, Collet et Cugnet se portent bien. Ce dernier fait les plus grands efforts pour se placer, mais cela est difficile. Mgr de Blois m'a promis de le faire ; il faut, avant, qu'il vaille quelque chose de convenable.

“ Ma santé va mieux, grâce à Dieu ; il m'a fallu tenir pendant 18 mois un régime aussi scrupuleux et

un médecin aussi habile pour me tirer d'affaire. J'ai encore besoin de ménager avec soin mon estomac qui ne digère que très difficilement. Il me faut, mes chers confrères, un successeur pour l'agence, je vous le demande absolument. A Dieu ne plaise que je veuille m'éloigner ni rompre avec vous pour cela ; mais j'ai besoin de me ménager. Aujourd'hui l'air du Berry m'est contraire et j'y suis toujours malade ; cela ne m'a pas empêché d'y passer toujours les étés, et trois mois consécutifs l'année dernière, parce que ma présence y était nécessaire.....Ne manquez pas de faire bien des remerciements à l'abbé de l'Isle-Dien ; faites même comme si vous lui deviez tout. Au reste, il est certain qu'il a fort contribué à l'obtention de la gratification ; c'est un bon et fin quêteur qu'il faut ménager. Collet qui est dans ma chambre vous embrasse tous. Je lui demande s'il veut l'agence, il ne dit ni oui ni non ; seulement qu'il n'est pas assez riche pour la prendre. Cependant il la prendrait, Cugnet aussi ; soit l'un soit l'autre : je vous prie de me débarrasser absolument. J'aiderai celui que vous mettrez à ma place. On travaille à l'affaire de la Bastille fortement (pour les accusés Bigot et autres). Il paraît qu'on en veut beaucoup aux chefs, aux officiers, et ma foi à tous les Canadiens..."

M. de la Corne fit trois voyages à Londres de 1763 à 1766 pour remplir la mission que le Chapitre lui avait donnée de travailler à la nomination d'un évêque. Comme je trouve ici plusieurs documents sur cette période de notre histoire ecclésiastique, je vais citer les plus importants, ceux surtout que je crois inconnus du grand nombre.

La lettre suivante du duc de Praslin, ministre des Affaires Etrangères, à l'abbé de la Corne, en date du 23 février 1763, prouve que notre chanoine était sur le point de partir pour l'Angleterre :

"J'ai reçu, monsieur, avec la lettre que vous avez pris

la peine de m'écrire, le mémoire qui y était joint, concernant les mesures à prendre avec la Cour de Londres pour la conservation de la religion catholique en Canada, conformément à l'article 2 des préliminaires. Je ne puis qu'en approuver le dessein et je crois qu'il serait fort utile que vous puissiez convenir d'un règlement avec la Cour Britannique, surtout à cause de la restriction : *en tant que le permettent les lois de la Grande Bretagne*. Le zèle qui vous porte, Monsieur, à faire le voyage de Londres, à cet effet, est digne d'éloges, et vous ne devez pas douter que M. le duc de Nivernois ne soit autorisé à vous rendre tous les services qui dépendront de lui. Je vais l'en prévenir et lui prescrire de vous donner ses conseils et son appui auprès du ministère, quand vous le jugerez nécessaire. Je souhaite bien sincèrement que votre voyage soit aussi heureux que le mérite une cause aussi louable, que celle qui vous le fait entreprendre. Je vous prie d'être persuadé des sentiments particuliers avec lesquels je suis, Monsieur, très sincèrement entièrement à vous,"

" Le duc DE PRASLIN."

Autre lettre très intéressante, adressée au même abbé, par M. l'abbé de Frischeneau, secrétaire de la feuille des bénéfices, 23 mars 1763 :

" J'ai reçu, mon cher abbé, votre lettre du 7 par laquelle j'ai appris votre heureuse arrivée à Londres. M. Meny m'avait fait part des dangers que vous aviez courus. Mais vous avez eu moins de peur qu'un autre, parce que vous êtes fait à la mer. Je vous avais attendu à Versailles l'un des deux jours que je vous avais indiqués ; mais j'appris peu de temps après que vous étiez parti. Je vous envoie la réponse que M. de Bussey m'a faite, un moment avant mon départ de Versailles pour venir ici. Je vous souhaite, mon cher abbé, tout le succès que vous désirez. Je pense que les Anglais, comme d'habiles gens, voudront traiter fa-

vorablement leurs nouveaux sujets pour se les attacher. Il leur en coûtera peu pour leur faire goûter l'avantage d'avoir changé de maîtres ; puisqu'ils n'ont qu'à faire le contraire de ce que nous faisons. Vous aurez vraisemblablement trouvé beaucoup de Canadiens à Londres. Je suis ravi du bon accueil que vous avez reçu de M. le duc de Nivernois. C'est un Seigneur plein de mérite et d'esprit. Vous pourriez peut-être repasser en France avec lui. Je vous souhaite, mon cher abbé, une bonne santé et un prompt retour. Je retourne demain à mon atelier où je serai toujours bien empressé de vous marquer dans tous les temps, mon cher abbé, ma reconnaissance et l'attachement inviolable que je vous ai vouée par ma vie."

" L'abbé DE FRISCHENEAU."

" Copie de la lettre que j'ai écrite à Milord Arouelle en réponse de laquelle on me dit qu'on secondait l'élection d'un évêque ". C'est de la Corne qui écrit :

Londres, 4 mai 1763.—" En conséquence de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai été hier chez Mylord Shelbourne, à l'heure que vous m'avez marquée, et j'ai eu environ une heure de conférence avec lui. J'ai été, on ne peut plus satisfait des politesses qu'il m'a faites, et j'ai connu avec la plus grande satisfaction que son intention est de rendre heureux les nouveaux sujets du Roi, nos Canadiens, en leur procurant une liberté de commerce plus étendue que celle dont ils ont joui jusqu'à présent. Mais en même temps, sans m'avoir donné une réponse définitive, il m'a fait entrevoir assez clairement qu'on ne pourrait accorder au clergé du Canada un évêque. Cet article essentiel et sans lequel on ne pourra exercer le culte religieux en Canada, va troubler et effacer en quelque sorte, les avantages temporels que nos Canadiens trouveront sous le gouvernement de leur nouveau maître,

et jettera bien vite l'alarme dans les esprits de ces nouveaux sujets.

“ Oui, Mylord, je regarde comme impossible que la religion puisse subsister en Canada, s'il n'y a point d'évêque pour ordonner les sujets qu'on y formera dans le Séminaire de Québec. Que deviendront tous ces sujets lorsqu'ils seront formés et instruits ? Prendra-t-on le parti de les envoyer en Europe pour les faire ordonner ? le projet serait sujet à mille inconvénients : 1^o cela serait si fort dispendieux qu'on ne trouvera pas de sujets ; 2^o cela sera impraticable en mille circonstances, spécialement en temps de guerre ; 3^o pourrait-on assez compter sur les jeunes gens pour s'assurer qu'ils retourneraient en Canada après avoir pris le goût de l'Europe ? La dissipation inévitable dans un voyage aussi long pourrait faire perdre à plusieurs l'esprit de leur état, ou au moins les déterminer à en prendre un autre ; 4^o enfin ne serait-il pas à craindre qu'ils ne prissent en Europe des sentiments contraires à la fidélité qu'ils doivent à Sa Majesté Britannique ?

“ Le projet de faire venir des prêtres d'Europe sera sans contredit un grand secours pour le clergé du Canada. Mais il est à remarquer qu'il n'y aurait que le Séminaire de St-Sulpice et celui des Missions Etrangères qui pourraient tirer des prêtres de France, parce qu'ils ont des fonds pour cela. Ainsi s'il n'y a point d'évêque à Québec pour ordonner les sujets qu'on y formera, il est bien constant que la plus grande partie des paroisses seraient bientôt privées de pasteurs. La raison en est toute simple, puisque la plus grande partie des Evêques de France manquent eux-mêmes de sujets et sont forcés d'en employer beaucoup qu'ils voudraient voir bien loin de leur troupeau. Cette vérité n'est que trop connue et trop publique. Il n'y a donc pas d'espérance de tirer d'Europe la quantité de prêtres nécessaires pour la desserte d'un diocèse aussi étendu que celui de Québec. Mais en supposant qu'on en

puisse tirer un certain nombre, qui certainement serait toujours insuffisant, je le répète, il faudrait des fonds considérables que nous n'avons point, pour les faire passer en Canada. Mais quels seraient ces sujets que l'on pourrait tirer d'Europe? Des sujets, Mylord, sur le pavé, manquant de pain, n'ayant aucune ressource, des sujets expulsés de différents diocèses pour des défauts essentiels, des sujets plus capables d'exciter dans le Canada des troubles et des divisions que d'y entretenir les peuples dans la paix, l'union et l'attachement à leur nouveau souverain.

“ Ce projet, Mylord, ne serait-il pas aussi à craindre pour le gouvernement dans une colonie aussi éloignée, que dangereux pour un clergé qui, dans les circonstances présentes, est aussi intéressé d'écarter ce qui pourrait lui attirer la disgrâce du roi et la haine de la nation. Ce sont les raisons qui nous ont fait renoncer au projet de tirer des prêtres d'Europe. Nous devons cependant faire exception pour les prêtres envoyés en Canada par les Séminaires de St-Sulpice et des Missions Etrangères. Ces deux maisons, ayant des fonds et étant sur les lieux, sont à même de choisir parmi les jeunes ecclésiastiques ceux qui ont le plus d'aptitudes pour les sciences, de zèle et de vertu, en sorte qu'ils ne nous envoient que de bons sujets. Mais, encore une fois, ces sujets ne sont que pour leurs séminaires, pour la desserte des villes et de quelques cures de la campagne qui dépendent du Séminaire de Montréal.

“ Oui, Mylord, il est de l'avantage de l'Etat, comme de celui des Canadiens, qu'il y ait un évêque en titre à Québec.

“ ... Mylord Shelbourne m'a fait l'honneur de me dire que la religion romaine s'exerçait en Maryland où il n'y avait point d'évêque. Mais quelle différence n'y a-t-il pas entre le Maryland où il n'y a que quelques prêtres et le diocèse de Québec où il y a toujours eu 250

et peut-être davantage ⁽¹⁾ ! Pour un prêtre qu'il suffira de faire passer au Maryland dans une ou deux années, il en faudra 15 ou 20 à Québec ; par conséquent 15 ou 20 fois plus de difficultés et d'obstacles à tous égards. D'ailleurs, Mylord, il serait bien malheureux pour les Canadiens qu'on se modelât sur ce qui s'est pratiqué et sur ce qui se pratique à l'occasion de l'exercice du culte religieux à Maryland. Dans le principe, on y a accordé une liberté plénière et privilégiée pour l'exercice de la religion ; aujourd'hui elle n'y est que sur le pied de tolérance, et telle qu'elle s'exerce à Londres même ; les catholiques n'y ont que des chapelles particulières, l'exercice y est même persécuté, puisque depuis la concession de cette liberté plénière, on fait payer double taxe aux catholiques de Maryland ; on y a même introduit les lois pénales, au point qu'on n'ignore pas qu'on les a exclus de toute charge civile et militaire, ce qui est tout à fait contraire à leur charte.

“ Nous avons encore l'exemple de l'Irlande, Mylord, où malgré la capitulation authentique de Limerick qui assurait à jamais l'exercice paisible de la religion, on la persécute de façon qu'un très grand nombre d'Irlandais ont été obligés de se retirer en France. Vous savez mieux que moi, Mylord, ce qui s'y est passé depuis vis-à-vis des catholiques romains qui ont été nécessités de vendre leurs biens et ne possèdent aujourd'hui presque plus rien en ce pays. Si on ajoute à cela ce qui a été mis dans les gazettes, et les exhortations que les ministres de Londres ont fait au peuple et principalement aux personnes riches, pour exciter leur zèle et les engager à former une somme suffisante pour envoyer des jeunes ecclésiastiques au Canada pour y convertir les nouveaux sujets du roi, cela joint au refus

⁽¹⁾ C'est une forte exagération. Il y avait 181 prêtres en septembre 1758. En juillet 1766, il en restait 138. Plusieurs étaient morts, d'autres étaient retournés en France.

d'un évêque et d'un règlement stable pour assurer aux Canadiens l'exercice de leur religion pour l'avenir, cela, dis-je, va les jeter dans la plus grande consternation et alarmer tous les esprits de ce peuple si docile et si propre à former les meilleurs et les plus assurés sujets du roi d'Angleterre. Vous devez sentir et prévoir mieux que moi, Mylord, les suites fâcheuses et les conséquences funestes d'une religion qui serait attaquée dans les premiers moments d'un nouveau gouvernement. Vous savez à quels excès a porté dans tous les temps le zèle de la religion ; l'histoire ne nous en fournit que trop d'exemples ; ainsi je n'entrerai pas dans un plus grand détail. L'éloignement de cette colonie et la circonstance où elle se trouve méritent des considérations particulières.

“ Les Canadiens, Mylord, ne se persuaderont jamais que la restriction dans le traité de paix *autant que le permettent les lois de la Grande Bretagne* puisse leur être préjudiciable dans l'exercice de leur religion. 1^o parce qu'il y aurait une contradiction manifeste ; 2^o les lois de la Grande Bretagne ne regardent et ne s'étendent que dans la Grande Bretagne même, et non dans les colonies, surtout en Canada, où le roi est le seul et souverain maître ; il est par conséquent le maître d'y faire des règlements stables ; et c'est pour cela que nous le supplions de nous en faire un durable et solide pour l'exercice de notre religion ; 3^o les Canadiens fonderont toujours leur droit pour l'exercice de leur religion sur les deux capitulations de MM. Townsend et Amherst, et quand on supposerait qu'il y aurait une clause dans le traité de paix contraire à ce qui leur a été accordé plénièrement dans les capitulations au sujet de la religion, ils ne croiront jamais que cette clause postérieure puisse nuire à leur droit d'exercer la religion romaine.

“ Je m'aperçois tard, Mylord, que j'abuse de votre patience ; je compte assez sur vos bontés pour nos Ca-

nadiens pour que vous ne trouviez pas mauvais ce petit détail, et que vous me rendiez la justice, ainsi que les Lords et Messieurs du Bureau des Plantations, que je n'ai d'autre but dans tout ce que j'ai dit ici, et dans mon autre mémoire, que les avantages du Prince, l'intérêt de la nation et la tranquillité des nouveaux sujets du roi, en évitant tout ce qui pourrait troubler leur union avec la nation et leur attachement à leur maître. Ayant renoncé depuis longtemps à retourner en Canada, même dans le cas où il serait resté à la France, je ne puis être intéressé personnellement autrement que par devoir et par l'amour que j'ai pour ma famille, mes parents et mes compatriotes qui me sont chers et me le seront toujours. J'ai l'honneur d'être, etc."

Voici maintenant ce que pensait de la mission de M. de la Corne le gouverneur Gage, de Montréal. Il écrit le 31 juillet 1763, à l'honorable comte d'Egremont ⁽¹⁾.

"... J'ai reçu dernièrement une lettre de M. La Corne, abbé de l'Etoile, avec un mémoire qu'il a présenté au Roi et dans lequel il propose certains règlements pour le gouvernement de l'Eglise Romaine en Canada. Sa Majesté est le meilleur juge des propositions qu'il émet dans son mémoire. Mais je crois de mon devoir d'informer votre Seigneurie que tout ce que fait M. La Corne en cette affaire, il le fait de lui-même. Il n'a pas été chargé par les Canadiens d'agir en leur nom, et ils ne connaissaient même pas ses desseins, avant que les lettres qu'il a écrites de Londres à ses parents leur eussent appris sa présence en Angleterre et l'affaire qu'il était à négocier..."

(1) Archives d'Ottawa. Traduction de l'anglais.

(à suivre)

M^{re} HENRI TÊTU

LA FAMILLE CÉLORON DE BLAINVILLE

LES CÉLORON DE BLAINVILLE

Armes: D'azur, à trois croissants d'argent et une étoile d'or posée en cœur.

Une autre branche de la famille portait: D'azur, au chevron de gueules, accompagné de trois cigales de nicolle.

I. Le premier Céloron dont il soit fait mention est Claude de Céloron. Il fut pourvu le 11 août 1631, d'un office de "conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances" et mourut revêtu du dit office en 1650. Son contrat de mariage avec Catherine Reperant fut passé le 3 mars 1611 devant Richard Curilly et Jean Depnotz, notaires au Châtelet de Paris. Parmi les documents manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris on trouve une quittance d'arrérages de rentes dressée à Senlis, le 8 septembre 1639, par Claude de Céloron, et dans une quittance de taxes de son office, dressée à Paris, le 23 février 1643, on ajoute à sa qualification de conseiller, etc., ce qui suit: "du collège des b. j. x. x. (des seize vingtièmes)

des Finances.” Claude de Céloron eut quatre enfants. Nous en connaissons trois :

1^o Catherine de Céloron mariée à messire François Guerry. Veuve dès avant le 15 décembre 1678, elle donna à cette date une quittance d'arrérages de rentes, à Paris, et une autre à la date du 20 décembre 1679.

2^o Claude de Céloron, prêtre de l'Oratoire.

3^o Jean de Céloron pourvu le 22 août 1650, de l'office de conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses Finances, dont son père était mort revêtu. Il est connu par quatre quittances d'arrérages de rentes données par lui à Paris, les 15 septembre 1657, 15 avril 1664, 10 juin 1676 et 15 décembre 1676. Dans ces deux dernières quittances il est qualifié : ci-devant conseiller, secrétaire du Roi. Il avait donc résigné son office entre 1664 et 1676.

II. Antoine de Céloron, fils de Jean de Céloron demeurait à Paris. Il fut conseiller du Roi. Il épousa damoiselle Marie Rémy, sœur de Mederick Rémy, écuyer (¹). M. de Céloron est connu par quatre quittances d'arrérages de rentes payées à Paris les 3 décembre 1668, 15 décembre 1671, 12 juin 1672 et une sans date. Devenue veuve entre le 12 juin 1672 et le 31 mai 1674 et ayant la garde noble des enfants issus de son mariage, Marie Rémy donne à Paris des quittances d'arrérages de rentes les 31 mai 1674 et 5 décembre 1678. Elle épousa en secondes noces Guillaume de la

(¹) Elle était aussi la sœur de messire Pierre Rémy, curé de Lachine, lors de la terrible irruption des Iroquois dans cette paroisse en 1689. M. l'abbé Rémy décéda à Montréal le 24 février 1726. Il était âgé de 90 ans.

Guillaumie, seigneur de Goix, demeurant à Paris, rue du Temple, paroisse Saint-Nicolas des Champs. Par un acte, en date du 16 janvier 1701 au Châtelet de Paris, elle donne à son fils aîné Antoine, et à la femme de celui-ci, l'usufruit d'une rente dont la nue propriété reste à ses autres enfants. Elle décéda en septembre 1701. De son mariage avec Antoine de Céloron, naquirent cinq enfants :

1^o Antoine de Céloron, marié à Marie Dubut. Elle décéda en 1702.

2^o Catherine de Céloron. Le 12 novembre 1691, elle est qualifiée fille majeure, et donne une quittance d'arrérages de rentes, tant en son nom que comme procuratrice directe de Antoine Céloron, écuyer, et de Simon Alexandre Céloron, aussi écuyer, et encore, par substitution du sieur Michel-Alexis de Civet lui-même procureur de Jean Céloron, écuyer. Tous quatre sont qualifiés légataires universels (substitués l'un à l'autre) de messire Claude Céloron, prêtre de l'Oratoire, leur oncle. Par ordonnance rendue le 22 novembre 1691, par MM. les commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries, les armes de la famille de Céloron sont enregistrés dans l'Armorial général de France, généralité de Paris, à la requête de damoiselle Catherine de Céloron, fille majeure. La même Catherine de Céloron, exécutrice du testament olographe, en date du 1er septembre 1698, de sa mère, dame de la Guillaumie, fait procéder, après décès, à l'inventaire des biens d'icelle, le 30 septembre 1701, par Maître Robillard, notaire. Elle agissait tant en son nom qu'en celui de ses quatre frères Antoine ;

Claude, prêtre de l'Oratoire ; Jean-Baptiste, écuyer, sieur de Blainville, capitaine d'infanterie à Québec ; et Simon-Alexandre Céloron de Blainville, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi. Par un acte en date du 14 juillet 1702, passé devant Maître Robillard, notaire, Catherine de Céloron, demeurant rue du Coq, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, renonce, tant en son nom que comme fondée de pouvoir de ses frères Claude, Jean-Baptiste et Alexandre, à la succession de leur autre frère, Antoine. La procuration de Jean-Baptiste avait été passée devant Raimbault et Adhémar, notaires à l'île de Montréal en Canada, le 2 octobre 1700. Enfin, il appert d'un acte passé le 23 août 1703, devant Maîtres Robillard et Lafosse, notaires à Paris, que Catherine de Céloron est l'objet de trois procurations générales passées par ses trois frères pour "renoncer et expédier toutes successions, biens et héritages qui leur reviennent". La procuration de Jean-Baptiste avait été passée devant Raimbault et Adhémar, notaires à l'île de Montréal, le 9 septembre 1702.

3^o Claude de Céloron, prêtre de l'Oratoire à Lyon, en 1707. D'après Bachelin de Florenne, un Claude de Céloron, secrétaire du Roi le 11 août 1687, passa au Canada, Saint-Domingue et Guadeloupe. Est-ce le même personnage que l'on trouve prêtre de l'Oratoire à Lyon en 1707 ?

4^o Jean-Baptiste de Céloron, sieur de Blainville, celui qui s'établit dans la Nouvelle-France en 1684.

5^o Simon-Alexandre de Céloron, enseigne des vaisseaux à Brest en 1707.

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville

JEAN-BAPTISTE CÉLORON DE BLAINVILLE ⁽¹⁾

Il fut baptisé le 19 février 1660, en l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Paris.

Le 21 mars 1684, il était mis sur la liste des gentilshommes destinés à servir en qualité de gardes de la Marine au port de Rochefort.

La même année, le 26 juin, il était promu lieutenant dans une compagnie du détachement de la Marine. Il passait peu après dans la Nouvelle-France. ⁽²⁾

En 1691, le gouverneur de Frontenac nommait M. de Blainville capitaine réformé, au lieu et place du sieur de la Groix, fait capitaine en pied.

Ce ne fut que deux années plus tard, le 1er mars 1693, que la commission donnée par M. de Frontenac fut confirmée par le roi.

M. de Merville, capitaine en pied d'une compagnie du détachement de la marine, ayant pris sa retraite avec une pension du roi, M. de Blainville fut nommé, par commission du roi en date du 18 mai 1701, pour le remplacer.

⁽¹⁾ Il fut connu sous le nom de M. de Blainville.

⁽²⁾ "En 1686, sinon avant, dit M. le juge Girouard (*Lake St. Louis old and new and Cavalier de La Salle*, p. 211), J.-Bte de Céloron, sieur de Blainville, avait un poste de traite sur son fief près de la baie d'Urfé (Lachine)." Nous croyons qu'il y a erreur ici. Par son mariage avec la veuve de M. de Brucy, le 29 novembre 1686, M. de Blainville se trouva à entrer en possession du poste de traite de Brucy. S'il a fait la traite, ce doit être après le 29 novembre 1686.

Le 5 octobre 1701, MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre de Pontchartrain :

“ Le sieur de Callières a remis aux sieurs de Blainville et de Beaucours, les commissions de capitaines dont Sa Majesté les a honorés en leurs places (des sieurs de la Durantaye et de Merville, mis à leurs pensions), et leur fera prendre rang dans les troupes du jour et date de leurs commissions de capitaines réformés.” ⁽¹⁾

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre de Pontchartrain :

“ Le sieur de Blainville, capitaine, qui n’a pas été en France depuis 21 ans, vous supplie, Mgr, de lui accorder son congé. Il y a des affaires de famille à finir qui lui sont de la dernière conséquence.” ⁽²⁾

Il obtint ce congé en juin 1704.

En 1705, M. Céloron de Blainville eut à soutenir un procès assez important contre M. LeBer de Senneville, propriétaire du fief DuGué, au sujet de l’île Saint-Gilles, que chacun d’eux prétendait lui appartenir.

M. Céloron de Blainville, héritier de sa première femme, mariée d’abord à M. de Brucy, soutenait que l’île Saint-Gilles faisait partie, comme *dépendance*, d’une concession de dix arpents sur trente à prendre dans l’île Perrot consentie, le 1er janvier 1676, par M. Perrot, gouverneur de Montréal, à M. de Brucy. M. LeBer de Senneville représentait, de son côté, que l’île Saint-Gilles avait été donnée par le séminaire de Saint-Sulpice, le 19 janvier 1672, à M. Sidrac DuGué de Boisbriand qui, lui, l’avait vendue à Charles LeMoine de Longueuil et à Jacques LeBer. Celui-ci, à son tour, l’avait donné à son fils ⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Correspondance générale*, Canada, vol. 19, fol. 3.

⁽²⁾ *Correspondance générale*, Canada, vol. 21, fol. 5.

⁽³⁾ L’abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, vol. III, p. 341.

Le 3 juillet 1713, le ministre de Pontchartrain écrivait à M. Céloron de Blainville qu'il était heureux de voir que son fils s'appliquait à bien servir. Il l'informait en même temps qu'il n'avait pu lui obtenir (au père) une croix de Saint-Louis.

La majorité des troupes du Canada étant devenue vacante en 1713 par la mort du sieur Dumesny Norey, M. Céloron de Blainville demanda cette charge.

Il y avait six autres candidats sur les rangs : M. LeVerrier de Rousson, premier capitaine ; M. Bouillet de la Chassaigne, major de Montréal et capitaine depuis 1678 ; M. de Saint-Martin, capitaine depuis 1697 ; de Sabrevois, capitaine depuis 1702 ; de La Corne, capitaine depuis 1706 ; le comte de Vaudreuil, fils du gouverneur de Vaudreuil, capitaine depuis 1710.

Le 17 mai 1714, le ministre de Pontchartrain informait M. de Blainville qu'il l'avait proposé au roi pour la majorité des troupes. Il lui disait aussi qu'il n'y avait aucune croix de Saint-Louis accordée cette année.

Malgré l'appui du ministre de la marine, M. de Blainville n'obtint pas la majorité des troupes. C'est M. LeVerrier qui fut nommé. Il faut croire que ses amis avaient plus de poids auprès du roi que ceux de M. de Blainville.

Une note officielle de 1714 rédigée probablement sur les avis du gouverneur de Vaudreuil dit de M. Céloron de Blainville :

“ Le sr. Blainville, Français, est capitaine depuis 1701, est assez bon officier.” ⁽¹⁾

M. de Blainville décéda à Montréal le 4 juin 1735.

Il avait été fait chevalier de Saint-Louis le 4 avril 1730.

Il était à sa mort le premier capitaine du détachement des troupes de la Marine.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, p. 115.

M. de Blainville s'était marié trois fois. ⁽¹⁾

En premières noces, à Lachine, le 29 novembre 1686, il avait épousé Hélène Picoté de Belestre, fille de Pierre Picoté de Belestre et de Marie Pars, et veuve de Antoine Lafresnaye de Brucy ⁽²⁾.

Elle décéda à Montréal le 23 novembre 1701.

Deux années plus tard, à Montréal, le 14 janvier 1703, il épousait Geneviève Damours, fille de feu maître Mathieu Damours, écuyer, seigneur De Chauffours, vivant conseiller au Conseil Souverain, et de Marie Marsollet.

Elle décéda deux mois après son mariage, à Montréal, le 24 mars 1703 ⁽³⁾.

(1) D'après le document suivant, que nous devons à l'obligeance du R. P. Odoric, franciscain, M. de Blainville aurait été marié quatre fois. Un fils né de son premier mariage aurait été récollet.

"Le dixième jour de mai de cette présente année 1694, M. l'illustrissime et révérendissime de la Croix de St-Valier, évêque de Québec, étant en cette ville de Montréal, fut invité d'honorer de sa présence la cérémonie de la profession de deux de nos frères novices clercs, dans l'église de notre couvent des Récollets de Montréal, par le Sr de Blainville, capitaine au Régiment de la marine, père de l'un des susdits novices..... Après la messe et la profession le dit sieur de Blainville alla trouver au Séminaire M. l'évêque pour lui faire civilité et le prier d'assister au moins au repas, comme il l'avait promis, mais il refusa....."—Procès-verbal fait à la diligence du Père Hyacinthe Perrault, com. prov. des PP. Récollets."

(2) M. le juge Girouard, dans son savant ouvrage *Lake St. Louis old and new and Cavalier de La Salle* (p. 148), nous apprend que le mariage de M. de Blainville fut le premier célébré à Lachine. Le curé d'Urfé ne nous dit pas dans son acte si la cérémonie eut lieu dans une chapelle ou à la résidence de la mariée.

(3) Geneviève Damours avait failli devenir l'épouse du fameux baron de La Hontan. Celui-ci passa l'hiver de 1691-92 à Québec. Le gouverneur de Frontenac, parrain de la jeune fille, fit tout ce qu'il pût pour faire conclure ce mariage. Les choses allèrent si loin que M. Nelson, riche négociant de la Nouvelle-Angleterre, prisonnier de guerre à

Enfin, en troisièmes nocés, à Montréal, le 25 septembre 1704, il épousait Geneviève-Gertrude, fille de Charles LeGardeur de Tilly et de Geneviève Juchereau.

Elle décéda à Montréal le 3 septembre 1750. Elle retirait une pension du roi depuis 1737.

M. de Blainville avait eu sept enfants de son premier mariage.

I

HÉLÈNE-FRANÇOISE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 20 août 1688.

Mariée à Montréal, le 12 mai 1710, à Pierre, chevalier de Saint-Ours.

Elle décéda à Montréal le 15 juillet 1729.

II

MARIE-CATHERINE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 28 janvier 1690.

Décédée au même endroit le 31 janvier 1690.

Québec mais qui avait toute sa liberté, offrit un grand dîner aux futurs époux. Le gouverneur, l'intendant et l'évêque y assistaient. Nelson et l'évêque de Québec offrirent, paraît-il, chacun 1000 écus à donner le jour des nocés. Comme Geneviève Damours avait elle-même 1000 écus de dot, et que M. de Frontenac en offrait 7000 ou 8000 en congé, le baron de La Hontan faisait un mariage très avantageux. Mais, juste au moment de signer le contrat de mariage, le volage baron reprit sa parole. Il voulait rester libre. M. de Frontenac fut très froissé de ce dénouement. Voir les *Voyages de La Hontan* (t. II, p. 79, éd. de 1703), où le facétieux baron raconte toute cette aventure avec sa verve ordinaire.

III

MARIE-ANNE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 11 juin 1691.

Décédée au même endroit le 15 février 1706.

IV

MARIE-LOUISE CÉLORON DE BLAINVILLE¹

Née à Montréal le 5 août 1692.

V

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE

Le continuateur de la lignée.

VI

LOUIS-JEAN-BAPTISTE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 1er décembre 1696.

Il entra dans les troupes de la marine comme cadet à l'aiguillette.

On trouve la note suivante au sujet de M. Céloron de Blainville dans une liste apostillée des cadets à l'aiguillette écrite vers 1730 :

“ Jeune homme fort sage qui promet beaucoup.” ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 24.

Le 22 mars 1732, M. Céloron de Blainville obtenait l'expectative d'une enseigne en second.

A peine huit jours plus tard, le 1er avril, on lui donnait le grade effectif d'enseigne en second.

Le 25 mars 1738, M. Céloron de Blainville était promu enseigne en pied.

Une note officielle de 1639 dit qu'il était bon officier ⁽¹⁾

En 1746, M. Céloron de Blainville fit partie de l'expédition de M. de Rigaud contre Corlar.

C'est au retour de cette expédition qu'il fut nommé commandant à la Rivière Saint-Joseph.

Un document officiel de 1747 nous apprend que M. Céloron de Blainville était le plus ancien enseigne en pieds des troupes.

Le 23 mai 1749, il obtenait enfin le grade de lieutenant.

En 1750, M. Céloron de Blainville remplaçait M. Drouët de Beaudicourt comme commandant de La Présentation.

Il y resta trois années et fut remplacé par M. de La Perrière.

C'est pendant son séjour à La Présentation qu'il reçut le commandement d'une compagnie des troupes de la marine.

En 1756, M. Céloron de Bienville était au fort Duquesne.

Il fut tué dans une sortie faite contre le fort Cumberland dans l'été de 1756 (entre juin et août).

M. Céloron de Blainville avait épousé, à Montréal, le 25 octobre 1730, Suzanne Hyacinthe Piot de Langloiserie, fille de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, en son vivant lieutenant du roi à Québec, et de Marie-Thérèse DuGué.

(1) *La famille de Léry*, p. 201.

En 1757, la veuve de M. Céloron de Blainville avait sa résidence à Laprairie.

De leur mariage étaient nés cinq enfants :

I. *Marie-Anne-Thérèse Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 26 juillet 1731.

Mariée, à La Chenaye, le 30 septembre 1770, à Jacques-Marie Nolan-Lamarque, veuf de Louise Perreault.

II. *Louis-Joseph Céloron de Blainville*

Né à..... le.....

En 1749, il était admis en qualité de cadet dans le détachement des troupes de la marine.

En 1751, il recevait une commission de sous-aide-major au fort de la Présentation, commandé par son père.

En 1753, il passait en la même qualité dans un détachement envoyé à la Belle-Rivière.

Deux ans plus tard, en 1755, il assistait à la bataille de la Monongahéla où Braddock subit une défaite si humiliante. Sa conduite dans cette journée lui mérita des félicitations bien méritées de ses chefs.

M. Céloron de Blainville prit part aux principaux faits d'armes qui terminèrent la domination de la France au Canada.

Passé en France à la fin de 1759, il fut fait en 1766, sous-lieutenant et quelques années plus tard, lieutenant dans la Légion des Îles de France et Bourbon.

Le 11 décembre 1769, M. Céloron de Blainville était promu lieutenant dans la même Légion.

Trois années plus tard, le 30 décembre 1772, il passait lieutenant en premier au régiment de l'île de France.

Enfin, le 3 septembre 1776, M. Céloron de Blainville obtenait son brevet de capitaine. Le roi lui accordait en même temps une pension de 300 livres.

Il se maria la même année à Mlle Paul.

A partir de ce moment nous perdons absolument ses traces.

III. *Marie-Hypolite Céloron de Blainville*

Née à..... le..... 1735.

Mariée à Laprairie, le 10 octobre 1757, à Marie-Hugues-Louis Hertel de Chambly, officier d'infanterie, fils de Louis Hertel et de Catherine d'Ailleboust des Musseaux.

Elle décéda à Sainte-Thérèse de Blainville le 7 août 1810.

M. Hertel de Chambly vivait encore en 1813, et était aveugle.

IV. *Marie-Gertrude Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 8 juillet 1738.

Décédée au même endroit le 15 juillet 1738.

V. *Anonyme*

Né et décédé à Montréal le 8 juillet 1738.

VI. *Louise-Suzanne Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 7 octobre 1739.

Mariée, au fort La Présentation, le 9 novembre 1751, à Jean-Baptiste-Marie des Bergères de Rigauville, officier dans le détachement des troupes de la marine.

M. de Rigauville mourut à Bristol, aux Etats-Unis, en 1776 ou 1777.

VII

JEAN CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 10 janvier 1698.

Probablement mort en bas âge.

(*A suivre*)

LES GRONDINES

Dans l'*Histoire des Canadiens-Français*, II, 68, j'ai dit : " Le nom poétique de Grondines vient des cascades et des rapides que l'on admire dans son voisinage ".

Depuis vingt-cinq ans, on m'a demandé deux fois si je mettais de l'imagination dans le sens que je donne au mot " grondine ", comme dans : " le tonnerre gronde " ou encore " on entend gronder la chute, il va pleuvoir ".

Une troisième fois, la question m'est posée. J'y réponds dans les pages du *Bulletin* :

La plus ancienne mention que je connaisse du terme " Grondines " appliqué à l'endroit qui nous occupe, est du 28 octobre 1672, alors que l'intendant Talon concède à Le Suève et Lanaudière la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade " au lieu dit des Grondines ". Depuis quand l'expression était-elle adoptée, je ne sais.

Vers 1712, Gédéon de Catalogne écrivant un rapport sur les seigneuries du Bas-Canada, s'exprimait de la sorte : Le nom des Grondines vient du grand nombre de battures de gros cailloux qui se trouvent au devant, ce qui fait que, lorsqu'il vente, les eaux y font un grand bruit et le passage des canots et bateaux est très dangereux."

Ce grand bruit a inspiré le mot descriptif : grondine. Ai-je touché la bonne note ? Eh bien ! oui, mais j'y mettais du mien, ce qui n'arrive pas souvent. Par bonheur, je suis tombé juste. En 1880, le rapport de Catalogne n'était pas connu.

J'avais pour moi une donnée historique sur laquelle on peut se guider presque à coup sûr, savoir : le goût à la fois poétique et précis de nos ancêtres lorsqu'il s'agissait de baptiser une localité quelconque. Je me suis fié à eux et j'ai eu raison.

BENJAMIN SULTE

LES MONTFERRAND

Au moment même où paraissait, dans le *Bulletin des Recherches Historiques* du mois de mai, la note de M. Sulte sur les Montferrand, j'avais sous presse, depuis quelque mois déjà, un ouvrage sur les Athlètes Canadiens-Français, dans lequel se trouvent quelques renseignements généralement peu connus sur la famille Montferrand.

Tout d'abord, comme le fait M. Sulte, après Mgr Tanguay, j'ai indiqué le mariage de François Favre dit Montferrand, à Sorel, et son séjour à l'Île Dupas, mais à cela, j'ai ajouté les dates auxquelles furent inhumés à Montréal, Marie-Anne Ethier, sa femme, en 1792, âgée de 50 ans, puis François Favre I, lui-même, en 1805, âgé de 90 ans. Le premier Montferrand avait donc 45 ans, lors de son mariage à Sorel.

Mgr Tanguay signale aussi, un Montferrand, marié à une demoiselle Énaud qui fait baptiser un enfant, Joseph-Galien, en 1787, à St-Cuthbert, et M. Sulte déduit de cette mention isolée, qu'il s'agit d'un premier mariage de Frs-Joseph II. La chose est possible, toutefois, au mariage de François-Joseph II, à Montréal, avec Marie-Louise Couvret, le 7 juin 1802, il n'est pas dit qu'il était veuf.

La date de naissance de Joseph III, telle que donnée par M. Sulte est exacte et son fils Louis IV, est né à Montréal, en 1864, après le décès de son père.

Ce Louis IV se marie en 1884 et décède en 1896.

Son fils aîné, Joseph V, est né en 1885 et il vit encore.

E.-Z. MASSICOTTE

VASSAL DE MONVIEL

Vassal de Monviel, du pays de Bordeaux, marié en Canada, officier dans les troupes de Montcalm, eut un fils qui devint adjudant général de la milice du Bas-Canada.

Vassal de Montholon, que le lieutenant Bonaparte initia aux éléments des mathématiques en 1792, qui devint général de brigade et suivit son empereur à Sainte-Hélène, était né à Paris en 1782, mais d'une famille de Bordeaux.

Les familles Monviel et Montholon semblent ainsi avoir des liens de parenté. B. S.

NOMS GÉOGRAPHIQUES

ANNAVILLE (NICOLET)

En l'honneur de madame Charles Ed. Houle, épouse du maire du lieu, ancien député à la législature de Québec.

(PONTGRAVÉ (ARTHABASKA))

En souvenir du sieur Pontgravé.

SAINT-JOSEPH DU LAC (DEUX-MONTAGNES)

Saint-Joseph du Lac a été nommé ainsi parce que, avant son érection, l'endroit s'appelait " La côte Saint-Joseph," et aussi parce que ce territoire est situé sur le bord du lac des Deux-Montagnes.

PUBNICO (NOUVELLE-ECOSSE)

Il y a dans la partie méridionale de la Nouvelle-Ecosse, non loin du Cap Sable, une pointe de terre appelée Pubnico.

En 1651, Charles de la Tour avait concédé à son lieutenant Philippe d'Entremont cette étendue du pays et lui avait donné en même temps le titre de seigneur et de baron de *Pobomcoup*, d'où on a fait Pubnico.

RÉPONSES

Pierre Petitclerc (XIII, II, 1194).—Pierre Petitclerc, mourut à la Pointe au Pot, Labrador, le 15 août 1860. Il était âgé de 47 ans.

Les forges de Saint-Maurice (XI, V, 1074).—Tout le temps de son règne Louis XIV a voulu voir la colonie française au Canada grande et prospère. Son ministre Colbert, qui était un homme de génie, secondait les vues de son illustre maître. Il a apporté une attention extraordinaire à la découverte et à l'exploitation des mines dans la Nouvelle-France.

Dans le même temps, en 1666, que l'on trouvait des gisements de fer au bord de la rivière du Gouffre, à Saint-Urbain, comté de Charlevoix. L'Intendant Talon faisait faire à la même époque des explorations dans d'autres parties du pays et découvrait de riches mines aux environs des Trois-Rivières. La valeur de ces mines s'imposait à l'attention des hommes réfléchis.

En 1672, M. le comte de Frontenac, gouverneur-général du Canada, continuait à les regarder comme très importantes.

En 1676, la seigneurie de Saint-Maurice est concédée à Dame Jeanne Yalope, épouse de Maurice Poulin, sieur de La Fontaine, procureur du Roi, aux Trois-Rivières.

Madame Poulin légua sa seigneurie à Michel Poulin son fils, le 19 janvier 1683.

Le 4 avril 1725 on voit Pierre Poulin, fils de Michel, faire acte de foi et hommage au gouverneur en son château St-Louis "pour lui et ses pères, pour le fief et seigneurie de St-Maurice." Quant à l'exploitation des mines de fer qui donnaient tant de valeur à cette seigneurie il semble qu'il n'en fût pas question.

Cependant le 22 mars 1730, le roi accorda à M. de

Francheville, le droit d'exploiter les mines de fer dans le fief St-Maurice, droit qui n'était pas compris dans la concession faite à Madame Poulin. Ce fut le signal du réveil. Le 16 janvier 1733, en effet, Messieurs de Francheville, Pierre Poulin, Gamelin et Cugnet formèrent une société et se mirent à l'œuvre. Des bâtiments s'élevèrent et la fonte du minerai fut commencée. On parlait de cent lieues à la ronde des nouvelles forges et avec raison, car c'étaient les premières vues dans l'Amérique du Nord. M. de Francheville, qui était l'âme de cette entreprise étant mort sur ces entrefaites, les opérations ne purent continuer et le 23 octobre 1735, les survivants associés, remirent entre les mains du roi la propriété des Forges et le droit d'exploitation des mines de fer.

Dès l'année suivante Messieurs François Etienne Cugnet, Pierre-François Taschereau, Olivier de Vezin, Jacques Simonet et Ignace Gamelin formèrent une nouvelle société et achetèrent la seigneurie de St-Maurice pour la somme de 6000 livres. C'était le 15 octobre 1736. Les vendeurs étaient Pierre Poulin, Louise de Boulanger, sa femme, et Michel Poulin, prêtre.

Le roi, par une ordonnance du 22 avril 1737, donna à la compagnie, appelée Cugnet & Cie ou Compagnie des Forges, le droit d'exploiter les mines de fer et de plus il lui avança la somme de 100,000 livres, *sans intérêt*.

On fit plus encore pour favoriser la nouvelle compagnie : M. Cugnet s'étant plaint que le fief St-Maurice ne contenait que peu de bois alors, et que la compagnie allait se trouver obligé d'acheter du bois des habitants à des prix ruineux pour elle, M. de Beauharnois et M. l'intendant Hocquart lui concédèrent le fief de Saint-Etienne, par un acte du 12 septembre 1737.

Dr VALOIS DE VALOISVILLE

QUESTIONS

1312.—Dans le récent ouvrage de M. le docteur Dionne : *Pierre Bédard et ses fils*, je lis le passage suivant, tiré d'un article de Pierre Bédard publié dans le *Canadien* du 4 novembre 1809 :

“ Il existe encore dans la ville de Québec un vieillard, dont l'existence semble se prolonger pour attester un fait peu connu et digne de l'être, qui peut nous donner une idée de l'espèce de gouvernement de cette colonie à cette époque. C'est un navigateur ; il était à Montréal. Il en partait lorsqu'on annonça la nouvelle de la victoire de Carillon. Un vent favorable le conduisit à Québec avant que les courriers chargés de la nouvelle l'eussent apportée officiellement au gouvernement. En arrivant en ville, le brave capitaine la répandit avec enthousiasme, sans songer qu'il en pût résulter aucun danger, et avec la joie que devait sentir un bon citoyen de la gloire qui en revenait à son pays. Malheureusement la nouvelle alla chez l'intendant ou quelque autre grand subordonné du gouverneur qui, piqué, fit mettre en prison l'imprudent navigateur, et ce, pour la raison qu'il aurait dû l'en avertir le premier, et qu'en fait, c'était lui manquer d'égards... ”

Quel était ce vieillard ?

R.

1313.—En lisant le récit de la fuite de la famille royale à Varennes, je vois qu'une des femmes de chambre de Marie-Antoinette était une canadienne, du nom de Lechevin de Billy, épouse de Pierre-Edme Neuville, originaire du Canada.

Il serait intéressant de connaître, quel hasard aurait conduit cette canadienne, au beau pays de France pour devenir une servante de la malheureuse reine de France.

HISTOIRE

1314.—Dans un acte d'obligation passé devant Dubreuil le 28 août 1724, je trouve que “ Chs. Guilbert demeurait proche cette ville sur le chemin qui conduit à la *grande Allée* ”.

Est-ce que l'appellation de la rue qui porte aujourd'hui ce nom daterait de cette époque ?

E. R.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XV

LÉVIS—NOVEMBRE 1909

No. 11

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Voici maintenant et sur le même sujet un passage d'une lettre écrite par Egremont au gouverneur Murray, (13 août 1763) ⁽¹⁾ :

“ Le roi croit opportun que je vous mette en garde au sujet de la conduite de l'abbé de La Corne, doyen de Québec, dont le caractère vous est probablement déjà connu. La haute position qu'il occupe dans l'Eglise de Québec ne peut manquer de lui donner une grande influence en Canada et il peut se faire que l'on ait à déployer une vigilance particulière pour empêcher les troubles que pourrait amener sa présence dans ce pays, supposé que les Français réussissent à le faire intriguer en leur faveur. Les documents que je vous adresse pour votre information vous montreront qu'il a passé quelque temps en Angleterre et qu'il s'est efforcé de faire accepter certains règlements pour l'exercice de la Religion Catholique, au Canada, aidé qu'il était par l'ambassadeur de France qui m'a beaucoup prié d'entrer en relation avec M. La Corne. Mais j'ai constamment

(¹) Archives d'Ottawa. Traduction de l'anglais.

refusé de le voir et d'avoir avec lui aucune discussion, au sujet de la Religion, répondant toujours au duc de Nivernois que le Roi très chrétien, ayant stipulé l'exercice de la Religion Catholique Romaine pour ses anciens sujets au Canada, son gouvernement n'avait maintenant aucun droit d'intervenir en aucune matière quelconque entre le Roi et ses nouveaux sujets, mais que le Gouverneur du Canada recevrait l'ordre d'observer les termes du Traité avec toute la bonne foi et l'exactitude possibles...

“Sa Majesté ne consentira jamais a des propositions faites de la part de la France, sur l'exercice de la religion catholique en Canada, sans d'abord connaître l'opinion du Gouverneur...”

M. de la Corne étant retourné en France, le ministre Anglais craignait qu'il ne partît pour le Canada et il donne les instructions les plus détaillées pour la ligne de conduite à suivre à son égard.

Dans une autre lettre, je trouve ce passage : “ Si M. La Corne s'est rendu à Londres, ce n'est pas par un zèle extraordinaire pour la religion, mais par son désir de la mitre ⁽¹⁾. Comme il a été déçu dans ses espérances, il n'est pas probable qu'il retourne en Canada.... M. de Montgolfier est ici pour le même motif.”

Il faut se rappeler ici : 1^o que M. de la Corne avait fait son premier voyage à Londres au printemps de 1763 et qu'il était retourné à Paris sans avoir rien obtenu ni pour lui ni pour d'autre ; 2^o que M. de Montgolfier élu évêque par le Chapitre de Québec était parti pour Londres au commencement d'octobre de la même année. Le gouverneur Murray, qui n'avait pas été consulté sur cette élection, s'était empressé de recommander, à sa façon, le candidat, dans une lettre, adres-

(1) Que M. de la Corne ait désiré l'épiscopat, cela est bien possible, et avec les influences qu'il avait à sa disposition, il pouvait bien aspirer à cet honneur ; mais la preuve de son ambition n'existe pas, et l'accusation est gratuite.

sée au ministre Shërburne, le 14 septembre de la même année :

“ ...Le Vicaire Général de Montréal, monsieur Montgolfier, part sous peu pour l'Angleterre. Il est très probable qu'il vise à la mitre... Si un prêtre aussi hautain et impérieux, bien connu en France, est placé à la tête de cette église, il peut causer plus tard beaucoup de désagréments s'il trouve une occasion favorable d'exercer sa malice et sa rancune.” Murray ajoute :

“ Je dois répéter ici ce que j'ai déjà écrit à Votre Seigneurie, le 22 juillet, que M. Briand, Vicaire Général de ce Gouvernement, a constamment agi avec une candeur, et un désintéressement d'un digne et honnête homme et que je ne connais pas un homme de sa condition dans cette province, qui mérite autant que lui les faveurs royales.” On comprend si après cela M. de Montgolfier avait quelque chance de se faire accepter pour évêque ! Aussi pourquoi était-il parti pour Londres avant d'avoir consulté le Gouverneur ? Je crois qu'il ne demeura pas longtemps en Angleterre sans s'apercevoir que sa présence n'était pas désirée ; en tout cas, il dut se rendre en France pour se concerter avec M. de la Corne ; c'est du moins ce que je comprends par la lettre de ce dernier du 25 mars 1764 ; laquelle montrera de nouveau que si je parais m'écarter quelquefois de mon sujet, je n'en suis pas longtemps absent et que je puis en appeler pour ma défense au titre élastique que j'ai eu le soin de choisir.

“ Voilà six semaines, mes chers confrères, que je suis à Londres. Je me serais rendu plus tôt à vos vœux et à ceux de MM. Montgolfier et Charest, qui m'avaient écrit, à leur arrivée, pour me presser d'y revenir ; mais j'ai été plus de trois semaines sans avoir pu obtenir l'approbation du ministre ⁽¹⁾. Ce n'est pas qu'il répugnât à me l'accorder ; mais la circonstance des

(1) Le duc de Praslin, ministre des Affaires Etrangères.

premiers jours de l'an et l'affaire de M. le duc de Fitz-james (Le chanoine écrit " fils de James ", c'est la traduction) dont vous avez entendu parler ⁽¹⁾, l'occupaient tellement qu'il a été invisible pendant près de trois semaines ainsi que les autres ministres. Il m'avait fait marquer qu'il voulait m'entendre avant mon départ. Enfin j'y fus avec M. Montgolfier que j'y menai et nous partions sur-le-champ pour Londres. Le détail de tout ce qui s'est passé depuis notre arrivée serait trop long. La Cour n'a pas voulu nous donner le règlement que nous sollicitons ; elle ne l'a pas même pu par les mêmes raisons de l'année dernière qui subsistent encore aujourd'hui. Les troubles du royaume ne sont pas assez calmés pour qu'elle fasse rien en faveur de la catholicité romaine ; mais on nous a dit positivement et on a répondu que nous pouvions aller notre train, qu'on fermerait les yeux sur l'épiscopat, et qu'on ne nous inquiéterait en aucune manière sur l'exercice de notre religion, pourvu que nous nous comportions avec prudence. En conséquence, nous avons écrit à Paris, afin qu'on fasse la poursuite des Bulles. Le Nonce du Pape, qui est à Paris, attendait notre réponse d'ici. J'espère que tout ira bien et que vous aurez M. Montgolfier en septembre. J'espère aussi, messieurs et chers confrères, que vous entrerez dans ses vues ; elles sont pures, bonnes et les plus avantageuses pour le bien.

" La religion catholique s'exerce ici très librement : on dit la messe publiquement, non seulement chez les ambassadeurs qui ont presque tous des églises, mais ailleurs. Même dans la cité, on en chante, on prêche, on confesse, on y donne la communion en public. La populace même le sait, et l'entend sans rien dire. A

(1) Dans le cours de chicanes des Parlements avec le Gouvernement royal, il voulut forcer le Parlement de Toulouse d'enregistrer un édit du Roi, mais les magistrats le firent appréhender et mettre en prison.

plus forte raison ne gênera-t-on pas en Canada. L'intention du Gouvernement est que nous n'y soyions ni inquiétés, ni molestés. Personne n'a su à Paris votre opération pour M. Montgolfier, pas même M. Collet ni M. Cugnet..... ” Et c'était aussi bon, car ce ne fut pas une opération réussie. De son côté, l'abbé de l'Isle-Dieu si dévoué à l'Eglise canadienne, multipliait ses démarches pour obtenir un évêque de Québec. Le 9 juillet 1764, il écrit au cardinal préfet de la Propagande ⁽¹⁾.

“ Monseigneur,

“ Je n'ai rien de nouveau sur les affaires de la Religion en Canada depuis la dernière lettre que j'ai pris la liberté d'écrire à Votre Eminence, et le départ de M. de Montgolfier de Londres pour Québec qui a été à peu près dans le même temps ; mais pour me conformer aux nouveaux ordres qu'elle me donne et pour satisfaire au désir qu'elle paraît avoir d'être informée de ce qui se passe actuellement, j'ai cru ne pas devoir laisser passer le prochain ordinaire sans répondre à la dernière lettre dont elle m'a honoré, et y ajouter quelques réflexions sur les inconvénients qu'il pouvait y avoir vis à vis du gouvernement d'Angleterre dans le moindre arrangement au projet pris et formé de n'avoir qu'un seul vicaire apostolique pour toute l'étendue de l'Eglise du Canada, dont le territoire est assez vaste pour en occuper deux au lieu d'un....

“ ... Je crois devoir rassurer Votre Eminence sur la crainte où elle paraît être que le gouvernement d'Angleterre ne trouvât mauvais que nous demandassions deux vicaires apostoliques.

“ Sur cela, je crois pouvoir répondre à Votre Eminence qu'il ne sera pas plus opposé à deux qu'à un. Sous la simple dénomination de premier Supérieur Majeur Ecclésiastique, et de celle de supérieur du Séminaire de Québec ou de Montréal car il a toujours

(1) Archives du Vatican. Copie à l'archevêché de Québec.

évité de se servir du terme d'Evêque et du nom de Vicaire Apostolique, et nous les avons nous-mêmes toujours supprimés dans les différentes adresses et suppliques qui lui ont été adressées, sachant bien l'opposition qu'il y aurait —, mais pour éviter toute équivoque et toute incertitude sur l'étendue des pouvoirs qu'aurait ce premier Supérieur Majeur Ecclésiastique, nous nous sommes toujours clairement expliqués sur cela, afin qu'il ne fût pas troublé ni reprehensible dans l'exercice qu'il en ferait, et pour cela nous avons toujours persisté à demander qu'il eût toute la plénitude du sacerdoce, et pour le spirituel celle de la juridiction sur tout le clergé des différentes églises du Canada... Je pense même qu'il y aura moins d'inconvénients à craindre, lorsqu'il y aura un Vicaire Apostolique qui résidera à Québec et un second à Montréal, puisque par là on évitera la rivalité qui pourrait naître entre les habitants de ces deux postes principaux, si le premier Supérieur Majeur Ecclésiastique résidait plutôt dans l'un que dans l'autre. Et je crois devoir observer ici à Votre Eminence que je suis d'autant plus en droit de soupçonner cette espèce de petite jalousie, que j'en ai toujours remarqué quelque trace entre ces deux villes principales, et, en particulier (j'ose en faire l'aveu à Votre Eminence), entre le clergé de ces deux postes dont l'un (qui est Québec) est desservi par les prêtres du Séminaire de Québec dans le nombre desquels se trouvent beaucoup d'ecclésiastiques originaires du pays. Et le second (qui est Montréal) par des Sulpiciens qui ont le Séminaire de ce second poste principal et en desservent la cure et toutes celles du Gouvernement dans l'intérieur des terres. J'ai même remarqué en différentes occasions et depuis 34 ans que j'ai eu la correspondance de ce diocèse que ç'aurait été une espèce d'inconvénient pour ne pas dire un démerite pour un évêque de Québec s'il avait été prêtre du Séminaire de St-Sulpice de Paris, ou même simplement qu'il y eût été élevé.

“ Ce sont ici, Monseigneur, de simples observations que je n'ai pas cru devoir cacher, ni dissimuler à Votre Eminence, sans pour cela vouloir lui donner aucune idée défavorable du clergé de ces deux gouvernements, qui assurément mérite tous les éloges qu'on pourrait lui donner, d'après le désintéressement et le zèle, le concert et l'émulation dont il a donné les plus grandes preuves au milieu des tribulations qu'il a éprouvées et de tout ce qu'il a eu à souffrir au Canada et depuis la cession qui en a été faite par la France à l'Angleterre.

“ Je dois même observer ici de plus à Votre Eminence, Monseigneur, afin de ne lui laisser aucune espèce de suspicion ni de soupçons défavorables contre ce respectable clergé digne des premiers siècles de l'Eglise :

“ 1^o Que ç'a été à Québec que le choix du sujet qu'on voulait proposer au St-Siège a été fait, et par le clergé de Québec, et que cependant ç'a été sur le Supérieur du Séminaire de Montréal que les suffrages se sont réunis ;

“ 2^o Qu'il a été convenu que le Clergé des deux gouvernements réuniraient leurs biens et leurs revenus pour n'en faire qu'une seule mense, qui fournirait en commun aux uns et aux autres leurs besoins respectifs afin de n'être à charge ni à l'Etat ni aux nouveaux sujets catholiques romains du roi de la Grande Bretagne.

“ Tout cela prouve, Monseigneur, un véritable esprit de désintéressement, comme une parfaite intelligence...

“ L'approbation que Votre Eminence paraît donner à ce nouveau système (de deux Vicaires Apostoliques) ...me confirme de plus en plus dans l'idée que je m'en suis faite, et je me sais bon gré présentement d'avoir insisté sur cela dans les dernières lettres que j'ai écrites aux principaux et premiers ecclésiastiques du Canada, à Québec, où ils doivent se réunir pour conférer sur le sujet qu'ils auront à proposer au Saint-Siège, supposé

que M. de Montgolfier ne convienne pas au gouvernement de Québec.....

“ Comme M. de Montgolfier est parti de Londres pour Québec dans les derniers jours de mai ou au plus tard dans les premiers jours de juin, il arrivera sûrement en juillet à Québec et pourra me donner de ses nouvelles sur la fin de septembre... (1) ”.

Les nouvelles étaient qu'il ne pouvait plus être question de lui pour le premier évêque de Québec sous la domination anglaise. Aussi le 11 septembre 1764, à une réunion du Chapitre tenue à l'Hôpital-Général, fut-il décidé d'accepter la démission “ pure et simple ” en date du 9, de M. de Montgolfier, “ le dit messire n'ayant pas jugé à propos de se faire sacrer ”. Ce fut à cette même assemblée que les chanoines élurent à l'unanimité M. Jean-Olivier Briand. “ Et comme M. de la Corne, doyen, et Cugnet..., tous deux en France, étaient d'avis que le Chapitre fit une élection en forme d'un évêque, et que M. l'abbé de L'Isle-Dieu... était d'avis que le Chapitre ne fit qu'une simple présentation d'un sujet pour cette dignité... la Compagnie a répondu qu'il fallait faire l'un et l'autre, et, en conséquence, on a prié M.... Briand élu pour évêque de Québec de vouloir bien aussi accepter la dite présentation... et qu'il en aviserait avec MM. de Lacorne et de L'Isle-Dieu et autres... le priant de prendre à ce sujet le parti le plus avantageux à l'Eglise et au Chapitre du Canada ; ce qu'il a accepté... ” (2).

(1) Archives du Vatican. Copie à l'archevêché.

(2) Archives du Chapitre où se trouvent les procès-verbaux de l'élection et de la présentation, en deux actes distincts.

(à suivre)

M^{SR} HENRI TÊTU

LA FAMILLE CÉLORON DE BLAINVILLE

(Suite)

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville

2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE ⁽¹⁾

Né à Montréal le 29 décembre 1693.

Le 18 juin 1712, son père lui faisait donner une expectative d'enseigne.

Le 1er juillet 1715, il obtenait une enseigne en pied.

Le 30 octobre 1724, le gouverneur de Vaudreuil demandait un congé pour permettre à M. de Céloron de passer en France.

Le roi le lui accorda l'année suivante, mais le ministre de Maurepas lui conseilla de ne pas le prendre afin de ne pas nuire à l'efficacité du service.

M. de Céloron ne se servit pas de son congé en 1725 ni en 1726.

Le 20 octobre 1726, M. de Beauharnois demandait au ministre de l'en faire profiter en 1727.

Le 5 février 1731, M. de Céloron était promu lieutenant.

En 1734, M. de Céloron obtenait un nouveau congé.

En 1737, M. de Céloron est commandant à Michilimakinac.

L'année suivante, il est proposé pour la croix de Saint-Louis.

Le 25 mars 1738, le roi accordait une compagnie à M. de Céloron. Il remplaçait M. de Montigny, décédé.

⁽¹⁾ Nous l'appellerons M. de Céloron, nom sur lequel il fut plutôt connu.

Un document officiel anonyme de 1739 dit de M. de Céloron :

“ Intelligent ; fort bon officier.”

La campagne entreprise par M. LeMoyne de Bienville, gouverneur de la Louisiane, contre les Chicachas, en 1736, se termina par un échec sanglant. M. d'Artaguette, commandant d'un corps d'armée, attaqua imprudemment les féroces guerriers. Ceux-ci forcèrent ses troupes à se retirer, en leur abandonnant un riche butin. Tombé entre leurs mains, d'Artaguette périt dans d'horribles tortures. M. de Bienville attaqua à son tour les Chicachas quelques jours plus tard. Dès la première décharge, 80 de ses hommes furent mis hors de combat. Les Français durent battre encore en retraite.

Le gouverneur de la Louisiane ne pouvait rester sur une défaite semblable. Il commença tout de suite à préparer une nouvelle expédition contre les Chicachas.

Le manque de troupes, ses négociations avec les différentes tribus sauvages pour les engager à marcher avec lui ou à rester neutres et d'autres raisons forcèrent M. de Bienville à différer cette expédition jusqu'à 1739.

Cette fois, M. de Bienville avait obtenu l'appui de la colonie de la Nouvelle-France. Un corps de troupes canadiennes et quelques centaines de sauvages, sous le commandement du baron LeMoyne de Longueuil, étaient venus se joindre à l'armée louisianaise.

M. de Céloron fut détaché de Michillimakinac pour accompagner M. de Longueuil.

Cette deuxième expédition, pour diverses causes, allait se terminer d'aussi misérable façon que la première, quand un hardi coup de main de M. de Céloron sauva toute la situation.

M. l'abbé Ferland raconte ainsi la campagne de M. de Céloron :

“ M. de Céloron, dit-il, partit avec 200 Français et 300 sauvages, pour attaquer le village des Chicachas ; il avait ordre, néanmoins, de leur accorder la paix s'ils

venaient la lui demander. Le 21 février 1740, Céloron avec sa petite bande, attaqua vigoureusement, et mit 36 Chicachas hors de combat. Se voyant si maltraités et craignant l'arrivée de toute l'armée, ils amenèrent leur drapeau du côté de Céloron. Il n'y avait eu que sept blessés, MM. de Gannes et de la Chauvignerie, et cinq sauvages." (1)

Les Chicachas, pris de peur à la suite de la belle action de M. de Céloron, demandèrent la paix. M. de Bienville fut bien heureux de la leur accorder et, au mois d'avril 1740, il signait un traité de paix avec eux.

Le parti de M. de Longueuil fut de retour dans la Nouvelle-France au printemps de 1741. En avril 1741, M. de Longueuil, écrivant au ministre, lui disait au sujet de M. de Céloron :

" Le sieur de Céloron, capitaine et très grand officier en tout, qui m'a joint sur le Micicipy, a conduit sa troupe de Français et de Sauvages avec toute la prudence possible ".

Le 17 mai 1741, M. de Céloron était fait chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

Le ministre de Maurepas lui écrivait le jour même de sa nomination qu'il lui procurait la croix de Saint-Louis en considération des bons témoignages qu'il avait eu de lui dans sa campagne contre les Chicachas.

Après son expédition contre les Chicachas, M. de Céloron descendit à Québec.

Le gouverneur lui donna ordre de retourner commander à Michillimakinac.

A l'automne de 1742, M. de Céloron était promu commandant au Détroit.

Le 30 avril 1743, le président du Conseil de Marine approuvait M. de Beauharnois d'avoir nommé M. de Céloron commandant du Détroit, en remplacement de M. de Noyan.

(1) *Cours d'histoire du Canada*, tome II, p. 471.

M. de Céloron resta un an au Détroit.

En 1744, M. de Beauharnois donnait le commandement de Niagara à M. de Céloron.

Le fort de Niagara n'était pas une forteresse inexpugnable. Le Père de Bonnécamps écrivait en octobre 1750 :

“ Le Fort de Niagara est un carré de pieux revêtu en dehors de pièces de chêne qui lient et fortifient tout l'ouvrage. Un grand corps de logis de pierres forme la courtine qui regarde le lac ; sa grandeur est à peu près la même que celle du fort Frontenac ⁽¹⁾. Il est situé sur la rive orientale du canal par lequel se déchargent les eaux du lac Erié. On sera bientôt dans la nécessité de le transporter ailleurs, parce que la côte minée continuellement par les flots qui viennent s'y briser, s'écroule peu à peu et gagne sensiblement le pied du fort. Il serait avantageusement placé au-dessus de la chute sur un beau plateau où tous les canots sont obligés d'aborder pour faire le portage. Par là, on épargnerait aux sauvages, nation naturellement paresseuse, la peine de faire trois lieues par terre, et pourvu qu'on diminuât le prix excessif des marchandises, on les dégouterait insensiblement des Anglais et on reverrait fleurir la traite qui est presque entièrement tombée.” ⁽²⁾

Le 26 avril 1745, le président du Conseil de Marine écrit à M. Hocquart que les plaintes des Français et des Sauvages n'auraient pas été si persistantes si le sieur de Céloron, qui commande à Niagara, avait été mieux disposé à favoriser le bien-être de cette ferme.

Deux jours plus tard, le 28 avril, il écrit à M. de Céloron lui-même à ce sujet. Il lui reproche les difficultés et l'opposition qu'il a faites au fermier du poste de Niagara. S'il ne change pas sa ligne de conduite, le roi lui fera connaître son déplaisir.

⁽¹⁾ Le fort Frontenac était un carré de soixante toises.

⁽²⁾ *Correspondance générale*, Canada.

Le 28 octobre 1745, M. de Beauharnois apprenait au ministre de Maurepas qu'il avait été obligé de remplacer M. de Céloron à Niagara.

Au printemps de 1747, le gouverneur de la Nouvelle-France envoyait M. de Céloron prendre le commandement du fort Saint-Frédéric, à la Pointe-à-la-Chevêche (1) sur le bord du lac Champlain.

M. de Boishébert écrivait au ministre de Maurepas, en novembre 1747 :

“ Dans les postes avancés où nous avons des garnisons on y met de bons officiers. Par exemple au Fort Saint-Frédéric, où est à présent le plus fort de la guerre, proche des Flamands et où on passe aussi pour entrer du côté d'est dans le gouvernement de Boston et dans celui d'Orange vers le sud-ouest, c'est M. de Céloron qui y commande. Officier de grande capacité qui a commandé avec distinction dans plusieurs postes, à Michillimakinac où il a maintenu les sauvages (qui abondent de toutes parts) ainsi que les Français, en bon ordre, s'étant fait aimer des uns des autres... Il s'est acquis l'estime de tout le monde. Il mérite d'être avancé autant, étant un des bons officiers que nous avons et même un des plus anciens capitaines.” (2)

M. de Céloron resta un peu plus de six mois au Fort Saint-Frédéric. En novembre 1747, M. de la Galissonnière envoyait M. Sabrevois de Bleury le relever.

En 1748, c'est M. de Céloron qui fut chargé de conduire au Détroit l'important convoi destiné pour ce poste. M. Tarieu de Lanaudière lui fut donné comme second en commandement.

Ce convoi était composé de cent Français, de dix ou douze sauvages Népissingues et d'un grand nombre de coureurs de bois qui s'en allaient faire la traite.

M. de Céloron était de retour à Québec le 5 septembre, après une absence de plus de trois mois.

(1) Aujourd'hui Crown-Point.

(2) *Correspondance générale, Canada*, vol. 87.

Il s'était très bien acquitté de sa mission. Le gouverneur de La Galissonnière écrivait à M. de Maurepas le 23 octobre 1748 :

“ Ce convoi a beaucoup imprimé (sic) aux Iroquois en passant au Fort Frontenac et à Niagara et aux autres nations qu'il a rencontrés et la nouvelle de sa prochaine venue a, je crois, déterminé plus qu'autres choses les principaux chefs du Détroit à venir à Montréal où ils sont arrivés à peu près en même temps que les nations de Missilimakinac ⁽¹⁾ ”.

Dès son arrivée dans la Nouvelle-France en 1747, M. de la Galissonnière avait saisi l'importance pour la France d'avoir un chemin de communication entre ses deux colonies de la Nouvelle-France et de la Louisiane. C'est dans ce but qu'il décida d'envoyer une expédition prendre formellement possession de la vallée de l'Ohio que les commerçants anglais commençaient à fréquenter.

Il fallait pour accomplir cette tâche un officier capable, de tact et estimé des sauvages. M. de Céloron réunissait ces qualités.

Les instructions que M. de la Galissonnière lui remit portaient de parcourir cet immense pays, d'aller chez les différentes nations qui l'habitaient, de les engager de le suivre pour être témoins de ce qu'il faisait, et de ne laisser désormais aucun Anglais venir commercer parmi eux.

M. de Céloron devait, en outre, comme marques de sa prise de possession, déposer en terre, en différents endroits, des plaques de plomb gravées aux armes de France. Il devait, chaque fois, en dresser un procès-verbal signé de lui et des officiers qui l'accompagnaient.

L'expédition partit de Lachine le 15 juin 1749. M. de Céloron avait sous ses ordres, un capitaine, M. Pécaudy de Contrecoeur, huit officiers subalternes, six cadets, vingt hommes de troupes, cent quatre-vingts

(1) *Correspondance générale, Canada.*

Canadiens, et environ trente sauvages, tant Iroquois qu'Abénakis. Parmi les officiers et cadets on comptait MM. de Joncaire, de Villiers, Le Borgne, la Saussaye, Joncaire de Chabert, Céloron fils, de Niverville de Courtemanche, de Joannes, etc., etc. Le Père de Bon-nécamps, Jésuite, accompagnait aussi le détachement en qualité d'aumônier. Les deux cent cinquante hommes de l'expédition se partageaient vingt-trois canots.

Le 25 juin, M. de Céloron arrivait à l'embouchure de la rivière Oswetgatchie (1). M. l'abbé Picquet, Sulpicien, venait de fonder en cet endroit un établissement qu'il avait nommé la Présentation. Quarante arpents de terre étaient déjà défrichés. Le fort de pieux de huit pieds de hauteur n'étant pas encore terminé, M. Picquet était logé sous un cabane d'écorce à la façon des sauvages.

Le 27 juin, sur les cinq heures du soir, l'expédition atteignait le fort Frontenac (Cataracoui). M. de Céloron fit reposer son monde deux jours et en profita pour faire réparer ses canots qui avaient été extrêmement endommagés dans les rapides.

Le 6 juillet, on arrivait au fort Niagara. M. de Céloron rencontra ici M. de Sabrevois, qui allait relever M. Le Moyne de Longueuil au commandement de Détroit. Il en profita pour écrire à M. de Longueuil que si les Sauvages de son poste avaient le dessein de venir le rejoindre de ne pas différer à les faire partir. Il leur donnait rendez-vous à Stioto entre le 9 et le 12 d'août.

Le 7 juillet, M. de Contrecoeur, capitaine en second du détachement, partit avec les officiers subalternes et tous les canots pour aller faire le portage de Niagara, qui était un des plus rudes et des plus longs de tout le trajet.

Le 14 juillet, l'expédition entrait dans le lac Erié.

(1) Aujourd'hui Ogdensburg.

Le 22 juillet, on campait sur le bord du lac Chatakoin ⁽¹⁾.

Les 23 et 24 juillet, le détachement passa le lac puis la rivière Chatakoin.

Le 25 juillet, avant de se mettre en marche, M. de Céloron assembla en conseil de guerre ses officiers et les Sauvages. La veille, on avait trouvé des cabanes abandonnées avec tant de précipitation que les ustensiles et les vivres n'avaient pas même été enlevés. De l'avis de tous, il fut décidé d'envoyer M. de Joncaire rejoindre ces sauvages et leur donner trois branches de porcelaine pour les inviter à se rassurer.

Le 29 juillet, à midi, M. de Céloron entra enfin dans la Belle-Rivière (Ohio) ⁽²⁾. C'est là que le rôle effectif du chef de l'expédition commençait.

Il prit possession au nom du roi de France de la Belle-Rivière, et de toutes celles qui y tombaient. Puis il fit attacher à un arbre les armes du Roi, frappées sur une feuille de fer-blanc. Enfin, une plaque de plomb fut enterrée au pied d'un chêne rouge, par les 42° 5' 23". Elle portait pour inscription :

"L'an 1749, du règne de Louis XV, roy de France, nous Céloron, commandant d'un détachement envoyé par monsieur le marquis de la Galissonnière, commandant général de la Nouvelle-France, pour rétablir la tranquillité dans quelques villages sauvages de ces cantons, avons enterré cette plaque au confluent de l'Ohio et Detchadakoin ce 29 juillet près de la rivière Oyio, autrement Belle Rivière, pour monument du renouvellement de possession que nous avons pris de la dite rivière Oyio et de toutes celles qui y tombent et de toutes les terres des deux côtés jusque aux sources des dites rivières, ainsi qu'en ont joui ou dû jouir les précédents rois de France et qu'ils s'y sont maintenus

⁽¹⁾ Le Père de Bonnécamp écrit Yjadakoin.

⁽²⁾ Cette partie de l'Ohio est maintenant appelé Alleghany.

par les armes et par les traités spécialement par ceux de Riswick, d'Utrecht et d'Aix la Chapelle."

Le même jour, M. de Céloron passa la village de Kanaouagon (aujourd'hui Conewango). Après échange de civilités, il invita les habitants de ce village à se rendre au village de la Paille Coupée pour entendre ce qu'il avait à leur dire de la part de leur père Ononthio.

Le lendemain, 30 juillet, M. de Céloron se rendait à la Paille Coupée. Ce village était habité par des Iroquois. Il y eut là présentation de branches de porcelaine et échanges de discours par l'entremise de M. de Joncaire, qui était adopté par les Iroquois et possédait bien leur langue. Les Iroquois, orateurs habiles, firent des compliments à M. de Céloron. " Nous sommes charmés, lui firent-ils dire, que notre Père Ononthio t'ait choisi pour nous faire savoir ses intentions. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous te connaissons ; tu nous as gouverné à Niagara, et tu sais que nous n'avons fait que ta volonté." Ils lui promirent aussi de ne jamais recevoir d'Anglais chez eux.

Le 2 août, M. de Céloron rencontra les Loups. Il leur ordonna, au nom du roi de France, de chasser les Anglais de leurs terres. Les Loups se rebiffèrent un peu. " Examinez, Père, la situation dans laquelle nous sommes. Si vous faites retirer les Anglais, qui nous donnent nos besoins, et particulièrement le forgeron qui raccommode nos fusils et nos haches, nous allons rester sans secours et exposés à mourir de faim et de misère dans la Belle Rivière. Aie pitié de nous, mon Père, tu ne peux nous donner pour le présent nos besoins ; laisse-nous au moins pour cet hiver ou du moins jusqu'à ce que nous allions en chasse, le forgeron et quelqu'un qui puisse nous aider ; nous te promettons qu'au printemps les Anglais se retireront."

Le lendemain, 3 août, le détachement continua sa route jusqu'au village de la Rivière aux Bœufs. Ses habitants, à part cinq ou six Iroquois, avaient gagné les

bois. M. de Céloron leur parla comme il l'avait fait la veille aux Loups, puis il se rembarqua. Le soir, il fit attacher les armes du Roi à un arbre et il fit enterrer une plaque de plomb dont l'inscription était la même qu'il avait placée à l'entrée de la Belle Rivière. Il en dressa ensuite le procès-verbal suivant :

“ L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant le détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonnière, commandant général du Canada, dans la Belle-Bivière, autrement dite l'Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré sur la rive méridionale de l'Ohio, à 4 lieues au-dessous de la Rivière aux Bœufs, vis-à-vis d'une montagne pelée et auprès d'une grosse pierre sur laquelle on voit plusieurs figures assez grossièrement gravées, une plaque de plomb, et attaché dans le même lieu, à un arbre, les arbres du Roy. En foy de quoy nous avons signé le présent procès-verbal, fait à notre camp le 3 août 1749.”

Le 6 août, M. de Céloron arrivait au village d'Atigné ⁽¹⁾, où M. Chabert de Joncaire l'avait précédé pour rassurer ses habitants. Ceux-ci cependant n'en avaient pas moins pris la fuite.

Le même jour, le détachement passa à l'ancien village des Chaouanons, abandonné depuis 1045. M. de Céloron rencontra en cet endroit six ⁽²⁾ Anglais avec cinquante chevaux et environ cent cinquante paquets ⁽³⁾ de pelleteries. Il les somma par écrit de se retirer dans leur pays. Les Anglais, par peur ou autrement, convinrent qu'ils n'avaient aucun droit de commercer sur ce territoire et promirent de n'y plus revenir. M. de Céloron leur remit la lettre suivante pour le gouverneur de la Pennsylvanie :

(1) Le Père de Bonnécamp écrit Atigné.

(2) Le Père de Bonnécamp dit cinq.

(3) Le Père de Bonnécamp dit une quarantaine.

“ Ayant été envoyé, avec un détachement, dans ces quartiers par les ordres de M. le marquis de la Galissonière, commandant général de la Nouvelle-France, pour réconcilier entre elles quelques nations sauvages, qui s'étaient brouillées à l'occasion de la guerre qui vient de finir, j'ai été très surpris de trouver des négociants de votre gouvernement dans ce pays, sur lequel l'Angleterre n'a jamais eu aucune prétention. Je les ai traités avec toute la douceur possible, quoique je fusse en droit de les regarder comme des interlopes et des gens sans aveu, leurs entreprises étant contraires aux préliminaires de la paix signée depuis plus de quinze mois.

“ J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien, à l'avenir, défendre ce commerce, qui est contre les traités, et faire avertir vos négociants qu'ils s'exposent beaucoup, s'ils reviennent dans ces contrées, et qu'ils ne doivent imputer qu'à eux les malheurs qui pourront leur arriver. Je sais que notre commandant général serait très fâché d'en venir à quelques violences, mais il a des ordres très précis de ne point laisser des négociants étrangers dans son gouvernement.”

Le 7 août, M. de Céloron entra au village du Rocher Ecrit, habité par des Iroquois. Ceux-ci avaient une vieille femme pour chef. Elle était, paraît-il, entièrement dévouée aux Anglais. M. de Céloron rencontra encore six négociants anglais au Rocher Ecrit. Il leur fit la même sommation qu'il avait faite à leurs compatriotes la veille.

Le 8 août, le détachement arriva à Chiningué, village iroquois assez considérable. Trois pavillons français et un pavillon anglais flottaient sur les cabanes. M. de Céloron fit dire aux Iroquois d'abattre ce pavillon anglais ou qu'il le ferait ôter lui-même. On s'empressa de se rendre à son ordre. Ici encore il y eut présentation de cadeaux et échanges de civilités. Toujours habiles, les Iroquois dirent à M. de Céloron : “ Tu as dû remarquer par les pavillons, que tu as vus sur notre

village, que notre cœur est entièrement français. Les jeunes gens, sans en connaître la conséquence en avaient mis un, qui t'avaient déplu. Sitôt que nous l'avons su, tu l'as vu tomber ; il n'avait été mis que par parade et pour divertir la jeunesse, sans penser que la chose pût te déplaire ”.

M. de Céloron resta quatre jours dans ce village. Il fut sur le qui-vive tout le temps, car les habitants, au dire de M. de Joncaire, étaient perfides et auraient attaqué les Français s'ils en avaient eu la chance.

Le 12 août, M. de Céloron rencontra encore des Anglais ; seulement, il ne put rien tirer d'eux, parce qu'ils ne parlaient ni ne comprenaient le français et que l'expédition ne comptait personne parlant l'anglais.

Le 13 août, M. de Céloron fit attacher à un arbre les armes du Roi et enterrer une plaque de plomb à l'entrée de la rivière Kanououara, est-sud de la Belle Rivière. Le procès-verbal suivant en fut dressé :

“ L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant le détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonnière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un gros orme, à l'entrée de la Rivière et sur la rive septentrionale de Kanououara, qui se décharge à l'Est de la rivière Oyo, une plaque de plomb et fait attacher, dans le même lieu, à un arbre, les armes du Roy. En foi de quoi avons dressé et signé avec MM. les officiers le présent procès-verbal. A notre camp, le 13 août 1749.”

Le 15 août, M. de Céloron fit enterrer sa quatrième plaque à l'entrée de la rivière Yenanguakouan et en dressa le procès-verbal qui suit :

“ Le 15 août 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant du détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonnière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit la

rivière Oyo, accompagné des principaux officiers du détachement, avons enterré au pied d'un érable, qui forme un trépied avec un chêne rouge et un orme, à l'entrée de la rivière Yenanguakouan, sur la rive occidentale de cette rivière, une plaque de plomb, et attaché dans le même lieu à un arbre les armes du Roy. En foy de quoy, nous avons dressé le présent procès-verbal avec MM. les officiers. A notre camp, le 15 août 1749 ⁽¹⁾ ”.

Les 16, 17 et 18 août, le détachement passa plusieurs belles rivières dont tout le monde ignorait les noms.

Ce dernier jour, une cinquième plaque de plomb fut enterrée à l'entrée de la rivière Chinondaista. ⁽²⁾ On dressa là un procès-verbal de la prise de possession :

“ L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant du détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonnière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit l'Oyo, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un orme, sur la rive méridionale de l'Oyo et la rive orientale de Chinondaista, une plaque de plomb, et avons, dans le même lieu, appliqué à un arbre les armes du Roy. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec MM. les officiers. A notre camp, le 18 août 1749.” ⁽³⁾

⁽¹⁾ Vers 1815, des petits garçons se baignant dans la rivière Muskingum trouvèrent la quatrième plaque enterrée par M. de Céloron. Elle est maintenant dans le musée de la American Antiquary Society. Mais cette plaque avait dû être déposée à l'embouchure de la rivière Venango, au-dessus de Pittsburg dans l'état de Pennsylvanie. On trouvera dans le second volume d'un ouvrage publié à Cambridge en 1836 et intitulé *Archæologia Americana* une étude de M. De Witt Clinton sur la découverte de cette plaque.

⁽²⁾ Aujourd'hui Great Kanawha.

⁽³⁾ La cinquième plaque enterrée par M. de Céloron fut retrouvée par un enfant en 1848. On en trouvera une gravure dans l'ouvrage *Olden Times*, (vol. 1er, p. 288).

Le 21 août, un conseil de guerre décida de prévenir les Sauvages de Styotok ⁽¹⁾ de l'arrivée prochaine du détachement dans leur bourgade. MM. de Joncaire et de Niverville accompagnés de deux chefs sauvages furent délégués pour cet objet. Les habitants de Styotok, paraît-il, étaient très mal disposés.

C'est le lendemain, 22 août, que le détachement parvint à Styotok. Les chefs du village invitèrent M. de Céloron d'entrer dans la cabane du conseil pour leur transmettre le message de leur père Ononthio. Le chef du détachement français, qui venait d'apprendre qu'ils avaient reçu la veille ses délégués, MM. de Joncaire et de Niverville, avec des coups de fusils et des menaces, ne s'en laissa pas imposer. Il leur répondit que ce n'était pas à lui d'aller à eux mais à eux d'aller à lui, qu'il les attendait le lendemain dans son camp pour entendre la parole de leur père.

Le 22 ⁽²⁾ août, ils se décidèrent en rechignant à se rendre au camp français. M. de Céloron leur parla assez rudement, comme ils le méritaient. "Quand M. de Longueuil a passé par ici pour aller aux Chicachas, leur dit-il, tu fus au-devant de lui, et, par toutes sortes d'endroits, tu lui marquas la bonté de ton cœur et tes sentiments. Il ne t'avait pourtant pas fait avertir de son arrivée, mais tu avais, dans ce temps-là, le cœur français, et, aujourd'hui, tu te laisses corrompre par l'Anglais, qui habite avec toi continuellement et qui, sous prétexte de te donner quelques secours, ne cherche qu'à te perdre. Fais réflexion aux justes reproches que je te fais et défais-toi de ces mauvaises gens, qui seront, si tu n'y prends garde, la ruine de sa nation."

Le 30 août, M. de Céloron fit enterrer sa dixième et dernière plaque de plomb à l'entrée de la rivière à la Roche. Comme aux autres endroits il en dressa un procès-verbal :

⁽¹⁾ Le Père de Bonnécamp écrit Sinioto.

⁽²⁾ Le Père de Bonnécamp dit le 23.

“ L’an 1749, nous Céloron, chevalier de l’ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant un détachement, envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonnière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit l’Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré sur la pointe formée par la rive droite de l’Ohio et la rive gauche de la Rivière à la Roche, une plaque de plomb et attaché à un arbre les armes du Roy. En foi de quoi, avons dressé et signé avec MM. les officiers, le présent procès-verbal.”

Il y avait tellement peu d’eau dans la rivière à la Roche que l’expédition prit treize jours à la remonter.

Le 13 septembre, M. de Céloron arrivait au village de la Demoiselle, habité par des Miamis. Il attendit là pendant cinq jours un interprète miamis, qu’il avait demandé à M. de Raymond. L’interprète n’arrivant pas, il se décida le 17 septembre, à parler aux Miamis par le moyen d’un Iroquois qui parlait bien leur langue. Il conseilla aux Miamis d’abandonner le village de la Demoiselle pour revenir à leur ancienne bourgade de Kiskakou.

Le 26 septembre, le détachement arrivait à Kiskakon, habité par les Miamis. Ce poste était commandé par M. de Raymond. M. de Céloron était rendu au point extrême de son voyage.

Le 27 septembre, commençait le voyage de retour. M. de Céloron manquant de pirogues, une partie de son monde revint par terre jusqu’au bas du Détroit où ils arrivèrent le 6 et le 8 octobre. Là, on trouva des canots et des vivres pour tout le monde.

Le 19 octobre, l’expédition campait à Niagara.

La traversée du lac Ontario dura quatorze jours, à cause de l’impétuosité du vent.

Le 6 novembre, on était au fort Frontenac.

Le trajet du fort Frontenac à Montréal se fit en trois jours.

Le 12 ⁽¹⁾ novembre, M. de Céloron était auprès de M. de la Jonquière, à Québec, pour lui rendre compte de l'expédition dont l'avait chargé M. de la Galissonnière.

Pendant les cinq mois et dix-huit jours qu'avait duré cette campagne, malgré les fatigues, la mauvaise chère, les dangers des rapides, etc., M. de Céloron n'avait perdu qu'un seul homme, noyé, au début du voyage, au coteau du Lac.

A l'estime du Père de Bonnécamp, aumônier de l'expédition, "grand mathématicien", lequel avait donné une extrême attention à la route, le trajet avait été de 1200 lieues. M. de Céloron et ses officiers estimaient cependant avoir fait plus que cela.

En conclusion, M. de Céloron déclarait :

"Tout ce que je puis dire, c'est que les nations de ces endroits sont très mal disposées pour les Français et dévouées entièrement à l'Anglais. Je ne sais par quelle voie on pourra les ramener. Si l'on emploie la violence, ils seront avertis et prendront la fuite. Ils ont un grand asile chez les Têtes Plates, dont ils ne sont pas beaucoup éloignés. Si l'on y envoie en commerce, nos négociants ne pourront jamais donner nos marchandises au prix de l'Anglais par la quantité de frais qu'ils sont obligés de faire."

Le Père de Bonnécamp revint de cette expédition avec une très haute opinion de M. de Céloron.

"Pour ce qui est de M. de Céloron, écrivait-il à M. de la Galissonnière le 17 octobre 1750, c'est un homme attentif, clairvoyant, actif, ferme, pliant à propos, fécond en ressources et plein de résolution ; un homme enfin, fait pour commander. Je ne suis pas flatteur et je ne crains point que ce que je dis me fasse passer pour l'être ⁽²⁾."

⁽¹⁾ Le Père de Bonnécamp dit le 18.

⁽²⁾ M. Parkman, dans son ouvrage *Montcalm and Wolfe* (édition Champlain, vol. I, pp. 39 et seq.), donne un bon aperçu de l'expédition de M. Céloron de Blainville. Seule-

Pendant que M. de Céloron mettait la dernière main aux préparatifs de son expédition dans la vallée de l'Ohio, le roi le nommait, pour la seconde fois, au commandement du poste de Détroit, mais cette fois avec le titre de major. Sa commission, signée le 1er mai 1749, ne parvint à Québec qu'à la fin de l'été de la même année.

Le 13 mai 1749, le président du Conseil de Marine faisait part à MM. de la Jonquière et Bigot de la nomination de M. de Céloron. Son salaire était fixé à 1200 livres. Une gratuité de 3000 livres, à prendre sur le fonds des congés, lui était aussi accordée.

Le président du Conseil de Marine entretenait en même temps le gouverneur et l'intendant des nombreux avantages qu'offrait le poste de Détroit. Les commandants de ce poste, disait-il, n'ont jamais essayé d'établir des colons ou des habitants dans les environs. Ils n'avaient pas d'autre but que la traite. MM. de Beauharnois et Hocquart, autrefois, avaient proposé de nommer des commandants permanents au Détroit, qui n'auraient aucun intérêt dans le commerce. M. de la Galissonnière était de la même opinion. Il fallait maintenant essayer de mettre ce projet à exécution.

ment il le nomme tout le temps Céloron de *Bienville*, croyant, sans doute, qu'il appartenait à la famille LeMoyne de Bienville. Le *Journal* de M. de Céloron est conservé aux archives de la Marine à Paris. Il a été publié par M. Margry, dans son ouvrage *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre mer*, vol. VI, pp. 666-726. Une traduction anglaise en a été publiée par le Révérend M. A. A. Lambing, dans les *Catholic Historical Researches*, 1885-1886. La *Relation du voyage de la Belle Rivière fait en 1749*, par le Père de Bonnécamps a été publiée dans les *Jesuit Relations and allied documents*, vol. LXXIX, p. 150. M. l'abbé Auguste Gosselin a cité cette relation presque en entier dans son étude sur le Père de Bonnécamps, publiée dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, en 1894 et 1895. Sur l'expédition de M. de Céloron on peut aussi consulter *Magazine of American History*, mars 1878, article de L.-O.-H. Marshall; *Transactions American Antiquarian Society*, vol. II; *Darlington, Gists Journal*, p. 274.

C'est pourquoi M. de Céloron était choisi comme commandant de Détroit (1).

Le commandement de Détroit était un des emplois militaires les plus recherchés de toute la colonie.

Un mémoire anonyme écrit à peu près vers cette époque fait la description suivante du poste de Détroit au moment où M. de Céloron en prenait le commandement.

“ L'enceinte du fort est assez considérable, et peut contenir cent cinquante à deux cents maisons ; l'église paroissiale est desservie par les Récollets ; les Jésuites ont de l'autre côté de la rivière une mission assez bien bâtie ; il y a deux lieues de terrain le long de la rivière établie par des habitants ; le climat en est très doux ; les fruits de l'Europe, et les légumes y viennent à merveille. Les bois sont remplis de vignes qui portent en abondance d'excellents raisins, quelques-uns même qui tiennent du muscat ; on y trouve aussi des pêches, des groseilles, et une espèce de fruit qui par sa ressemblance se nomme citron, mais qui n'en a ni la grosseur ni le goût ; les bois sont encore garnis de bêtes fauves, de quantité de dindes sauvages, dont la grosseur l'emporte sur les nôtres, mais qui ne se laissent pas attraper si aisément, étant farouches, et courant avec beaucoup de légèreté : il y a encore beaucoup de cailles et de faisans, en sorte que c'est un pays abondant en tout ce qui est nécessaire à la vie. Il y croît aussi beaucoup d'herbes médicinales... ” (2)

De son côté, le Père de Bonnécamp qui passa au Détroit en 1750 trouva charmante la situation du fort et de tout le pays environnant.

“ J'ai demeuré trop peu de temps au Détroit pour pouvoir vous en faire une description exacte, écrivait-il à M. de la Galissonnière le 17 octobre 1750. Tout ce

(1) Minutes des lettres, ordres du roi et dépêches (3e partie). Canada. Série B. Vol. 89. Folio 80 et 89.

(2) *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*, p. 11.

que je puis vous en dire, c'est que la situation m'a paru charmante. Une belle rivière passe au pied du fort ; de vastes campagnes, qui ne demandent qu'à être cultivées, s'étendent à perte de vue. Rien de plus doux que le climat. A peine y compte-t-on deux mois d'hiver. Les fruits d'Europe et surtout les blés y viendraient beaucoup mieux qu'en plusieurs cantons de la France. C'est la Touraine et la Beauce du Canada. De plus on doit regarder le Détroit comme un des postes les plus importants de la colonie ; il est à portée de donner du secours à Michillimakinac, à la Rivière Saint-Joseph, à la Baie, aux Miamis, aux Ouiatanous et à la Belle Rivière, supposé qu'on y fasse des établissements. Ainsi on ne saurait y jeter trop de monde ; mais où le prendre ce monde ? Ce n'est pas au Canada. Les colons que vous y envoyates l'année dernière se sont contentés de manger la ration que le Roi leur donnait ; quelques-uns même d'entre eux, emportés par leur légèreté naturelle, ont quitté le pays et sont allés chercher fortune ailleurs. Combien de pauvres laboureurs en France seraient charmés de trouver un pays qui leur fournirait abondamment de quoi les dédommager de leurs travaux et de leurs sueurs. Le Fort du Détroit est un quarré long ; je n'en sais pas les dimensions, mais il m'a paru grand....." ⁽¹⁾

M. de Céloron garda le commandement du Détroit un peu plus de trois années.

Il fut relevé et remplacé en 1754 par M. Daneau de Muy.

L'auteur anonyme que nous venons de citer explique ainsi sa disgrâce :

" La conduite hautaine du sieur de Céloron porta les habitants à faire des plaintes contre lui, et celle qu'il tint à ce sujet, avec les généraux, les obligea d'écrire contre lui et de le relever, c'est ce qui arriva sous M. Duquesne... C'était une perte pour le corps

⁽¹⁾ *Correspondance générale, Canada.*

des officiers canadiens, car il était brave, intelligent et capable de commander ; il eut des ennemis qui le perdirent, et sa hauteur ne lui permit pas de prendre les biais qu'il fallait pour les détruire ⁽¹⁾”.

Les plaintes des administrés du sieur de Céloron ne furent pas les seules raisons qui amenèrent son remplacement par M. Daneau de Muy.

En 1751 et 1752, M. de la Jonquière avait porté des plaintes sérieuses contre M. de Céloron. Il se plaignait surtout qu'il n'avait pas exécuté les ordres qu'il lui avait donnés de détruire les Miamis et autres rebelles ⁽²⁾.

Le gouverneur Duquesne nomma M. de Céloron à la majorité de Montréal. Nommé en 1753, il n'entra cependant en charge qu'au milieu de 1754.

Le 10 octobre 1754, le gouverneur Duquesne écrivait au ministre, M. de Machault :

“ J'ai l'honneur de vous témoigner ma satisfaction de ce que vous avez jugé à propos de différer le remplacement qu'il y avait à faire dans cette colonie, ce qui me donne aujourd'hui occasion de ne proposer que des sujets bien connus et dont la plupart se sont distingués à la rivière Oyo (Ohio).

“ Sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander l'année dernière de vous proposer un sujet pour remplacer la lieutenance de Roy des 3-Rivières et ayant quelques raisons de me contenter de la conduite du sieur de Céloron, je l'ai relevé ce printemps pour remplir la majorité de Montréal qui devait vacquer par l'avancement du sieur de Noyan, et la raison qui m'a fait presser de faire revenir ce major commandant au Détroit a roulé en partie sur le peu de confiance que

⁽¹⁾ *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*, p. 12.

⁽²⁾ *Correspondance générale*, vol. 97, folio 162 ; Richard, *Rapport sur archives pour 1901*, p. 155 ; O'Callaghan, *Documentary History of the State of New-York*, vol. X, pp. 242, 245, 246, 248, 249, 251.

j'avais en cet officier pour les mouvements dont son poste devenaient susceptible par le passage du détachement au Portage de la Demoiselle.

“ Comme il me fallait au Détroit un commandant sur lequel je puis compter, je me félicite d'avoir fait choix du sieur De Muy, qui est le meilleur officier de cette colonie et à qui je connaisse plus de valeur, de talents, de probité et plus de capacités pour un établissement de cette importance.

“ Je veux bien croire que le sieur de Céloron aurait exécuté mes ordres, mais son exemple de désobéissance vis-à-vis monsieur le marquis de la Jonquière ne m'avait point du tout tranquilisé sur les opérations délicates qui devaient rouler sur luy.

“ D'ailleurs, le Détroit me paraissait si bouleversé par les plaintes que je reçus de toute part que, quand même je n'aurais pas espéré qu'il fut placé à Montréal, j'aurais été forcé de le relever en attendant vos ordres, au lieu que le calme y règne à présent et qu'en vérité le sieur De Muy y a fait des prodiges.

“ Je croirais, monseigneur, manquer à la délicatesse de mes sentiments si, après avoir instruit des défauts du sieur de Céloron, je vous laissais ignorer toutes les qualités que cet officier possède et que j'ai remarquées en luy dans les questions que je luy ai fait :

“ 1^o Il connaît parfaitement la colonie et il est ce qu'on appelle officier.

“ 2^o Son esprit et son expérience le mettent en état, quand il voudra de bien instruire un général.

“ On s'est aperçu que la leçon qu'il vient d'essuyer a beaucoup diminué de la hauteur de son esprit, contre lequel il m'a promis d'être en garde le reste de sa vie, ce qui m'engage à vous demander pour luy l'expectative de la première majorité du gouvernement vacante et comme il est toujours payé en qualité de major, je vous prie de vouloir bien accorder le brevet de major commandant du Détroit au sieur de Muy, et en cas

que cette augmentation d'appointements fasse un obstacle, ce dernier ne jouira des appointements de major que lorsque le sieur de Céloron sera placé." (1)

Le 15 mai 1755, le président du Conseil de Marine écrivait à M. de Vaudreuil que le commandement du Détroit ne serait pas enlevé à M. de Céloron pour le présent, mais qu'il était entendu qu'il serait donné à M. de Muy aussitôt qu'un nouveau commandement aura été trouvé pour M. de Céloron. En attendant M. de Muy devait agir comme major de Détroit.

Le marquis de Montcalm écrivait dans son *Journal*, à la date du 17 juin 1758 :

" Les sauvages des environs du Détroit, ainsi que les habitants, redemandent par colliers M. Dumas, à qui on doit la justice d'avoir toujours bien rempli parmi ces nations, malgré ce que les Canadiens voudraient persuader qu'un Français n'entend pas à mener ces nations. Le poste du Détroit exige un homme de tête, vaut à un galant homme six mille livres de rente et exige qu'on en fasse un gouvernement particulier. Grande brigade dans la colonie pour cette place. Les vœux de la colonie seraient qu'on y renvoyât M. de Céloron, disgracié sous MM. de la Jonquière et Duquesne et qui ne paraît pas prendre faveur sous celui-ci " (2).

M. de Céloron décéda à Montréal le 12 avril 1759, à l'âge de 65 ans, et fut inhumé le surlendemain en la chapelle Saint-Joseph.

(1) *Correspondance générale*, volume 99, folio 273.

(2) *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, p. 369.

F.-X. AUBRY

Ce coureur de prairie, cet explorateur du Texas, du Nouveau-Mexique, du haut Missouri et de la Californie, fameux il y a soixante ans, et dont les aventures sont décrites par le sénateur Joseph Tassé dans ses *Canadiens de l'Ouest*, était né à Maskinongé, "d'une famille originaire d'Abbeville en Lorraine."

Abbeville est en Picardie. Nous allons voir qu'il y a une autre erreur dans l'assertion ci-dessus.

Tanguay nous fait connaître des Aubry de Bordeaux, Paris, Tours, Anjou, Bretagne et Bourgogne. Ceux de Bourgogne se sont fixés dans le district des Trois-Rivières; tous les autres à Montréal et à Québec. Il ne paraît pas qu'il soit venu aucun Aubry de la Lorraine ou de la Picardie.

Deux familles Aubry sont arrivées de Bourgogne en 1738: Jean, de Châtillon-sur-Seine, diocèse de Langres; Joseph, de Saint-Broing-les-Moines, diocèse de Dijon.

Ces deux hommes étaient engagés pour le compte du roi, qui alors commençait les forges de Saint-Maurice. Ils étaient chacun d'une localité où l'on fabriquait le fer depuis longtemps.

Des forges Saint-Maurice, la descendance de Jean s'est répandue aux Trois-Rivières, à la Pointe-du-Lac, à Yamachiche, à la Rivière-du-Loup (en haut) et à Maskinongé. Il n'y a pas de mélange avec les Aubry des autres districts. J'en conclus que F.-X. Aubry était de la souche de Bourgogne, et, par suite, des forges de Saint-Maurice.

J'ai connu toutes ces familles du district des Trois-Rivières. Lorsque, il y a soixante ans, le "Napoléon des Plaines" (ainsi l'appelaient les Américains) occupait l'attention publique, sa mère et ses frères, qui de-

meuraient aux Trois-Rivières, étaient continuellement interrogés à son sujet. Les Aubry du district se montraient fiers de ses exploits. Je me rappelle son frère Auguste, le plus jeune de la famille, qui partit pour le rejoindre, en 1851 ou 1852. Enfin, la parenté tout entière se réclamait d'un ancêtre établi aux forges Saint-Maurice.

BENJAMIN SULTE

DALHOUSIE

Dalhousie a pris son nom du comte de Dalhousie d'abord gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, puis, le 16 juin 1820, gouverneur-général du Canada.

KENT

En 1827 le territoire formant aujourd'hui le comté de Kent fut détaché du comté de Northumberland, constitué en comté et nommé d'après le duc de Kent, père de la reine Victoria.

RÉPONSE

M. Daine (XIV, VIII, 1289).—M. Daine, directeur-général du domaine du Roi au Canada, était issu d'une famille originaire de Dunkerque, la patrie du célèbre marin, Jean Bart. Son bisaïeul Nicolas naquit à Dunkerque en 1625. C'est l'origine la plus ancienne que l'on trouve de cette famille. M. François Daine fut conseiller honoraire au Conseil Souverain, lieutenant-général civil, criminel et de police, directeur-général du domaine du Roi au Canada. Il épousa 1^o N... Paget ; 2^o N... Pacaud ; et 3^o N... Contrecœur, dont : deux filles.

Le père de François fut contrôleur-général de la manufacture des armes à Charleville.

La Chesnaye-Desbois, dans son *Dictionnaire*, tome VI, p. 697, ne leur assigne aucun blason.

RÉGIS ROY

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XV

LÉVIS—DÉCEMBRE 1909

No. 12

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET
SES DÉLÈGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Nous avons dans nos archives une lettre de Mgr Dosquet adressée à la Propagande, deux autres de M. de Montgolfier à l'abbé de l'Isle-Dieu ⁽¹⁾, et ces trois documents sont tout à l'honneur du digne supérieur du Séminaire de St-Sulpice de Montréal. S'il ne fut

(1) La première est du 25 mai 1764: "La seule disposition personnelle, écrit-il, du Gouverneur de Québec à mon égard a mis obstacle à l'exécution de nos premiers projets. Je crois même que si j'avais poussé plus loin mes démarches, personne dans le Canada n'aurait osé prendre sur soi de me troubler. Cependant je ne vois absolument aucune sûreté vis-à-vis du caractère de la personne à qui j'avais affaire, et le parti que j'ai pris me paraît toujours le plus prudent et le plus convenable à la Religion... les choses seront mieux entre les mains de M. Briand et il ne trouvera certainement pas d'obstacles." Même jour, et dans une seconde lettre, il écrit encore: "La Providence me retient encore ici... je crois cependant que je n'y passerai pas entière la semaine prochaine. Si dans cet intervalle il pouvait arriver de Rome des expéditions favorables et suffisantes pour me faire sacrer... je pourrais en profiter avant mon départ de Londres. Mais je n'attendrai pas pour cela au-delà du jour marqué pour l'embarquement... Je viens d'être présenté par M. le comte

pas évêque de Québec, c'est parce que le gouverneur Murray ne voulait pas de lui.

Maintenant, et pour abrégé, l'abbé de l'Isle-Dieu voulait deux vicaires apostoliques, l'un à Québec, l'autre à Montréal ; c'était une idée fixe chez lui et il la prêcha et la développa dans je ne sais combien de lettres qui se trouvent dans nos archives. Le Préfet de la Propagande, lui, demandait simplement un évêque ; c'était le point à gagner, ensuite on verrait. Et c'est lui qui avait raison. Comme ce point culminant de notre histoire ecclésiastique est relativement peu connu, je me permettrai de publier certains documents qui, je crois, aideront beaucoup le futur biographe de l'illustre Briand.

Le nouvel évêque élu (du Chapitre) dut partir de Québec en septembre, ou octobre, 1764 pour Londres, puisqu'il écrit la lettre suivante, le 2 novembre, à l'abbé de l'Isle-Dieu :

“ Mon cher et respectable abbé :

“ Vos raisons l'ont emporté, je n'ai plus rien écouté, je me suis sacrifié et me voilà, après bien des peines et de fâcheux moments, arrivé à Douvres. Je suis si exténué d'un mal de gorge qui me force à la diète depuis

de Guerchy à Mylord comte d'Halifax, secrétaire d'Etat. La manière pleine de bonté avec laquelle ce ministre m'a fait l'honneur de me recevoir, me ferait quasi penser que j'aurais bien fait pour le bien de la Religion en Canada, de continuer ma pointe au sujet de l'épiscopat, si je n'attribuais au moins en grande partie ses dispositions à la modération avec laquelle je me suis comporté moi-même à cet égard. Il m'a dit nettement qu'il était persuadé que les préventions qu'on avait tâché d'insinuer contre moi n'étaient nullement fondées, qu'il n'y aurait jamais eu aucun égard... que cependant il ne pouvait pas m'autoriser à être *supérieur du clergé dans le Canada...* contre le sentiment de M. Murray ; mais qu'il allait écrire en ma faveur à ce Gouverneur et que, s'il revenait de ses préventions, et que je pusse obtenir son agrément, l'on me verrait revenir sans peine en Canada, et que je ne trouverais point d'obstacles à l'exécution des vues du Clergé...”

12 jours, que je prends le parti d'aller jusqu'à Londres par le vaisseau. Je suis bien recommandé par notre gouverneur et j'espère ne trouver aucune difficulté à la Cour de Londres. Je compte beaucoup sur vos mouvements auprès de celle de Rome. Je suis si mal à mon aise et d'ailleurs si faible, que je ne puis ni mieux dire ni mieux écrire.....”

De son côté, l'abbé de l'Isle-Dieu écrit au Préfet de la Propagande, le 12 novembre 1764, pour lui communiquer la lettre de l'abbé Briand :

“ J'ai enfin reçu, dit-il, des nouvelles de la pauvre et infortunée église du Canada, et je crois ne pas devoir différer d'un moment à en informer Votre Eminence. La seule et unique lettre que j'aye encore reçue est datée du 2 du courant et de Douvres qui est un port d'Angleterre le plus près de nos côtes de France et à 26 ou 27 lieues de Londres par terre.

“ Cette lettre, Monseigneur, est du premier grand vicaire du Canada qui a toujours et constamment fait sa résidence à Québec, depuis la mort de M. de Pontbriand, qui en était évêque depuis 1741.

“ Ce grand vicaire est un homme d'un très grand mérite à tous égards et reconnu pour tel par tout le clergé du Canada et par le gouvernement Anglais.

“ M. l'Evêque de Québec le prit auprès de lui en 1741, lorsqu'il partit pour se rendre à l'Evêché de Québec auquel le roi l'avait nommé.

“ Depuis ce temps-là, l'Ecclésiastique dont il s'agit (M. Briand) a été nommé chanoine de l'Eglise de Québec, mais n'a jamais voulu quitter M. l'Evêque de Québec, et a même refusé le décanat, ou doyenné de l'Eglise de Québec, pour ne pas se séparer de son évêque auquel il a constamment servi de grand vicaire et de secrétaire jusqu'à la mort.

“ C'est ce même ecclésiastique que le Chapitre a choisi pour être à la tête et le premier des Grands Vicaires, le siège vacant, et il l'aurait unanimement

proposé au Saint-Siège pour l'Evêque, vicaire apostolique de l'Eglise du Canada, s'il n'avait pas constamment refusé et à différentes reprises.

“ Par l'événement, cependant, Monseigneur, et sur le refus que paraît avoir fait le Gouvernement d'Angleterre de recevoir et d'admettre M. de Montgolfier, également grand vicaire, supérieur du Séminaire de Montréal, qui s'est volontiers désisté, il paraît que la voix et le vœu commun du clergé du Canada se sont réunis en faveur de M. Briand qui y a enfin consenti et qui en conséquence, s'est déterminé à passer en Europe, a mouillé à Douvres (Port d'Angleterre) d'où, suivant qu'il me le mande et que Votre Excellence le pourra voir par sa lettre, il doit se rendre à Londres et ensuite passer en France, pour y être proposé au Saint-Siège, au lieu et place de M. Montgolfier, sur lequel il me paraît qu'il ne faut plus compter....

“ P. S. J'ose encore prendre la liberté d'observer à Votre Eminence et de lui représenter que quoique M. de Montgolfier soit un très saint et très vertueux ecclésiastique, il doit avoir moins d'usage et d'expérience du gouvernement et de la jurisdiction gracieuse et contentieuse de l'Episcopat que M. Briand, qui a toujours été auprès de M. l'Evêque de Québec en qualité de grand vicaire et même pour l'ordinaire de secrétaire, et à qui, par conséquent, tout ce qui a regardé et concerne le gouvernement spirituel de ce vaste et immense diocèse a passé par les mains.”

Autre lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu au Préfet de la Propagande, le 20 janvier 1765 :

...M. Briand (proposé par le clergé de l'Eglise de Québec au St-Siège pour vicaire apostolique) est toujours à Londres et constamment dans l'attente du résultat d'un conseil qui doit se tenir à ce sujet dans la Chambre des Plantations.....

“ Il me paraissait, dans sa dernière lettre, un peu plus rassuré et plus ferme dans ses espérances que dans

les précédentes. Il paraît assez goûté à Londres, et notre ambassadeur, M. le comte de Guerchy, qui aime et qui respecte notre sainte Religion, lui a fait beaucoup d'avances, d'offres de services et d'amitié. Mais ce cher et respectable ecclésiastique, prudent et sage, circonspect et mesuré dans toutes ses démarches, a cru jusqu'à présent n'en devoir user qu'avec sobriété et la plus grande discrétion, pour ne donner à la Cour et au ministre d'Angleterre aucune espèce de jalousie ni d'inquiétudes, qui se transformeraient bientôt en défiance et en opposition.

“ Il y a lieu d'espérer, monseigneur, que ce saint et vertueux ecclésiastique réussisse au profit et à l'avantage de notre sainte Religion. Et voici, Monseigneur, un fait particulier qui fait portrait, et qui mettra Votre Eminence à portée de juger des dispositions plus ou moins favorables de la Cour comme du ministère d'Angleterre et surtout de celle de Sa Majesté Britannique.

“ M. Briand me mande par son avant-dernière lettre... qu'il était arrivé un événement qui mérite d'être rapporté à Votre Eminence. Et le voici.

“ M. l'archevêque de Cantorbéry, étant informé qu'un Evêque Catholique Romain avait solennellement officié et prêché dans une chapelle d'un Ambassadeur de notre Communion, avait demandé, à ce sujet, une audience à Sa Majesté Britannique pour lui en porter ses plaintes ; sur et d'après lesquelles le Roi d'Angleterre lui demanda si cet évêque avait parlé contre son Etat ou contre Lui. “ Je ne le pense pas”, répondit M. l'Archevêque de Cantorbéry à Sa Majesté Britannique. “ Si cela est, lui répondit le Roi d'Angleterre, “ restez tranquille. Ils sont tous mes sujets et mon “ intention est qu'ils jouissent tous de la même liberté.”

“ J'ai cru, Monseigneur, que Votre Eminence ne serait pas fâchée d'être informée de ce fait et qu'elle en tirerait un présage satisfaisant ; mais je crois, Monsei-

gneur, ne pas vous dissimuler que je ne pense pas que la Cour et le Ministre d'Angleterre permettent à M. Briand de passer en France, pour s'y faire sacrer, d'autant plus que quelques Mylords de la Chambre des Plantations lui, ont fait envisager qu'on lui permettrait au plus de passer à Bruxelles, à Malines, à Bruges, ou à Anvers ; et sur cela, Monseigneur, j'ai déjà dressé toutes mes batteries pour lui procurer, dans ces différentes villes, connaissances, crédit et protection, afin qu'il n'y manquât de rien. Mais depuis ce temps-là, j'ai entrevu dans les différentes lettres de M. Briand, que la Cour et le Ministre d'Angleterre pourraient bien exiger de lui qu'il se fit sacrer en Angleterre et c'est sur cela, Monseigneur, que je prends la liberté de consulter Votre Eminence, non pour l'éviter, mais pour savoir comment ce cher et respectable ecclésiastique doit se conduire...

“ Il ne peut trop tôt recevoir ses bulles... pour être à portée de se rendre à la tête de son église qui a grand besoin d'un premier supérieur Majeur, soit sous la qualité d'un évêque en titre, ou sous la simple qualification de Vicaire apostolique. Car il paraîtrait présentement que la Cour et le Ministère d'Angleterre se voient également disposés à tolérer et permettre l'un ou l'autre...”

Le même au même, 25 mars 1765 :

“ Il n'y a point encore de réponse directe ni indirecte de la part de la Cour et du Ministère d'Angleterre ; et j'avoue franchement à Votre Eminence que tous ces délais prolongés commencent à m'inquiéter : on me mande que les évêques anglicans s'opposent à ce qu'on accorde un évêque à la colonie du Canada, à moins qu'on en accorde également aux anciennes colonies anglaises de l'intérieur de l'Amérique, qui jusqu'à présent n'en ont jamais eu ; et on m'ajoute que cette opposition, ou du moins cette représentation de la part des évêques anglicans, paraît faire d'autant plus d'impression à la Cour d'Angleterre, qu'elle a toujours cons-

tamment refusé d'accorder des évêques à ses anciennes colonies de l'Amérique, et qu'elle n'y a jamais admis que de simples ministres protestants, Luthériens ou Presbytériens..."

"Je me souviens : 1^o que les catholiques Romains de l'Eglise de Québec présentèrent, il y a environ deux ans, une adresse au Roi de la Grande-Bretagne, par laquelle ils lui demandaient un évêque en titre et qu'il se peut bien faire qu'ils aient pris, ou leur 'député, le silence de Sa Majesté Britannique pour un acquiescement à leur supplique, et qu'ils soient toujours dans l'espérance d'obtenir un évêque en titre..."

"2^o ... Ce n'est pas sûrement le clergé en général de l'Eglise de Québec, ni le Chapitre de cette même Eglise, pour la portion qui en reste aujourd'hui en Canada, qui insistent à demander un évêque en titre ; mais de vous à moi, Monseigneur, nous avons en France plusieurs chanoines qui s'y sont réfugiés depuis plusieurs années, et à leur tête le Doyen de leur Eglise, (1) qui y est depuis plus de 14 ans avec une très bonne abbaye, et qui s'est rendu à différentes reprises à Londres, où il est encore pour y soutenir les droits de son Eglise ; et je crains qu'il n'insiste de préférence pour un évêque en titre, dans la vue de conserver le Chapitre, et pour lui-même la dignité de Doyen, et le revenu d'une petite abbaye qui a été autrefois unie à son Chapitre et dont il a et conserve en France la régie et l'administration, comme celle de la sienne propre qui est dans la même province que celle du Chapitre, sur laquelle, en qualité de Doyen, il a deux parts..."

Je ne puis, on le comprend, entrer dans tous les détails et citer tous les documents. Voici un passage d'une lettre de l'abbé Briand à M. Marchand, vicaire général et curé de Boucherville :

11 janvier 1765. "Je ne sais encore quand je parti-

(1) M. de la Corne. C'est-à-dire que notre ami était en même temps doyen du Chapitre de Québec, et Abbé de l'Etoile.

rai de Londres ni dans quel pays j'irai, supposé qu'on accorde un évêque ; on ne me permettra pas, je pense, d'aller à Paris. J'ai trouvé la Cour dans des dispositions bien différentes de celles que messieurs de La Corne, de Montgolfier et Charest vous marquaient. C'est sans doute l'effet d'un mémoire présenté à la Cour par un homme que vous connaissez...(1)

Le même au même, 11 juillet 1765 :

“ Je profite de l'occasion de M. Deschambault pour vous informer de l'état de nos affaires. Elles sont à peu près dans le même état, guère plus avancées. Au moment où nous allions être expédiés, il est survenu des brouilleries entre le roi et ses ministres, et ceux-ci, après avoir été près de deux mois sans vouloir travailler, viennent d'être remerciés et remplacés par d'autres auprès desquels il faut encore renouveler les sollicitations et les poursuites.....”

(à suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

LA FAMILLE CÉLORON DE BLAINVILLE

(Suite et fin)

Il avait épousé, à Montréal, le 30 décembre 1724, Marie-Madeleine Blondeau, fille de Maurice Blondeau et de Suzanne Charbonnier dit Lamoureux. (2)

(1) Voir *les Evêques de Québec*, page 273. Il s'agit ici du fameux et infâme Roubaud.

(2) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*) la dit “veuve de Charles-Joseph LeGardeur de Repentigny.” L'acte de mariage dit simplement “âgée de 21 ans.”

Elle décéda à Montréal le 1er juin 1733.

En secondes noces, à Montréal, le 13 octobre 1743, M. de Céloron se maria à Catherine Eury de la Pérelle, fille de François Eury, sieur de la Pérelle, major de l'île Royale, et de Charlotte Aubert de la Chesnaye.

En février 1760, le Roi accordait à madame de Céloron une pension de 300 livres. Elle ne toucha jamais un sou de cette pension, étant restée en Canada, devenue terre anglaise. Par lettre, en date du 17 septembre 1775, madame de Céloron cédait ses droits à la pension à ses deux fils, Pierre-Joseph II et Paul-Louis.

Onze ans après la mort de son mari, elle demanda son admission chez les Sœurs de Charité, à Montréal.

Nous lisons dans la *Vie de Mme d'Youville, fondatrice des Sœurs de la Charité* :

“ Madame d'Youville l'année qui précéda sa mort, reçut une autre sœur, Catherine La Pérelle, veuve Céloron, qui ne se rendit pas moins utile à la communauté. Cette dame, née à Louisbourg, avait placé, parmi les pensionnaires de l'Hôpital-Général, ses deux demoiselles qui puisèrent auprès de Mme d'Youville le goût de la piété et le dévouement envers les malheureux. Car l'aînée ne quitta l'hôpital que pour se consacrer au service des malades, parmi les sœurs de l'Hôtel-Dieu, où elle fit en effet profession et devint même dans la suite supérieure ; et l'autre entra dans la communauté des sœurs grises. Mais Dieu l'ayant appelée à lui avant qu'elle eût achevé son noviciat, sa mère s'offrit elle-même pour prendre sa place, et Mme d'Youville, qui connaissait à fond son mérite et ses vertus, la reçut avec joie malgré son âge un peu avancé. “ Mme Céloron est sœur grise, écrivait-elle le 22 septembre 1770, et a la robe depuis six mois. Elle n'est pas jeune, mais elle est bonne et d'une vertu peu commune.” La sœur La Pérelle, car c'est ainsi qu'elle fut appelée dans la communauté, joignait d'ailleurs aux vertus de son état une bonne éducation et un esprit cul-

tivé. Elle fit profession le 3 juillet 1771. Son mérite distingué la fit nommer dans la suite maîtresse des novices, et dans l'exercice de cette charge importante, qu'elle occupa l'espace de quatorze ans, elle servit très utilement la maison jusqu'à sa mort, arrivée le 3 novembre 1797. Ce fut la dernière des sœurs que Mme d'Youville reçut à la profession."

M. de Céloron eut quinze enfants, cinq de son premier mariage et dix du second :

I

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE ⁽¹⁾

Né à Montréal le 4 août 1726.

En 1741, son père obtenait pour lui une expectative d'enseigne en second.

Il fut fait enseigne en second l'année suivante.

Le 1er mai 1749, il était promu enseigne en pied.

Cette même année 1749, M. de Céloron accompagnait son père dans son voyage de l'Ouest.

En 1755, il devenait lieutenant.

En février et mars 1757, M. de Céloron fit partie de l'expédition de M. Rigaud de Vaudreuil contre le fort Georges.

En 1759, M. de Céloron était en garnison au fort Frontenac.

Le 24 avril 1759, le gouverneur de Vaudreuil écrivait, de Montréal, au chevalier Benoit, commandant du fort Frontenac :

" Vous permettrez à M. de Céloron de descendre en cette ville. M. son père est mort, et sa présence est nécessaire pour l'arrangement de ses affaires. Je lui écris de profiter de la première occasion. Ayez attention, je vous prie, qu'il ne descende personne de la Présentation, à moins que ce ne soit indispensable pour leur guérison."

(1) Il porta le nom de Céloron, comme son père.

Le 27 septembre 1759, M. de Céloron était envoyé avec cinquante hommes sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent pour reconnaître les positions des Anglais ⁽¹⁾.

Un document officiel de 1761 donne la note suivante sur M. de Céloron. Cette appréciation est éloquenté dans sa concision :

“ Pauvre et brave ”.

C'est la même année qu'il fut fait chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Un *Etat général de la noblesse canadienne* dressé en novembre 1667, nous apprend que M. Céloron de Blainville, habitait alors la Touraine.

Le 4 avril 1767, le président du Conseil de Marine demandait à M. de Sabrevois, major, commandant les officiers canadiens établis en Touraine, des informations sur Pierre-Joseph Céloron de Blainville.

Une lettre du chevalier de Repentigny, datée de l'île de Rhé, le 15 août 1769, et adressée au ministre de la marine, recommandait chaudement M. de Céloron, capitaine dans le régiment de Saint-Domingue, et qui, depuis un an, est en congé en Touraine pour le rétablissement de sa santé.

Il fut fait droit à cette requête car un brevet pour tenir rang de major dans les troupes des colonies fut délivré à Pierre-Joseph de Céloron le 1er septembre 1769.

Le 28 avril 1774, le président du Conseil de Marine écrit à M. de Céloron qu'il a reçu sa lettre l'informant de la mort de M. de Sabrevois, autrefois major de ville au Canada, qui était chargé des paiements des pensions aux officiers du Canada retirés en Touraine. Il ne peut lui accorder cette charge parce qu'elle va être abolie.

Au moment de la revision des titres de noblesse, M.

(1) *Journal des Campagnes de Lévis*, pp. 221, 225.

de Céloron produisit ses titres devant Antoine-Marie D'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse, et obtint, à la date du 5 mars 1781, un certificat de noblesse. Il résidait alors à Tours.

Il comparut également à l'assemblée de la noblesse de France, en Touraine, en 1789.

M. Céloron de Blainville avait épousé, à Tours, Elisabeth-Marguerite-Magloire Abraham, veuve de Jean-Baptiste-Michel-René Préjent, seigneur du Breüil et autres lieux.

II

MAURICE-RÉGIS CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 19 mars 1728.

En 1744, par ordre de M. de Beaujours, gouverneur particulier de Montréal, il était envoyé au fort Saint-Frédéric, en qualité de volontaire, sous les ordres de M. de Céloron, son père.

En 1745, par ordre de M. Hocquart, intendant du Canada, il était employé aux écritures dans les bureaux de Montréal.

En 1747, il est employé au bureau des constructions à Québec.

En 1750, M. Céloron de Blainville s'engage à Brest. Il s'embarque sur le *Léopard*, commandé par M. de Rosily, capitaine de vaisseau, pour la Martinique.

En 1755, il s'embarque sur le vaisseau l'*Espérance*, commandé par M. de Bonville, capitaine de vaisseau, pour aller à Louisbourg. L'*Espérance* fut capturée après un violent combat livré au vaisseau anglais l'*Orford*, et conduit à Plymouth.

M. Céloron de Blainville suivit l'exemple de son chef, M. de Bonville, et il refusa de donner sa parole. Pendant une longue et dure détention de 24 mois, il s'appliqua avec tant de zèle à seconder son chef dans les multiples occupations que lui créaient ses compagnons de captivité (tous les équipages français détenus

dans les prisons de Plymouth), que M. de Bonville lui obtint du Roi, en même temps qu'un avancement, une pension annuelle de 200 livres, plus une gratification extraordinaire de 800 livres, pour le dédommager des pertes et dépenses occasionnées par sa détention en Angleterre ⁽¹⁾. Cette campagne lui avait occasionné une perte de seize mille livres.

En 1760, M. Céloron de Blainville servait dans les batteries de Lurt et de Cornouailles.

En 1762, il s'embarque sur le vaisseau le *Sceptre*, commandé par M. de Marinière.

En 1764, M. Céloron de Blainville sert dans l'arsenal de Brest.

En 1766, il est sous-commissaire de la Marine au quartier de Concarneau.

Le 18 avril 1778, un brevet de pension de mille livres, signé du Roi et contresigné de M. de Sartine, daté de Versailles, était accordé à M. Céloron de Blainville, alors commissaire de la Marine au Conquet, et qui reçut ainsi l'autorisation de se retirer du service.

Le 1er avril 1779, la pension viagère de 200 livres et la pension de 1000 livres (réduite par suite des retenues faites au profit des invalides de la Marine) payées à M. de Céloron de Blainville sont converties en un brevet de pension sur le trésor royal.

Le 19 juin 1793, par décret de la Convention Nationale, scellé le 20 juillet suivant, il est accordé à M. Céloron de Blainville une pension annuelle et viagère de 1020 livres.

Huit années plus tard, le 13 Brumaire an X (4 novembre 1801), les deux pensions de M. Céloron de Blainville sont converties en solde de retraite et fixée à 1020 francs.

Nous ignorons la date de la mort de M. Céloron de Blainville.

(1) Lettre M. de Moras, ministre de la marine, à M. Hocquart, intendant de la marine à Brest, 24 décembre 1757.

III

JEAN-BAPTISTE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 15 septembre 1729.

Il servit dans le détachement des troupes de la marine.

Après la conquête, il resta ici.

En 1778, George-Rogers Clark obtenait de l'état de la Virginie la permission d'enrôler quelques hommes. On lui donna des provisions et quelque argent. Avec 300 volontaires, il s'empara, au nom du Congrès, de Kaskaskia, puis de Cahokia et enfin de tout l'Illinois.

Haldimand fut très affecté de la perte de l'Illinois. Il prit immédiatement des mesures pour le reprendre.

Sa première démarche fut de demander l'aide des sauvages Ouiatanon. M. de Céloron, qui était aimé de ces sauvages, fut envoyé auprès d'eux avec des ceintures et des messages d'amitiés.

M. de Céloron rendit d'abord de grands services à Haldimand et à la cause anglaise, puis, pour des raisons que nous ignorons, il passa du côté des Américains. ⁽¹⁾

Nous perdons ses traces à partir de ce moment.

IV

MADELEINE-SUZANNE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 11 octobre 1730.

Décédée au même endroit le 2 1731.

⁽¹⁾ *Collection Haldimand*, vol. II, pp. 224, 228, 229, 230 et seq.

V

PIERRE-HYACINTHE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 26 mai 1732.

C'est celui qui fut connu sous le nom de chevalier de Céloron.

En juin 1751, il était fait enseigne en second. ⁽¹⁾

Quatre ans plus tard, en 1756, il était promu enseigne en pied.

En 1760, il obtenait le grade de lieutenant.

Le 22 septembre 1767, le président du Conseil de la Marine informait le chevalier de Céloron qu'il avait donné à un autre la compagnie qu'il lui destinait à cause de son état de santé.

Le 15 septembre 1769, le président du Conseil de Marine écrit de nouveau au chevalier de Céloron et l'informait que comme ses blessures le faisaient beaucoup souffrir, le roi lui permettait de se retirer du service. ⁽²⁾

Dans une note officielle datée de 1771, nous lisons :

“ Cet officier blessé cruellement en 1760 au fort Levy fut obligé de rester en Canada où les suites de ses blessures l'ont conduit à des opérations qui l'ont tenu sous les fers des chirurgiens pendant deux ans sans ressources pour payer les frais de sa maladie. Il avait chargé M. de Céloron, son frère, de solliciter ici les arrérages de son traitement pour le mettre à même de s'acquitter en Canada et revenir en France.” ⁽³⁾

⁽¹⁾ *Rapport sur les archives canadiennes pour 1905*, partie I, p. 153.

⁽²⁾ *Rapport sur archives pour 1905*, partie I, pp. 384 et 398.

⁽³⁾ Renseignement fourni par M. l'abbé Amédée Gosselin.

VI

MARIE-CATHERINE-FRANÇOISE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 15 août 1744.

Elle fut la vingtième supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle décéda à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 25 mai 1809, après 47 ans de profession ⁽¹⁾.

VII

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 1er juin 1747.

Il entra dans les troupes de la marine servant dans la Nouvelle-France comme cadet à l'aiguillette, le 1er juin 1759.

Il prit part aux dernières batailles entre les Anglais et les Français. Fait prisonnier de guerre en 1761, il fut conduit à la Nouvelle-York.

Transféré en France, M. Céloron de Blainville résida à Monthléry chez son grand'père maternel, pendant quelques années.

Le 14 juillet 1767, il était fait sous-lieutenant dans la Légion de Saint-Domingue. Il passa dans cette colonie la même année.

Le 13 septembre 1770, il était promu lieutenant.

Deux années plus tard, le 19 août 1772, il passait en la même qualité de lieutenant dans les Grenadiers ou Régiment du Cap.

Le 16 octobre 1778, M. Céloron de Blainville était promu capitaine, puis, le 15 octobre 1783, capitaine de chasseurs.

(1) Dans notre *Famille de Salaberry*, pp. 130-144, on trouvera treize lettres de la mère de Céloron adressées à son cousin, M. de Salaberry, père du héros de Châteauguay.

En 1785, il était aide-major dans la Place du Cap ; le 11 janvier 1787, il prenait rang de major dans les troupes de la colonie ; en septembre de la même année, on le voit major de place à Jérémie ; puis l'année suivante, en août, major au fort Dauphin.

M. Céloron de Blainville comparut à l'assemblée de la noblesse au Cap Saint-Domingue le 13 avril 1789 au moment de la nomination des députés aux Etats Généraux ⁽¹⁾.

Le 5 février 1792, il recevait le brevet de lieutenant-colonel et, le 31 décembre de la même année, il cessait, pour cause d'infirmités, d'être en activité de service.

M. Céloron de Blainville avait reçu, le 3 janvier 1788, la croix de chevalier de Saint-Louis.

Il revint en France, et se fixa à Tours. La Convention Nationale, par décret en date du 3 Prairial an 3, lui octroya une pension annuelle et viagère de 6000 livres, réduite provisoirement à 3000 livres.

M. Céloron de Blainville demanda et obtint, le 5 Frimaire an 5, son admission à l'Hôtel des Invalides, à Paris, avec le traitement de chef de brigade.

Il avait pris part aux campagnes de 1759 et 1760 au Canada, de 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783 à la Nouvelle-Angleterre, et de 1791 et 1792 à Saint-Domingue, en tout à neuf campagnes de guerre.

M. Céloron de Blainville demanda l'emploi de capitaine d'une compagnie de militaires vétérans et fut, à deux reprises, l'objet d'un rapport favorable du ministre de la guerre, mais fut écarté par le Directoire Exécutif, comme ancien chevalier de Saint-Louis, suspect d'avoir été agent de la police royale à Paris. Cette accusation était ridicule et il n'eut pas de misère à démontrer qu'elle était matériellement impossible.

Les lettres écrites par M. Céloron de Blainville à

⁽¹⁾ LaRoque et Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes en 1789*, vol. 2, p. 5.

cette occasion sont simples et dignes. Elles tranchent sur le style déclamatoire de l'époque. Il y avait du courage à écrire de la sorte, alors que chacun protestait, en termes hyperboliques, de son attachement au nouvel ordre de choses.

Pierre-Joseph Céloron de Blainville mourut aux Invalides le 6 Pluviôse, an XI.

Il avait épousé Catherine-Henriette Dauvergne, et laissa un fils. On ignore ce qu'il devint.

VIII

MARIE-MADELEINE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 29 août 1748.

Décédée novice à l'Hôpital-Général de Montréal le 10 décembre 1768.

IX

FRANÇOIS-MARIE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 13 novembre 1749.

En 1771, étant sans emploi, il s'était retiré chez M. Fleury de la Gorgendière, à Saint-Domingue ⁽¹⁾.

X

MARIE-VICTOIRE-FRANÇOISE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 18 octobre 1750.

Décédée au même endroit le 13 juin 1751.

XI

ANONYME

Né et décédé à Détroit le 12 janvier 1752.

(1) Note de M. l'abbé Amédée Gosselin.

XII

PAUL-LOUIS CÉLORON DE BLAINVILLE

Le continuateur de la lignée.

XIII

MARIE-CHARLOTTE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Détroit le 31 mars 1754.

Décédée au même endroit le 12 juin 1754.

XIV

JACQUES-PHILIPPE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 8 août 1755.

Décédé à la Longue-Pointe le 25 août 1755.

XV

MARIE-AMABLE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 15 décembre 1757.

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville
3ème génération : P.-L. Céloron de Blainville

PAUL-LOUIS CÉLORON DE BLAINVILLE

Né au Détroit le 2 mars 1753.

Lorsque le Canada passa sous la domination de l'Angleterre, il suivit en France ses frères et sœurs.

Le 3 mai 1774, il entra dans la compagnie des cadets gentilshommes à Rochefort.

Le 15 juin 1775, M. Céloron de Blainville obtenait une commission de sous-lieutenant au Régiment Colonial de la Martinique. Il passa dans cette colonie dans l'automne de la même année.

En 1776, M. Céloron de Blainville commandait un détachement de vingt-cinq hommes à bord d'un vaisseau de guerre français, chargé de protéger l'arrivée des bâtiments américains aux Etats-Unis contre les vaisseaux de guerre anglais qui croisaient continuellement dans les eaux de la Martinique.

M. Céloron de Blainville voyant le peu de chances qu'il avait d'être promu à cause du grand nombre de ses camarades plus anciens qui devaient naturellement passer avant lui, se décida à prendre du service dans l'armée américaine. Le lieutenant-général comte d'Argout, commandant en chef des Iles sous le Vent, lui donna une lettre de recommandation pour le général Washington, et M. Bingham, chargé d'affaires des Etats-Unis à Saint-Pierre, île de la Martinique, lui rendit le même service auprès du Congrès des Etats-Unis.

Le 15 février 1777, M. Céloron de Blainville rece-

vait sa commission de capitaine de hussards dans la légion de Pulasky.

Le 8 mars suivant, il rejoignait l'armée de Washington dans le New-Jersey.

M. Céloron de Blainville a tracé lui-même brièvement sa campagne aux Etats-Unis. Suivons-le :

“ A été employé major de la Brigade commandée par M. de la Roche Fernay, ancien chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sous les ordres du major-général Saint-Clair, commandant en chef l'armée du Nord, pour s'opposer à l'expédition qui était partie du Canada et qui a eu lieu dans le mois de juillet 1777, sous les ordres du lieutenant général Burgoyne. Il était de la retraite de Ticondéroga sur le lac Champlain, ordonnée par le marquis de Lafayette.

“ A été envoyé par le marquis de Lafayette conjointement avec MM. de Gouvion, de Launay et le chevalier de Luce pour établir des forts chez les six nations sauvages nommées Toscorores et Onéidas, et sont revenus avec deux cents sauvages rejoindre l'armée américaine le 4 août 1777.

“ Etait employé à l'armée commandée par le major-général Gates qui a fait mettre bas les armes à 5,000 hommes de troupes anglaises et hessoises, à Saratoga, sur la rivière du Nord, en 1778, et il fut blessé d'un coup de bayonnette à la jambe gauche. Il agissait alors comme capitaine dans le 4ème régiment de l'Etat de New-York, commandé par le colonel Benjamin Vere Livingston.

“ A rejoint l'armée que commandait le marquis de Lafayette, qui poursuivait celle du général Clinton dans sa retraite de Philadelphie à New-York et qui perdit une partie de son arrière-garde et ses bagages dans l'action qui eut lieu au mois de juillet 1778 dans le Montmouth.

“ Etait de l'expédition de Savannah, dans la Georgie, commandée par le comte d'Estaing. Fut légèrement

blessé d'un coup de feu à la tête. L'affaire ayant manqué, le comte d'Estaing se retira. Le major-général Lincoln commandait l'armée américaine. Il fit sa retraite à Charlestown, ville métropolitaine de la Caroline du Sud, y fut attaqué par une armée bien supérieure à la sienne, laquelle était commandée par le major-général Clinton, et, enfin, après quarante jours de tranchées ouvertes, fut obligé de capituler. Les officiers, prisonniers de guerre, ont été relégués à Hodrel's Point où nous avons été treize mois assez mal traités.

" A rejoint, après le temps où tous les prisonniers furent échangés, l'armée du marquis de Lafayette, en Virginie, et a été de cette expédition jusqu'à la reddition de l'armée anglaise, commandée par le vicomte milord Cornwallis, qui capitula et mit bas les armes devant l'armée américaine commandée par le général Washington et le comte de Rochambeau, commandant les forces auxiliaires de Sa Majesté Très Chrétienne ”.

Après la guerre, M. Céloron de Blainville retourna dans les Indes Occidentales. Le 3 mars 1783, il était nommé capitaine aide-major à Saint-Christophe. Cette colonie ayant été rendue aux Anglais par le traité de paix, il obtint un traitement de cent pistoles par an jusqu'à son remplacement.

Le 26 février 1784, il passait capitaine aide-major du fort Saint-Louis et ville de Pointe-à-Pitre, île de la Guadeloupe. Il servit en cette qualité jusqu'au mois de décembre 1793.

Les horreurs de la Révolution se firent sentir même à la Guadeloupe.

Dans un tableau nominatif des personnes prévenues de délits contre-révolutionnaires, au mois de décembre 1792, nous voyons le nom de M. de Céloron, major de place ⁽¹⁾.

Le 19 septembre 1792, une nouvelle, venue de la

(1) A. Lacour, *Histoire de la Guadeloupe*, tome II, p. 477.

colonie anglaise de Montserrat, représentait les Autrichiens et les Prussiens comme maîtres de Paris et Louis XVI comme remis en possession de tout le pouvoir, de toute l'autorité royale. On peut croire à l'allégresse de l'élément royaliste de la Guadeloupe !

La frégate, la *Calypso*, qui était en rade de la Basse-Terre, hissa le drapeau blanc, le salua de vingt-et-un coups de canon, puis mit à la voile pour porter la bonne nouvelle à la Martinique. Or, il y avait trois jours que la Royauté était abolie en France !

En plusieurs endroits, on brûla le drapeau tricolore. L'Assemblée coloniale, réunie sous la présidence de Hurault de Gaudecourt, jura fidélité au roi et lui vota une adresse, etc.

Courte joie que plusieurs payèrent de leur tête, et d'autres, par l'expatriation et la perte de leur fortune.

En octobre 1792, la gabare la *Bienvenue*, qui était en relâche à l'île Saint-Christophe, fut enlevée par une expédition dirigée par Mallevaut, commandant de la *Calypso*, avec cinquante-six volontaires.

Le 26 décembre 1792, le gouverneur, le vicomte d'Arrot, prend position à Saint-Jean, près de la Pointe-à-Pitre, avec toutes les troupes qu'il peut réunir, en attendant les frégates la *Calypso* et la *Royaliste* de la Martinique. Dépourvu d'artillerie, il dut battre en retraite devant les forces républicaines. Il s'embarqua en janvier 1793 pour l'île anglaise de la Trinité, où il fut peu après rejoint par la plupart des officiers du bataillon du Forez et du régiment de la Guadeloupe.

Dès lors commença ce que les révolutionnaires appelaient le grand œuvre de la régénération, tâche qui consistait à renverser et à détruire. Le pillage des propriétés et les exécutions capitales désolèrent le pays.

Paul-Louis Céloron de Blainville, pour sauver sa vie, dûit faire comme ses frères d'armes et chercher un refuge dans l'île de la Trinité.

La date exacte de son retour à la Guadeloupe n'est

pas connue. Mais il y était le 4 mars 1807, date à laquelle il fut nommé capitaine-adjoint à l'état-major général de la colonie.

Le 1er Messidor, an 11, M. Céloron de Blainville était fait sous-commissaire civil de la Garde Nationale de la commune des Abymes.

Le 1er Prairial, an 13, il devenait commissaire commandant aux Abymes.

M. Céloron de Blainville avait obtenu, le 29 juillet 1778, le brevet de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis. Il était déjà chevalier de l'Ordre de Cincinnati.

M. Céloron de Blainville avait épousé Blanche-Céleste-Reserchan de Godmans. Elle lui donna un fils :

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville
3ème génération : P.-L. Céloron de Blainville
4ème génération : P.-L.-G. Céloron de Blainville

PAUL-LOUIS-GEORGES CÉLORON DE BLAIN-
VILLE

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 31 janvier 1788.

Il fut successivement nommé aux fonctions d'assesseur au Conseil Supérieur de la Guadeloupe le 26 janvier 1816, conseiller à la Cour Royale, et avocat-général près la Cour d'Appel de cette colonie, le 14 novembre 1827.

Le 5 décembre 1828, il était fait major du quartier de la Goyave (Guadeloupe), puis le 20 décembre 1830, commandant du même quartier.

M. Céloron de Blainville résigna ses fonctions de magistrat, lorsque, de gratuites, elles devinrent rétribuées.

En 1832, il abandonna également ses fonctions de commandant du quartier de la Goyave pour se consacrer exclusivement à la gestion de ses propriétés.

M. Céloron de Blainville décéda à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 14 novembre 1847.

Il avait épousé, au Petit-Bourg (Guadeloupe) le 18 juin 1822, Marie-Adélaïde, fille de messire François-Henri de Vernon, marquis de Bonneuil, et de Marie-Amélie de Céloron.

Elle décéda à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 14 février 1855.

Ils eurent un fils :

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville
2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville
3ème génération : P.-L. Céloron de Blainville
4ème génération : P.-L.-G. Céloron de Blainville
5ème génération : P.-L.-M. Céloron de Blainville

PAUL LOUIS-MAXIME CÉLORON DE BLAIN-
VILLE

Né au quartier de la Goyave (Guadeloupe) le 20 mai 1831.

Il dirigea pendant quelques années le journal *Le Commercial*.

Il entra ensuite dans l'administration coloniale et fut successivement directeur de l'intérieur des établissements français de l'Inde et gouverneur intérimaire de cette colonie (juin 1882 à octobre 1887), gouverneur de Mayotte et des îles Comores (octobre 1887 à juillet 1888).

M. Céloron de Blainville fut nommé en cette même année 1888 lieutenant-gouverneur de la Cochinchine. Il fut envoyé en cette qualité en mission au Japon pour traiter certaines questions intéressant l'Indo-Chine française.

Il mourut le 19 mai 1889, à Yokohama, et fut inhumé dans le cimetière européen de cette ville, où la colonie lui fit élever un tombeau portant cette inscription : "La Cochinchine à son lieutenant-gouverneur."

Il était chevalier de la Légion d'honneur (1886), grand officier de l'Etoile d'Anjouan, de l'Ordre Royal du Cambodge et de l'Ordre Impérial du Dragon de l'Annam.

M. Céloron de Blainville avait épousé, le 6 juin 1866, à la Basse-Terre (Guadeloupe), Marie-Louise, fille de Jean-Pierre-Louis Achard et de Louise-Antoinette Peyre-Ferry.

Elle est décédée à Pondichéry (Inde française) le 11 avril 1890.

De leur mariage sont nés :

I

GEORGES-AMÉDÉE-GASTON CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 31 mai 1867.

Administrateur des services civils de l'Indo-Chine.

Résident de France au Cambodge.

Il est commandeur de l'Etoile d'Ayonam, officier du Dragon d'Annam et de l'Ordre royal du Cambodge. Il a aussi été décoré du Kim-Khanh d'Annam et de la médaille de Norodan.

II

JEANNE-HÉLÈNE-ADÈLE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née le 16 août 1870.

Mariée à M. Lucien Gallois-Montbrun.

III

PAUL-LOUIS-MARIE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 3 février 1872.

Sous-lieutenant d'infanterie de marine le 20 mars 1896 ; lieutenant le 17 mars 1898 ; capitaine d'infanterie coloniale le 12 octobre 1903.

Il est décoré de la médaille coloniale (agrafe "Afrique occidentale"), et du Kim-Khanh d'Annam.

M. de Blainville a servi au Tonkin, à deux reprises.

Il a aussi fait les campagnes de Cosamence (Sénégal) et de la côte d'Ivoire (1901 à 1903).

Il a été cité à l'ordre du jour à deux reprises différentes. Les beaux certificats donnés à un vaillant descendant de Canadien-Français ont leur place ici.

“ Ordre général n° 26.

“ Le général commandant supérieur des troupes adresse des félicitations officielles aux officiers, sous officiers, caporaux et soldats dont les noms suivent, qui ont rendu des services signalés dans le Baoulé (Côte d'Ivoire).

.....
“ Le lieutenant Céloron de Blainville, de l'Infanterie Coloniale, à l'état-major hors cadre.

“ Pendant les opérations contre les Aglos (Baoulé, Côte d'Ivoire, 3 janvier 1902), a, en maintes circonstances, fait preuve d'une grande énergie et de beaucoup d'initiative, particulièrement le 26, dans le commandement de l'arrière-garde.

“ A, en outre, exécuté dans des conditions difficiles et souvent dangereuses le levé de l'itinéraire suivi par la colonne.”

“ Ordre général n° 20 (6 juin 1903).

“ A la suite des opérations qui ont eu lieu dans le Baoulé Militaire (Côte d'Ivoire) pendant le 2^e semestre 1902, le général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française est heureux de porter à la connaissance des corps et services et des troupes placées sous son commandement, qu'en raison de leur brillante conduite et des qualités d'endurance, de travaux et de valeur militaire dont ils ont maintes fois fait preuve, il cite à l'ordre du jour des troupes de l'Afrique occidentale française, avec demande d'inscriptions au *Bulletin officiel* :

“ Le lieutenant Céloron de Blainville.

“ Déjà félicité pour l'énergie et l'initiative dont il avait fait preuve pendant les opérations entreprises

dans le Baoulé (Côte d'Ivoire) dans le courant du 1er semestre 1902, s'est fait distinguer par les mêmes qualités pendant l'insurrection des Nigbans, dans le courant du 2e semestre et a eu un rôle important dans la prise du massif de l'Ourombo Bocca et dans la dispersion des rebelles qui s'étaient rassemblés dans ce réduit".

M. Céloron de Blainville sert actuellement au 8e Régiment d'Infanterie Coloniale, à Toulon.

IV

HENRI-LUCIEN CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 20 juin 1873.

Délégué de la Trésorerie de l'Indo-Chine au Territoire de Quan-Tchéou-Wan (Chine).

V

MARTHE-MARIE-JULIENNE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née le 18 mai 1879.

Mariée à M. Paul Faciolle.

(Fin)

P.-G. R.

DU PONT

En Vivarais. Noblesse militaire reconnue de toute ancienneté par deux jugements rendus par M. de Sève, intendant du Dauphiné, le 24 octobre 1639, et par M. de Bezons, intendant du Languedoc, le 21 août 1669. Ceux de ce nom sont connus dans la province du Vivarais depuis la seconde croisade.

Balthazar, dit le chevalier de Jonchères, (4^e fils de Mathieu du Pont), servit dans le régiment de Guyenne. Il forma le dessein d'incendier l'escadre anglaise qui bloquait Québec : projet hardi, qu'il aurait exécuté sans un soldat déserteur qui l'éventa aux Anglais, et ceux-ci, avertis, attendirent l'attaque armés sur leurs bords. Dans cette action, Du Pont reçut six coups de fusils au travers du corps, perdit la moitié de son monde et mourut quelques heures après (1759). S'il eut réussi dans son entreprise ; il donnait aux Anglais un échec dont ils auraient eu bien de la peine à se relever.

M. du Pont blasonnait : *De gueules au sautoir d'or cantonné de deux étoiles d'argent ; un croissant d'or en chef et un créquier aussi d'or en pointe.* Comme cimier : un casque d'argent, bordé d'or, posé moitié de front, surmonté d'une couronne de comte avec deux bannières aux mêmes armes, passées en sautoir derrière l'écu.

RÉGIS ROY

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Annville, Le nom	317
Antrobus, Le colonel.....	128
Aubry, F.-X.....	351
Beauregard, André Jarret de.....	159
— Les ancêtres du général.....	64, 95
Billy, Lechevin de.....	320
Blainville, La famille de.....	302, 329, 360
Brandon, Le canton.....	128
Céloron de Blainville, La famille.....	302, 329, 360
Chambly, Le fort de.....	32
Chapitre de Québec, Le.....	3, 33, 65, 97, 129, 161, 193, 225, 257, 289, 321, 353
Daine, M.....	352
Dalhousie, Le nom.....	352
Dubuque, Origine du nom.....	192
Duluth, Origine du nom.....	192
DuPont, M.....	382
Forges de Saint-Maurice, Les.....	318
Forster, Les mineurs.....	125
Fort de Chambly, Le.....	32
Grande Allée à Québec, La.....	320
Green Backs, Les.....	64, 96
Grondines, Les.....	315
Hope, Le fief.....	123
Jarret de Beauregard, André.....	64, 159
Joybert, La famille de.....	223
Kent, Origine du nom.....	352
La Flèche, La famille Richer de.....	212
La Motte, Origine du nom.....	192
Lanaudière, Les propriétaires de la seigneurie de	128
Loup-garou, un.....	224

	Pages
Mac Nab est-il mort catholique, Sir Allan	61
Miramon, Le général	160
Montcalm, La sépulture de.....	242, 275
Montéhard, Richer de.....	221
Montferrand, Les.....	157, 316
Monviel, Vassal de.....	317
Monument des braves, Le.....	250
Murray, Une lettre du gouverneur.....	187
Noms canadiens, Origine de.....	192, 317
Noms géographiques	317, 352
Noms propres au Canada-Français....	17, 49, 80, 112, 143, 177
Origine de noms.....	192, 317
Pénitencier de Saint-Vincent de Paul, Le.....	31
Petitclerc, Pierre.....	318
Pontgravé, Le nom.....	317
Pothier, M. T.....	128
Pubnico, Le nom	317
Richer de La Flèche, La famille.....	212
— de Montéhard.....	221
Rouisse, Le Père Toussaint.....	127, 160
Saint-Joseph du Lac	317
— Maurice, Les forges de.....	318
— Vincent de Paul, Le pénitencier.....	31
Varennnes, Le gouverneur de.....	192
Vassal de Monviel.....	317
Verchères, François Jarret de.....	64, 159
Watson, le colon.....	128





